

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

PREMIÈRE ANNÉE. — MDCCC LXXIX

TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

125 exemplaires, numérotés.

F. Flameng pinx et sc.

L'APPEL DES GIRONDINS, LE 30 OCTOBRE 1793.

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

ET ORNÉ DE

TREIZE PLANCHES A L'EAU-FORTE

GRAVÉES PAR

BOILVIN, COURTRY, DUVIVIER, F. FLAMENG
GAUCHEREL, A. GREUX, LE COUTTEUX, LEFORT, LE RAT, Mlle RHODON
SALMON, TOUSSAINT, YON

Sous la direction de M. Edmond Hédouin



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

MDCCCLXXIX



PRÉFACE



LE *Livre d'Or* n'est point un livre de critique : c'est un registre d'honneur, où l'on inscrira chaque année les noms des peintres et des sculpteurs qui auront gagné ou soutenu leurs titres de noblesse par quelque ouvrage d'éclat à l'Exposition des artistes vivants. On n'y veut point disséquer leurs œuvres, ni les retourner sous toutes les faces, ni en peser les alliages, souvent compliqués; on est résolu de n'en voir que le beau côté, de n'en montrer que les qualités auxquelles l'artiste a dû son succès; on n'y apporte que le désir de fixer pour l'avenir, dans un langage exact, le souvenir des grandes ou charmantes émotions qu'on a trop rapidement goûtées. Ce que les érudits refont à grand'-peine pour les artistes d'autrefois, à force d'investigations patientes, d'ingénieuses suppositions, de comparaisons hasardeuses, nous voudrions sur-le-champ, avec moins de mérite et

plus de facilité, le faire par avance pour les artistes d'aujourd'hui. Bref, c'est un simple Catalogue, un Memento aussi exact et complet que possible, que nous avons dessein d'établir pour les œuvres de marque.

Si quelqu'un de nos devanciers avait entrepris cet humble travail, que de longues recherches nous seraient souvent épargnées ! Lorsque nous sommes épris de tel ou tel maître, lorsque nous voulons ressaisir le caractère de l'art en telle année, à telle exposition, où pouvons-nous puiser des renseignements ? A deux sources, également très précieuses : le document officiel et la critique contemporaine. Mais, de ces deux sources, la première n'est et ne peut être qu'un maigre filet d'eau, sèchement emprisonné dans les chiffres, trop pauvre et trop avare pour étancher toutes les soifs de notre curiosité. Quant à la seconde, le courant qu'elle forme est trop tumultueux et trop agité pour que la vérité s'y réfléchisse en images bien nettes, et les matériaux qu'elle roule sont d'un si gros volume qu'on les peut difficilement ramasser. La pensée est donc venue à un éditeur avisé, expert en la matière, toujours prévenant pour les secrets désirs des bibliophiles, de creuser entre ces deux sources le lit d'une troisième, plus abondante que l'une, moins déréglée que l'autre, où les amateurs des Salons, qui aiment à se souvenir, trouveraient commodément ce qu'il faut, sans rien plus, pour rafraîchir leur mémoire et raviver leurs impressions.

Aux indications données actuellement par le Livret officiel : le lieu de naissance de l'artiste, l'école où il a étudié, les maîtres qui l'ont guidé, les récompenses qu'il a obtenues, nous ajoutons les dimensions de l'œuvre et sa description sommaire. Les collectionneurs savent ce que valent ces renseignements pour établir l'authenticité d'une œuvre et lui constituer un état civil en règle. Combien d'eux, détenteurs de beaux portraits du

XVIIIe siècle, payeraient au poids de l'or un livret du temps, annoté, qui, au lieu de la banale mention : « *Portrait d'une dame*, par M. Chardin; *Portrait de jeune homme*, par M. Greuze », fournirait une courte notice explicative et descriptive ne laissant aucun doute ni sur la date du tableau ni sur le personnage représenté! Avec quelle avidité on se jette sur les quelques détails que contiennent trop rarement les modestes catalogues de ce temps! Quand, par hasard, un tableau s'y est trouvé désigné par un titre moins vague et plus parlant, avec quel respect on se transmet de possesseur en possesseur ce titre fièrement inscrit sur le cadre, comme une seconde et plus éclatante signature!

Nous aurions voulu faire mieux encore, nous aurions voulu accompagner le nom de chaque artiste d'une biographie succincte et précise. La biographie de l'artiste fait partie de sa gloire; sa vie explique ses œuvres autant que ses œuvres éclairent sa vie. Pourquoi ne pas faire d'ailleurs, à temps et en toute sûreté, pour nos vivants, ce que nous faisons trop tard, avec tant d'incertitude, pour nos morts? Malheureusement les matériaux, pour ce travail, ne sont pas de ceux qu'on se procure aisément; le temps nous a manqué soit pour les réunir, soit pour en constater l'exactitude parfaite. Mais, si Dieu nous prête vie, ce n'est que partie remise. L'an prochain, les lecteurs du *Livre d'Or* connaîtront l'âge de nos artistes, et ne seront plus exposés soit à s'enthousiasmer pour les débuts d'un barbon, soit à déplorer la décadence d'un adolescent.

Quels noms fallait-il enregistrer sur le *Livre d'Or?* Pour une première série, aucun embarras : ceux de tous les artistes récompensés. Quelle que soit la nature des récompenses, médailles ou diplômes, quel que soit le mode fixé pour la composition du jury qui les décerne, il est bon de retenir les

noms de ceux qui les obtiennent. Les choix faits marquent le courant du goût public à certaine heure et dans certain milieu; lorsque ce choix est fait, comme aujourd'hui, par une majorité d'artistes, la constatation présente encore un plus vif intérêt. Les récompenses, d'ailleurs, signalent presque toujours les premiers pas des artistes d'avenir sur la route incertaine de la renommée. C'est à partir de ce moment qu'on les suit du regard, soit qu'ils poursuivent jusqu'au bout leur marche résolue, soit qu'ils s'affaissent avant l'heure dans quelque ornière obscure.

L'embarras ne commençait que pour la seconde série. D'après le système actuel des expositions, système qui n'a d'ailleurs, on le sait, rien d'immuable, tout artiste qui a obtenu soit une première médaille, soit une troisième et une deuxième médaille, est, de ce fait, mis *hors concours*. Ses œuvres ne peuvent plus être signalées à l'admiration publique par d'autre récompense que la récompense exceptionnelle et unique de la *Grande Médaille d'honneur*. Cependant il est clair que dans ce groupe fort nombreux des *hors concours* figurent précisément les artistes les plus distingués, les artistes en pleine floraison, les plus savants, les plus fêtés, et que c'est là qu'il faut chercher les ouvrages les plus parfaits. Le *Livre d'Or* devait donc être largement ouvert aux artistes hors concours. Devait-il l'être indifféremment à tous? Nous ne l'avons pas cru. Tel artiste hors concours ne rappelle parfois son nom au Salon que par un ouvrage trop peu important pour fixer l'attention. D'ailleurs, le nombre chaque jour croissant des peintres et des sculpteurs qui se trouvent dans ce cas est devenu si considérable que le seul enregistrement de tous leurs travaux eût donné à notre Catalogue des proportions excessives pour le but qu'on se propose. Nous nous en

sommes donc tenus aux œuvres qui ont paru, de l'avis général, plaire le plus vivement soit au public, soit aux artistes, soit aux amateurs, trois classes de visiteurs dont les jugements diffèrent quelquefois, mais méritent toujours d'être notés, parce qu'ils sont toujours significatifs.

Toutes ces notices réunies rendront-elles à peu près la physionomie du Salon de 1879? Nous l'espérons. Cette physionomie fut, on le sait, à la fois brillante et indécise, car elle portait le caractère d'un temps où les artistes sont plus nombreux et plus actifs que jamais, mais où manquent des chefs de génie pour rallier et condenser les efforts isolés des individualités éparses. La médaille d'honneur, donnée dans la section de peinture au *Portrait de Mme la comtesse V...*, si fièrement posé et si librement brossé par M. Carolus Duran, constate, dans le jury comme dans le public, des dispositions croissantes à bien accueillir toutes les tentatives des peintres naturalistes, qui deviennent chaque année plus nombreux et plus sérieux. Un grand besoin de sincérité, de simplicité, de franchise, a succédé, en effet, à l'enthousiasme, souvent aveugle, pour les formules traditionnelles. Ce besoin est tel qu'un peintre n'a parfois qu'à montrer l'apparence d'une de ces précieuses qualités pour se faire pardonner une inexpérience notoire ou des insuffisances criantes. La plupart des œuvres qui ont paru au jury dignes d'être signalées témoignent, dans des mesures diverses, de ce souci de l'exactitude matérielle, soit dans les types, soit dans les costumes, soit dans le milieu environnant, qui est un des caractères de l'art contemporain. Presque tous les jeunes peintres qui s'essayent de nouveau aux grandes compositions d'histoire, un peu délaissées par la génération précédente, cherchent dans cette étude souvent hardie de la réalité les éléments de vie qui ranimeront leurs

visions rétrospectives. M. Duez fait hardiment, comme les maîtres du XVe siècle, représenter une légende ancienne par des figures de son temps dans un paysage de son temps; M. Morot, avec une science déjà grande et une expérience déjà mûre, n'hésite pas, dans une scène énergique d'une puissante ordonnance, à donner aux femmes gauloises une sauvagerie archaïque qui ne sent point la formule; M. Maignan, tout échauffé encore par l'esprit des maîtres italiens, rassemble autour du Christ un certain nombre de figures vigoureuses, dont l'expression est saisissante parce qu'elle a été prise sur le vif.

Parmi les ouvrages ayant obtenu les secondes et troisièmes médailles ou les mentions honorables, quelques-uns sont naturellement des tableaux d'école. Ils ont mérité les suffrages par ces qualités moins brillantes, mais fondamentales et indispensables, qu'on est en droit de demander aux débutants, et qui sont la garantie de leur avenir : tels sont *Un Martyr* par M. Fritel, la *Mort de l'empereur Commode* par M. Pelez, le *Saint Jérôme au désert* par M. Georges Sauvage, l'*Enfance de Bacchus* par M. Giron, le *Persée* par M. Jacques Wagrez, le *Jacob chez Laban* par M. Lerolle, le *Job et ses amis* par M. Lucas, le *Caron* par M. Brunet, les *Nymphes et Faunes* par M. Foubert, la *Sainte Élisabeth de Hongrie* par M. Aviat, la *Suzanne* par M. Hirsch, la *Fille de Jephté* par M. Berthault. Dans presque toutes ces toiles l'étude attentive du nu se joint à une recherche sérieuse de la composition expressive et du style élevé.

Pourtant, dans cette catégorie, le plus grand nombre des récompenses a été donné à des tableaux représentant des sujets contemporains, tels que paysages, portraits, scènes de genre, tableaux dans lesquels l'imagination personnelle ne joue qu'un rôle secondaire, et qui se recommandent par une observation franche de la réalité environnante. Les *Moutons*

par M. Vayson, le *Bas de Montigny* par M. Yon, le *Coin de Bercy pendant l'inondation* par M. Loir, l'*Août dans le Nord* par M. Demont, le *Moulin de Merlimont* par M. Damoye, le *Ruisseau du Puits-Noir* par M. Ordinaire, la *Grande Marée dans la Manche* par M. Hagborg, les *Pêcheuses de varech à Yport* par M. Émile Vernier, le *Marais des Landes de Gascogne* par M. Chabry, les *Bords de la Seine à Essonnes* par M. Berthelon, le *Givre en forêt* par M. de Bellée, nous ont tous ravi par cet accent profond et délicat qui sort de la vérité tendrement aimée et vivement exprimée. Tous ces paysages, bien aérés, bien éclairés, respirent bien la même santé tranquille que les franches paysanneries de MM. Salmson, La Boulaye, Jourdain, Destrem, Blayn, Rasetti, Mosler, Buland, Dupré, où la vie rustique apparaît avec la poésie simple et forte de ses labeurs, de ses piétés, de ses douleurs. Au milieu de ce grand développement de l'art naturaliste, la peinture anecdotique, malgré le talent et l'esprit qu'y dépensent encore quelques jeunes maîtres, semble perdre du terrain. Le jury n'a trouvé à signaler, dans ce genre, que la *Halte* par M. Outin, le *Fruit défendu* par M. Metzmacher, *En* 1795 par M. Georges Lehmann, jolies études en costumes XVIIIe siècle; puis une vive et harmonieuse toile de M. Steinheil, les *Amateurs d'estampes;* mais, là aussi, les toiles qui ont obtenu un succès populaire, le *Carreau des Halles* par M. Gilbert, le *Lavabo des Réservistes* par M. Aublet, le *Repas du Missionnaire* par M. Payen, *A la fontaine* par Mlle Gardner, les *Travailleurs de la Mer* par M. Rudaux, les *Abandonnés* par M. Bruck-Lajos, l'*Hymne* par M. Moyse, l'*École de dessin* par M. Ravel, sont encore des études spirituelles, sentimentales ou naïves, d'observation directe.

Les mêmes tendances, avec la même indépendance dans les moyens d'expression, apparaissent chez les *hors concours.* Dans

le choix forcément restreint que nous avons fait parmi eux, nous avons essayé de réunir les représentants les plus brillants des écoles diverses dont l'émulation tient les artistes et le public en haleine. Deux des peintres les plus fêtés au Salon sont deux peintres naturalistes : M. Bonnat, qui s'est montré plus vigoureux que jamais dans son magistral *Portrait de Victor Hugo;* M. Bastien-Lepage, dont le dilettantisme habile et hardi sait animer tour à tour avec la même aisance la délicate silhouette d'une comédienne raffinée et la grossière image d'une paysanne brutale. A coté d'eux, nous devions pourtant noter les œuvres d'autres portraitistes savants, plus attachés aux traditions du beau dessin et plus soucieux des expressions morales, qui laisseront aussi aux amateurs un souvenir délicat, tels que le *Portrait de Mme la marquise de* C... *T.* par M. Cabanel et celui de *M. Gounod* par M. Delaunay. MM. Bouguereau, Jules Lefebvre, Henner, représentent avec éclat la science du nu, cette science fondamentale pour un art qui veut vivre, dans ce que cette science a tour à tour de plus habile et de plus souriant, de plus sincère et de plus précis, de plus ému et de plus poétique. La grande peinture historique, la peinture nationale, dont le réveil semble coïncider avec le réveil de la vie publique, s'y présente avec MM. J. P. Laurens, Lecomte du Nouy, Lucien Mélingue, pour champions. Ces trois jeunes maîtres ont, à divers degrés, une qualité qui leur est commune et qui est une qualité bien française : ils savent ordonner une composition logiquement, nettement, sans hors d'œuvre, en vue d'un effet déterminé. M. J. P. Laurens se distingue par sa manière simple, ferme, austère, par son sens profond des types historiques; M. Lecomte du Nouy, par une recherche heureuse des beaux morceaux de dessin et de l'aspect monumental; M. Lucien Mélingue, par la vigueur de l'action dramatique et la vérité des phy-

sionomies. MM. François Flameng et Ponsan-Debat s'avancent, à la suite de ces devanciers, avec une conviction ardente qui fait bien augurer de leur avenir. Quant à M. Olivier Merson, il continue, avec un talent croissant, à tenir une place à part dans le mouvement contemporain par ce sentiment délicat de la poésie élevée qui l'attache aux légendes du passé.

Parmi les paysagistes, toujours si nombreux, nous n'avions que l'embarras du choix. Nous avons dû n'accueillir que les maîtres reconnus : M. Camille Bernier, qui n'avait jamais si fortement ni si complètement exprimé ses émotions, toujours si franches et si saines, devant la nature grave et silencieuse où il se plaît ; M. Charles Busson, dont le *Déversoir* répète avec un accent plus vif que jamais cette note vibrante et mélancolique des orages finissants ou des averses prochaines qui donne un charme grave à toutes ses toiles ; M. de Curzon, dont les paysages poétiques, si finement exacts, ont toute la grâce d'une apparition antique ; M. Français, qui marque ses plus petites œuvres de sa griffe de maître, et veille avec une fermeté simple sur les hautes traditions du paysage français ; M. Guillaumet, qui nous apparaît comme l'interprète le plus harmonieux, le plus exact, le plus ému, qu'ait aujourd'hui notre terre d'Afrique ; enfin MM. Guillemet, Lansyer, Pelouse, qui représentent avec tout l'attrait de sa sincérité vive et sérieuse la génération studieuse et modeste qui a recueilli pieusement l'héritage de la génération passionnée de 1830. La peinture rustique ne nous a pas semblé pouvoir être représentée plus franchement que par M. Ulysse Butin, plus délicatement que par M. Feyen-Perrin ; la peinture de genre familière, plus spirituellement que par M. Worms, plus gravement que par M. Herkomer, plus librement que par M. Gervex. De même MM. Detaille et Berne-Bellecour nous ont paru réunir en

eux les plus précieuses qualités de notre école anecdotique et militaire, et M. Philippe Rousseau pouvoir être présenté pour le type le plus complet du peintre de nature morte.

Bien que la sculpture soit un art plus rigoureux, dont les règles inflexibles s'accommodent moins au caprice des temps, on a pu remarquer au Salon de 1879, chez les peintres comme chez les sculpteurs, une tendance générale à donner aussi plus de mouvement et d'animation à leurs figures par l'étude attentive des réalités vivantes. Cette tendance, excellente lorsqu'elle est dirigée par une imagination saine et qu'elle est contenue par le respect des nécessités décoratives, se manifeste dans les œuvres les plus scrupuleusement fidèles à l'enseignement classique, telles que le beau *Mercure* de M. Idrac, ou les *Adieux d'Alceste* de M. Allar, ce groupe admirable, d'une simplicité si noble, d'une émotion si haute, tout plein de l'âme grecque, et les préserve de toutes les froideurs que gardent facilement le marbre ou le plâtre sous des mains moins émues par la nature. Elle atteint son plus haut degré dans la superbe figure de M. de Saint-Marceaux qui a obtenu la médaille d'honneur, figure passionnée qu'agite l'âme hautaine de Michel-Ange traduite par un ciseau savamment fidèle aux enseignements français du XVIIe siècle. Il n'est pas jusqu'aux figures monumentales et colossales, à celles dont la silhouette seule parlera sous le ciel éclatant, que nos sculpteurs ne parviennent à douer d'un mouvement à la fois assez grave pour ne point sembler étrange et assez décidé pour devenir une expression puissante. Le *Philippe de Girard* par M. Guillaume, le *François Arago* par M. Mercié, représentent l'inventeur résigné et le savant enthousiaste avec une noble intensité de vie qui est une exactitude historique en même temps qu'une habileté sculpturale. Le tendre *Saint Vincent de Paul* de M. Falguière, le bon

Saint Christophe de M. Coutan, sont également, sous leurs formes colossales, des saints vivants et communicatifs.

On cherche, cela va de soi, plus de vérité encore dans l'exécution lorsqu'on traite des sujets d'ordre plastique ou d'ordre familier. Est-il possible d'être plus près de la nature, tout en gardant la belle allure sculpturale, que ne le sont M. Chapu avec son *Jeune Garçon*, M. Schœnewerk avec sa jeune femme *Au matin*, M. Hector Lemaire avec son *Amour maternel*, M. Gautherin avec sa *Clotilde de Surville*, M. Marqueste avec son *Orphée*? Évidemment, ce qui attire nos sculpteurs vers l'étude de l'antiquité hellénique, de la renaissance florentine ou du moyen âge français, c'est, en ce moment, moins le caractère original de force, de grâce, de naïveté, qui s'y peut trouver, que la puissance de vie expressive, si variée, si franche, si humaine, qui s'en dégage. Aussi ne doit-on pas s'étonner que, si les maîtres marchent dans cette voie, les élèves s'empressent de les y suivre, et que la plupart des œuvres récompensées l'aient été parce qu'elles joignaient, en effet, à l'étude consciencieuse des formes humaines, ce souci précieux du mouvement exact, du geste simple, de la physionomie parlante. A ces préoccupations de l'expression vive et simple correspond, dans la sculpture comme dans la peinture, un abandon progressif des sujets traditionnels empruntés à la mythologie et à l'histoire ancienne pour des sujets plus généraux et plus familiers. Les succès qu'ont obtenus M. Gaudez avec son *Moissonneur*, M. Ferrary avec son *Belluaire*, prouvent que de ce côté reste ouverte une voie féconde.

Peut-être aurions-nous pu étendre la série de ces notices, peut-être aurions-nous pu donner plus d'étendue à certains développements descriptifs ou explicatifs. Nous n'avons pas osé le faire avant que les premiers lecteurs du *Livre d'Or* ne nous

aient appris s'ils étaient satisfaits ou non, si on leur en avait donné trop ou trop peu, s'il fallait désormais rogner ou allonger. Le petit travail que nous publierons chaque année n'a qu'un but : être utile. Ceux à qui il s'adresse sauront bien nous faire parvenir leurs observations : nous nous efforcerons d'en tenir compte.

Georges Lafenestre.





L. Le Couteux sc.

PORTRAIT DE Mme LA COMTESSE V...



MÉDAILLES D'HONNEUR

I. — PEINTURE

DURAN (Carolus), né à Lille, élève de Souchon. — Méd. 1866, 1869, 1870; ✱ 1872; méd. 2e cl. 1878 (Exp. un.); Off. ✱ 1878. — Hors concours.

N° 1118. *Portrait de Mme la comtesse V.....*

H. 2m26. — L. 1m93. — Fig. grandeur naturelle.

Mme la comtesse V..., en pied, s'avance de droite à gauche, la tête de face. Elle est vêtue d'une riche robe de satin blanc à longue traîne, et porte, à demi jeté sur les épaules, un grand manteau noir bordé de larges fourrures, dont elle retient négligemment, de son bras nu pendant, les plis retombant du côté gauche. De la main droite, relevée à la hauteur du corsage, elle tient un monocle d'or

au bout d'une chaînette. Cheveux châtains, légèrement ondulés, retombant en longs tire-bouchons sur les épaules; yeux noirs, vifs, perçants. Aux oreilles de grosses perles, au corsage une rose thé. Fond uni d'un ton bleu verdâtre.

Signé à gauche : *Carolus Duran*, 1879.

II. — SCULPTURE

SAINT-MARCEAUX (René de), né à Reims, élève de M. Jouffroy. — Méd. 2e cl. 1872. — Hors concours.

N° 5352. *Génie gardant le secret de la tombe.*

Figure décorative en marbre. Grandeur naturelle.

H. 1m70. — L. 1m. — Pr. 1m20.

A demi assis, de travers, sur un socle carré, la jambe gauche en saillie, la jambe droite tombante et vivement tendue, un homme nu, aux muscles accentués, se retourne brusquement et embrasse d'un geste fier, comme pour la défendre contre une attaque subite, une grosse urne posée à sa gauche. Sa tête hautaine, qu'il tient redressée à droite, tête étrange, aux lèvres fortes et dédaigneuses, aux yeux hardis, au front provocant, est enveloppée d'une ample draperie que retient une couronne de cyprès. Cette draperie, violemment agitée par le mouvement du corps, flotte sur le dos du Génie et revient, par-dessus le socle, retomber entre ses jambes.

Acquis par l'État.

PRIX DU SALON

FLAMENG (François), né à Paris, élève de MM. Cabanel, Hédouin et J. P. Laurens.

N° 1226. *L'Appel des Girondins, le 30 octobre 1793. Prison de la Conciergerie.*

H. $3^{m}40$. — L. $4^{m}60$. — Fig. grandeur naturelle.

Le grand cachot de la Conciergerie. A gauche, debout sur le premier plan, un officier, coiffé d'un tricorne, les mains derrière le dos, regarde défiler au fond trois des condamnés, Jean Duprat, l'abbé Fauchet, Lasource, qui marchent entre des soldats vers la grille ouverte de ce côté. Devant lui, un greffier, coiffé du bonnet rouge, continue l'appel. A leurs pieds, au centre du tableau, le cadavre de Valazé sur une civière. A droite, une longue table couverte d'une nappe, avec quelques restes du repas funèbre, assiettes, couteaux, verres, etc. Une chandelle, dans un flambeau, mêle sa lueur jaune et fumeuse aux lueurs blafardes du matin, qui tombent du fond, par deux hautes lucarnes grillées, sur les murs blancs, la nappe blanche, les visages blancs. Les dix derniers Girondins, assis ou dressés, sont groupés, de face, derrière la table, dans des attitudes indignées ou désespérées. Duchâtel, debout au centre, muet, les deux mains sur la table, regarde fixement le greffier, tandis que le vieux Carra s'appuie sur son épaule. A sa droite, Ducos et Brissot, debout, s'emportent en

vives paroles; Mainvielle tient sa tête dans ses mains; Boyer-Fonfrède fait un geste d'horreur. A sa gauche, Vigée parle à Sillery, qui serre le poing; Vergniaud se lève, en dressant le bras, près de Gensonné, qui, assis au bout de la table, se penche pour écouter. Sur les dalles, au premier plan, un panier avec des bouteilles, une pile d'assiettes, une soupière, un jambon entamé dans un plat.

Signé à gauche : *François Flameng*, 1879.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.



PEINTURE



?uez pinx

Boivin sc

SAINT CUTHBERT, TRIPTYQUE

(Panneau du milieu)



PEINTURE

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

DUEZ (Ernest-Ange), né à Paris, élève de Pils. — Méd. 3e cl. 1874.

N° 1078. *Saint Cuthbert.* — Triptyque.

H. 4m. — L. 7m60. — Fig. grandeur naturelle.

Premier panneau a gauche. — Le saint, encore adolescent et gardeur de troupeaux, est agenouillé, les mains tendues vers l'âme de saint Clidan, son patron, qui monte, sous forme d'une flamme, entre les arbres, dans le ciel obscur. Sur le devant, un groupe de brebis. Effet de nuit.

Deuxième panneau. — Sur un plateau verdoyant d'où la vue s'étend jusqu'à la mer, s'avance, de droite à gauche, saint Cuthbert,

coiffé d'une mitre d'orfèvrerie, vêtu d'une chape de velours vert chargée d'éclatantes broderies, une riche crosse dans la main gauche. Il regarde, en soulevant sa chape de sa droite gantée, l'aigle miraculeux qui descend du ciel, apportant dans ses serres, pour apaiser sa faim, un énorme poisson. Le petit paysan blond, aux yeux bleus, au torse nu, qui lui sert de guide, s'agenouille sur l'herbe en montrant l'aigle des deux bras, la tête retournée vers l'évêque.

Troisième panneau. — Saint Cuthbert, vieux, cassé, blanchi, la tête nue, le dos nu, tremblant sur ses jambes pliantes, vêtu de culottes usées et chaussé de mauvais souliers, une besace à la ceinture, ensemence son champ d'ermite. Il est vu de profil, tenant un hoyau dans sa main gauche, et de sa main droite chassant les nuées d'oiseaux qui viennent manger le grain semé. Derrière lui, un grand arbre auquel est suspendue une image sainte dans une petite niche.

Acquis par l'État.

MOROT (Aimé-Nicolas), né à Nancy, élève de M. Cabanel. Prix de Rome 1873. — Méd. 3e cl. 1876; 2e cl. 1877. — Hors concours.

N° 2194. *Épisode de la bataille d'Eaux-Sextiennes.*

« Après la défaite des Ambrons par les Romains, les femmes des vaincus défendent leur camp contre la cavalerie et la forcent à reculer. »

(Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois,* liv. V, ch. 1.)

H. $5^{m}25$. — L. $4^{m}20$. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, sur le premier plan, deux femmes nues, piétinant les cadavres, s'efforcent de désarçonner un cavalier : l'une l'empoigne par la tête, l'autre se suspend à la bride de son cheval. A droite bondit, demi-nue, un collier de verroteries au cou, hurlant et grinçant des dents, une femme brune, suivie d'autres compagnes non moins

farouches. Au centre, une furieuse mêlée de cavaliers et de femmes au pied d'un grand char. Sur le haut du char, dans la poussière ensoleillée et la fumée rouge de la bataille, on voit gesticuler des bras armés et menaçants, et se tordre des corps blancs de femmes désespérées.

ACQUIS PAR L'ÉTAT POUR LE MUSÉE DE NANCY.

MAIGNAN (ALBERT), né à Beaumont (Sarthe), élève de MM. J. Noël et Luminais. — Méd. 3e cl. 1874; 2e cl. 1876. — Hors concours.

N° 1987. *Le Christ appelle à lui les affligés.*

« O vous tous qui passez par le chemin, regardez et voyez s'il est douleur semblable à ma douleur! »

(*Ancien Testament*, JÉRÉMIE.)

H. 4m. — L. 3m15. — Fig. grandeur naturelle.

Au fond, de face, le Christ, couronné d'épines, est assis sur un piédestal de pierre, devant une draperie rouge. Nu jusqu'à la ceinture, les jambes enveloppées d'une étoffe noire, il étend sa droite saignante vers les groupes d'affligés qui se pressent à ses pieds. A gauche, une jeune femme en deuil pleure à genoux sur un berceau vide; derrière elle, un vieillard cassé baise le siège du Christ; des ouvriers, des paysans, croisent les mains dans une lueur d'incendie. A droite, une femme échevelée, le pied sur un canon, montre au Christ le cadavre de son fils plié sur ses genoux, cadavre de soldat demi-nu, criblé de balles, qui de ses mains crispées étreint encore un tronçon de sabre et un drapeau déchiré.

Signé à gauche : *Albert Maignan*, 1879.

Commandé par la VILLE DE PARIS pour l'église Saint-Nicolas des Champs.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

VAYSON (PAUL), né à Gordes (Vaucluse), élève de M. J. Laurens. — Méd. 3e cl. 1875.

N° 2923. *Les Moutons : paysage de Provence.*

H. 3m35. — L. 4m50.

Un troupeau de moutons paissant dans une ravine entourée de rochers escarpés. Sur le devant, un bélier broute les feuilles d'un buisson. Plus loin, debout sur un rocher, en profil sur le ciel, un berger avec son chien noir. Effet de soir tombant.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MOREAU DE TOURS (GEORGES), né à Ivry-sur-Seine (Seine), élève de M. Cabanel.

N° 2184. *Blanche de Castille, reine de France, surnommée « l'Amour des pauvres ».*

H. 2m95. — L. 2m25. — Fig. grandeur naturelle.

La reine, vêtue d'une longue robe blanche que relève sur le côté gauche une cordelière et que serre à la taille une ceinture d'orfèvrerie, descend, de face, les marches d'une église. Elle tient un livre



Jayson pinx — Em Salmon sc

LES MOUTONS — PAYSAGE DE PROVENCE

rouge dans la main gauche, et de la main droite tend sa bourse à une petite mendiante qu'un vieillard assis tient entre ses genoux.

Signé à droite : *Moreau* (de Tours), 1879.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

YON (ÉDOUARD-CHARLES), né à Paris (Montmartre.) — Méd. 3e cl. 1875.

N° 3023. *Le Bas de Montigny, bords de la Marne.*

H. 2m. — L. 2m50.

La rivière, lente et pâle, bordée de roseaux, serpente à ras bords entre deux vastes plaines fermées à l'horizon par des bouquets sombres de petits bois aux profils dentelés; les berges sont herbues et fleuries. Sur le premier plan éclate la riche floraison du printemps, seule riante sous l'immense ciel, noir de nuages, qui occupe les deux tiers de la toile. Au premier plan, un canot blanc échoué sur le sable parmi des joncs.

SAINTPIERRE (GASTON-CASIMIR), né à Nîmes, élève de MM. L. Cogniet et Jalabert. — Méd. 1868.

N° 2675. *La Sieste : souvenir d'Alger.*

H. 1m90. — L. 2m50. — Fig. grandeur naturelle.

Une Algérienne aux cheveux blonds, couchée, parmi des coussins, sur un tapis d'Orient. Elle est vêtue d'un costume léger de soie blanc et bleu, qui laisse voir le haut de la poitrine. Devant elle, sur

un escabeau en marqueterie, une cafetière et un bouquet de roses. Fond de tenture jaune.

FRITEL (Pierre), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Millet.

N° 1277. *Un Martyr.*

H. 1m60. — L. 2m40. — Fig. grandeur naturelle.

Un jeune martyr est étendu nu sur l'arène, entre les pattes d'un tigre qui s'avance de face, ouvrant la gueule dans un bâillement formidable. Il tient, élevée dans la main gauche, une petite croix sur laquelle ses yeux sont fixés.

Acquis par l'État.

FLAMENG (François).

N° 1226. *L'Appel des Girondins, le 30 octobre* 1793.

Ce tableau, ayant obtenu en outre le *Prix du Salon,* a été décrit page 3.

HERMANN-LÉON (Charles), né au Havre (Seine-Inférieure), élève de Fromentin et de M. Ph. Rousseau. — Méd. 3e cl. 1873.

N° 1554. *Hallali courant.*

H. 2m45. — L. 1m95.

Une meute de chiens courants lancés au galop dévale, de face, par un sentier étroit qui descend à pic entre des rochers de grès

fleuris de bruyères. Les deux premiers arrivent presque côte à côte au premier plan. Sept ou huit autres accourent derrière.

Acquis par l'État.

PELEZ (Fernand), né à Paris, élève de MM. Cabanel et F. Barrias. — Méd. 3e cl. 1876.

N° 2346. *Mort de l'empereur Commode.*

« Marcia, prévenue que Commode avait résolu sa mort, le fait étrangler, après le bain, par un vigoureux athlète. »

H. 4m45. — L. 3m10. — Fig. grandeur naturelle.

Au premier plan, l'athlète, nu, aux formes épaisses, est accroupi, de face, sur le corps de Commode, qu'il vient d'étrangler. Il se tourne à gauche vers Marcia qui apparaît, au second plan, la tête à demi voilée, soulevant de son bras gauche la draperie suspendue aux colonnes. Fond de colonnade ionique. A droite, au fond, une baignoire de marbre.

Acquis par l'État.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

LOIR (Luigi), né à Goritz (Autriche), de parents français, élève de l'École des beaux-arts de Parme et de M. Pastelot.

N° 1944. *Un Coin de Bercy pendant l'inondation.*

H. 2^m. — L. 3^m30.

Sur la chaussée du quai, déjà envahie, on voit, de face, clapotant dans l'eau, marcher péniblement un fiacre et des charrettes portant des meubles empilés. A gauche, sur le trottoir et les talus, à droite, sur les saillies encore sèches de la chaussée, se tiennent des groupes de Parisiens, dames et messieurs, venus pour voir. Au fond, le pont de Bercy traverse tristement tout ce paysage humide et brumeux, entre des arbres dépouillés sur la gauche et des cheminées d'usines fumant sur la droite. Vaste ciel, bas et gris, lourd de pluie.

Signé à gauche : *Loir Luigi.*

Acquis par la Ville de Paris.

DEMONT (Adrien-Louis), né à Douai (Nord), élève de M. E. Breton.

N° 929. *L'Août dans le Nord.*

H. 1^m85. — L. 2^m50.

Un vaste champ de blé mûr à demi moissonné. Sur le devant,



Ed Yon sc.

UN COIN DE BERCY PENDANT L'INONDATION

un moissonneur, assis à l'ombre d'un tas de gerbes, raccommode sa faux tout en parlant à un autre moissonneur qui se tient debout. Plus loin, une charrette attelée qu'on est en train de charger. A gauche, des moissonneurs au travail. Un grand ciel monotone, couleur de plomb, tout chargé de chaleur, pèse sur la campagne brûlée, ouverte et plate, qui se relève insensiblement, à droite et à gauche dans l'éloignement.

Acquis par l'État.

DELANOY (Hippolyte-Pierre), né à Glascow (Écosse), de parents français, élève de MM. Jobbé-Duval, F. Barrias, Bonnat et Vollon.

N° 892. *Chez Don Quichotte.*

H. 3m. — L. 2m10.

Plusieurs grands livres ouverts, parmi lesquels un énorme manuscrit à miniatures brillantes. A droite, une targe et une rondache de bois peint; au-dessus, un casque doré sous une armure dressée. Sur le premier plan, un tambour et un bouclier. Au fond, dans l'ombre, on devine une haute cheminée.

Signé à gauche : *Hte-Pierre Delanoy.*

Acquis par l'État.

GEORGES-SAUVAGE (Auguste-Albert), né à Caen, élève de MM. Gérome et Lecomte du Nouy.

N° 1353. *Saint Jérôme au désert.*

H. 4m20. — L. 1m90.

Le saint, vieillard chauve et barbu, nimbé d'or, ceint d'une peau

de bête, est assis sur une pierre dans une grotte. Un calame à la main, il feuillette attentivement un gros livre. Près du livre, un crâne et une longue bande de parchemin.

Acquis par l'État.

SALMSON (Hugo), né à Stockholm, élève de l'Académie des beaux-arts de Stockholm et de M. Comte.

N° 2687. *Une Arrestation dans un village de Picardie.*

H. 2m10. — L. 2m70.

Au milieu d'une rue de village, une jeune paysanne descend, de face, menée par un gendarme qui lui tient le bras. Des paysans et paysannes, les uns sur la chaussée, d'autres sur le pas des portes, la regardent avec indignation ou pitié. Une vieille, vue de dos, s'avance au-devant d'elle et lui montre le poing avec fureur.

Acquis par l'État.

DAMOYE (Pierre-Emmanuel), né à Paris, élève de Corot, de Daubigny et de M. Bonnat.

N° 820. *Le Moulin de Merlimont (Pas-de-Calais).*

H. 1m55. — L. 2m45.

Une plaine au printemps. Verdure tendre, ciel léger, air frais. Çà et là, dans le sol inégal, déjà tout pailleté de pâquerettes, parmi les touffes de genêts, de ronces, de joncs, scintillent encore quelques flaques d'eau, souvenirs des dernières ondées. Le moulin de Merlimont, avec ses grandes ailes, apparaît sur l'horizon au milieu des

chaumières basses et des arbres grêles qui se suivent en longue file sous un ciel paisible et transparent où voltigent quelques flocons de nuées.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DOUCET (LUCIEN), né à Paris, élève de MM. Jules Lefebvre et G. Boulanger.

N° 1030. *Portrait du comte R. de M... F...*

H. $1^{m}80$. — L. $1^{m}40$. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune homme brun, à fines moustaches, vu de face, assis dans un fauteuil d'étoffe verte. Il regarde à gauche, tenant ses mains croisées sur ses genoux croisés. Paletot vert. Fond rouge.

GIRON (CHARLES), né à Genève, élève de M. Cabanel.

N° 1385. *L'Enfance de Bacchus.*

H. $2^{m}50$. — L. $2^{m}80$.

A droite, une jeune fille au sein nu, assise sur un tertre, tient entre ses genoux le petit Bacchus dont elle pose les doigts sur les trous d'une flûte. A ses pieds, une seconde jeune fille, vue de dos, allongée dans l'herbe, offre à l'enfant une couronne de feuilles. Plus loin, une troisième est nonchalamment adossée, de face, à côté de deux faunes, au pied des grands arbres formant le fond, au travers desquels on voit tourner dans une clairière une ronde de bacchantes.

Signé à gauche : *Ch. Giron.*

LA BOULAYE (Paul de), né à Bourg, élève de M. Bonnat.

N° 1714. *Au sermon : souvenir de la Bresse.*

H. 2^m10. — L. 1^m70. — Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle

Groupe de paysannes, assises dans une église, écoutant d'un air recueilli. A droite, un paysan en blouse bleue, son paroissien à la main, assis devant un pilier. Toutes les figures, vues de profil, sont tournées à gauche.

Acquis par l'État.

LECLAIRE (Victor), né à Paris, élève de M. L. Leclaire.

N° 1829. *Fleurs d'automne.*

H. 1^m40. — L. 1^m70.

Une gerbe de chrysanthèmes blancs, jaunes, rouges, jetée à terre devant un mur.

Signé : *V. Leclaire.*

Acquis par L'État.

ORDINAIRE (Marcel), né à Maisières (Doubs), élève de Courbet et de M. Français.

N° 2280. *Le Ruisseau du Puits-Noir (Doubs).*

H. 2^m70. — L. 3^m45.

Un lit de ruisseau clair coulant à travers des pierres et des roches moussues. A gauche, un bois ; à droite, des arbrisseaux et des broussailles d'une verdure tendre doucement pénétrée du soleil. Au fond, un haut rocher gris.

Acquis par l'État.

HAGBORG (Auguste), né à Gothembourg (Suède), élève de l'Académie des beaux-arts de Stockholm et de M. Palmaroli.

N° 1501. *Grande Marée dans la Manche.*

H. 2m25. — L. 3m05.

Une plage de sable étincelant sous un ciel de matin, vif, clair, léger, frais, à mer basse. Sur le premier plan, une pêcheuse, agenouillée, remet son soulier. Au milieu, de face, un pêcheur et sa femme s'avancent, d'un pas svelte, portant des filets. Plus loin, d'autres pêcheuses, avec pelles et râteaux, fouillant le sable; une charrette ramassant du varech, et, dans la clarté argentine de l'horizon, un fourmillement d'autres pêcheurs au travail. A gauche s'étend une longue dune.

Signé à droite : *Hagborg*, Paris, 1878.

Acquis par l'État.

VERNIER (Émile-Louis), né à Lons-le-Saunier.

N° 2933. *Les Pêcheuses de varech à Yport (Seine-Inférieure).*

H. 2m. — L. 2m50.

Cinq femmes, sur une plage rocheuse, plongent de longs râteaux dans la vague descendante pour en tirer les touffes flottantes de varech. Plus loin, deux autres femmes chargent un cheval. La mer, d'un vert sombre, houle, tachée d'écume; d'énormes nuages de couleur ardoisée s'amoncellent au-dessus de l'horizon lumineux que traverse une voile blanche. Des goëlands effarés montent et descendent.

JOURDAIN (Roger-Joseph), né à Louviers (Eure), élève de M. Cabanel.

N° 1665. *Le Chaland.*

H. 2m25. — L. 3m05.

Un grand bateau-chaland descend, au crépuscule, le cours d'un

fleuve paisible entre deux rives basses et boisées. Sur la partie d'arrière, que le cadre laisse seule voir, sont groupés à la fraîche les tranquilles habitants de l'embarcation. Debout sur le pont volant qui précède la cabine, ornée de fleurs, un marinier, adossé à la barre du gouvernail, regarde gaiement à ses pieds sa famille commençant le repas du soir. Sa femme, assise sur des madriers, allaite un nourrisson ; une fille déjà grande se tient derrière, debout, appuyée au pont, tandis qu'au premier plan un garçonnet s'allonge sur le rebord du bateau, et qu'un robuste vieux, assis, vu de profil, trempe une cuiller dans son écuelle. La soupe fume sur un fourneau. A côté du vieillard, une bouteille de vin coiffée d'un verre. Effet de soir très calme et recueilli.

Signé à gauche, dans le bateau : *Roger Jourdain*, 1879.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DESTREM (CASIMIR), né à Toulouse, élève de M. Bonnat.

N° 983. *Le Dépiquage.*

H. 2m20. — L. 3m20.

A droite, un rouleau que traînent sur une jonchée de gerbes deux grands bœufs, l'un roux, l'autre jaune, marchant de face sur le spectateur. L'attelage, conduit par un paysan en béret noir et pantalon bleu, assis sur un siège élevé, jette une lourde ombre noire sur les pailles étincelantes qu'embrase un soleil violent. A gauche, une paysanne en jupe bleu vif, la tête serrée dans un chapeau de paille, retourne les gerbes avec une grande fourche. Plus loin roule sur les blés un autre attelage semblable au premier, au pied des énormes meules qui murent l'horizon.

Signé à gauche : *C. Destrem*, 1879.

ROUFFIO (Paul), né à Marseille, élève de M. Cabanel.

N° 2604. *La Comédie.*

H. 2^m30. — L. 1^m80. — Fig. grandeur naturelle.

Elle est représentée sous la figure d'une femme assise, de face, les jambes croisées, dans un grand fauteuil, décolletée, les bras nus. Vêtue d'une robe rayée à couleurs voyantes, elle tient dans la main droite un fouet, et dans la main gauche un masque. A ses pieds, une marotte, un éventail, une lanterne.

Acquis par l'État.

WAGREZ (Jacques-Clément), né à Paris, élève de Pils et de M. Lehmann.

N° 2982. *Persée.*

H. 3^m40. — L. 2^m30.

Persée vient de tuer la Gorgone. Nu, des ailerons à la tête et aux pieds, il s'envole, de face, brandissant dans sa main gauche la tête horrible du monstre et tenant dans la droite un coutelas sanglant. A ses pieds se tord le corps blanc de la victime. Au deuxième plan, à droite, sur un tertre, Pallas, de profil, d'un geste de sa lance contient les compagnes de Gorgone, au loin accroupies, sur la gauche, dans des attitudes effrayées. Fond de paysage montagneux.

Acquis par l'État.

BRAMTOT (Alfred-Henri), né à Paris, élève de M. Bouguereau.

N° 401. *Portrait du vicomte O. de S. M...*

H. 1^m75. — L. 1^m30.

Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle.

Jeune capitaine de la ligne en tenue. Il est représenté de trois quarts, la tête nue et de face, la main droite au ceinturon, la main gauche pendante et appuyée sur la garde de son sabre. Il porte son manteau d'ordonnance jeté sur l'épaule droite.

MÉDARD (Eugène), né à Paris, élève de Cornu et de MM. L. Cogniet et Gérome.

N° 2084. *Une Retraite.*

H. 2m10. — L. 2m60. — Fig. de 0m30.

Sur une route bordée d'arbres effeuillés que la mitraille ébranche, des artilleurs s'efforcent de dégager un caisson embourbé dont l'un des chevaux est tombé. De face, au premier plan, quelques soldats, se retournant, font feu, sous le commandement d'un officier dont le cheval s'effare. A droite, dans les champs en pente, à travers la fumée, on aperçoit une ligne de fantassins défendant les approches de la route. Des coups de feu pétillent sur les talus. A gauche, sur le premier plan, des blessés étendus à terre.

Signé à gauche : *Eug. Médard,* 1878.

Acquis par l'État.

LEROLLE (Henri), né à Paris, élève de Lamothe.

N° 1906. *Jacob chez Laban.*

H. 3m80. — L. 4m30. — Fig. grandeur demi-naturelle.

Dans un enclos de ferme, le jeune Jacob, jambes nues, tête nue, en tunique bleue, tenant son chien en laisse, est debout, vu de

profil, devant Laban, vieillard à barbe grise, vêtu de blanc. Derrière Laban, de face, sa fille, en jupe brune et tablier gris, écoute, inquiète, l'entretien. A droite, un hangar couvert de chaume où repose une charrette chargée de gerbes. Au fond, devant la porte, un troupeau de moutons. Plus loin, dans la vaste plaine ouverte et paisible, des meules, des pâturages, de longues collines grisâtres flottant légèrement dans la clarté blanche du matin, sous un grand ciel nuageux.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CHABRY (MARTIN-LÉONCE), né à Bordeaux.

N° 566. *Marais des Landes de Gascogne un soir d'automne.*

H. 1m55. — L. 2m.

Au premier plan, des broussailles dans un terrain humide. Le marécage s'étend jusqu'à l'horizon, vers des collines basses, entre des rives incertaines et déchiquetées. A droite, trois cabanes sur pilotis. De longues bandes de nuages sombres et minces, tachés de rose par le crépuscule qui rougit l'horizon, traversent le ciel pâlissant.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MENTIONS HONORABLES

BENNER (Emmanuel), né à Mulhouse (Alsace).

N° 215. *Une Dormeuse.*

H. 1m50. — L. 2m40. — Fig. grandeur naturelle.

Une femme nue, étendue sur le côté droit, de trois quarts, la tête à gauche, dort sur une draperie blanche, dans l'herbe, les bras relevés sous la tête. Au fond, un bois.

Acquis par l'État.

GILBERT (Victor-Gabriel), né à Paris, élève de MM. Adam et Levasseur.

N° 1364. *Le Carreau des Halles.*

H. 1m40. — L. 1m80.

Une rangée de tables, devant la halle, chargées de légumes. Au premier plan, à gauche, un marchand assis sur une caisse; à droite, une marchande causant avec une jeune fille. Entre les tables, des dames, des passants, tout le va-et-vient d'un marché fourmillant au loin dans une atmosphère brumeuse. A gauche, derrière deux autres rangées de marchandes, la maison de nouveautés de la Pointe-Saint-Eustache.

LEBRUN (Mme MARIE), née à Toulon (Var).

N° 1824. *Un Coin de Cour d'assises : la Table des pièces à conviction.*

H. 2m20. — L. 1m60.

Sur une table, jetés pêle-mêle, un gros soulier ensanglanté, un verre, une pipe, un couteau, une bouteille cassée, un collier, une robe, des chiffons bleus. Au fond, un fauteuil rouge et une table verte avec une toque et un encrier. En haut, une effigie du Christ qu'on devine sous la lumière étranglée par les barreaux d'une étroite fenêtre.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

LUCAS (MARIE-FÉLIX-HIPPOLYTE), né à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), élève de MM. H. Lehmann et C. Houry.

N° 1967. *Job et ses amis.*

« ... Alors Éliphas de Théman prit la parole et dit : « Heureux l'homme « que Dieu corrige! Ne méprise donc pas les châtiments de Dieu. »

(E. RENAN, *Livre de Job*, ch. V.)

H. 2m20. — L. 2m50.

A droite, Job, maigre et décharné, les mains sur la poitrine, est assis, les jambes allongées, sur le fumier. Devant lui, à gauche, se tiennent assis ses trois amis : Éliphas, vêtu de rouge, faisant un geste d'exhortation; les deux autres dans des attitudes compatissantes. Fond de montagnes.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

OUTIN (PIERRE), né à Moulins, élève de MM. Lecomte et Cabanel.

N° 2291. *La Halte.*

H. 1m25. — L. 1m10.

Devant une maison de village est arrêté un cavalier en houppelande brune, coiffé d'un tricorne. Un paysan, vu de dos, rattache la selle de son cheval. A droite accourt une servante portant un seau plein d'eau. Sur l'escalier du logis, une fillette regarde, sa tartine à la main. Costumes XVIIIe siècle.

BERTIER (FRANCISQUE-ÉDOUARD), né à Paris, élève de MM. Bouguereau et Cabanel.

N° 248. *Un Vieux Curé de campagne.*

H. 1m50. — L. 1m25. — Fig. grandeur naturelle.

Il est vu de face, assis, jusqu'aux genoux; il a la tête nue et tient entre ses jambes un gros parapluie.

BLAYN (FERNAND), né à Paris, élève de M. Cabanel.

N° 308. *Une Épave. — Yport,* 1878.

H. 1m05. — L. 1m50.

Un prêtre en surplis, accompagné d'un porte-croix et de trois enfants de chœur, donne la bénédiction funèbre à un noyé étendu sur le dos dans le sable humide de la plage. Alentour, des groupes de pêcheurs et de pêcheuses agenouillés ou debout. A droite, la haute falaise avec un escalier; à gauche, la mer houleuse sous un ciel d'orage.

RASETTI (Georges), né à Paris, élève de M. Bonnat.

N° 2513. *Le Chapelet.*

H. 1m50. — L. 1m20.

Une vieille paysanne cassée, ridée, couperosée, en robe rapiécée, est assise, de face, sur un banc d'église, tenant un chapelet dans sa main gauche et dans la droite un bâton. A côté d'elle, sur le banc, ses sabots.

AUBLET (Albert), né à Paris, élève de Jacquand et de M. Gérome.

N° 83. *Le Lavabo des réservistes dans la caserne du Centre, à Cherbourg (Manche).*

H. 1m40. — L. 1m90.

Au milieu, un grand réservoir d'eau dans un bassin oblong. A droite et à gauche, de jeunes soldats, en bras de chemises, pressés les uns contre les autres, se penchent sur le rebord de pierre pour se savonner la tête ou les bras. D'autres, derrière eux, s'essuient ou se rhabillent. Sur un petit mur qui entoure le bassin, des habits et des képis rangés en ordre.

BRUNET (Jean-Baptiste), né à Poitiers, élève de M. Gérome.

N° 451. *Caron.*

Le vieux passeur est nu, de face, assis sur le bord de sa barque, où sont déjà placés plusieurs groupes. A droite, sur le premier plan, un homme assis, demi-nu, semble l'implorer vainement. Caron, prêt à partir, se détourne et regarde vers la gauche un couple d'amants arrêtés, au fond, sur la rive.

H. 3m10. — L. 2m30.

Acquis par l'État

CAZIN (Jean-Charles), né à Samer (Pas-de-Calais), élève de M. Lecoq de Boisbaudran.

N° 557. *L'Art.*

H. 2^m90. — L. 1^m90.

Sur un tertre, à l'ombre de pins maritimes, une femme assise, vêtue de blanc, est accoudée à un chevalet surmonté d'une petite statue. Elle tient dans sa main gauche une palette. Une viole est posée contre le chevalet. Dans le ciel très bleu, rayé de nuages très blancs, des palmes d'or.

FOUBERT (Émile-Louis), né à Paris, élève de l'École municipale de Bayonne et de MM. Bonnat, Busson et H. Lévy.

N° 1254. *Nymphes et Faunes.*

H. 1^m90. — L. 3^m10.

Sur le bord d'une source, dans un massif de feuillages, un faune, accroupi sur une peau de tigre, joue de la double flûte. Trois nymphes nues, nonchalamment assises, l'écoutent en jouant avec des fleurs.

STEINHEIL (Adolphe-Charles-Édouard), né à Paris, élève de son père et de Farochon.

N° 2795. *Amateurs d'estampes.*

H. 1^m10. — L. 0^m95.

Trois personnages, en costumes Louis XIII, dans une salle doucement éclairée. L'un, vieux, vêtu de gris, tient un portefeuille ouvert, tandis qu'un second, vêtu de noir, contemple une estampe; le troisième, vêtu de brun, s'appuie au dos d'un grand fauteuil.

AVIAT (Jules), né à Brienne-le-Château (Aube), élève de MM. E. Hébert, Bonnat et Lafrance.

N° 98. *Sainte Élisabeth de Hongrie.*

H. 2m50. — L. 1m70.

Sainte Élisabeth, debout, en robe blanche et manteau bleu brodé, couronnée et nimbée, panse la tête sanglante d'un jeune blessé assis, de face, sur une civière. Le blessé est nu et ceint d'une peau de mouton noir. A gauche, au premier plan, une jeune fille en robe bleue s'appuie sur le bras de la civière; à droite, à l'arrière-plan, une autre jeune fille, de face, portant une aiguière et un bassin.

Acquis par l'État.

SARGENT (John S.), né à Philadelphie (États-Unis d'Amérique), élève de M. Carolus Duran.

N° 2697. *Portrait de M. Carolus Duran.*

H. 1m65. — L. 1m10. — Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle.

Le peintre est assis de face, un peu penché en avant, dans un fauteuil bleu; il tient une canne dans la main droite. Costume du matin : veston gris-vert, chemise à manchettes plissées, pantalon sombre.

VALADON (Jules-Emmanuel), né à Paris, élève de Drolling et de MM. L. Cogniet et H. Lehmann.

N° 2890. *Pendant un service funèbre.*

H. 1m10. — L. 0m95. — Fig. en buste. Grandeur naturelle.

Un vieux monsieur et une vieille dame écoutant l'office des morts.

Ils sont représentés de profil, en deuil, le monsieur tenant une prise de tabac dans ses doigts, la dame croisant les mains dans une attitude pieuse et triste.

PAYEN (ENNEMOND), né à Lyon, élève de MM. Monginot et Bastien Lepage.

N° 2337. *Le Repas du missionnaire chez les sœurs de Saint-Jean.*

H. 1m60. — L. 1m90.

Le religieux, vêtu de blanc, est assis de face, devant une table soigneusement servie. A droite, deux sœurs assises écoutent ses paroles avec recueillement. Une troisième sœur arrive sur la gauche, apportant un plat.

BERTHELON (EUGÈNE), né à Paris, élève de MM. E. Lavieille et Berne-Bellecour.

N° 242. *Les Bords de la Seine à Essonnes* (*Seine-et-Oise*), *le soir, après la pluie.*

H. 1m40. — L. 2m10.

Le fleuve, tranquille, sur lequel s'élève à gauche une île boisée, coule entre des pentes unies et vertes. Fond de collines, aux formes vagues, s'évanouissant dans les lueurs décroissantes du crépuscule.

GARDNER (Mlle ÉLISABETH-JANE), née à New-Hampshire (États-Unis d'Amérique), élève de MM. H. Merle, Bouguereau et J. Lefebvre.

N° 1311. *A la fontaine.*

H. 1m40. — L. 1m20.

Une jeune paysanne italienne, vue de face, debout, appuyée à la

vasque d'un bassin rustique, le pied droit sur une pierre, soulève de la main gauche, par un mouvement gracieux, une urne de grès jusqu'aux lèvres d'une fillette plus jeune qui se dresse à sa droite, en relevant sa robe blanche sur ses jambes nues. Fond de feuillages.

Signé à droite : *Élisabeth Gardner.*

JACOB (Stéphen), né à Baigneux (Côte-d'Or), élève de MM. Bonnat et G. Boulanger.

N° 1618. *Portrait de Mlle E. H.*

H. 2m10. — L. 1m60.

Elle est représentée de face, tournant un peu la tête, à mi-corps; elle est coiffée d'un peigne d'écaille et porte une robe rouge avec une pelisse de fourrure sur l'épaule.

MOSLER (Henry), né aux Etats-Unis d'Amérique, élève de M. E. Hébert.

N° 2196. *Le Retour.*

H. 1m75. — L. 1m55.

Intérieur breton. Au milieu, un grand lit-armoire dans lequel est couchée une vieille femme morte, dont le visage est éclairé par deux cierges. Au pied du lit, un paysan, en costume breton, boueux et déguenillé, les pieds nus et poussiéreux, pleure dans ses mains, la tête penchée sur le bord du lit. A droite se tient debout, grave et pensif, un prêtre en soutane noire, la tête nue, son bréviaire à la main. A terre, près du paysan, son chapeau, son bâton, un petit paquet dans un mouchoir rouge.

Signé à droite : *Henry Mosler.* — Paris, 1879.

BELLET DU POISAT (Pierre-Alfred), né à Bourgoing (Isère), élève de Drolling H. et de Flandrin.

N° 207. *La Nuit dans le port.*

H. 1^m40. — L. 1^m70.

Quelques bateaux noirs de pêcheurs aux lourdes voiles, sur une eau noire vivement rayée par des sillons de lune entre des talus de sable. Au fond, dans le port, des enchevêtrements noirs de mâts, d'agrès, de voiles, parmi les toits rouges des maisons, au-dessus desquels éclate l'œil lumineux d'un phare. Ciel tourmenté, mêlant les noirs, les gris, les bleus, sous les blancs rayons de la lune.

RUDAUX (Edmond-Adolphe), né à Verdun (Meuse), élève de M. Lavieille.

N° 2642. *Les Travailleurs de la mer.*

H. 0^m95. — L. 1^m30.

Petits Parisiens, en costume de villégiature, jouant sur une plage à marée basse. Cinq petits garçons, à gauche, sont grimpés en glissant sur un petit rocher, d'où l'un d'eux essaye de pêcher dans la vague. Quatre autres, plus petits, pataugent dans l'eau, à droite, près du bord.

BRUCK-LAJOS (Louis), né à Papa (Hongrie), élève de M. Munkacsy.

N° 441. *Abandonnés !*

H. 1^m60. — L. 1^m90.

Intérieur d'une maison de paysans en Hongrie. A gauche, devant

la porte, une fillette déguenillée qui raconte ses malheurs ; elle est accompagnée d'un petit frère qui, tout en s'accrochant à son lambeau de jupe, dévore d'un œil affamé une écuelle de soupe fumant sur un banc. Au centre, la maîtresse du logis, assise près d'une table, tenant entre ses genoux une petite fille qui lève le nez sur sa tartine, interrompt son travail d'aiguille pour écouter la mendiante. Derrière elle, une fille aînée, debout, coupe un morceau de pain. Un petit garçon continue d'écrire avec attention, tandis que la vieille mère, tremblante sur son bâton, se lève, tout émue, comme pour aller vers les pauvres abandonnés. A droite, un grand poêle de faïence verte.

BULAND (Jean-Eugène), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Yvon.

N° 456. *Offrande à la Vierge.*

H. 1m40. — L. 1m20.

Intérieur d'église nue et pauvre. Une petite fille en blanc, à genoux, de profil, tournée à gauche, prie, un bouquet à la main. Derrière elle est assise, sur un banc de bois, son paroissien sur les genoux, une paysanne, maigre et hâlée, serrée dans une robe noire et coiffée d'un bonnet blanc.

Acquis par l'État.

DUPRÉ (Julien), né à Paris, élève de Pils et de MM. Laugier et H. Lehmann.

N° 1110. *Le Regain.*

H. 1m50. — L. 1m80.

Sur le premier plan, une paysanne, en jupe noire et corsage jaune, se baisse, de profil, pour saisir à bras une gerbe de foin. Près d'elle, de dos, un paysan en pantalon bleu et chemise rose, une fourche à

la main. Plus loin, deux autres paysans, dont l'un lève une gerbe au bout de sa fourche, et l'autre presse le foin du genou; une paysanne entassant les gerbes. Campagne ouverte et doucement ensoleillée.

HIRSCH (Alexandre-Auguste), né à Lyon, élève de H. Flandrin et de Gleyre.

N° 1563. *Suzanne.*

H. 2m10. — L. 1m60.

Suzanne, nue, est assise sur un banc de pierre devant un bassin. Surprise par un bruit, elle regarde avec inquiétude, les jambes croisées, cachant son sein de la main droite. Sa main gauche est appuyée au banc. Près d'elle, des vêtements orientaux et des babouches rouges. La muraille est décorée d'une frise de faïence persane. Un grand rideau rouge ferme une porte de style moresque.

KRUG (Édouard), né à Drubec (Calvados), élève de M. L. Cogniet.

N° 1706. *Le Génie du Christianisme.*

H. 2m60. — L. 2m20. — Fig. grandeur naturelle.

Le Génie est représenté sous la figure d'un ange, vêtu d'une robe blanche et tenant élevé dans sa main gauche un crucifix lumineux. Il s'avance, de face, d'un pas rapide, entraînant un jeune homme qui marche à son côté droit, les jambes nues, une besace sur l'épaule.

Acquis par l'État.

BELLÉE (Léon de), né à Ploërmel (Morbihan), élève de M. Montfort.

N° 203. *En forêt : le Givre.*

H. 1m05. — L. 1m.

Une clairière dans une forêt, en hiver. Sur la droite, quatre grands hêtres aux branchages noirs chargés de givre clair. Au premier plan, une hutte de terre et de feuilles devant laquelle un bûcheron assis se chauffe, tandis que plus loin un de ses compagnons attise un grand feu d'herbe.

Signé à droite : *De Bellée*, 79.

Acquis par l'État.

BERTHAULT (Lucien), né à Coulommiers (Seine-et-Marne), élève de M. Cabanel.

N° 239. *La Fille de Jephté.*

H. 4m75. — L. 3m20.

Debout, en robe blanche, au pied d'un amas de rochers, les mains pendantes et croisées, elle regarde tristement devant elle. A sa droite, une de ses compagnes, assise, tient la tête dans ses mains. Plus bas, une négresse à genoux se lamente en s'arrachant les cheveux. A droite, deux autres femmes, l'une assise, l'autre, au-dessous, se tordant à terre. Au premier plan, de face, une femme, demi-nue, s'arrache les cheveux; une autre, de dos, gît sur le sol. Au fond, à droite, une plaine de sable.

FAIVRE (Léon-Maxime), né à Paris, élève de M. Gérome.

N° 1179. *Portrait de M. Cantin.*

H. 1m80. — L. 1m30 — Fig. grandeur naturelle.

Il est représenté de face, nu-tête, à mi-jambes. Cheveux gris, visage rasé. Redingote noire, manteau noir à revers de fourrures

noires. Dans la main droite un chapeau, la main gauche dans la poche.

Signé : *Maxime Faivre,* 1879.

LEHMANN (Georges), né à Moscou, élève de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg.

N° 1859. *En 1795.*

H. $1^{m}90$. — L. $1^{m}60$. — Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle.

Une merveilleuse, en robe bleue galonnée d'or, coiffée d'un grand chapeau bleu à plumes, assise, de face, dans un fauteuil de velours jaune. Elle rit en ployant une cravache sur son genou. Fond de tapisserie brune.

METZMACHER (Émile-Pierre), né à Paris, élève de MM. G. Boulanger et F. Willems.

N° 2124. *Le Fruit défendu.*

H. 1^{m}. — L. $0^{m}90$.

Une soubrette en costume Louis XV desservant une table. Elle mord une pomme à belles dents.

MOYSE (Édouard), né à Nancy, élève de Drolling.

N° 2213. *Un Hymne.*

H. $2^{m}05$. — L. $1^{m}50$. — Fig. grandeur naturelle.

Un religieux vêtu de noir, de face, jouant du violoncelle. Tête

chauve, barbe blanche, pieds nus chaussés de sandales. Fond gris de muraille.

RAVEL (Édouard), né à Genève.

N°. 2515. *École de dessin.*

H. 1m30. — L. 1m60.

Intérieur d'une salle d'école de dessin pour des jeunes filles. Les élèves sont rangées autour d'un petit modèle italien qui pose sur une estrade. Le vieux professeur, en habit noir et manches de lustrine, un compas à la main, s'entretient avec une dame en châle rouge.

ARTISTES HORS CONCOURS

BASTIEN-LEPAGE (JULES), né à Damvillers (Meuse), élève de M. Cabanel. — Méd. 3e cl. 1874; 2e cl. 1875; 3e cl. 1878 (Exp. un.).

N° 164. *Saison d'octobre.*

H. 2m20. — L. 2m30. — Fig. grandeur naturelle.

Dans un champ nu, d'une platitude triste, que clôt à l'horizon lointain un maigre bouquet d'ormeaux dépouillés et une lourde butte rocheuse, deux filles de la campagne font la récolte des pommes de terre. L'une d'elles, debout au premier plan, de profil, se penche pour les verser, d'une main ferme et attentive, d'un panier d'osier dans un grand sac de toile. Le front est bas, la mâchoire large, la lèvre épaisse. Le type de sa compagne, qui, assise derrière elle à l'arrière-plan, fouille la terre pour en tirer les pommes dont elle emplit son panier, n'est ni moins bestial ni moins vrai. Toutes deux sont en cheveux, vêtues de jupes rayées et de camisoles. Au loin, dans la plaine, travaillent trois paysans.

Signé à gauche : 1878, *Damvillers, Bastien-Lepage.*



BASTIEN-LEPAGE.

N° 165. *Portrait de Mlle Sarah Bernhardt.*

H. 0m80. — L. 0m60. — Fig. jusqu'aux genoux.

Elle est vue de profil, tournée à gauche, assise, fixant ses yeux baissés sur un petit Orphée en ivoire qu'elle tient des deux mains. Les cheveux, d'un blond doré, noués en houppe sur le sommet de la tête, retombent sur les épaules. La robe, de soie blanche brodée de blanc, serrée au corps, brille sous un manteau blanc fourré de blanc d'un ton plus mat. Elle porte au cou une haute cravate de mousseline blanche. La figure se découpe sur un fond chatoyant de muraille marbrée.

Signé en haut, à gauche : A SARAH BERNHARDT, *Jules Bastien-Lepage*, 1879.

BERNE-BELLECOUR (ETIENNE), né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), élève de Picot et de M. F. Barrias. — Méd. 1869; 1re cl. 1872; ✵ 1878; méd. 3e cl. 1878 (Exp. univ.).

N° 231. *Sur le terrain.*

H. 1m80. — L. 1m40.

Dans le fossé boisé d'un vieux château-caserne, au pied d'une tour ronde, deux dragons s'apprêtent à se battre au sabre. L'un, vu de dos, au premier plan, retrousse tranquillement sa manche de chemise; l'autre, plus jeune, de face, nu jusqu'à la ceinture, fixe son adversaire d'un œil furieux. Il s'appuie des deux mains sur la poignée de son sabre, dont la pointe pose sur sa botte. Un prévôt, coiffé d'un shako, lui donne à l'oreille un dernier conseil. Au fond, devant la poterne de la tour, un cavalier attache son ceinturon; un sergent se retourne pour défendre du geste à quelques soldats curieux de quit-

ter la poterne; un chirurgien examine sa trousse. Aux fenêtres de la tour, des têtes de soldats regardant la scène.

Signé à droite : *E. Berne-Bellecour*, 1879.

BERNIER (Camille), né à Colmar (Alsace), élève de M. L. Fleury. — Méd. 1867, 1868 et 1869; ✻ 1872; méd. 2e cl. 1878 (Exp. un.).

N° 233. *L'Allée abandonnée.*

H. 2m50. — L. 3m60.

En pleine futaie, verdoyante et feuillue, de hêtres et de frênes, une large allée, envahie par les herbes et les ronces, semée de flaques d'eau, bossuée de grosses pierres, s'enfonce sous les hauts branchages qui se rejoignent, ne laissant glisser que par d'étroites trouées le chaud soleil d'été. A gauche, sous les arbres, deux chevaux blancs en liberté, dont l'un s'abreuve. Sur le premier plan, de grosses touffes d'ajoncs et des fragments de roches.

Signé à droite : *C. Bernier.*

BONNAT (Léon-Joseph-Florentin), né à Bayonne (Basses-Pyrénées), élève de M. L. Cogniet. — Méd. 2e cl. 1861; rappel 1863; méd. 2e cl. 1867 (Exp. un.); ✻ 1867; méd. d'honneur 1869; Off. ✻ 1874.

N° 340. *Portrait de M. Victor Hugo.*

H. 1m90. — L. 1m60. — Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle.

Le poète est assis, de face, dans un fauteuil de chêne couvert d'une



étoffe rougeâtre, accoudé à gauche sur une table de chêne, le regard droit et fixe. Il soutient un peu sa tête de la main gauche et tient l'extrémité de sa droite passée dans l'ouverture de son gilet. La barbe est entière, et, comme la chevelure, courte, épaisse, blanche. Sur la table, un vieil Homère à reliure fauve. Vêtements noirs, gilet fermé jusqu'au cou, manchettes blanches, col blanc. La figure éclate vigoureusement et s'enlève en relief sur l'obscurité unie d'un fond neutre.

BOUGUEREAU (William-Adolphe), né à La Rochelle, élève de Picot. — Prix de Rome 1850. — Méd. 2e cl. 1855 (Exp. un.); méd. 1re cl. 1857; ✻ 1859; méd. 3e cl. 1867 (Exp. un.); Membre de l'Institut 1876; Off. ✻ 1865; méd. 2e cl. 1878 (Exp. un.).

N° 376. *La Naissance de Vénus.*

H. 3m60. — L. 2m70. — Fig. grandeur naturelle.

La déesse, nue, est représentée, de face, debout sur une conque marine que traîne un dauphin conduit par deux Amours; elle tord, en inclinant sa tête souriante, de ses deux mains relevées, sa longue chevelure blonde. A gauche, un centaure, plongé dans l'eau à mi-corps, enlace une femme nue; à droite, un autre centaure nage, sonnant d'une conque, entre deux femmes qui s'appuient sur son épaule et son bras, tous souriant à Vénus. Une troupe d'Amours joyeux, agitant des flèches et des arcs, gambadant et gesticulant, s'envolent vers le ciel en tournoyant derrière la déesse. Sur le premier plan, un triton, de dos, dans l'eau jusqu'à l'épaule, souffle dans une conque.

Signé à gauche : *Wm Bouguereau.*

Acquis par l'État.

BUSSON (Charles), né à Montoire (Loir-et-Cher), élève de Rémond et de M. Français. — Méd. 3e cl. 1855 (Exp. un.); rapp. 1857, 1859 et 1863; ✻ 1866; méd. 3e cl. 1867 (Exp. un.); 1re cl. 1878 (Exp. un.).

N° 468. *Ancien déversoir, près de Montoire.*

H. 1m95. — L. 2m50.

Plaine marécageuse, où scintillent de tous côtés, parmi les joncs touffus et les hautes herbes, des filets, serpentant ou dormant, d'eau bourbeuse. Sur le premier plan, l'eau s'amasse devant une rangée de grosses pierres d'où elle s'échappe en cascade. Quelques bœufs pataugent et s'abreuvent çà et là, plongés à mi-jambes dans les herbes. A droite, l'entrée d'un bois près duquel un village est tapi sous les branches. Une rangée de collines ferme l'horizon. Grand ciel nuageux. Effet d'automne.

BUTIN (Ulysse-Louis-Auguste), né à Saint-Quentin (Aisne), élève de Lemasle, de Picot et de Pils. — Méd. 3e cl. 1875; 2e cl. 1878.

N° 469. *La Femme du marin* (*côte normande*).

H. 2m70. — L. 1m70.

Une forte paysanne en capuche grise, corsage de tricot gris, jupe de bure grise, bas bleus, gros sabots, se tient, de face, debout sur l'arrière d'une chaloupe qu'elle mène résolument, à coups de godille, à travers les vagues pâles, sous un ciel bas. L'embarcation est lourde, toute chargée de légumes. A l'avant, un gamin en béret tient sa petite sœur dans ses bras; à droite, quelques bateaux de pêche à l'horizon.

Acquis par l'État.



LA FEMME DU MARIN.

CABANEL (Alexandre), né à Montpellier, élève de Picot. — Prix de Rome 1845. — Méd. 2e cl. 1852; 1re cl. 1855 (Exp. un.); ✻ 1855; Membre de l'Institut 1863; Off. ✻ 1864; méd. d'honneur 1865 et 1867 (Exp. un.); rapp. de méd. d'honn. 1878 (Exp. un.).

N° 474. *Portrait de Mme la marquise de C... T...*

H. 1m90. — L. 1m40. — Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle.

Elle est représentée, de face, en robe de satin blanc bordée de fourrure, décolletée, la tête nue, les bras nus. La main gauche tombe sur le dossier d'une chaise bleue; de la main droite elle touche la même chaise avec le bout d'un éventail rouge. Cheveux châtains très simplement relevés, yeux gris-bleu. La figure se détache délicatement sur un rideau bleu bordé d'une bande de tapisserie.

Signé à droite : *Alex. Cabanel*, 1879.

COUTURE (Feu Thomas), né à Senlis, mort au château de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise), en 1879.

N° 785. *L'Homme à la musette.*

H. 1m43. — L. 1m10. — Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle.

Un *pifferaro* à barbe rousse, en bras de chemise, assis sur un banc de pierre, souffle à pleines joues dans une cornemuse. Il est vu de trois quarts, tourné à gauche.

Signé à gauche : *T. C.*, 1877.

CURZON (Paul-Alfred de), né à Poitiers, élève de Drolling et de M. Cabat. — Méd. 2e cl. 1857; rapp. 1859,

1861 et 1863; ✻ 1865; méd. 3e cl. 1867 (Exp. un.); 2e cl. 1878 (Exp. un.).

N° 803. *Sur l'escalier d'Atrani, à Ravello, golfe de Salerne* (Italie).

H. 0^{m}95. — L. 1^{m}20.

A gauche, des degrés taillés dans le roc, sous une légère et haute tonnelle de branches. Une femme, portant une corbeille sur sa tête, se dresse sous un rayon de soleil; une autre se repose, assise, dans l'ombre d'un mur. A droite, deux grands arbres allongent leurs fûts minces et secs au-dessus d'un ravin sur lequel se penchent des arbustes et des broussailles. Fond de montagnes azurées.

DELAUNAY (Jules-Élie), né à Nantes, élève de H. Flandrin et de Lamothe. — Prix de Rome 1856. — Méd. 3e cl. 1859; 2e cl. 1863; méd. 1865; méd. 2e cl. 1867 (Exp. un.); ✻ 1867; méd. 1re cl. 1878 (Exp. un.); Off. ✻ 1878.

N° 904. *Portrait de M. Charles Gounod, membre de l'Institut.*

H. 0^{m}85. — L. 0^{m}75. — Grandeur naturelle. En buste.

Il est vu de profil, tourné à gauche. Front chauve, barbe entière et grisonnante, vêtement noir. De la main droite il tient un volume rouge sur lequel on lit : *Mozart. Don Giovanni.* La figure se découpe sur des feuillages verts de laurier.

Signé à gauche du monogramme J. D., 1879.



E. Detaille pinx — A. Greux sc

CHAMPIGNY. DÉCEMBRE 1870

DETAILLE (Édouard-Jean-Baptiste), né à Paris, élève de M. Meissonier. — Méd. 1869 et 1870; 2e cl. 1872; ✻ 1873.

N° 987. *Champigny* (*décembre* 1870).

H. 1m25. — L. 2m25.

Intérieur d'une cour de maison de plaisance au moment de l'attaque de l'ennemi. Au fond, un mur de clôture, avec une porte cochère que des soldats du génie fortifient à la hâte en y entassant tonneaux, planches, matelas. D'autres soldats, à gauche, percent dans le mur des meurtrières et une embrasure où ils installent un canon. Au centre, deux officiers supérieurs écoutent un jardinier en chapeau de paille et tablier bleu qui parle et gesticule. Sur la droite, où s'élève la façade, déjà criblée par les boulets, de l'habitation élégante dont les balcons sont occupés par des tirailleurs, d'autres soldats accourent, portant des meubles, près d'un fourgon d'artillerie dont l'attelage s'effare. Sur le premier plan, plusieurs lignards agenouillés et accroupis, attendant l'action, au milieu des serres crevées et des cloches brisées.

FEYEN-PERRIN (François-Nicolas-Augustin), né à Bry-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle), élève de Drolling et de M. Léon Cogniet. — Méd. 1865 et 1867; 3e cl. 1874; ✻ 1878.

N° 1217. *Tricoteuses au bord de la mer : souvenir de Cancale.*

H. 2m70. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle.

Deux jeunes paysannes assises sur un tronc d'arbre coupé. L'une d'elles, coiffée d'un mouchoir blanc, écoute, en tricotant, d'un air distrait, sa compagne, coiffée d'un mouchoir jaune, qui lui montre son ouvrage. Derrière elles, la mer sous un ciel clair.

FRANÇAIS (François-Louis), né à Plombières (Vosges), élève de Corot et de M. Gigoux. — Méd. 3e cl. 1841; 1re cl. 1848; ✱ 1853; méd. 1re cl. 1855 (Exp. un.); 1re cl. 1867 (Exp. un.); Off. ✱ 1867; méd. d'honneur 1878 (Exp. un.).

N° 1263. *Vallée de Rossillon (Ain) le matin.*

H. 0m60. — L. 0m50.

Intérieur d'une saulaie touffue au milieu de laquelle coule avec lenteur, brillant çà et là dans les herbes, un petit ruisseau. Des deux côtés, de hautes touffes d'arbres et d'arbrisseaux. Au fond, la paroi sèche d'un rocher abrupt sous un coin de ciel vif et frais.

Signé à droite : *Français.*

GERVEX (Henri), né à Paris, élève de Fromentin et de MM. Cabanel et Brisset. — Méd. 2e cl. 1874; rapp. 1876.

N° 1356. *Retour du bal.*

H. 2m20. — L. 2m60. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur d'un riche salon éclairé par une lampe. A droite, une jeune femme en robe de bal claire, encore gantée, affaissée sur le coussin d'un grand divan, paraît pleurer, la tête dans ses mains. Près d'elle, vu de face, un homme encore jeune, à moustaches noires, un peu chauve, qui n'a pas pris le temps d'ôter son paletot fourré, est assis, l'œil fixe et irrité, ôtant froidement ses gants blancs. A gauche, une table de marbre à gros pieds sculptés et dorés sur laquelle pose une lampe de bronze garnie d'un large abat-jour; à droite, au pied du divan, un bouquet tombé sur le tapis rouge.

Signé à gauche : *H. Gervex*, 1879.



Guillaumet pinx — Gaucherel sc

LAGHOUAT (SAHARA ALGERIEN)

GUILLAUMET (Gustave), né à Paris, élève de Picot et de M. F. Barrias. — Méd. 1865 et 1867; 2e cl. 1872; 3e cl. 1878 (Exp. un.); ✱ 1878.

N° 1473. *Laghouat (Sahara algérien).*

H. 1m70. — L. 2m25.

Une place de ville arabe sur une hauteur doucement enveloppée par la lumière grise d'un crépuscule tranquille. A gauche, au pied d'une rangée de maisons à toits plats, percées de petites portes, se reposent étendus, assis ou debout, des Arabes avec leurs femmes et leurs enfants. Au premier plan, à droite, sur le terrain inégal, des enfants encapuchonnés jouent aux osselets. Au fond se dresse, dans une échancrure du sol, la pointe d'une tour carrée. A droite, des rochers.

Signé à droite : *G. Guillaumet*, 1879.

Acquis par l'État.

GUILLEMET (Jean-Baptiste-Antoine), né à Chantilly (Oise). — Méd. 2e cl. 1874; rapp. 1876.

N° 1477. *Le Chaos de Villers (Calvados).*

H. 1m70. — L. 2m25.

Le vent de mer souffle. Les broussailles maigres, les herbes sèches, qui croissent à peine dans ce coin de falaise tourmenté, dont le sol inégal se soulève et se creuse comme bouleversé par un éternel soulèvement, plient sous la rafale. D'énormes nuages, gris comme du plomb, chargent le ciel. Un mince filet de lumière, écrasé sous cette masse, glisse encore sur le profil d'une ravine et fait luire d'une teinte d'émeraude la mer pâle qui tremble, à gauche, au fond d'un golfe, attendant l'orage.

HÉBERT (Antoine-Auguste-Ernest), né à Grenoble, élève de David d'Angers et de Paul Delaroche. — Prix de Rome 1839. — Méd. 1re cl. 1851; ✻ 1853; méd. 1re cl. 1855 (Exp. un.); 2e cl. 1867 (Exp. un.); Off. ✻ 1867; Membre de l'Institut 1874; Comm. ✻ 1874.

N° 1523. *La Sultane.*

H. $1^{m}30$. — L. $1^{m}05$. — Fig. jusqu'aux genoux. Grandeur naturelle.

Jeune femme en costume oriental, vue de face, assise dans une pénombre douce où brillent ses grands yeux noirs.

HENNER (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Alsace). — Prix de Rome 1858. — Méd. 3e cl. 1863; méd. 1865 et 1866; ✻ 1873; Off. ✻ 1878; méd. 1re cl. 1878 (Exp. un.).

N° 1539. *Jésus au tombeau.*

H. $1^{m}13$. — L. $2^{m}38$. — Fig. grandeur naturelle.

Le Christ, nu, est étendu de son long, la tête à droite, en profil, le bras serré contre le corps, sur une dalle. Un bout de linge blanc lui sert de ceinture. Toute la figure, sauf les pieds, s'enlève en vigueur blanche sur l'ombre du fond.

Acquis par l'État et la Ville de Lyon.

Appartient au Musée de Lyon.

N° 1540. *Églogue.*

H. $2^{m}15$. — L. $3^{m}50$. — Fig. un peu plus petites que nature.

A gauche, de profil, tournée à droite, une femme nue, à la longue

N° 1482. *La Mort de saint Jean-Baptiste.*

H. 4m00. — L. 2m97. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de prison. A gauche, au premier plan, saint Jean-Baptiste, ceint d'une peau de bête, un manteau rouge flottant sur l'épaule gauche, les cheveux en désordre, le bras droit dressé, s'avance à grands pas, au milieu d'une large auréole de lumière rayonnante. Il tient de la main gauche une croix de bois et un petit agneau qu'il serre contre sa poitrine. Au fond, à droite, un escalier de pierre tournant; un bourreau, le sabre à la main, est en train de descendre les degrés. Derrière lui, au haut de l'escalier, droite dans l'embrasure d'une porte ouverte par laquelle entre la lumière, Hérodiade, debout, le torse nu, faisant un geste de commandement. Au bas de l'escalier un plat de cuivre et un linge blanc.

Signé à droite, en bas : *Henri Lévy.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MAIGNAN (ALBERT), né à Beaumont (Sarthe), élève de M. Luminais. — Rue La Bruyère, 1. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 9; 1881, p. 60; 1885, p. 50.)

N° 1540. *Le Réveil de Juliette.*

« ... Lève-toi, lève-toi, ma Juliette, et, de cet antre de la mort, de ce lieu d'horreur, laisse-toi emporter dans les bras de ton Roméo.

JULIETTE. — Mon Dieu, qui est là?

ROMÉO. — Ton mari, Juliette, ton Roméo..... »

H. 2m28. — L. 1m72. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur d'église. Au milieu, Juliette, de face, assise sur le bord d'un sarcophage en granit rose, lève la tête vers le ciel, tandis que Roméo, à sa droite, presque agenouillé sur des degrés de marbre, la serre dans ses bras. Roméo porte une veste courte, de couleur violette, à manches vertes, et des brodequins noirs avec de grands éperons

d'or ; Juliette, une robe rouge brochée d'or et un grand voile blanc flottant. Au fond, un tombeau avec une figure couchée. Sur le premier plan, à gauche, une branche d'olivier sur un bénitier; à droite, un cierge presque entièrement consumé brûlant sur un flambeau. Sur les dalles, des couronnes de fleurs.

Signé à gauche, en bas : *Albert Maignan.* 1886.

MOROT (Aimé), né à Nancy, élève de M. Cabanel. — Rue du Val-de-Grâce, 6. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 8; 1880, p. 1 ; 1883, p. 59.)

N° 1712. *Rezonville* (30 *août* 1870).

H. 1m20. — L. 2m50.

Une charge de cuirassiers français galopant, de profil, de droite à gauche, à la poursuite de cuirassiers allemands. Au fond, sur la droite, par un mouvement tournant, se développe une longue file d'autres cavaliers lancés à la suite des premiers.

Signé à droite, en bas : *Aimé Morot.* 1886.

Acquis par l'État.

PELOUSE (Léon-Germain), né à Pierrelaye (Seine-et-Oise). — Rue Poncelet, 26. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 54; 1884, p. 40; 1885, p. 52.)

N° 1821. *Le Plateau de la Montjoie, à Mortain* (*Manche*).

H. 1m55. — L. 2m20.

A droite, un groupe de grands arbres effeuillés ou jaunis par l'automne, à travers lesquels on voit au loin se dresser une ligne de rochers escarpés. A gauche, un terrain rocailleux couvert de fougères

rousses mêlées à quelques arbustes verts. Derrière les arbres, deux toits de chaume.

Signé à gauche, en bas : 86. *L. Pelouse.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

PROTAIS (ALEXANDRE-PAUL), né à Paris. — Méd. 3e cl. 1863, méd. 1864 et 1865, ✱ 1865, off. ✱ 1877, méd. 3e cl. 1878 (E. U.). — Rue de Douai, 69.

N° 1937. *Bataillon carré* (1815).

H. 1m72. — L. 2m32.

Au milieu d'une grande plaine, des soldats français, morts ou mourants, étendus côte à côte, sur quatre lignes formant le carré; dans le centre, des cadavres d'officiers et de tambours. Alentour, çà et là, quelques corps de soldats anglais. Effet de nuit. La scène est éclairée par la lune qui monte sur la gauche.

Signé à droite, en bas : *Alex. Protais.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

PUVIS DE CHAVANNES (PIERRE), né à Lyon, élève de Couture et de A. Scheffer. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 55; 1880, p. 64; 1882, p. 1; 1884, p. 49.)

N° 1944. *Triptyque.*

Le *Bois sacré cher aux Arts et aux Muses,* panneau décoratif exposé en 1884 et placé dans l'escalier du Musée de Lyon, était la composition génératrice de deux autres sujets : *Vision antique* et *Inspiration chrétienne,* l'art étant compris entre ces deux termes, dont l'un évoque l'idée de la forme et l'autre l'idée du sentiment. Un quatrième panneau représente *le Rhône et la Saône,* symbolisant la Force et la Grâce.

1° *Vision antique.*

H. $4^{m}65$. — L. $4^{m}80$. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, une colline de rochers en étages, sur laquelle sont arrêtées plusieurs femmes en costume antique. L'une, en robe bleue, la tête et les épaules enveloppées d'une étoffe blanche, tient à la main un seau de cuivre près d'une source tombant du rocher. Une autre, le torse nu, les jambes drapées de rose, rêve, accoudée sur une pierre. Une troisième est assise près d'un panier de figues. Une quatrième est allongée sur le sol, la main posée sur une amphore. Au-dessus d'elle un jeune pâtre, presque nu, assis, joue de la flûte. A gauche, en bas, plusieurs chèvres en train de brouter, et une femme nue, assise, vue de dos, jouant avec l'une d'elles. Dans l'éloignement un rivage sablonneux sur lequel court une cavalcade blanche, devant une mer bleue que ferme au loin une ligne de montagnes violacées.

Signé à gauche, en bas : *P. Puvis de Chavannes.* 1885.

2° *Le Rhône et la Saône.*

H. $5^{m}07$. — L. $6^{m}80$. — Fig. grandeur naturelle.

(La toile est coupée au milieu par la boiserie montante d'une porte.)

Dans le panneau de gauche, de face, près d'une rivière, devant des bosquets de saules, une jeune femme à demi nue, le bas du corps enveloppé d'un voile blanc transparent, en train de placer dans ses cheveux dénoués une fleur aquatique. Elle se penche un peu vers la droite. Dans le panneau de droite, de trois quarts, un homme robuste, tout nu, la chevelure en désordre, monté sur un rocher, au milieu de l'eau, devant des groupes de grands arbres, tient un filet qu'il s'apprête à lancer. Au fond, des deux côtés, une ligne de collines dans la brume du matin.

Signé à gauche, en bas : *P. Puvis de Chavannes.*

3° *Inspiration chrétienne.*

H. $4^{m}65$. — L. $5^{m}80$. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, au premier plan, sous l'arcade d'un cloître roman, devant une muraille sur laquelle une fresque représente une apparition des trois Vertus à un Saint assis dans un paysage; un peintre en costume italien du XIVe siècle, longue robe brune et capuchon noir, debout, de profil, la tête dressée, son pinceau et sa palette à la main, regarde à droite une Sainte peinte sous une voûte au bas de laquelle est dressé un échafaudage. Près de lui, sur le devant, un escabeau de bois sur lequel sont posés une lampe et un livre. A quelques pas, derrière lui, sur la gauche, à l'encoignure de la muraille, deux hommes debout et un assis, tenant un carton sur ses genoux, qui regardent aussi l'ouvrage commencé. Plus loin, à gauche, un moine en robe blanche et capuchon noir montrant des dessins à un autre artiste vêtu de blanc. Derrière eux, un moine assis, et, près de lui, debout, sur un banc de pierre, un autre moine posant une lampe allumée au pied d'un bas-relief représentant la Vierge et l'Enfant Jésus encastré dans la muraille. Au milieu de la composition, sous les arcades ouvertes, on aperçoit au loin plusieurs moines accueillant des pauvres et des malades à la porte du couvent, et, par-dessus les murs brillants au soleil, une rangée de cyprès noirs se découpant sur un ciel pâle.

Signé à gauche, en bas : *Puvis de Chavannes.*

RAPIN (Alexandre), né à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), élève de MM. Gérôme et Français. — Méd. 3e cl. 1875, 2e cl. 1877, ✱ 1884. — Rue de Bourgogne, 52.

No 1962. *Le Soir, dans la Hogue (Manche).*

H. 0m82. — L. 1m50.

Sur le devant, un marécage éclairé par les dernières lueurs du soleil couché. Au deuxième plan, quelques arbres aux branches tordues et derrière, au fond, une ligne de collines violacées. A gauche, sur une pente herbue et verte, s'éloigne un paysan portant sur l'épaule un râteau.

Signé à gauche, en bas : *Rapin.*

RIBOT (Théodule), né à Saint-Nicolas-d'Athie (Eure). — Méd. 1864 et 1865, 3e cl. 1878 (E. U.), ✵ 1878. — A Colombes (Seine), avenue Victor-Hugo.

N° 1996. *Le Père Bresteau.*

H. 0m78. — L. 0m60. — Fig. grandeur naturelle.

Tête de trois quarts tournée vers la droite. Teint coloré. Barbe en désordre; forte moustache, sourcils épais et noirs. Vêtements noirs. Fond neutre.

Signé à gauche, en haut : *E. Ribot.*

ROCHEGROSSE (Georges), né à Versailles, élève de MM. Lefebvre et Boulanger. — Rue Chaptal, 20. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 14; 1883, p. 5; 1885, p. 54.)

N° 2038. *La Folie du roi Nabuchodonosor.*

Le Dieu supérieur avait donné à Nebou-Koudourri-ouçour le royaume, la magnificence et la gloire. Il élevait ceux qu'il voulait et abaissait ceux qu'il voulait. Mais, lorsque son cœur se fut enflé et que son esprit se fut endurci jusqu'à l'orgueil, il fut précipité du trône et sa dignité lui fut enlevée. Son cœur devint comme celui des bêtes. La vengeance du Dieu très-haut s'appesantit sur ses reins. Il mangeait l'herbe, et son corps était humecté de la rosée du ciel...

(*Les Hagiographes.*)

H. 4m10. — L. 2m63. — Fig. grandeur naturelle.

Sous une grande voûte en briques, au bas d'un escalier de pierre montant, sur la droite, vers une place bordée de tours et de palais, au premier plan, presque de face, se traîne à plat ventre, parmi les immondices, le roi Nabuchodonosor. Il est vêtu d'une robe jaune à dessins violets, semée de pierreries. A gauche, devant un grand mur soutenant l'escalier, se dresse, posant les pieds sur la tête du roi, un ange à quatre ailes, diaphane et de teinte verdâtre, tenant une épée dans ses deux mains pendantes. A l'arrière-plan, de face, arrêtés sur l'escalier

et regardant le roi, un nègre en robe noire brodée d'or, un eunuque portant une tiare, deux guerriers cuirassés de cuivre. En haut de l'escalier, sur la place inondée de soleil, une foule en vêtements bariolés.

Signé à droite, en bas : *G. Rochegrosse.*

ROLL (Alfred-Philippe), né à Paris, élève de MM. Gérôme et Bonnat. — Rue Brémontier, 53. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 67; 1882, p. 60; 1883, p. 60; 1885, p. 55.)

N° 2046. *Portrait de Damoye, paysagiste.*

H. 2m18. — L. 1m36. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Il est debout, de face, vêtu d'un paletot de couleur brune, le cou enveloppé d'une foulard flottant. Il porte en bandoulière une boîte à couleurs et un pliant, et tient dans sa main droite, qu'il appuie sur une canne, un petit chapeau de feutre mou. Au fond, un embarcadère de chemin de fer et le mouvement des passants dans la rue.

Signé à droite, en bas : *Roll.* 1886.

N° 2047. *Étude.*

H. 1m60. — L. 2m10. — Fig. de grandeur naturelle, en pied.

Jeune femme vue de dos, en jupon, assise sur une chaise de jardin au milieu de la verdure. Sa chemise tombante laisse voir ses épaules et le haut de son dos. De son bras droit pendant sur le dossier de la chaise elle caresse un chien noir. Elle porte une fleur rouge dans ses cheveux blonds.

Signé à gauche, en bas : *Roll.* 1886.

ROUSSEAU (Philippe), né à Paris. — Avenue Frochot, 6 (rue de Laval). (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 56; 1881, p. 71; 1882, p. 61; 1883, p. 61; 1884, p. 50; 1885, p. 55.)

N° 2075. *Les Fromages.*

H. 0m88. — L. 1m15.

Sur un étal de marbre blanc à deux étages, des fromages de toute espèce, dont quelques-uns sous des cloches de verre. A droite, trois citrons et, au-dessus, un verre dans lequel trempe un œillet. Sur le devant, au milieu, sous un couteau, un journal plié : *l'Echo de la Brie.*

Signé à gauche, en bas : *Ph. Rousseau.* 86.

N° 2076. *Bocal d'abricots.*

H. 0m62. — L. 0m52.

Sur une table de marbre, un grand bocal plein d'abricots. A gauche, un melon entamé dont une tranche est posée à droite, près d'une moitié de pêche et d'un couteau à manche d'ivoire.

Signé à gauche, en bas : *Ph. Rousseau.* 85.

SCHOMMER (François), né à Paris. — Prix de Rome 1878, méd. 2e cl. 1884. — Rue Saint-Didier, 58 et 64. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 4.)

N° 2158. *Plafond.*

H. 4m65. — L. 2m50. — Fig. grandeur naturelle.

Pour le Musée de feu Mme la comtesse de Caen, à l'Institut.

A droite, de trois quarts, tournée vers la gauche, sur un entablement d'ordre ionique, Minerve, en robe verte, couronnée d'olivier, assise, les jambes allongées. Près d'elle est posé son casque. Appuyée sur son coude gauche, elle dresse la tête et regarde un médaillon de la comtesse de Caen, entouré d'une draperie rose flottante que supportent, en haut, à gauche, deux petits Amours.

Signé à gauche, en bas : *Schommer.* 1885.



APRES LA MOISSON



VUE DU TREPORT

VOLLON (Antoine), né à Lyon. — Boulevard de Clichy, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1885, p. 57.)

N° 2410. *Poteries.*

H. 0m60. — L. 0m74.

Un plat de terre jaune et une petite jarre de terre rouge. Derrière, à droite, une bouteille enveloppée de paille, et, sur le devant, trois œufs. Fond gris.

Signé à droite, en bas : *A. Vollon.*

Appartient à M. Auguste Breysse.

N° 2411. *Vue du Tréport* (*Seine-Inférieure*).

H. 0m53. — L. 0m69.

Appartient à M. Alexandre Dumas.

Au premier plan, une cale à mer basse ; à gauche, une barque de pèche avec sa chaloupe couchée dans la vase ; au fond, un long quai avec des maisons en briques rouges. A droite, plusieurs marins devant un môle, et par delà la mer, très verte sous un ciel gris, avec quelques éclaircies de bleu.

Signé à droite, en bas : *A. Vollon.*

ZUBER (Jean-Henri), né à Rixheim (Alsace), élève de Gleyre. — Méd. 3e cl. 1875, 2e cl. 1878 (E. U.). — Rue de Vaugirard, 59.

N° 2485. *Sentier perdu.*

H. 1m98. — L. 2m54.

Intérieur de bois. . A gauche, un gros hêtre ayant à sa base de hautes touffes de fougères. A droite, des rochers moussus. Au milieu,

serpente en montant, vers le fond qu'éclaire un coin de ciel, un sentier sablonneux à travers les roches.

Signé à gauche, en bas : *H. Zuber*. 86.

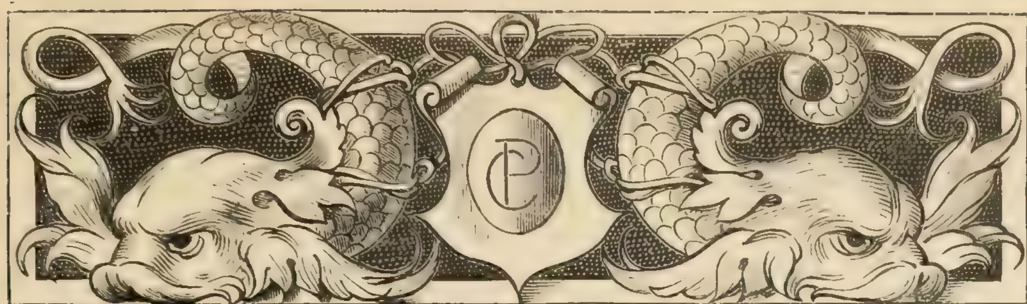
N° 2486. *Après la moisson.*

H. 1m20. — L. 1m60.

Une grande plaine couverte de chaumes jaunes et fraîchement coupés. A gauche, une grande meule devant laquelle s'avance, de face, un berger entouré d'un grand troupeau de moutons qui marche, en paissant, vers la droite. Au second plan, à gauche, une seconde meule. Ciel gris chargé de nuages, en haut, sur la droite.

Signé à gauche, en bas : *H. Zuber*.





SCULPTURE

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

PEYNOT (ÉMILE-EDMOND), né à Villeneuve-sur-Yonne, élève de Jouffroy et de M. Hiolle. — Méd. 3e cl. 1883, 2e cl. 1884. — Rue Denfert-Rochereau, 89. (Voir les *Livres d'or* de 1883, p. 70, et 1884, p. 55.)

N° 4424. *Pro patria.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $0^{m}60$. — L. $1^{m}70$. — Pr. $1^{m}75$.

Jeune homme nu, étendu à terre sur le côté gauche, les jambes serrées, les yeux fermés, la tête pendante, la bouche ouverte. Il a la tête ceinte d'un bandeau et tient dans la main la poignée d'un sabre brisé.

Signé sur le socle, dans la guirlande : *Pro patria.*

(Le modèle avait obtenu une seconde médaille en 1884.)

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

N° 4425. *La Proie.*

Groupe. Marbre. Fig. plus grandes que nature.
H. 2m20. — L. 1m45. — Pr. 2m20.

Deux hommes nus se disputant un aigle sur la cime d'un rocher. L'un d'eux, renversé sur le dos et roulant sur la pente, tient encore, d'une main, une aile de l'oiseau, en se retenant de l'autre à une branche, tandis que son adversaire, tombé sur lui et lui écrasant la tête de la main gauche, cherche à saisir de la main droite le cou de la bête. A gauche, une branche de chêne avec quelques feuilles.

Acquis par l'État.

BOUCHER (Alfred), né à Nogent-sur-Seine (Aube), élève de A. Dumont, Ramus et de M. P. Dubois. — Méd. 3e cl. 1874, 2e cl. 1878, Prix du Salon 1881. — Boulevard du Montparnasse, 23 et 25. (Voir le *Livre d'or* de 1881, p. 3.)

N° 3542. *Au but.*

Groupe. Plâtre. Fig. un peu plus grandes que nature.
H. 2m00. — L. 1m60. — Pr. 3m15.

Trois hommes, nus, avec de petites ceintures de cuir, l'un derrière l'autre, courant au galop et ne posant que par la pointe d'un pied sur le sol. Tous les trois tendent le bras droit en avant comme pour toucher le but.

Acquis par l'État.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

GOSSIN (Louis), né à Paris, élève de M. Mathurin Moreau. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue de Romainville, 52. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 73.)

N° 3972. *Charité.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m90. — L. 1m20. — Pr. 1m00.

Jeune femme debout, la tête nue, en robe longue, les épaules et les bras découverts. Elle soulève des deux mains, en l'appuyant contre sa jambe, une cruche au-dessus des lèvres d'un vieillard qui se tient accroupi à sa gauche et d'une main s'appuie sur le sol. Sur le socle est écrit : *Charité.*

BASTET (Victorien-Antoine), né à Bollène (Vaucluse), élève de Dumont. — Mention honorable 1881, méd. 3e cl. 1882. — Rue Vavin, 41. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 80, et 1882, p. 76.)

N° 3483. *Abandonnée.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m20. — L. 0m60. — Pr. 0m80.

Jeune femme à demi nue, les jambes drapées et ramenées sous elle, assise sur un tas de pierres. Elle laisse pendre ses deux bras entre ses genoux et penche en avant sa tête inclinée sur l'épaule droite. Sur le socle est écrit : *Abandonnée.*

Signé à gauche : *Bastet.* 1886.

COULON (Jean), né à Ébreuil (Allier), élève de M. Cavelier. — Méd. 3e cl. 1880. — Rue Denfert-Rochereau, 37. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 80.)

N° 3713. *Hebe Cœlestis.*

Groupe. Plâtre. Figures plus grandes que nature.
H. 2m70. — L. 1m10. — Pr. 1m15.

Nue, la jambe gauche pendante, le corps en arrière, la jeune femme est assise sur un rocher, et lève le bras gauche. De l'autre bras, tenant une coupe dans la main, elle s'appuie sur le cou d'un grand aigle qui la regarde et dont les vastes ailes se déploient au-dessus de sa tête.

Signé : *Jean Coulon.*

Acquis par l'État.

CORNU (Vital), né à Paris, élève de Pils, Jouffroy et de M. Delaplanche. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue Monge, 12, et rue Notre-Dame-des-Champs, 85. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 74.)

N° 3705. *Belles Vendanges.*

Groupe. Plâtre. Fig. un peu plus grandes que nature.
H. 2m35. — L. 1m25. — Pr. 1m25.

Une femme nue, assise, les jambes pendantes, sur un tonneau couvert d'une draperie. Des deux mains elle élève une cornemuse au-dessus de sa tête couronnée de pampres. A ses pieds, devant elle, deux enfants nus dont l'un, debout, tient dans la main droite une grappe de raisins et dans la gauche un cep de vigne que s'efforce de lui arracher son camarade couché à terre sur le ventre.

Signé en bas, derrière : *Vital Cornu.*

LOISEAU (Georges), né à Faix-Sauvigny-les-Bois (Yonne), élève de l'École des Beaux-Arts de Dijon et de A. Dumont. — Mention honorable, 1884. — Rue de Vaugirard, 112.

N° 4217. *La Veuve.*

Groupe. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m75. — L. 1m15. — Pr. 1m00.

Jeune femme en vêtements grossiers, assise, la tête nue, les yeux levés. Elle tient dans les bras un nourrisson qui vient de laisser son sein gauche encore découvert par la chemise tombante. Près d'elle, à sa droite, une petite fille assise, inclinant la tête sur son épaule, lui pose une main sur le bras.

Signé : *Georges Loiseau.*

Acquis par l'État.

FERRARY (Maurice), né à Embrun (Hautes-Alpes), élève de M. Cavelier. — Méd. 3e cl. 1879, Prix de Rome 1882. — A l'Académie de France à Rome. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 66.)

N° 3878. *Mercure et l'Amour.*

Groupe. Plâtre. Fig. plus grandes que nature.
H. 2m65. — L. 1m20. — Pr. 1m25.

La jambe droite levée, la pointe du pied gauche touchant à peine le sol, de la main droite agitant en l'air son caducée, et de l'autre s'appuyant sur un tronc d'arbre, Mercure est en train de prendre son essor. Il penche la tête vers un petit Amour qui lui attache au pied droit sa talonnière ailée. Sur le socle : ΕΡΜΗΣ.

Signé : *M. Ferrary.* 1885.

Acquis par l'État.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

PERRIN (Jacques), né à Lyon, élève de Dumont. — Mentions honorables 1879 et 1880. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 46. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 71, et de 1880, p. 87.)

N° 4413. *Botteleur.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1^m55. — L. 1^m60. — Pr. 1^m05.

Homme nu, debout, le corps penché en avant, la jambe gauche tendue en arrière. Du genou droit il presse une grosse gerbe autour de laquelle est roulée une corde qu'il tire avec effort des deux mains.

GAUQUIÉ (Henri-Désiré), né à Flers-lez-Lille (Nord), élève de MM. Cavelier et Fache. — Boulevard Saint-Jacques, 69.

N° 3936. *Persée vainqueur de Méduse.*

Groupe. Plâtre. Fig. plus grandes que nature.
H. 2^m85. — L. 1^m50. — Pr. 1^m75.

Debout, nu, coiffé d'un casque ailé que surmonte un dragon, un large glaive recourbé dans la main droite, Persée pose le pied droit sur le corps pantelant de Méduse étendu sur le sol et, de la main gauche, tient en l'air sa tête grimaçante dont tous les serpents s'agitent. Sur le socle est écrit : ΠΕΡΣΕΥΣ.

Acquis par l'État.

MENGUE (Jean-Marie), né à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). — Mention honorable, 1885. — Rue Blomet, 45.

N° 4297. *Source des Pyrénées.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}80$. — L. $0^{m}60$. — Pr. $0^{m}60$.

Jeune femme nue, debout, posée sur la jambe gauche. De la main droite elle tient contre sa hanche une amphore d'où elle fait couler l'eau à travers les doigts de son autre main. Ses cheveux en désordre flottent sur ses épaules. Derrière elle, un fragment de rocher ; devant elle, une petite coquille.

Signé près du pied droit : *J. Mengue.* 1886.

Acquis par l'État.

DOLIVET (Emmanuel), né à Rennes, élève de M. Cavelier. — Mention honorable, 1882. — Rue de Vaugirard, 95. (Voir le *Livre d'or* de 1882, p. 70.)

N° 3819. *Madeleine.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}40$. — L. $0^{m}75$. — Pr. $0^{m}90$.

Nue, la tête dressée, les cheveux flottants, les yeux levés au ciel et des larmes dans les yeux, elle est assise sur une pierre et tient ses deux mains croisées au-dessus de sa tête.

(Le modèle avait obtenu une Mention honorable en 1882.)

Commandé par l'État.

HEXAMER (Frédéric), né à Paris, élève de Dumont et Vernet-Lecomte. — Rue Boissonade, 15.

N° 4040. *Gazouillis.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1^m25. — L. 0^m60. — Pr. 0^m60.

Jeune fille nue, un genou en terre, couronnée de fleurs des champs, levant la main gauche à la hauteur des seins. Elle tient une fleur dans la main droite.

Signé : *Hexamer.*

CARLUS (Jean), né à Toulouse, élève de MM. Falguière et Mercié. — Impasse du Maine, 16.

N° 3613. *Molière et sa Servante.*

Groupe. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 1^m85. — L. 1^m55. — Pr. 1^m55.

Molière est assis, la jambe gauche en avant, dans un grand fauteuil à bras. Dans la main droite, il tient une plume, et dans l'autre des papiers qu'il montre à sa servante debout à sa gauche. La grosse fille, les bras nus, s'appuyant de la main droite sur le dossier du fauteuil, le poing gauche sur la hanche, le corps penché en avant, rit aux éclats. Sous le fauteuil quelques livres.

Signé, par derrière : *Jean Carlus.*

Acquis par l'État.

FARAILL (Gabriel), né à Saint-Marsal (Pyrénées-Orientales), élève de MM. Oliva et Farochon. — Mention honorable.

N° 3870. *Jeune Fille.*

Statue. Marbre.
H. 1m90. — L. 0m55. — Pr. 0m72.

Nue, debout, posée sur la jambe gauche, elle se tient adossée à une colonne qu'enveloppe une draperie, et, les yeux fermés, lève les deux bras au-dessus de sa tête en touchant de la main droite ses cheveux noués.

LAPORTE (Alexandre-Gabriel), né à Toulouse, élève de Jouffroy et de M. Falguière. — Mention honorable 1883; méd. 3e cl. 1885. — A Toulouse, allée Saint-Michel, 25. (Voir les *Livres d'or* de 1883, p. 74, et 1885, p. 68.)

N° 4129. *Tircis.*

Statue. Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 1m45. — L. 1m15. — Pr. 1m20.

Jeune homme nu, assis, la jambe gauche en avant, sur un rocher au pied duquel croissent des plantes aquatiques. Couronné de feuillages, la tête penchée, la bouche ouverte, les yeux baissés, il étend devant lui le bras droit, en appuyant la main gauche sur une saillie du rocher à sa droite.

Signé sur le rocher : *Aldre Laporte*. 1886.

Acquis par l'État.

HERCULE (Benoit-Lucien), né à Toulon (Var), élève de M. Jouffroy. — Mention honorable 1883. — Rue de Humboldt, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1883, p. 77.)

N° 4036. *Primevère.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m05. — L. 0m60. — Pr. 0m80.

Jeune fille nue, assise sur une pierre, la jambe gauche en arrière et pliée, la tête un peu inclinée à gauche. Elle tient un bouquet de primevères dans sa main droite reposant sur sa cuisse, et vient d'en cueillir une autre qu'elle tient dans la main gauche.

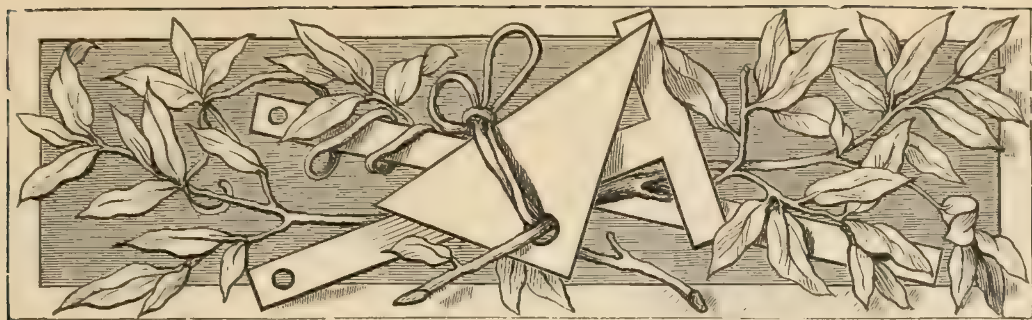
COLLE (Charles-Alphonse), né à Charleville (Ardennes), élève de M. Croisy. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 223.

N° 3684. *L'Enfant prodigue.*

Statue. Plâtre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1^m45. — L. 0^m75. — Pr. 1^m00.

Jeune homme nu, assis sur un tronc d'arbre, la main gauche appuyée en arrière sur un nœud de l'arbre, le bras droit reposant sur la cuisse gauche. Il porte autour de la taille une ceinture soutenant une draperie. A ses pieds, un petit porc et un bâton, et, derrière, une écuelle renversée.





ARTISTES HORS CONCOURS

ALBERT-LEFEUVRE (Louis-Étienne), né à Paris, élève de Dumont et de M. Falguière. — Rue de Bagneux, 9. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 90.)

N° 3423. *Le Pain.*

Groupe. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 2m00. — L. 0m85. — Pr. 0m80.

Une jeune paysanne, la tête nue, les manches relevées au-dessus du coude, debout, en train de couper une tranche de pain dans une grosse miche qu'elle appuie contre sa poitrine. Devant elle, la regardant, une petite fille qui s'attache à sa robe ; à sa droite, un petit garçon dans la même attitude.

Commandé par l'État.

ALLOUARD (Henri-Émile), né à Paris, élève de M. Lequesne. — Rue Vavin, 28. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 69, et 1885, p. 71.)

N° 5430. *Héloïse au Paraclet.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m85. — L. 0m70. — Pr. 0m95.

Assise dans un grand siège en bois sculpté à dossier, Héloïse, en

costume religieux, laisse tomber ses deux mains ouvertes sur ses genoux. Elle porte à sa ceinture une cordelière pendante à laquelle est suspendue une croix. Devant elle, sur le sol, un livre ouvert. Sur le socle, en caractères gothiques : *Héloïse au Paraclet.*

Signé à droite, en bas : 1886. *Henri Allouard.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

BECQUET (JUST), né à Besançon, élève de Rude. — Rue de la Procession, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 66.)

N° 3489. *Apologie de la vigne française.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}75$. — L. $0^{m}70$. — Pr. $0^{m}80$.

Un jeune homme nu, couronné de pampres, assis, les jambes croisées, sur un rocher autour duquel s'enroule un cep de vigne. De la main gauche il tient une serpette au-dessus de sa tête, et, de la droite étendue en avant, il montre une grappe de raisin.

Signé sur le rocher : *J. Becquet.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

BLANCHARD (JULES), né à Puiseaux (Loiret), élève de Jouffroy. — Méd. 1866 et 1867, 2e cl. 1873, ✻ 1881. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 79.)

N° 3523. *Une Découverte.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}60$. — L. $1^{m}10$. — Pr. $0^{m}90$.

Jeune fille nue, posée sur le pied gauche et tournant la tête pour regarder, à sa droite, sur le haut d'une petite colonnette, à hauteur



d'appui, une statuette de l'Amour à demi couverte d'un voile qu'elle vient de soulever de la main gauche.

Signé : *Jules Blanchard.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

CROISY (ARISTIDE), né à Fagnon (Ardennes), élève de Toussaint, de Gumery et de Dumont. — Méd. 3e cl. 1873; 2e cl. 1882; 1re cl. 1885. — Rue Bréa, 5. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 68; 1885, p. 60.)

N° 3728. *Général Chanzy.*

Statue. Bronze. Fig. plus grande que nature.
H. 2m60. — L. 0m85. — Pr. 0m90.

Debout, de face, en grand uniforme, le tricorne sur la tête, le pied gauche en avant, et de la main gauche tenant le fourreau de son épée, le général tend le bras droit en faisant de la main un geste indicatif vers la gauche. Sur le socle : *Que les généraux français qui veulent le bâton de maréchal de France aillent le chercher au delà du Rhin.*

Signé sur le socle, à droite : *Croisy, sculpteur.* 1885.

(Devant être érigée à Nouart (Ardennes) par souscription publique.)

DUBOIS (PAUL), membre de l'Institut, né à Nogent-sur-Seine, élève de M. Toussaint. — A l'École des Beaux-Arts. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 3833. *Le Connétable Anne de Montmorency.*

Statue équestre. Plâtre.

Esquisse, aux deux tiers, de la figure exécutée pour le château de Chantilly.

Droit en selle, sur son cheval qui marche au pas, couvert d'une armure ciselée, coiffé d'une petite toque, le Connétable, ses rênes dans la main gauche, tient de la droite, haute et ferme, une grande épée. La selle un peu élevée est garnie d'une étoffe brodée portant à ses angles le chiffre M. Le fourreau de l'épée est orné de fleurs de lys.

N° 3834. *Portrait de M. Charles Gounod, membre de l'Institut.*

Buste. Bronze.
H. $0^{m}55$. — L. $0^{m}85$. — Pr. $0^{m}90$.

De face, jusqu'aux épaules. Cheveux courts sur les tempes; le sommet de la tête dégarni, la barbe partagée et formant deux pointes.

Signé : *Paul Dubois.*

ETCHETO (François), né à Madrid, de parents français, élève de l'École des Beaux-Arts. — Méd. 3e cl. 1881, 2e cl. 1883. — Chez M. Orsolini, rue Fourcroy, 7. (Voir les *Livres d'or* de 1881, p. 81 ; 1883, p. 96.)

N° 3861. *Démocrite.*

Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}90$. — L. $0^{m}85$. — Pr. $0^{m}80$.

Chauve et barbu, le torse et les jambes nus, chaussé de sandales, le philosophe s'avance en ricanant, la tête penchée. De la main droite posée sur la hanche, il retient un lambeau d'étoffe flottant autour de sa ceinture; dans la main gauche il tient un bâton et trois oignons. Sous son pied droit, une branche de lauriers.

(Le modèle de cette statue avait déjà obtenu une 2e médaille en 1883.)

Acquis par l'Etat.

FRANCESCHI (Jules), né à Bar-sur-Aube (Aube), élève de Rude. — Méd. 3e cl. 1861, méd. 1864 et 1869, ✱ 1874. — Rue Larochefoucauld, 17.

N° 3901. *La Fortune.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 2m35. — L. 0m85. — Pr. 1m05.

Femme nue, vue de trois quarts, le visage de face, assise sur une roue armée de deux ailes, sur laquelle flotte une draperie. Les deux jambes pendantes, elle tient élevée au-dessus de sa tète une corne d'abondance d'où s'échappent des pièces d'or.

Signé sur le socle, en bas : *Jules Franceschi.* 1886.

Commandé par l'État.

GUILLAUME (Claude-Jean-Baptiste-Eugène), membre de l'Institut, né à Montbard, élève de Pradier. — Boulevard Saint-Germain, 238. (Voir les *Livres d'or* précédents.)

N° 4003. *Portrait de M. Henri Germain.*

Buste. Marbre.
H. 0m70. — L. 0m45. — Pr. 0m30.

Vu de face jusqu'aux épaules, cheveux courts, moustaches tombantes, barbe entière.

Signé : *Eug. Guillaume.*

N° 4004. *Portrait de mon père.*

Buste. Marbre.
H. 0m70. — L. 0m60. — Pr. 0m40.

Vu de face, en robe de magistrat. Visage rasé ; cheveux ramenés sur les tempes. Il porte la décoration de la Légion d'honneur.

INJALBERT (Jean-Antonin), né à Béziers (Hérault), élève de Dumont. — Rue du Val-de-Grâce, 18. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 60.)

N° 4070. *Hippomène.*

Statue. Bronze. (Cire perdue.) Fig. grandeur naturelle.
H. $1^{m}50$. — L. $1^{m}00$. — Pr. $1^{m}20$.

Jeune homme nu, courant, le bout du pied gauche posé à terre, la jambe droite lancée en arrière. De la main droite, il tient une pomme à la hauteur de son épaule, et tourne la tête à droite.

Acquis par l'État.

LANSON (Alfred), né à Orléans, élève de Jouffroy et de Millet. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 71; 1880, p. 63; 1882, p. 93.)

N° 4120. *Judith.*

Groupe. Marbre. Fig. plus grandes que nature.
H. $2^{m}40$. — L. $1^{m}55$. — Pr. $1^{m}40$.

Debout, de face, les épaules et les seins nus, Judith, la tête un peu penchée, les bras écartés, tenant de la main gauche, par la lame, un large cimeterre, se tient devant Holopherne endormi derrière elle. Celui-ci, la tête renversée, la main gauche sur la joue, le bras droit pendant, est étendu sur des coussins posés sur un grand coffre; son pied droit posé sur le sol.

Signé sur le socle : *A. Lanson.*

Commandé par l'État.

LEFÈVRE-DESLONGCHAMPS (Louis), né à Cherbourg, élève de Dumont. — Méd. 3ᵉ cl. 1878, 2ᵉ cl. 1880. — Rue des Dames, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 73.)

N° 4171. *Premières Joies.*

Groupe. Marbre.

Jeune femme assise de face, le torse nu, les jambes drapées. Elle tient sur ses genoux, de la main droite, un petit enfant nu. Celui-ci pose la main sur la tête d'une fillette agenouillée, vue de dos, qui s'appuie des deux bras sur les jambes de la mère, en regardant l'enfant qui lui sourit.

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

LONGEPIED (LÉON-EUGÈNE), né à Paris, élève de MM. Cavelier, Mathurin-Moreau et Coutan. — Rue Denfert-Rochereau, 77. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 77; 1882, p. 2; 1884, p. 69.)

N° 4223. *L'Immortalité.*

Groupe. Marbre. Fig. un peu plus grandes que nature.
H. 2m80. — L. 2m95. — Pr. 1m30.

Un jeune homme nu, vu de profil, assis à terre, le coude droit appuyé sur un tronc d'arbre, la tête renversée sur la poitrine d'une jeune femme aux grandes ailes déployées qui se tient, de face, derrière lui, un genou en terre. Couronnée de lauriers, les épaules et le sein gauche découverts par sa tunique tombante, elle tient un style de sa main droite appuyée sur l'épaule du jeune homme, et de l'autre soutient sur son genou une grande plaque, sur laquelle on lit les noms de *Henri Regnault, Bizet, Flatters, Henri Rivière, Gambetta, Marie Bashkirtseff, Bastien Lepage, Idrac, Bobillot.* Au pied du tronc d'arbre, sur le sol, d'un côté des livres, de l'autre un maillet, une palette, des pinceaux, une sphère, une ancre et un morceau de câble. Sur le socle est écrit : *L'Immortalité.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.

MERCIÉ (ANTONIN), né à Toulouse, élève de Jouffroy et de M. Falguière. — Boulevard Saint-Michel, 115, et rue Saint-Simon, 2. (Voir les *Livres d'or* de 1882, p. 93, et 1885, p. 79.)

N° 4298. *Le Roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie* (groupe pour leur tombeau).

Groupe. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 2m35. — L. 1m80. — Pr. 2m30.

Le roi, debout, la tête nue, en habit brodé, culotte courte, souliers à boucles, l'épée au côté, porte un grand manteau fleurdelisé, qui traîne derrière lui. Il laisse tomber sa main droite et pose la gauche sur l'épaule de la reine, qui se tient agenouillée à son côté gauche, en prière, les mains jointes : elle porte une robe de dentelle à volants. Derrière le roi et la reine, leur tournant le dos, une jeune femme, avec de grandes ailes, le torse nu, les cheveux dénoués, est assise, la tête penchée, sur la traîne du manteau royal. De la main gauche elle soutient un écusson aux armes de France.

N° 4299. *Portrait de M. A. L...*

Médaillon. Marbre.
H. 0m60. — L. 0m45.

Tête d'homme vue de profil, portant des moustaches et une barbiche au menton. On voit le col du vêtement sur lequel flotte un bout de cravate. Devant le visage est écrit : *A. Lebel.*

Signé : *A. Mercié.*

MICHEL (GUSTAVE-FRÉDÉRIC), né à Paris, élève de Jouffroy. — Méd. 2e cl. 1875. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233.

N° 4312. *Circé.*

Groupe. Bronze. Fig. plus grande que nature.
H. 2m70 — L. 1m10. — Pr. 1m05.

Debout, le torse nu et les jambes drapées, ses cheveux dénoués et flottants sur ses épaules, une baguette dans la main, elle s'appuie, à droite, sur le dos d'un homme accroupi, qui cache de sa main gauche sa tête, couronnée de feuillages, où s'allongent des oreilles de pourceau.

Sur le socle est écrit : *Circé.*

PERRAULT (EDMOND), né à Paris, élève de M. Maillet. — Mention honorable, méd. 2e cl. 1884. — Rue de Fleurus, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1884, p. 55.)

N° 4411. *Jeune Fille.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m60. — L. 0m50. — Pr. 0m50.

Jeune fille nue, debout, la tête penchée en avant, dénouant des deux mains une natte de ses cheveux du côté gauche. A ses pieds, une amphore renversée.

Signé, sur le socle : *Edm. Perrault.* 1886.

SCHŒNEWERK (Feu Alexandre), né à Paris, élève de Triqueti et David d'Angers. — Chez M. Eudes, rue de Fleurus, 27. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 87.)

N° 4541. *Lulli.*

Statue. Marbre. Fig. plus grande que nature.
H. 2m10. — L. 1m30. — Pr. 1m30.

Il est assis dans un grand fauteuil à bras, le corps un peu tourné à droite, regardant de face. De la main gauche il tient un papier roulé, et, de la droite posée sur son genou, un crayon. Il porte une grande

perruque, un grand gilet brodé, un rabat, un habit à gros boutons et à larges parements. A droite, au pied du fauteuil, quelques livres.

Signé sur le socle : *A. Schœnewerk.*

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT POUR LE PÉRISTYLE DE L'OPÉRA.

N° 4542. *Un Prisonnier dangereux.*

Groupe. Marbre.
H. 1m75. — L. 0m70. — Pr. 0m55.

Jeune femme nue, debout, en marche. De la main droite elle tient, par une de ses ailes, un petit Amour tout nu, marchant à son côté, qui se cache la tête sous son bras gauche.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

SUCHETET (AUGUSTE), né à Vendeuvre (Aube), élève de MM. Cuvelier et P. Dubois. — Prix du Salon 1880, méd. 2e cl. 1880. — Impasse du Maine, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1880, p. 3, et 1883, p. 95.)

N° 4566. « *Aux Vendanges.* » *Faune jouant avec un masque.*

Statue. Marbre. Fig. grandeur naturelle.
H. 1m00. — L. 0m60. — Pr. 0m90.

Jeune faune, avec des jambes de chèvre, assis à terre. Il dresse la tête et soulève dans la main gauche une grappe de raisin, tandis que de la main droite il joue avec un masque de théâtre posé près de son pied.

COMMANDÉ PAR L'ÉTAT.





APPENDICE

DÉCRET

Du 11 mai 1883

QUI RECONNAIT COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

DONT LE SIÈGE EST A PARIS

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Vu la demande formée par l'association des artistes français à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

Vu les statuts de la Société ;

Vu les documents relatifs à la situation financière de la Société ;

Vu les autres pièces produites à l'appui de la demande ;

Vu les renseignements recueillis par l'administration sur la Société ;

Vu l'avis du Préfet de police, en date du 26 octobre 1882 ;

Vu l'avis du Préfet de la Seine, en date du 2 octobre 1882 ;

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — La Société des artistes français, dont le siège est à Paris, est reconnue d'utilité publique.

ART. 2. — Sont approuvés les statuts de la Société tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ART. 3. — Le Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Paris, le 11 mai 1883.

JULES GRÉVY.

Le Président du Conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

STATUTS

DÉNOMINATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé, entre les artistes français, une Société qui a pour objet :

1° De représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français, notamment par l'organisation des Expositions annuelles des beaux-arts ;

2° De prêter aide et assistance à ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile.

Elle prend le titre de : *Société des Artistes français.*

Son siège social est fixé à Paris.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 2. — La Société existe entre les signataires du présent acte et tous ceux qui, remplissant la condition d'admissibilité ci-après prévue, signeront, suivant les formules arrêtées par le Comité, leur adhésion aux présents statuts.

Elle est ouverte à tous les artistes français qui ont été admis par un jury au moins une fois à l'Exposition annuelle des artistes vivants dite : *le Salon,* ou aux Expositions universelles françaises (classe des beaux-arts), ainsi qu'à tous ceux qui y seront admis au moins une fois dans l'avenir.

ART. 3. — Les Associés sont répartis, suivant leur spécialité, en quatre sections qui comprennent :

La première : la peinture ;

La deuxième : la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines ;

La troisième : l'architecture,

Et la quatrième : la gravure et la lithographie.

Un associé peut être membre de plusieurs sections s'il remplit dans chacune d'elles les conditions exigées par l'article 2 pour faire partie de la Société.

ART. 4. — Le titre de Sociétaire ne confère pas le droit d'être admis aux Expositions annuelles des beaux-arts sans être soumis à l'examen du Jury.

Art. 5. — Le titre de membre d'honneur peut être conféré par le Comité aux personnes qui auront rendu d'importants services à l'art ou à la Société.

Ce titre ne confère pas le droit de prendre part aux assemblées générales.

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 6. — Les ressources de la Société consistent en :

1° Une cotisation annuelle dont le chiffre est fixé par le Comité [1];

2° Les bénéfices des Expositions des beaux-arts;

3° Les dons et legs qui seront offerts à la Société,

4° Et ses revenus.

Tout associé peut s'exonérer de la cotisation annuelle moyennant le versement d'un capital déterminé par le Comité [2].

Art. 7. — Les ressources de la Société sont affectées :

1° A l'organisation et au fonctionnement des Expositions annuelles. A cet effet, un fonds spécial de deux cent mille francs sera tout d'abord constitué sur les premières ressources de la Société et placé dans une caisse publique, et, si ce fonds vient à être entamé, la somme distraite sera rétablie aussitôt que possible;

2° Aux acquisitions et dépenses pour objets mobiliers ou immobiliers votées soit par le Comité, soit par l'Assemblée générale des Associés;

3° Aux secours, dons, encouragements et récompenses accordés, au nom de la Société, par le Comité;

4° Enfin, à la création et à l'accroissement d'un fonds de réserve qui sera placé dans une caisse publique.

Le tout suivant les règles et dans les proportions fixées chaque année lors de l'établissement du budget, en répartissant les dépenses à faire dans l'intérêt de chaque section, proportionnellement au nombre de ses adhérents.

Le Comité détermine le mode d'emploi du fonds de réserve, sans qu'aucun des Sociétaires puisse réclamer une part des bénéfices de la Société, dont le but n'est pas la recherche de gains particuliers, mais la défense d'intérêts collectifs et le développement des œuvres d'aide et de protection mutuelles.

ADMINISTRATION.

Art. 8. — L'administration de la Société est confiée à un Comité composé de quatre-vingt-dix membres pris parmi les associés et dont le mandat est gratuit.

Art. 9. — Le premier Comité se compose des quatre-vingt-dix membres élus le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-un par les artistes français.

Il restera en fonctions pendant trois ans à partir du jour de son élection.

Le Comité est intégralement renouvelé tous les trois ans; les membres sortants sont rééligibles.

Chaque membre du Comité est élu par les Associés de sa section, et non par

---

1. Cotisation fixée annuellement à 12 francs.

2. Capital fixé actuellement à la somme de 200 francs.

l'ensemble des Associés, et chaque section des artistes associés sera représentée dans la proportion suivante, savoir :

La section de peinture, par cinquante membres, ci.	50
Celle de sculpture, par vingt membres, ci.	20
Celle d'architecture, par dix membres, ci.	10
Et celle de gravure, par dix membres, ci.	10
Total égal : quatre-vingt-dix membres.	90

Les membres du Comité représentant une de ces sections pourront se réunir pour discuter les affaires qui lui sont propres et régler l'emploi des fonds qui proviendront de la répartition qui sera faite conformément à l'article 7 ci-dessus.

Les décisions qui en résulteront seront portées à la connaissance du Comité qui ne pourra s'y opposer qu'autant qu'elles lui sembleraient empiéter sur les droits d'une autre section ou porter atteinte aux intérêts généraux de la Société.

Art. 10. — En cas de vacance par décès, démission ou autre empêchement, le Comité pourvoit aux remplacements en prenant à la suite les artistes qui ont obtenu le plus de voix lors de l'élection précédente.

Art. 11. — Chaque année, le Comité nomme parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents, quatre Secrétaires, dont un par section, et un Trésorier, qui sont rééligibles.

En cas d'absence des Président et Vice-Présidents, il nomme parmi ses membres celui qui doit remplir les fonctions de Président.

Art. 12. — Le Comité se réunit au siège social tous les trois mois. Il peut être réuni extraordinairement sur la demande du Sous-Comité qui sera ci-après créé.

La présence de vingt-cinq membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité des voix, sauf dans le cas ci-après prévu en l'article 14.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Comité.

Art. 13. — Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial, signé du Président et du Secrétaire.

Les extraits ou copies à produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 14. — Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de toutes les affaires sociales.

La nomenclature suivante n'est qu'indicative et non limitative de ses droits et pouvoirs :

Il représente la Société dans toutes les circonstances et agit en son nom.

Il exerce, tant en demandant qu'en défendant, toutes actions judiciaires et administratives.

Il fait tout Règlement pour le régime intérieur ou extérieur de la Société, et pourvoit à tous les besoins de l'administration de la Société.

Il propose à l'Assemblée générale toute modification aux Statuts.

Il a la complète organisation des Expositions.

Il statue sur la répartition des locaux des Expositions entre les différents arts suivant le sectionnement ci-dessus indiqué. Cette répartition devra, pour être définitive, être approuvée par les deux tiers des membres du Comité.

Il arrête le budget annuel des recettes et dépenses de la Société.

Il donne et prend à bail les locaux nécessaires à la Société.

Il achète et vend tous immeubles; il contracte toutes obligations et confère toutes hypothèques; il achète et vend toutes valeurs mobilières, et consent à cet effet tous transferts; il paye et reçoit toutes sommes; il donne toutes quittances et consent tous désistements.

Il conclut tous marchés.

Il nomme ou révoque tous employés, agents ou mandataires, détermine leurs attributions et fixe leurs traitements.

Il admet les nouveaux adhérents et les membres d'honneur, et propose à l'Assemblée générale les radiations s'il y a lieu.

Il statue sur les demandes d'aide et assistance.

Il décide s'il y a lieu pour la Société de prendre en main les intérêts privés se rattachant à une question artistique et concernant un Sociétaire.

Il traite, transige et compromet sur tous les intérêts de la Société.

Il accepte les dons et legs faits à la Société.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale.

Il convoque l'Assemblée générale des Sociétaires au moins une fois chaque année et, en outre, chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Il convoque également les sections des Sociétaires pour les élections nécessitées par le renouvellement triennal du Comité.

En cas de non-payement par un Sociétaire de la cotisation annuelle, le Comité décide si le recouvrement doit en être exigé, ou s'il y a lieu de provoquer la radiation de ce Sociétaire.

Art. 15. — Les délibérations du Comité relatives à des emprunts, à des acquisitions d'immeubles, à l'acceptation de dons et legs, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 16. — Le Comité constitue chaque année un Sous-Comité composé de vingt-six de ses membres.

Ce Sous-Comité est chargé d'expédier les affaires courantes, sous la condition expresse de rendre compte de sa gestion, tous les trois mois, au Comité.

Le Président, les Vice-Présidents du Comité, ainsi que les Secrétaires et le Trésorier, font partie de droit de ce Sous-Comité avec leurs mêmes qualités.

Les dix-huit autres membres sont nommés au scrutin par chacun des groupes du Comité représentant une section. Ils se composent de :

Dix membres pour la section de peinture;

Quatre membres pour la section de sculpture;

Deux membres pour la section d'architecture,

Et deux membres pour la section de gravure.

La présence de neuf membres du Sous-Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le procès-verbal des délibérations prises par le Sous-Comité est transcrit sur un registre spécial.

Les extraits à en produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 17. — La Société est valablement représentée en justice par son Trésorier ou un membre délégué par le Sous-Comité.

Tous traités, engagements et actes quelconques, autorisés par le Comité ou

le Sous-Comité, sont valables s'ils sont revêtus de la signature du Président ou d'un seul membre délégué.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 18. — Une Assemblée générale a lieu au moins une fois par an.

Elle est composée de tous les Sociétaires, convoqués par lettre. Une insertion faite au moins quinze jours à l'avance dans quatre journaux indiquera également le lieu, le jour et l'heure de la convocation.

Pour que ses délibérations soient valables, l'Assemblée générale doit réunir le vingtième des membres de la Société. Si cette condition n'est pas remplie sur une première convocation, l'Assemblée générale convoquée une seconde fois, à quinze jours d'intervalle au moins, délibère valablement, quel que soit le nombre des membres qui la composent.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 19. — En cas de modifications à apporter aux Statuts, l'Assemblée générale devra être composée du quart au moins des Sociétaires, et la délibération devra être prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Si l'Assemblée ne réunit pas un nombre suffisant de Sociétaires, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée, et sa délibération sera valable quel que soit le nombre des membres présents, mais elle devra toujours être prise à la majorité des deux tiers.

Les modifications aux Statuts devront être soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 20. — Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Comité ou l'un des Vice-Présidents. Il est assisté par les Secrétaires, qui rédigent le procès-verbal et font l'office de scrutateurs.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées générales par un mandataire, ce mandataire fût-il Sociétaire lui-même.

Art. 21. — L'ordre du jour est arrêté par le Comité.

Il n'y est porté que les propositions émanant de lui ou celles qui lui ont été communiquées huit jours au moins avant la réunion par un groupe représentant au moins cent Associés.

Il ne peut être mis en délibération que les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 22. — L'Assemblée générale entend le rapport du Comité sur l'état des travaux de la Société et sur la situation financière.

Elle discute, s'il y a lieu, et approuve les comptes.

Elle statue sur les radiations des Sociétaires, mais seulement sur la proposition du Comité.

Elle délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société et confère au Comité les pouvoirs supplémentaires qui seraient reconnus utiles.

Art. 23. — Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées sur un registre spécial par des procès-verbaux signés des membres du bureau. La feuille de présence certifiée par les membres du bureau est annexée au procès-verbal.

Les copies ou extraits à produire des délibérations de l'Assemblée sont signés par le Président du Comité et un Secrétaire.

DISSOLUTION.

Art. 24. — L'Assemblée générale, à la majorité des trois quarts des membres présents, représentant au moins le tiers des Sociétaires, pourra prononcer la dissolution de la Société et nommer un ou plusieurs liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

Les membres qui auraient cessé de faire partie de la Société au jour de la dissolution, ainsi que les héritiers des membres décédés avant le prononcé légal de cette dissolution, n'auraient, dans ce cas, ni droit à exercer ni réclamation à produire dans l'actif.

Cet actif sera remis à une œuvre analogue à celle qui fait l'objet des présents Statuts, désignée par le Ministre des Beaux-Arts.

Vu à la Section de l'Intérieur, le 14 mars 1883 :

Le Rapporteur :

H. DE VILLENEUVE.

Ces Statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État dans sa séance du 19 avril 1883.

Le Maître des Requêtes,
Secrétaire général du Conseil d'État,

A. FOUQUIER.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 11 *mai* 1883.

EXPOSITION PUBLIQUE

DES

OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS

POUR L'ANNÉE 1885

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE Ier. — *Du Dépôt des ouvrages.*

Article premier. — L'Exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu au Palais des Champs-Élysées, du samedi 1er mai au mercredi 30 juin 1886.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages devront être déposés au Palais des Champs-Élysées, conformément au règlement particulier de chaque section. Aucun sursis ne sera accordé pour quelque motif que ce soit. En conséquence, l'Administration du Salon considérera toute demande de sursis comme nulle et non avenue.

Art. 2. — Seront admises au Salon les œuvres des six genres ci-après désignés :

1° Peinture ;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, faïences, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, à l'exception toutefois des œuvres qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation ;

3° Sculpture ;

4° Gravure en médailles et gravure sur pierres fines ;

5° Architecture ;

6° Gravure et lithographie.

Art. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, même celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent. Cette disposition n'est applicable ni à la section de gravure et lithographie, ni à la gravure en médailles ou sur pierres fines ;

Les ouvrages qui ont figuré aux Expositions précédentes de Paris ;

Les tableaux et autres objets sans cadre ;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon ;

Les ouvrages anonymes ;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés franco de port à M. le Président du Conseil d'administration du Salon, au Palais des Champs-Élysées.

Chaque ouvrage pourra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — Chaque artiste, en déposant ou faisant déposer ses œuvres, devra en même temps donner une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité,* le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 6. — Les ouvrages de chacun des six genres désignés ci-dessus devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 7. — Un appendice du Catalogue sera consacré aux édifices publics ou privés construits par les architectes, ainsi qu'aux ouvrages de peinture ou de sculpture exécutés pour la décoration de ces monuments, et qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Art. 8. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 9. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 10. — L'Administration du Salon mettra tous ses soins pour assurer la bonne conservation des objets d'art qui lui seront confiés par les artistes ; mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire dans le cas où ils se trouveraient endommagés ou perdus pour quelque cause que ce soit. Elle fait les mêmes réserves en ce qui concerne les erreurs ou les omissions qui pourraient être commises au Catalogue.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont le Conseil d'administration sera seul juge.

L'ouvrage détérioré volontairement, pour une cause quelconque, par l'artiste exposant lui-même sera maintenu à la place qu'il occupait, et l'artiste qui l'aura détérioré pourra être privé temporairement du droit d'exposer au Salon, sur une décision du Conseil d'administration.

Les ouvrages admis au Salon devront être retirés avant le 10 juillet. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'Administration du Salon.

CHAPITRE II. — *De l'Admission.*

Art. 11. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes sera prononcée par un jury élu à la majorité relative. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du comité de la *Société des Artistes français.*

Le jury sera divisé en quatre sections :

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux ;

La deuxième comprendra la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines ;

La troisième, l'architecture ;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

Art. 12. — Sont électeurs dans la section où ils envoient leurs œuvres tous les artistes français ayant déjà été admis au moins une fois au Salon dans ladite section ou aux Expositions universelles de Paris. Toutefois les membres de la Société des artistes français auront le droit de voter dans leurs sections respectives, même lorsqu'ils ne seront pas exposants.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera dans l'urne de la section où il a droit de vote un bulletin plié, portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs qui ne pourraient venir voter en personne, aux jours indiqués pour le vote de chaque section, pourront envoyer leur bulletin à M. le Président du Conseil d'administration, au Palais des Champs-Élysées, sous un pli cacheté signé de leurs nom et prénoms, et *portant la date de leur dernier Salon.* Ces votes seront consignés sur le registre des électeurs.

Art. 13. — Le dépouillement de chaque scrutin sera fait avec toutes les garanties nécessaires pour en assurer la sincérité, aussitôt après la clôture des urnes et en présence de M. le Président du Conseil d'administration ou de ses délégués et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant à la suite dans l'ordre du scrutin.

Art. 14. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité des membres présents est indispensable.

En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Le placement des ouvrages sera fait conformément aux indications données par le jury.

Jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les portes du Salon seront rigoureusement fermées à toutes les personnes qui n'y seraient pas appelées par suite de leurs fonctions ou d'une convocation spéciale. Cette disposition ne s'applique ni au Ministre des Beaux-Arts, ni au Directeur des Beaux-Arts, ni au Commissaire général des Expositions des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Des Récompenses.*

Art. 15. — Toutes les récompenses seront votées conformément au règlement particulier des sections.

Une médaille d'honneur pourra être décernée dans chaque section.

Les autres médailles seront de trois classes.

Des mentions honorables pourront être décernées par le jury à la suite des troisièmes médailles.

Nul artiste ne pourra obtenir une récompense d'un ordre inférieur ou égal aux récompenses qu'il a déjà obtenues. La médaille d'honneur, seule, peut être exceptée de cette règle par les dispositions particulières à chacune des sections.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées. La médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une troisième médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une deuxième si elle a été obtenue deux fois, d'une première si elle a été obtenue trois fois.

Art. 16. — Les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

Art. 17. — Les récompenses seront distribuées par le Comité et les quatre sections du jury, en séance solennelle, dans l'ordre même où elles auront été votées.

CHAPITRE IV. — *Des Entrées.*

Art. 18. — L'Exposition sera ouverte tous les jours de la semaine de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

Les jours fériés, les portes seront ouvertes à huit heures du matin.

Le droit d'entrée est fixé à deux francs avant midi et à un franc dans la journée. Par exception, le jour de l'ouverture, le droit d'entrée est fixé à cinq francs toute la journée et le vendredi de chaque semaine à deux francs toute la journée. Le dimanche, les portes ouvriront à huit heures; le prix d'entrée sera de un franc; à partir de midi l'entrée sera gratuite; les portes d'entrée seront fermées à cinq heures. Dans le cas où l'affluence des visiteurs serait trop grande, l'Administration se réserve la faculté de fermer momentanément les portes.

Art. 19. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit dans les bureaux du secrétariat de l'Administration du Salon, au Palais des Champs-Élysées. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

Art. 20. — Il sera fait un service de cartes d'entrée à la presse.

Art. 21. — Il y aura des cartes d'abonnement pour la durée de l'Exposition.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A CHAQUE SECTION

PEINTURE, DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

Article premier. — Les ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, porcelaines, émaux, cartons de vitraux et vitraux, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du mercredi 10 mars au dimanche 14 mars inclusivement, de onze heures à six heures.

Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages pour la section de peinture à l'huile, et deux ouvrages pour celle des dessins, aquarelles, pastels, etc.

Sera considéré comme ne faisant qu'une seule œuvre tout assemblage d'ouvrages appartenant à cette seconde section (dessins, aquarelles, etc.), placés dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas 1m20.

Art. 2. — *Le maximum pour la dimension des bordures sera de* 0m30 *en largeur et de* 0m20 *en épaisseur.*

Les ouvrages seront encadrés, à l'exclusion de toutes autres, *dans des bordures dorées, noires ou en bois naturel foncé.*

Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

Art. 3. — Le vote pour le jury de la section de peinture, dessins, etc., aura lieu au Palais des Champs-Élysées le jeudi 18 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 40 membres, sans distinction de genre.

Tout artiste nommé membre du jury devra, par une lettre adressée au Président, faire connaître de suite s'il accepte ou refuse les fonctions de juré.

Tout juré qui, sans s'être fait excuser, n'aura pas assisté à trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 4. — Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un des membres du jury sera présente devant l'œuvre jugée.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera admis sans examen.

Le jury ne pourra recevoir plus de 2,500 tableaux et plus de 800 dessins, vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nombre.

Art. 5. — Le jury, en recevant chaque œuvre, lui donnera un numéro de placement. Il y aura trois numéros. Ces numéros seront collés sur les cadres jusqu'à la fin du placement et seront consignés au procès-verbal, où chaque artiste pourra vérifier celui qu'il a obtenu.

Cet article s'applique également aux œuvres exemptes de l'examen du jury.

Art. 6. — Le jury de peinture disposera de quarante médailles ainsi réparties :

3	médailles de	1re	classe
10	—	2e	»
27	—	3e	»

Toute médaille de 1re ou de 2e classe qui ne serait pas décernée augmentera le nombre des médailles de la classe immédiatement inférieure, sans toutefois pouvoir être dédoublée.

Par contre, si le vote donnait un nombre de voix égal à plusieurs concurrents pour la dernière des médailles de la 1re ou de la 2e classe, des médailles supplémentaires seraient données à chacune d'elles aux dépens de la classe immédiatement inférieure, de façon à ne pas augmenter le nombre de 40 médailles prévu par le règlement. Cependant, si le même cas se présentait pour la 3e classe, le nombre de 40 médailles pourra être dépassé, mais il ne saurait l'être dans aucune autre circonstance.

L'artiste qui a déjà obtenu une deuxième médaille, qu'elle ait été ou non précédée d'une troisième, sera hors concours.

Toutes les médailles, à l'exception de la médaille d'honneur, seront votées par le jury devant les œuvres exposées. Le vote aura lieu séparément pour les médailles de chaque classe ; il sera secret, et les médailles seront décernées aux artistes qui auront obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu toutefois que ce nombre représente la majorité absolue des jurés votants.

Art. 7. — Une médaille d'honneur pourra être décernée.

Elle ne pourra être accordée à des artistes qui l'auront déjà obtenue, et sera votée par tous les artistes français récompensés (médailles et mentions).

Le vote de la médaille d'honneur ne pourra donner lieu qu'à deux tours de scrutin.

Au premier tour la majorité absolue sera nécessaire. Au second tour le quart des voix sera suffisant.

Les artistes qui seront d'avis de ne pas décerner une médaille d'honneur mettront un zéro sur leur bulletin.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES.

Article premier. — Les ouvrages de sculpture, gravure en médailles et sur pierres fines, devront être déposés au Palais de l'Industrie du samedi 20 mars au lundi 5 avril inclusivement, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Passé ce délai, aucun ouvrage ne sera accepté.

Toutefois les sculpteurs pourront, jusqu'au 25 avril inclusivement, remplacer par les ouvrages exécutés dans leur matière définitive, le modèle en plâtre déposé dans les délais prescrits plus haut.

Art. 2. — Les artistes pourront envoyer deux ouvrages pour la sculpture, deux pour la gravure en médailles, deux pour la gravure sur pierres fines. Tout assemblage d'ouvrages dans un même cadre sera considéré comme une seule œuvre.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera excepté de l'examen du jury.

ART. 3. — Le jury sera composé de 30 membres nommés au scrutin de liste; il comprendra 24 statuaires, 2 sculpteurs d'animaux, 3 graveurs en médailles et 1 graveur sur pierres fines. Le nombre des jurés suppléants sera de cinq, dont un graveur sur pierres fines.

Tout artiste nommé membre du jury devra, par une lettre adressée au Président, faire connaître de suite s'il accepte ou refuse les fonctions de juré.

Tout membre du jury qui désirera concourir pour une médaille devra donner sa démission.

A la suite de deux absences non motivées d'un juré titulaire, celui-ci sera considéré comme démissionnaire et sera remplacé.

Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un de ses membres sera présente devant l'œuvre jugée.

Le juré supplémentaire ne pourra fonctionner que lorsqu'il aura été convoqué pour remplacer un juré titulaire.

ART. 4. — Le vote pour la formation du jury aura lieu au Palais de l'Industrie, le mercredi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir. Il sera immédiatement procédé au dépouillement du scrutin.

ART. 5. — Tout artiste qui a obtenu la décoration, la médaille d'honneur, une première médaille ou trois médailles uniques instituées par le règlement de 1863, est hors concours.

Toutefois l'artiste qui a obtenu une seconde médaille précédée d'une troisième ou suivie d'un rappel peut être considéré comme hors concours s'il en fait la demande au Président de la Société des Artistes français.

ART. 6. — Le jury disposera de 20 médailles, savoir : 2 premières, 6 secondes et 10 troisièmes.

2 médailles seront réservées à la gravure en médailles et sur pierres fines. Ces médailles seront de première, de seconde ou de troisième classe, suivant l'appréciation du jury.

Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal à celles qu'il a déjà obtenues.

La médaille d'honneur, seule, est exceptée de cette disposition.

ART. 7. — Une médaille d'honneur pourra être décernée à l'œuvre la plus remarquable. Elle sera votée par tous les artistes sculpteurs et graveurs en médailles et sur pierres fines hors concours, exposants ou non, et le jury de la section, réunis en assemblée plénière sous la présidence du Président du jury.

Elle ne donnera lieu qu'à trois tours de scrutin, et sera décernée à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

ARCHITECTURE.

ARTICLE PREMIER. — Les ouvrages d'architecture devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

ART. 2. — Les architectes pourront envoyer deux ouvrages. Chaque ouvrage pourra se composer de plusieurs châssis ; toutefois, dans le but de répartir l'em-

placement disponible d'une manière équitable, le jury aura la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas indispensables à l'intelligence de l'œuvre présentée.

Art. 3. — Les copies de dessins ne pourront être acceptées. Des photographies ou des monographies pourront être exposées, mais seulement à titre de renseignements complémentaires, dont le jury appréciera l'opportunité.

Ne pourront être admises au Salon les œuvres qui auront figuré dans les concours publics ou dans ceux de l'École et de l'Académie des Beaux-Arts ; néanmoins, sont exceptés de cette mesure les projets primés suivis d'exécution et les projets diplômés.

Art. 4. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief. Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des ouvrages exposés par lui, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces ouvrages.

Art. 5. — Les ouvrages des artistes médaillés ou décorés pour leurs œuvres seront, pour l'admission, exemptés de l'examen du jury.

Art. 6. — Le vote pour l'élection du jury d'architecture aura lieu au Palais de l'Industrie, le mercredi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le vote par correspondance est admis.

Le jury se composera de 14 membres, dont deux supplémentaires.

Art. 7. — Le jury disposera de 12 médailles réparties en trois classes, mais les médailles de première classe ne pourront excéder le nombre de deux ; il disposera aussi de mentions honorables.

Les médailles de première classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou des projets de restauration d'une importance capitale.

Art. 8. — Le jury décerne la médaille d'honneur. Le vote pour cette haute récompense ne donnera lieu qu'à un tour de scrutin; elle sera décernée à l'artiste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu que ce nombre représente au moins les deux tiers plus un de la totalité du jury, soit neuf voix.

Les autres récompenses seront données à la majorité absolue.

Le jury ne peut accorder qu'une récompense supérieure à celle que l'artiste a obtenue dans une exposition précédente.

La médaille d'honneur ne peut être décernée plusieurs fois au même artiste.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Article premier. — Les ouvrages de gravure et de lithographie devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Les artistes exempts de l'examen du jury d'admission pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, substituer une nouvelle épreuve à celle qui aura été déposée en temps utile.

Ne pourront être présentées les photogravures, les copies en fac-similé de gravures antérieurement exécutées dans un genre différent.

Art. 2. — La section de gravure et lithographie sera divisée en quatre sous-sections : la gravure au burin, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie. — Chaque artiste pourra envoyer deux ouvrages dans chacune de ces quatre sous-sections.

Sera considéré comme ne formant qu'une seule œuvre tout assemblage de

gravures ou lithographies placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas 1m20.

Art. 3. — Le maximum des marges des gravures ou lithographies sera de 0m20.

Art. 4. — Le vote pour le jury de la section de gravure et lithographie aura lieu au Palais de l'Industrie, le 6 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le jury de gravure et lithographie sera composé de 16 membres, il comprendra 4 graveurs au burin, 4 graveurs à l'eau-forte, 4 graveurs sur bois, 4 lithographes. Le vote aura lieu par sous-sections.

Art. 5. — Les artistes hors concours ou exempts, non exposants, sont électeurs dans leur sous-section.

Les voix données à un juré dans une sous-section ne pourront être ajoutées à celles qu'il aurait obtenues dans une autre.

Le juré nommé dans deux sous-sections devra opter pour l'une des deux.

Une fois nommés, les 16 jurés opéreront ensemble.

Art. 6. — Les artistes médaillés dans la section sont exempts de l'examen du jury d'admission.

Art. 7. — Le nombre de médailles à décerner dans la section de gravure et lithographie est fixé à 13 médailles. Sur ce nombre de 13 médailles il en est réservé 2 pour chaque sous-section.

Le jury répartira les autres médailles sans que toutefois il puisse en être attribué plus de 5 dans une seule sous-section.

Les médailles seront décernées à la majorité absolue. Après trois jours de scrutin la voix du Président devient prépondérante.

Art. 8. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles déjà obtenues.

Sont hors concours les artistes qui ont été décorés pour leurs œuvres dans la section de gravure et lithographie. Sont considérés comme hors concours les artistes qui ont déjà obtenu une seconde médaille ou deux troisièmes ; mais le jury pourra toujours néanmoins leur décerner une première médaille.

La médaille d'honneur sera votée par tous les artistes exposants français, les médaillés, exposants ou non, et le jury de la section.

Elle pourra donner lieu à deux tours de scrutin, mais elle ne sera décernée à l'artiste que s'il a obtenu la majorité absolue du nombre total des votants.

Les bulletins blancs seront comptés comme suffrages exprimés.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Art. 9. — La médaille d'honneur ne peut être décernée à des artistes l'ayant déjà obtenue.

Le Président de la Société,

A.-N. BAILLY,

Membre de l'Institut.

L'un des Secrétaires,

F. de VUILLEFROY.

JURY
D'ADMISSION ET DE RÉCOMPENSES

SECTION DE PEINTURE.

40 *jurés à élire.*

Le jeudi 18 mars 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section de peinture), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de peinture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Bonnat, 1253 voix; — Jules Lefebvre, 1201; — J.-P. Laurens, 1199; — Harpignies, 1193; — Henner, 1180; — T. Robert-Fleury, 1109; — Puvis de Chavannes, 1101; — Bouguereau, 1084; — Cabanel, 1042; — Français, 1005; — Humbert, 1003; — Busson, 1002; — Guillemet, 996; — Benjamin-Constant, 982; — Vollon, 971; — Boulanger, 965; — Roll, 940; — Duez, 931; — Pille, 910; — Rapin, 888; — Jules Breton, 885; — Bernier, 847; — Yon, 831; — Detaille, 820; — Guillaumet, 798; — Cormon, 797; — de Vuillefroy, 795; — Gervex, 787; — Carolus-Duran, 784; — Aimé Morot, 762; — Vayson, 755; — Saint-Pierre, 740. — Maignan, 736; — Lansyer, 729; — Barrias, 707; — Luminais, 690; — H. Le Roux, 689; — Hanoteau, 669; — Renouf, 625; — Lalanne, 570.

M. Lalanne, ayant donné sa démission, a été remplacé par : M. Feyen-Perrin, 509 voix.

SECTION DE SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES.

30 *jurés à élire.*

Le mercredi 7 avril 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section de sculpture), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de sculpture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Statuaires : MM. Mathurin Moreau, 289 voix; — Étienne Leroux, 254; — Chapu, 253; — Mercié, 246; — Doublemard, 243; — Paul Dubois, 241; — Barrias, 240; — Guillaume, 229; — Falguière, 222; — Thomas, 208; — Gautherin, 203; — Truphème, 187; — Hiolle, 179; — Boisseau, 179; —

Saint-Marceaux, 178 ; — Cavelier, 176; — Aimé Millet, 172 ; — Guilbert, 171 ; — Delaplanche, 159; — Bartholdi, 159; — Cambos, 153 ; — Captier, 144; — Oliva, 122; — Albert Lefeuvre, 121.

Sculpteurs d'animaux : MM. Frémiet, 208 voix; — Cain, 193.

Graveurs en médailles : MM. Alphée Dubois, 252 voix ; — Levillain, 227 ; — Chaplain, 154.

Graveurs sur pierres fines : M. Vaudet, 146 voix.

Jurés supplémentaires : MM. Paris, 120 voix; — Croisy, 116; — Morice, 114; — Allar, 106; — Galbrunner, 99.

M. Captier, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Paris.

SECTION D'ARCHITECTURE.

14 *jurés à élire.*

Le mercredi 7 avril 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section d'architecture), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury d'architecture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Bailly, 74 voix ; — Garnier, 73 ; — Vaudremer, 73 ; — Questel, 70 ; — Brune, 68; — — André, 67; — Diet, 64 ; — Pascal, 61 ; — Hénard, 59; — Daumet, 58; — Raulin, 58; — Sédille, 57.

Jurés supplémentaires : MM. Normand, 52 voix; — Bœswilwald, 50.

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

16 *jurés à élire.*

Le mardi 6 avril 1886, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. les membres du sous-comité (section de gravure), des sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de gravure.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Gravure au burin : MM. Gaillard, 21 voix; — Didier, 20; — Blanchard, 20; — Waltner, 18.

Eau-forte : MM. Hédouin, 59 voix; — Boilvin, 56; — Courtry, 50; — Chauvel, 39.

Gravure sur bois : MM. Robert, 66 voix; — Barbant, 54; — Baude, 49; — Perrichon, 46.

Lithographie : MM. Chauvel, 30 voix; — Sirouy, 29; — Gilbert, 27; — J. Laurens, 25.

M. Chauvel, ayant opté pour la *lithographie,* a été remplacé à la *gravure à l'eau-forte,* par M. Waltner, 37 voix ; — M. Waltner, ayant opté pour la *gravure au burin*, a été remplacé par M. Bracquemond, 36 voix.

M. Bracquemond, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Flameng, 34 voix.

M. Baude, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Pisan, 41 voix.

COMPOSITION DES BUREAUX

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Bouguereau, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Bonnat, Cabanel, membres de l'Institut, et Busson. — *Secrétaires;* MM. Humbert, T. Robert-Fleury, Guillemet et de Vuillefroy.

SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES.

Président : M. Guillaume, membre de l'Institut. — *Vice-Président :* M. Mathurin Moreau. — *Secrétaires :* MM. Étienne Leroux et Aimé Millet.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE.

Président d'honneur : M. Bailly, membre de l'Institut.—*Président :* M. Questel, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. André et Garnier, membres de l'Institut. — *Secrétaires :* MM. Brune, Sédille et Pascal.

SECTION DE GRAVURE.

Président : M. Hédouin. — *Vice-Présidents :* MM. Didier et Laurens. — *Secrétaire :* M. Courtry.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le 2 juillet a eu lieu au Palais de l'Industrie la distribution solennelle des récompenses du Salon. La cérémonie était présidée par M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, qui avait à ses côtés : M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État; M. Kæmpfen, directeur des beaux-arts; M. Bailly, président de la Société des Artistes français; MM. Guillaume et Bouguereau, vice-présidents.

Avaient également pris place sur l'estrade : M. le général Pittié, secrétaire général de la Présidence; M. Poubelle, préfet de la Seine; M. Étienne Arago, conservateur du musée du Luxembourg ; M. Jules Comte, inspecteur général des écoles des beaux-arts ; M. Gustave Ollendorff, commissaire général des expositions ; M. Lacour, secrétaire particulier de M. le sous-secrétaire d'État ; des fonctionnaires de l'administration des beaux-arts; des membres de l'Institut, de la Société des Artistes français, des divers jurys du Salon et un grand nombre de notabilités artistiques.

M. le ministre a donné la parole à M. Bailly, président de la Société des Artistes français, qui s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le ministre,
Monsieur le sous-secrétaire d'État,
Mesdames et Messieurs,

Il y a une année, à pareille époque, réunis comme nous le sommes aujourd'hui, je donnais connaissance, ici même, du remarquable rapport que vous avait adressé M. le sous-secrétaire d'État pour vous prier de solliciter de M. le Président de la République l'abrogation du décret du 13 décembre 1883. La conséquence fatale de ce décret était de priver la société des artistes français d'une exposition cette année. Sans cette bienveillante proposition, due à l'initiative de M. le sous-secrétaire d'État, sans le décret du 13 mars 1885, obtenu par vous, la solennité qui nous réunit aujourd'hui ne pouvait avoir lieu. C'est pourquoi, Monsieur le ministre, je suis heureux de vous témoigner de nouveau l'expression de notre profonde gratitude pour avoir accepté les conclusions libérales de l'exposé des motifs qui ont engagé M. le sous-secrétaire d'État à faire ressortir à vos yeux les conséquences graves que la suppression du Salon de 1886 aurait eues pour un grand nombre d'artistes.

Une année sans Salon, Monsieur le ministre, vous l'avez bien compris, est pour beaucoup de nos jeunes artistes, d'abord la perte des plus chères espérances de succès et de récompenses, ensuite, pour d'autres, faut-il l'avouer, la gêne et quelquefois bien pis encore. La haute bienveillance que vous nous avez témoignée dans cette grave circonstance nous donne l'espoir qu'au moment de l'Exposition universelle de 1889 vous voudrez bien décider que, parallèlement à l'exposition universelle des beaux-arts faite par les soins et sous le contrôle de l'État, une exposition des artistes vivants aura lieu également, ainsi que cela a toujours existé lors des précédentes expositions universelles, et notamment en 1867 et en 1878.

Rien d'ailleurs n'est plus rationnel que d'offrir au jugement des nombreux visiteurs appelés pour apprécier les progrès de notre pays en toutes choses, d'une part les ouvrages les plus considérables produits par nos artistes les plus renommés de notre temps et par ceux des autres pays, ouvrages choisis par des jurys spéciaux sous le haut patronage de l'État; et, d'autre part, le Salon fait par la société des artistes français dans les conditions approuvées par vous. Nous avons confiance en vous, Monsieur le ministre, et en vous également, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, l'un et l'autre justes appréciateurs de ce qu'il sera équitable de décider dans l'intérêt du développement de l'art français, pour affirmer, lorsque le moment sera venu, le maintien du Salon de 1889.

La société des artistes, bien que constituée depuis six années, est mal connue du public : car, à part nos sociétaires, à part les hommes amoureux de tout ce qui est art, le but que nous poursuivons est médiocrement apprécié, et cependant qu'avons-nous voulu lorsque nous avons été mis en demeure par l'État de prendre en main le fonctionnement des expositions? Quel a été l'objet de la fondation de notre société? 1° De représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français, notamment par l'organisation des expositions annuelles des beaux-arts; 2° de prêter aide et assistance à tous ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile.

Notre but, notre mission, notre tâche, tout est résumé dans ces quelques mots de notre loi statutaire que nous venons de rappeler. Depuis 1881, rien n'est venu nous en distraire, tous nos efforts ont tendu à faire progresser l'art et à donner raison aux encouragements que nous avons reçus des représentants autorisés de l'État. La tâche n'a pas toujours été facile, des critiques souvent amères ont travesti nos efforts; on a attaqué le mode de nomination des divers jurys, on s'est plu à répandre des griefs non fondés sur ces jurys, sur leur manière de procéder.

Cependant, qu'y a-t-il de plus libéral que la nomination des divers jurys par tous les exposants de l'année dans chaque section? et vraiment le système n'est pas aussi mauvais que l'on veut bien le dire, puisque depuis la formation de notre association les artistes exposants, devenant électeurs, ont nommé librement depuis six ans, à peu de noms près, les mêmes membres des divers jurys, et, chose digne de remarque, les électeurs de cette année, en peinture, ont porté leurs suffrages sur tous les membres du jury de l'an dernier sans en excepter un seul.

Nous aurions peut-être le droit de conclure que les électeurs n'ont réellement pas eu à se plaindre de la manière juste et équitable de procéder du jury élu par eux puisqu'ils l'ont investi de nouveau de la mission délicate de l'appréciation de leurs œuvres.

La société, d'ailleurs, en s'inspirant de ce que faisait l'Administration des beaux-arts lorsqu'elle était chargée des Salons, a tenu à ratifier les décisions des jurys en décernant chaque année des médailles ou autres récompenses dont la valeur dépasse souvent près de 40,000 francs. Cette année, les médailles qui vont être remises par vous, Monsieur le ministre, représentent une valeur de 44,000 francs : tous nos efforts tendent donc à faire progresser notre art national afin de nous conformer aux prescriptions de nos statuts, et cela par les seuls moyens dont nous pouvons disposer. Quant à la partie de ces mêmes statuts qui est de prêter aide et assistance à ses membres, le comité a décidé que tous les ans le cinquième des bénéfices serait affecté à des œuvres de bienfaisance au profit de ses sociétaires. Depuis cette décision, qui remonte au 29 novembre 1883, la caisse de secours a distribué déjà plus de 60,000 francs, dont 42,000 dans la seule année 1885; sur cette somme figure, il est vrai, le don fait par la société des artistes français à M. le ministre de la guerre; ce don s'est élevé à plus de 25,000 francs et a été donné aux blessés du Tonkin. La société poursuit, en outre, la pensée d'avoir un jour une maison de retraite pour recevoir ceux de ses membres déshérités de la fortune ou infirmes; déjà nous vous avons entretenus de ces projets, Mesdames et Messieurs.

Aujourd'hui, ce projet entre dans une voie qui peut faire croire à sa prochaine réalisation. Le comité a décidé que, cette année, le produit des entrées du jour du vernissage, représentant une somme de près de 20,000 francs, serait affecté à cette fondation. Depuis lors, de généreux bienfaiteurs ont accordé leur appui à cette œuvre éminemment philanthropique, et nous pouvons compter dès aujourd'hui sur le concours empressé d'un grand nombre d'amis des artistes, désireux de figurer parmi les bienfaiteurs de notre association. La société ne considère pas sa tâche comme achevée par la fondation de la maison de retraite dont nous venons de vous entretenir. Elle veut faire le bien plus grandement en ce qui concerne la bienfaisance et pense créer bientôt un fonds permettant d'assurer des pensions viagères à ses sociétaires; la question est encore difficile à résoudre, mais une commission a été nommée et étudie en ce moment les moyens d'exécution.

La défense de la propriété artistique, dont nous avons eu à vous parler à plusieurs reprises, Mesdames et Messieurs, et en dernier lieu l'an dernier, est maintenant en pleine activité. Une agence est formée, elle agit sous le contrôle de plusieurs délégués, et déjà un grand nombre de nos sociétaires ont réclamé l'assistance de cette agence. Nous pensons qu'elle est destinée à rendre de réels services aux artistes; elle leur permettra de jouir plus sûrement du produit de leurs travaux, de s'assurer des avantages attachés à la reproduction de leurs œuvres, et enfin elle éveillera l'attention des artistes sur les questions soulevées aujourd'hui dans presque toute l'Europe au sujet de la propriété artistique. Il est à souhaiter qu'un mouvement d'opinion se produise en France, pour qu'une loi nouvelle vienne remplacer la loi insuffisante de 1793.

A défaut d'une loi d'ensemble, un projet de loi, dû à l'initiative d'un de nos membres d'honneur, M. Bardoux, sénateur, va bientôt être soumis au Corps législatif, et nous avons tout lieu de croire que la contrefaçon, si souvent exercée impunément, pourra être réprimée par des mesures énergiques.

En toute occasion, nos sociétaires trouveront auprès de nous l'appui auque ils ont droit, et nous ne voulons que vous citer aujourd'hui le procès que nous

venons de soutenir devant le tribunal de commerce pour un des nôtres, M. Massé, procès que nous avons gagné le 28 juin. La commission de la propriété artistique suit également avec intérêt les conventions internationales et saura en toute occasion défendre les intérêts des artistes français.

L'exposition de cette année vous a démontré, Monsieur le ministre, et à vous aussi, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, combien il eût été regrettable qu'elle n'eût pas lieu ; les artistes d'un talent connu, comme ceux dont la réputation est encore à faire, ont voulu affirmer leurs efforts. C'est dire que notre Salon de 1886, par plusieurs œuvres d'un mérite incontesté et hors de pair dans chacune des sections, démontre que nos artistes contemporains soutiennent dignement la réputation que s'est si justement acquise notre art national.

Soyez assez bon, Monsieur le ministre, ainsi que vous, Monsieur le sous-secrétaire d'État, de remettre vous-mêmes aux artistes récompensés les médailles décernées par les différents jurys d'un Salon dû à votre haute et bienveillante intervention.

M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État, a prononcé ensuite le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui le sixième anniversaire de la société des artistes français !

Je ne saurais oublier, quant à moi, avec quelle confiance dans le succès final de l'entreprise je vins vous apporter l'indépendance à laquelle vous aviez droit.

Si l'État, vous disais-je, reprend sa liberté en vous rendant la vôtre, ce n'est point pour se séparer de vous. Il y a de cela cinq ans et demi, et depuis lors le gouvernement de la République n'a pas cessé de vous témoigner sa constante sollicitude. De votre côté, vous continuez à la mériter par votre esprit de suite et votre excellente organisation, non moins que par vos éclatants succès, dont les échos ont retenti avec tant d'éclat de Paris à Anvers, à Amsterdam et jusqu'à Philadelphie.

Aussi, Messieurs, quelle joie pour moi, quelle profonde et intime satisfaction de me retrouver ainsi, au milieu de vous tous, heureux de célébrer une fois de plus cette fête annuelle de la grande famille de l'art !

Et pourquoi ne pas vous l'avouer ? au moment de causer avec vous de vos affaires et de vous parler de l'avenir de votre société, je ne puis m'empêcher de jeter un regard en arrière et de me rappeler quelle était cette situation dont vous êtes désormais et à toujours affranchis !

Chaque année, des polémiques nouvelles, à propos de la réglementation du Salon, d'interminables discussions à propos des admissions, du placement, des récompenses ! C'est en vain que des changements considérables s'étaient accomplis, que des améliorations importantes s'étaient réalisées : comme elles ne portaient que sur la forme, elles ne possédaient pas les conditions de la durée ; — applaudies la veille, elles étaient battues en brèche le lendemain.

Vous êtes nombreux, ici encore, qui pouvez vous rappeler les attaques vio-

lentes adressées à ce qu'on appelait le monopole de l'Institut, et l'accueil fait par le monde des artistes à la réforme de 1863. N'est-il pas curieux, cependant, de constater que le jour où ces mêmes artistes eurent à affirmer librement leurs choix, ce furent ces mêmes membres de l'Institut, tant malmenés naguère, dont les noms furent inscrits en tête de toutes les listes !

La contradiction, Messieurs, n'est qu'apparente ; il est bien simple de l'expliquer. Il ne saurait y avoir, chez vous, aucune hostilité contre une corporation dont les choix les plus récents ont prouvé avec tant d'évidence qu'elle ne demandait qu'à s'adjoindre toutes les supériorités, eussent-elles celle de la poésie à ajouter à celle de la peinture ; mais cette prééminence accordée à l'Académie, cette sorte de direction demandée à plusieurs de ses membres, vous vouliez qu'elles vinssent de vous, de votre libre et intelligente préférence ; qu'elles ne vous fussent pas imposées par un pouvoir politique, toujours incompétent dans de telles questions.

C'est là ce que j'ai compris, Messieurs, c'est ce but, légitime entre tous, que j'ai franchement poursuivi, réclamant, en votre faveur, une liberté pour laquelle vous me paraissiez mûrs, et que la République ne pouvait vous refuser sans se mentir à elle-même ! (Applaudissements.)

Mais les difficultés étaient nombreuses : les oppositions, les défiances, s'affirmaient de toutes parts ; pour les uns, l'État abjurait à la fois un droit et un devoir ; pour les autres, vous n'arriveriez jamais à vous entendre entre vous ; pour le plus grand nombre : « La réforme avait été trop peu préparée, elle était condamnée à ne pas aboutir ; c'était une véritable révolution. »

Une révolution ! ai-je dit ; soit, Messieurs, je retiens le mot et ne m'en dédis pas.

S'il est des révolutions coupables et condamnées à demeurer stériles, parce qu'elles sont une tentative de la force contre le droit, il en est d'autres, au contraire, qui sont destinées à produire des résultats durables et dont l'avenir ne fait que consacrer la légitimité ! (Très bien !)

Quoi de plus juste, en effet, que la prétention d'un groupe de travailleurs à discuter librement leurs affaires ? Et quand ces travailleurs constituent un des groupes qui jettent le plus d'éclat sur le pays, quand le rayonnement de leur génie s'étend sur l'Europe entière, inclinée devant leur suprématie, comment ne pas remercier une révolution pacifique qui leur a rendu ce droit imprescriptible qui s'appelle : la Liberté ? (Bravos.)

Je vais plus loin encore, et j'affirme que non seulement la République a fait là œuvre de justice, mais que dans le sillon de l'avenir elle a jeté des semences qui profiteront à la gloire de la Patrie française ! (Applaudissements.)

Il ne s'agit plus, du reste, de prophétiser ; nous n'avons qu'à passer en revue les résultats obtenus.

Vainement, à l'époque dont je vous parlais tout à l'heure, les mauvais vouloirs tentèrent leur œuvre de réaction ; au fond, vous saviez parfaitement ce que vous vouliez ; la soudaineté de la mesure prise eut l'avantage de ne pas laisser à vos forces le temps de s'éparpiller. Grâce au concours d'hommes dévoués qui ne ménagèrent ni leur temps ni leur peine, quelques semaines suffirent pour une première organisation, et le Salon de 1880 put s'ouvrir dans les conditions de ceux qui l'avaient précédé.

C'est en marchant, vous aussi, que vous avez prouvé le mouvement !

Comment suivre, dès lors, les progrès incessants de votre société? Il faudrait vous rappeler ses sept Salons successivement organisés, son avoir progressivement augmenté atteignant aujourd'hui le chiffre respectable de plus de 500,000 francs; puis de touchants services rendus, dans de douloureuses circonstances, à des familles cruellement frappées; enfin, cette création récente d'un bureau spécial de protection pour la propriété artistique, dont vous êtes tous appelés à retirer d'inappréciables avantages.

Ici, Messieurs, je vous demande la permission de faire une halte.

Nous sommes à une époque où personne, l'artiste pas plus que les autres, ne saurait se désintéresser complètement des préoccupations matérielles. N'eût-il pas, lui aussi, une famille à élever, et ne fût-ce que pour conserver sa liberté de travailler à loisir, l'artiste ferait un métier de dupe en laissant passer en des mains étrangères le produit, chaque jour plus considérable, qu'assurent à son œuvre les mille procédés de l'industrie.

Trop longtemps nous avons enrichi nos rivaux et ceux de nos nationaux qui n'avaient pas honte de s'attribuer ainsi les bénéfices de cette propriété, personnelle et sacrée entre toutes : la pensée humaine et ses créations!

Nous touchons enfin au terme de tant d'injustices. Tandis qu'une dernière délibération du Sénat va consacrer chez nous le principe de la propriété artistique et en déterminer les conditions légales, vous avez, de votre côté, établi le centre où chacun n'aura qu'à apporter ses réclamations. Plus de pertes de temps, plus d'avances à faire en vue d'un succès problématique; c'est la société qui sera votre mandataire, profitant à la dignité morale de tous, laissant néanmoins à chacun son indépendance personnelle, sa libre et imprescriptible initiative de producteur.

La voie d'ailleurs vous a été tracée par la société des gens de lettres, par celle des auteurs dramatiques et des compositeurs de musique, si riches toutes et si prospères aujourd'hui; vous n'avez qu'à la suivre; l'expérience vous montre à quel point elle peut être féconde.

A côté des œuvres de notre théâtre, de notre roman, de notre musique, qui alimentent le monde entier, celles de nos artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, dessinateurs de tout ordre et de tout genre, ne sont pas moins universellement répandues.

Si la France a toujours marché à la tête de la civilisation, n'oublions pas que l'art fut, à toutes les époques de notre histoire, un des plus brillants, un des plus glorieux fleurons de sa couronne. (Oui! — Très bien! — Bravos.)

Grâce à vous, Messieurs, nous ne sommes pas près de voir s'amoindrir cette vieille supériorité; et vous le savez, sans que j'aie besoin de vous le répéter, ce n'est pas le gouvernement de la République dont le concours vous fera jamais défaut! (Applaudissements.)

Ces assurances solennelles que je suis heureux de vous réitérer, il me suffira, pour leur donner toute leur portée, de les appuyer d'un seul témoignage, celui du ministre qui a tenu à honneur d'affirmer, en acceptant la présidence de votre fête, la sollicitude éclairée avec laquelle il suit vos efforts.

N'est-on pas venu nous dire, lors de notre arrivée aux affaires, que vous aviez conçu des craintes, quant à l'exposition triennale projetée pour 1886, et à la concurrence qu'elle eût pu faire à votre Salon annuel? Ah! Messieurs, vous ne connaissiez pas encore le ministre, libéral entre tous, entre les mains duquel la

confiance du Président de la République française avait remis les destinées de la république des arts!

C'est pour la seconde fois qu'il est des nôtres aujourd'hui, et j'ai vainement insisté à plusieurs reprises auprès de lui pour qu'il vous apportât les encouragements autorisés de son éloquente parole. Sa bienveillante amitié a tenu à me laisser l'honneur d'être son interprète auprès de vous.

Ce n'est pas une raison pour que j'oublie, moi non plus, ce que vous devez à son initiative, à son inébranlable attachement aux principes qui, depuis qu'on l'a vu au pouvoir, a achevé de faire de lui le champion quand même et toujours de l'idée de liberté! (Applaudissements.)

Laissez-moi, mon cher ministre, laissez-moi dire aux artistes français qui m'écoutent, avec quel empressement vous avez accueilli ma proposition de renoncer à l'exposition triennale de cette année, avec quelle sollicitude vous avez craint d'entraver l'œuvre encore commençante de cette société qui avait, dès le début, conquis toutes vos sympathies!

Et laissez-moi leur dire aussi, à ces artistes qui ont appris à vous connaître et à vous aimer, laissez-moi leur répéter, avec un sentiment d'amicale fierté, que nous sommes d'accord, vous et moi, pour apprécier la nature des obligations qu'impose au gouvernement la situation nouvelle.

Sa mission, pour s'être allégée de tout ce qui chargeait inutilement sa responsabilité, n'en est devenue que plus précise en même temps que plus relevée.

Cette mission, je voudrais profiter de l'occasion qui nous réunit pour la caractériser aussi brièvement que possible ; je voudrais chercher avec vous, Messieurs, comment doit s'affirmer l'action de l'État, si l'on veut qu'elle soit réellement utile et qu'elle ne risque pas, en dépassant le but, d'aller contre les intérêts mêmes qu'elle a charge de sauvegarder.

Il faut bien le reconnaître, nous avons chez nous, trop volontiers, pris l'habitude de considérer l'État comme un serviteur à tout faire, à qui l'on a le droit de tout demander, qui n'a, lui, le droit de rien refuser.

Et pourtant le rôle de l'État, en ce qui touche aux intérêts artistiques, ne devrait-il pas être exactement celui d'un amateur qui ne songe qu'à enrichir, qu'à compléter ses collections?

La tâche est difficile, il est vrai, lorsqu'il s'agit de faire des choix entre tant d'œuvres exposées, dont un si grand nombre sont intéressantes, soit par le talent, soit par les efforts, soit par la situation personnelle de leurs auteurs.

Raison de plus, si nous tenons à pouvoir justifier nos préférences, pour ne nous laisser guider par aucun autre intérêt que celui de la chose publique.

Ainsi, nous avons un musée des artistes vivants, où ne sont pas représentés nombre d'entre vous qui méritent d'y figurer, où plusieurs n'ont pas la place qu'aurait dû leur valoir le rang qu'ils occupent dans l'école contemporaine. Pour ceux-là, nous voulons réparer les oublis du passé, comme, pour les talents nouveaux, nous nous efforcerons de ne pas mériter les reproches de l'avenir.

Là est notre devoir, là notre tâche. Nous ferons notre mieux pour n'y point faillir, et nous comptons sur vous pour nous y aider.

A ce musée de la peinture et de la sculpture contemporaine, nous voulons aussi ajouter un musée de dessins.

Ce n'est pas devant vous, Messieurs, que j'insisterai sur l'intérêt que présente, à côté de l'œuvre d'art définitivement réalisée, cette première pensée de l'ar-

tiste jetée avec cette insouciance de la richesse qui a tout loisir d'être prodigue.

Songez au prix inestimable qu'aurait pour vous tous une collection où tous les maîtres, ne fût-ce que du XIX[e] siècle seulement, auraient mis, — avec cet abandon spontané de la création qui est comme la fleur du génie, — ceux-ci les promesses d'un talent en pleine vigueur, ceux-là les espérances de la jeunesse, avec ses tâtonnements, ses incertitudes, ses repentirs... avec aussi ce je ne sais quoi de vivant et de prime-sautier dont les ouvrages les plus parfaits n'ont jamais le charme exquis et pénétrant. (Applaudissements.)

C'est cette collection sans pareille à laquelle nous avons songé pour notre musée national. A chaque commande, à chaque achat fait par l'État, nous vous demandons désormais d'ajouter le dessin, qui aura été le point de départ et comme la conception de l'œuvre.

Nous comptons de plus sur votre dévouement pour réparer le temps perdu ; je connais assez votre patriotisme pour ne pas douter de l'efficacité de l'appel que je vous adresse ! Un envoi seulement de chacun de vous, et nous comptons un musée de plus : un musée moderne, un musée français, entre tous !

Mais je m'attarde aux choses de la capitale... Envers la province, le gouvernement a aussi des devoirs qu'il n'aurait garde d'oublier.

En dehors des musées des grandes villes, dans lesquelles on a pu dire avec raison qu'on trouverait une sorte de résumé de notre Louvre, d'autres établissements se sont créés, également dignes de la sollicitude de l'Administration des beaux-arts.

Il y a là, dans la plupart de nos départements, un mouvement bien fait pour donner confiance dans la vitalité de la France ; il y a là aussi, pour nous, une obligation étroite de seconder les efforts de toutes ces municipalités désireuses de constituer chez elles un centre artistique et de réveiller partout les vieilles traditions qui furent la gloire de notre passé, qui doivent contribuer à refaire la prospérité de notre avenir ! (Bravos.)

Rappelez-vous, Messieurs, les grandes commandes faites au cours de ces dernières années par l'État, agissant seul ou s'associant à l'intelligente initiative des villes et des départements : à Paris, pour ne citer que quelques exemples, les décorations du Panthéon, du Luxembourg, de la Sorbonne, du palais de la Légion d'honneur, de l'hôtel des Archives nationales, du Palais de justice, du Ministère de la guerre, du Muséum d'histoire naturelle, de l'École de médecine, de l'École de pharmacie...

En province, les travaux exécutés à la salle du Jeu de Paume de Versailles, au Palais des arts et à l'École de médecine de Lyon, aux Facultés des lettres et des sciences de Bordeaux, au Palais de justice du Havre, à l'Hôtel de la préfecture et à la Cour d'appel de Montpellier, à l'École nationale des beaux-arts de Bourges, au théâtre de Cherbourg, au Musée d'Amiens, à la cathédrale de La Rochelle, au Palais de justice de Rouen, à la Faculté des lettres de Nancy, aux Hôtels de ville de Limoges, de Beauvais, de Nancy, de Dieppe, de Saint-Quentin.

Songez à ce chiffre de deux millions de francs, alloués par l'État, en regard duquel viennent s'aligner les sommes votées par les conseils élus de nos assemblées départementales et communales. Voyez-le, cet État, qui, pour avoir reconnu vos droits, n'entend renoncer à aucun de ses devoirs, venant, chaque année, applaudir à ces récompenses que vous vous décernez entre vous, se réser-

vant l'honneur de choisir le lauréat du prix du Salon, accordant aux jeunes gens ces bourses de voyage dont je suis fier d'avoir sollicité la création et dont les premiers titulaires sont devenus les médaillistes, les héros au lendemain ! (Applaudissements.)

Ah ! Messieurs, il m'entraînerait loin, ce tableau des services rendus à la cause de l'art par la République ; de ceux surtout qu'elle compte bien lui rendre encore ! Mais je ne veux pas abuser de votre amicale attention ; je craindrais, après vous avoir si longuement entretenus du musée des artistes vivants, de vous parler encore de ceux des morts de notre Louvre, pour lesquels nous avons d'importants projets à l'étude ; de nos deux récents musées du Trocadéro, — source féconde d'étude pour l'histoire de l'art antique et de l'art français. Et je me bornerai à vous rappeler l'immense effort fait depuis huit ans en faveur du relèvement de notre enseignement artistique à tous ses degrés :

A Paris, l'extension donnée à notre grande école, extension que de nouveaux agrandissements vont rendre plus profitables encore ;

En province, les écoles régionales organisées sur tous les points du territoire, permettant, comme je le disais, ces jours derniers, dans une autre enceinte, permettant la sélection de l'artiste, en même temps qu'assurant la préparation des professeurs et fournissant au recrutement de l'atelier !

Ce sont là questions vastes et multiples sur lesquelles je veux seulement avoir appelé votre attention.

Et de ce Salon de 1886, qui nous a montré une fois de plus l'art français en pleine possession de tous ses moyens, je ne retiens qu'une pensée, celle de la grande lutte internationale où vous allez avoir à affirmer une fois de plus, en face de vos rivaux, la vieille supériorité française !

Messieurs, c'est avec une entière confiance en vous, c'est avec une absolue certitude de votre succès que je vous donne rendez-vous à l'Exposition de 1889 ! (Applaudissements répétés.)

M. Vigneron, sous-commissaire des expositions des beaux-arts, délégué de la Société des Artistes français, a proclamé les noms des exposants qui ont obtenu les récompenses décernées par les jurys du Salon.

LISTE DES LAURÉATS

PRIX DU SALON

M. MAREC (Victor), peintre.

BOURSES DE VOYAGE

Section de peinture.

MM. GARDETTE (Louis),
FRIANT (Émile), — BOURDE (Élisée).

Section de sculpture.

MM. DOLIVET (Emmanuel),
GAUQUIÉ (Henri-Désiré), — LAPORTE (Émile).

Section d'architecture.

MM. MARCEL (Alexandre), — LAFON (Albert-Jean).

Section de gravure.

M. GIROUX (Charles).

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

SALON DE 1886

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

SECTION DE PEINTURE.

Médaille d'honneur décernée par tous les artistes récompensés :

M. Lefebvre (Jules-Joseph).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Médaille d'honneur décernée par le Jury, les artistes récompensés et les exposants de la section :

M. Flameng (Léopold).

SECTION DE PEINTURE.

Médailles de 2e classe.

MM. Marec (Victor).
Bordes (Ernest).
Loir (Luigi).
Médard (Eugène).
Binet (Victor-Jean-Baptiste-Barthélemy).
Gagliardini (Gustave).
Brouillet (André).
Olive (Jean-Baptiste).
Girard (Albert).
Charnay (Armand).
Destrem (Casimir).
Geoffroy (Jean).
Valadon (Jules-Emmanuel).
Baudouin (Paul-Albert).
Cesbron (Achille).

Médailles de 3e classe.

MM. Winter (Pharaon de).
Lelièvre (Maurice).
Berthelon (Eugène).
Vimont (Édouard).
Ruel (Léon).
Meslé (Joseph-Paul).
Perrandeau (Charles).
Lahaye (Alexis-Marie).
Saïn (Paul-Jean-Marie).
Gelhay (Édouard).
Grolleron (Paul).
Richemont (Alf.-Paul-Marie de).
Mélida (Enrique).
Gridel (Joseph-Émile).
Luna (Juan).
Gilbert (René).

MM. Le Poittevin (Louis).
Ferry (Jules).
Vos (Hubert).
Thomas (Charles-Armand).
Rivoire (François).
Halkett (François-Joseph-Clément).
Bail (Joseph).
Durangel (Léopold-Victor).
Blayn (Fernand).
Laurent-Desrousseaux (Henri-Adolphe-Louis).
Cavé (Jules-Cyrille).
Guétal (Laurent).
Zakarian (Zacharie).
Prouvé (Émile-Victor).

Mentions honorables.

MM. Rojas (Cristobal).
Tuxen (Laurits).
Baixeras-Verdaguer (Dionisco).
Chocarne-Moreau(Paul-Charles)
Chigot (Eug.-Henri-Alexandre).
Melchers (Jules-Gari).
Philipes (Léopold).
Smith (Alfred).
Cabane (Édouard).
Gardette (Louis).
Sinibaldi (Paul-Jean).
Tytgadt (Louis).
Tessier (Louis-Adolphe).
Vriendt (Albrecht de).
Vail (Eugène-Laurent).
Rosenberg (Édouard).
Skarbina (Franz).
Mlle Gréatorex (Kathleen).
MM. Tanzi (Léon).
Mac-Ewen (Walter).
MM. Renan (Ary).
Sochor (Vacslav).
Schryver (Louis de).
Marion (Louis).
Mlle Feurgard (Julie).
M. Magne (Alfred).
Mlle Paraf-Javal (Thérèse).
MM. Howe (William-Henry).
Béthune (Gaston).
Lobin (Lucien-Léopold).
Sanchez-Périer (Émilio).
Mlle Hall (Margaret-Bernardine).
MM. Langlois (Henry).
Marcotte de Quivières (Augustin-Marie-Paul).
Mmes Ruflo (Marguerite).
Villebesseyx (Jenny-R.).
MM. Arus (Raoul).
Denman (Herbert).
Mlle Donnadieu (Jeanne).
MM. Martens (Willy).
Girardot (Louis-Auguste).
Camille Martin.
Eliot (Maurice).
Réalier-Dumas (Maurice).
Smith-Lewis (John).
Schlomka (Alfred).
Claus (Émile).
Daux (Charles-Edmond).
Van den Eeden (Nicolas).
Bourde (Élisée).
Vergèses (Jean-Baptiste-Hippolyte de).
Mme Jarrin (Élise-Sophie).
MM. Latenay (Gaston de).
Valloton (Félix-Édouard).
Butler (Howard-Russel).
Mlle Del Sarte (Marie-Madeleine).

SECTION DE SCULPTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Peynot (Émile-Edmond).
Boucher (Alfred).

Médailles de 2e classe.

M. Gossin (Louis).
MM. Bastet (Victorien-Antoine).
Coulon (Jean).
Cornu (Vital).
Loiseau (Georges).
Ferrary (Maurice).
Lemaire (Georges-Henry). G.P.F.

Médailles de 3e classe.

MM. Perrin (Jacques).
Gauquié (Henri-Désiré).
Mengue (Jean-Marie).
Dolivet (Emmanuel).
Hexamer (Frédéric).
Carlus (Jean).
Faraill (Gabriel).
Laporte (Alexandre-Gabriel).
Hercule (Benoît-Lucien).
Colle (Charles-Alphonse).
Patey (Henri-Aug.-Jules).G.M.
Truffot (Émile-Louis).
Godebski (Cyprien).
Charlier (Guillaume).
Donoghe (John).
Germain (Gustave).
Tourgueneff (Pierre-Nicolas).
Pierre (Louis).
Mlle Signoret-Ledieu (Lucie).
MM. Fabre (Abel).
Darbefeuille (Paul).
André (Alexis).
Roufosse (Charles-Joseph).
Mouly (J.-J.-François).
Huet (Félix-Victor).
Peyrol (Hippolyte).
Kinsburger (Sylvain).
Paul (Louis-Auguste-Albert).
Maurette (Henry).
Astruc (Zacharie).
Dagonet (Ernest).
Aubert (Pierre).
Millet de Marcilly (Édouard).

Mentions honorables.

MM. Ringel d'Illzach
Deloye (Gustave).
Meunier (Constantin).
MM. Chéret (Joseph-Gustave).
Legueut (Eugène).
Mme Cazin (Marie).
MM. Aubert (Paul).
Voisin-Delacroix (Alphonse).
Chavaillaud (Joseph-Louis).
Maugendre-Villers (Édouard).
Choppin (Paul-François).
Serres (Provin).
Steuer (Bernard-Adolphe).
Bogino (Louis-Émile).
Bulio (Jean).
Fournier (Paul).
Prouha (Pierre-Bernard).
Boyle (John-L.).
Grégoire (Louis).
Mlle Hirou (Jeanne).
M. Pompon (François).
Mlle Lancelot (Renée-Marcelle).
M. Lacroix (Tristan).
Mme Palmella (la duchesse Maria de).
MM. Bénet (Eugène).
Cadoux (Marie-Edme).
Moreau (François).
Aldebert (Émile).
Debrie (Gustave).
Gardet (Georges).
Vernier (Émile-Séraphin). G. M.
Verlet (Charles-Raoul).
Lechevrel (Alphonse-Eugène). G. P. F.
Schiff (Mathias).
De Ruillé (le vicomte Geoffroy).
Destreez (Jules-Constant).
Mmes Bianchi (Mathilde).
Vallgren (Ville).
MM. Alciati (Henri).
Gower (Ronald).
Mme Lemaitre (Églantine).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médaille de 1re classe.

M. Blavette (Victor-Auguste).

Médailles de 2e classe.

MM. Lafon (Albert-Jean), en collaboration avec
Marcel (Alexandre).
Ricquier (Charles-Émile).
Calinaud (Eugène-Mathurin).
Petit-Grand (Louis-Victor).
Courtois Suffit (Octave-Louis-Albert).
Hourlier (Armand-Victor).
Thierry (Jean-Alexandre).

Médailles de 3e classe.

MM. Bertrand (Émile).
Roussi (Charles-Georges).
Peigney (Joseph-Charles).
Ostermann (Carl-Auguste).

Mentions honorables.

MM. Baussan (Jean-Joseph-Placide).
Capitaine (Firmin-Léon).
Duménil (Pierre-Anne).
Fivaz (Charles-Henri).
Gosse (Célestin-François-Louis).
Laborey (Jean).
Macaigne (Jean-Louis).
Maincent (Eugène).
Ménuel (Cl.-Célest.-Édouard).
Mercier (Henri).
Minard (Beloni).
Mussigmann (Charles-Albert).
Ridel (Léopold-Joseph).
Rouillard (Charles).
Saint-Ange (Émery-Eugène).
Suasso (Augustin).
Triau (Albert).
Vildieu (Henri-Auguste), en collaboration avec
Gibert (Émile).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Médaille de 1re classe.

M. Brunet-Debaines (Alfred).

Médailles de 2e classe.

MM. Baude (Charles). Bois.
Maurou (Paul). Lithographie.
Annedouche (Alfred-Joseph). Burin.
Mlle Valmon (Léonie). Eau-forte.
MM. Langeval (Jules-Laurent-Louis). Bois.
Burney (François-Eugène). Burin.

Médailles de 3e classe.

MM. Thomas (Émile). Bois.
Guillon (Pierre-Ernest). Lithographie.
MM. Massard (Jules).
Daumont (Émile).
Manesse (Georges-Henri).
Penet (Lucien-François). Eau-forte.

Mentions honorables.

MM. Roland (Émile). Bois.
Lancelet (Léon).
Chahuneau (Ferdinand). Bois.
Rouget (François). Bois.
Mlle Jacob (Marguerite). Bois.
Mme Bonaparte (la princesse Jeanne). Bois.
MM. Farlet (Georges). Bois.
Léveillé fils (Ernest). Bois.
Benoist (Philippe). Lithographie.
Giroust (René-Camille). Lithographie.

MM. Vivien (Narcisse). Lithographie.
Laage (Paul-Augustin de). Lithographie.
Abot (Eugène). Burin.
Ardail (Albert). Eau-forte.
Noel-Masson. Eau-forte.
Giroux (Charles). Eau-forte.
Mlle Larivière (Eugénie). Eau-forte.
M. Boulian (Louis). Eau-forte.
Mlle Poynot (Gabrielle). Eau-forte.
MM. Voisin (Henri-Léon). Eau-forte.
Leterrier (Paul-Émile). Eau-forte.
Margelidon (Lucien). Eau-forte.
Focillon (Victor-Louis). Eau-forte.
Lopisgich (Georges-Antonio). Eau-forte.

PRIX MARIE BASHKIRTSEFF.

M. Cesbron (Achille).



TABLE DES ŒUVRES GRAVÉES

PAR NOMS D'ARTISTES

Nota. — M. H. *veut dire Médaille d'honneur;* P. S., *Prix du Salon;* 1 m., *première médaille;* 2 m., *deuxième médaille;* 3 m., *troisième médaille;* h. c., *hors concours.*

Le nom placé à la fin est celui du graveur.

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE JOUAUST ET SIGAUX

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

M DCCC LXXXVI

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

DEUXIÈME ANNÉE. — M DCCC LXXX

TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

125 exemplaires, numérotés.

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

ET ORNÉ DE

QUINZE PLANCHES A L'EAU-FORTE

GRAVÉES PAR

BOILVIN, CHARPENTIER, COURTRY, DAMMAN,
DE LOS RIOS, GAUCHEREL, GREUX, LE COUTTEUX, LEFORT, LE RAT
MASSART, MONGIN, MONZIÈS, RAMUS, YON

Sous la direction de M. Edmond Hédouin



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXX



PRÉFACE



'Exposition annuelle de 1880, qu'on ne saurait, sans mentir, appeler un Salon, comprenait *sept mille trois cent onze* ouvrages. Sur le total énorme de 9,283 objets que les artistes avaient soumis à son examen, le jury, plus indulgent que jamais, n'en avait écarté que 1,972. La section de peinture seule contenait 977 numéros de plus qu'en 1879, 1,998 de plus qu'en 1875, sans parler des cartons, dessins et émaux, qui ont atteint le chiffre de 2,092 au lieu du chiffre de 808, déjà regardé comme considérable en 1875. La section de sculpture, bien plus réservée, n'a augmenté son contingent que de 20 pièces. L'insignifiante différence dans le nombre des envois et des admissions semble y prouver à la fois que les sculpteurs s'improvisent moins légèrement que les peintres, et que, dans cette section, les artistes à qui leurs

confrères ont confié la mission délicate de les classer sont moins décidés que leurs voisins à lâcher toutes les écluses devant les flots troublés de la production grossissante.

On se souviendra longtemps des orages de parole et d'écriture que soulevèrent l'application du nouveau règlement et l'installation laborieuse de cette multitude imprévue dans un palais trop étroit pour la recevoir. Bien ou mal, tout le monde à la fin se casa ; les gens d'humeur facile et de jambes solides purent même s'imaginer un instant que le génie de la peinture allait prendre en France un essor nouveau. Pour qui regarde avec sang-froid cet envahissement de la toile peinte, il est clair cependant que le mouvement auquel nous assistons n'a point, en général, pour principe une aspiration fervente et passionnée vers une forme nouvelle du beau, comme celle qui anima la génération de 1830. Le groupe des vrais artistes, de ceux qui poursuivent avec désintéressement la réalisation d'une pensée sincère et élevée, semble au contraire se resserrer plus que jamais, tandis qu'à ses côtés se forment, dans des conditions nouvelles, deux groupes plus importants, que la facilité des communications internationales et le développement du bien-être matériel grossiront de jour en jour. Le premier est celui des esprits avisés et pratiques qui voient désormais dans la peinture un moyen plus rapide, plus facile, plus agréable que mille autres, de s'enrichir et de se pousser dans le monde : ceux-ci se font d'avance les esclaves des clients qu'ils ont à servir au gré de leurs caprices, et se condamnent à n'être que des imitateurs et des pasticheurs. Le second est celui des gens de loisir, pour lesquels la peinture devient un passe-temps intelligent et de bon goût, qui peut même les mener, s'ils ont quelque persistance, à se faire une renommée aussi méritée que celle des peintres-marchands. De ces deux groupes, çà et là, sortiront assurément quelques

artistes originaux, soit qu'ils s'élèvent, par tempérament, au-dessus de leur entourage, soit qu'ils rompent, par volonté, avec leurs habitudes; mais ils n'y sont et n'y seront que des exceptions. Les conséquences immédiates et rapides de cette vulgarisation excessive de la peinture se font sentir dès aujourd'hui : c'est l'abaissement du goût en même temps que son expansion, c'est l'abandon en masse de l'art convaincu, réfléchi, durable, pour la recherche hâtive de procédés faciles dont la mode est changeante autant que celle des toilettes.

Il n'y a ni à s'étonner ni à se plaindre d'une situation qui résulte naturellement des modifications de l'état social. C'est la preuve, en somme, du développement, dans une plus grande masse, d'aspirations encore confuses ou grossières, mais toujours respectables, vers les plaisirs de l'esprit et les jouissances de l'art. Toutefois il est certain que la tâche des artistes dignes de ce nom ne se trouvera pas simplifiée par cette formidable concurrence. Pour développer, pour montrer, pour défendre leur individualité au milieu de cette mer montante de vulgarités applaudies et de médiocrités triomphantes, il leur faudra cent fois plus de travail, de patience, de persévérance, qu'il n'en fallait à leurs aînés vivant avec modestie dans un cercle restreint de connaisseurs, où les encouragements et les dévouements faisaient rarement défaut aux esprits distingués.

Ce petit groupe, dont les efforts seront toujours intéressants à suivre à travers le mouvement flottant des expositions annuelles, se subdivise lui-même en deux camps. Tandis que les uns, respectueux du passé et fidèles aux enseignements de l'Antiquité et de la Renaissance, s'obstinent fièrement à maintenir le sentiment de l'héroïsme et de la beauté dans un monde de plus en plus enchaîné à ses intérêts matériels, les autres, moins passionnés ou plus prudents, s'en tiennent à cette étude vigoureuse ou spirituelle de la réalité

environnante, qui, après avoir été un amusement délicat pour les contemporains, devient un enseignement précieux pour la postérité. Tant que durera l'activité de ces deux groupes, dont les tendances, en apparence contradictoires, correspondent à deux éternels besoins de l'esprit humain, le besoin d'idéal et le besoin de vérité, on peut être certain que l'art se maintiendra à un niveau assez élevé, tant pour la pratique que pour la conception. Il n'en serait pas de même si l'une de ces deux écoles, dont l'émulation nécessaire est moins une rivalité qu'une alliance, venait à disparaître complètement. Quelles que soient, d'ailleurs, les alternatives de popularité ou d'indifférence par lesquelles elles doivent passer l'une et l'autre, suivant le temps, les régimes ou les mœurs, un pareil danger n'est point à craindre en France. La versatilité apparente de nos opinions y suit une marche à peu près fatale, qui ramène périodiquement des exaltations semblables et de semblables affaissements.

En ce moment, c'est le naturalisme qui tient la tête. L'Exposition de 1880 a montré, mieux encore que les précédentes, les peintres qu'emporte en grande masse le courant réaliste préoccupés, avant tout, de l'exactitude du rendu et de l'exécution du morceau. Le jury, suivant l'entraînement général, n'a pas marchandé les récompenses aux jeunes artistes qui marchent avec talent dans cette voie, où quelques-uns ont, en effet, rencontré des nouveautés heureuses. Parmi les médaillés de première classe, il en est un, M. Dagnan-Bouveret, qui, joignant à la vérité du relief un dessin d'une rare vivacité et d'une pénétration intense, en même temps qu'une science déjà sûre de la composition, promet de prendre le premier rang parmi nos peintres de genre. Deux autres, MM. Lerolle et Cazin, apportent de leur côté, dans leurs traductions libres et émues de la réalité, une délicatesse d'imagination qui fait pressentir en eux d'harmonieux décorateurs et des poètes atta-

chants qui peuvent rajeunir les traditions d'un art plus élevé.

Dans les catégories suivantes, le jury semble avoir également voulu faire la part égale aux deux tendances d'esprit. Si les naturalistes y dominent, c'est qu'en effet ils dominaient à l'Exposition par le nombre comme par la qualité. Les récompenses étaient trop nombreuses d'ailleurs pour qu'on pût ne les attribuer qu'à des chefs-d'œuvre. Ces médailles de 2e et de 3e classe, répandues avec tant de profusion, ne peuvent être d'infaillibles brevets d'immortalité. Toutefois elles ont servi à signaler, dans le nombre, quelques jeunes gens d'un talent vraiment distingué, comme MM. Dantan, Leblant, Renouf, Lhermite, Ballavoine, Julien Dupré, Gœneutte, G. Laugée, Salomé, etc., qui apportent un sentiment individuel, parfois très vif et toujours sincère, dans la traduction de la réalité. Quelques autres, d'une ambition plus étendue, montrent des aspirations plus complexes, déjà servies par une science réfléchie, tels que MM. Besnard, Courtois, Ravaut, etc. La section des *Exempts*, à laquelle appartenaient la plupart de ceux qui ont obtenu la première et la seconde récompense, offrait d'ailleurs le spectacle de l'émulation la plus active ; presque toutes les toiles y étaient intéressantes. Bien que le cadre du *Livre d'or* ne nous ait point permis d'y décrire les tableaux non récompensés appartenant à cette catégorie très militante, nous devons rappeler avec quelle légitime sympathie le public y a vu, parmi les peintres d'histoire, les ouvrages de MM. Aviat, Moreau de Tours, Mathey, Weertz, Aublet; parmi les peintres de genre, de paysage, de fleurs ou de nature morte, ceux de MM. Butin, Poirson, Jeannin, Delanoy, Laboulaye. Tous ces tableaux, dont quelques-uns étaient brillants, dénotaient l'amour de bien peindre sans préoccupation d'une école spéciale et sans parti pris pour un système exclusif; ce qui reste, après tout, la meilleure façon de montrer ce qu'on sait et de dire ce qu'on pense.

C'est dans la section des *Hors concours* qu'on doit s'attendre à rencontrer les entreprises les plus sérieuses, puisqu'elle ne renferme que des talents mûris par l'expérience, à qui leurs succès antérieurs assurent une indépendance complète. La toile la plus importante qu'on y ait admirée, grande par les dimensions, grande par la pensée, grande par l'exécution, est le carton de M. Puvis de Chavannes destiné à compléter la décoration du musée d'Amiens, où figurent déjà ses compositions héroïques, *la Paix* et *la Guerre*. M. Puvis de Chavannes poursuit avec énergie et dignité la tâche qu'il s'est de bonne heure imposée. Si le goût du grand art décoratif et monumental commence à se relever dans notre pays, nul dans la génération nouvelle n'y aura contribué plus puissamment que lui. Comme il a été à la peine, il sera à l'honneur, car son influence, essentiellement saine et féconde, se répand avec rapidité.

Parmi les récompensés, les meilleurs se rattachent à lui par un goût délicat et nouveau des ordonnances simples, des attitudes naturelles, des expressions justes, des harmonies calmes. Les peintres de genre aussi bien que les peintres d'histoire ont compris avec lui cette vérité, banale chez les Grecs antiques et les Italiens de la Renaissance : dans une œuvre d'art, la qualité première, la qualité essentielle, la qualité indispensable, c'est l'expression d'ensemble ; aucune perfection du détail ne remplace cette expression, qui vaut mieux elle seule que toutes les habiletés. La preuve de cette vérité éclate dans ces ouvrages imparfaits mais convaincus des écoles primitives, qui conservent à travers les temps une force si puissante de communication, tandis que tant d'ouvrages savants des époques raffinées demeurent muets pour la postérité. Cependant cette vérité a failli être oubliée ; ce sera la gloire de M. Puvis de Chavannes de l'avoir courageusement remise en lumière en exa-

gérant quelquefois ses conséquences afin de la faire mieux sentir. L'école contemporaine, dans son ensemble, est trop poussée par les tendances de son entourage et le goût général du public vers l'exactitude du rendu pour qu'on ait à craindre de voir l'imperfection du dessin, justement reprochée parfois à M. Puvis, passer en système chez ceux qui le suivront. Le petit clan dit des *impressionnistes,* qui se rattache en effet à lui, et dont le principe, accepté d'ailleurs par toute la jeune école, est en lui-même excellent, sans être neuf ni suffisant, a essayé de tromper les yeux, et n'y a pas réussi. Tous ceux qui valent quelque chose, dans ce groupe paradoxal, s'en échappent naturellement; il suffit pour cela qu'ils se développent et se complètent: ils deviennent alors de bons peintres comme les autres.

En face du grand carton de M. Puvis de Chavannes se développait une autre composition importante, due à un artiste plus jeune, le *Caïn* de M. Cormon, qu'anime également un souffle puissant de poésie héroïque. Une mise en scène naturelle et expressive, des figures savamment et résolument caractérisées, un effet d'ensemble dramatique et harmonieux, y montrent un peintre résolu à reprendre les grandes traditions françaises et à traiter complètement et profondément les sujets qu'il choisira. L'exemple était bon à donner dans un moment où le goût du morceau isolé, du morceau de bravoure, est entretenu, non sans danger, dans le public par le talent hors ligne de quelques virtuoses admirables qui, tout en maintenant par leurs études le sens de la belle et bonne peinture, désaccoutument beaucoup trop l'imagination des conceptions réfléchies et des compositions expressives. Le jury, en accordant la médaille d'honneur à M. Morot, a voulu récompenser justement le mérite, aujourd'hui si rare, autrefois si commun, d'un homme qui sait grouper naturellement deux figures ensemble, qui les modèle et qui les peint toutes deux avec la même per-

fection, sans tomber dans les redites fastidieuses des ordonnances conventionnelles.

Là, en effet, est l'écueil pour les peintres qui se préoccupent de la composition. La plupart des sujets ont été traités tant de fois et de si diverses façons par la peinture, la gravure, le dessin, qu'il est difficile de les rajeunir dans une présentation nouvelle. Comment ne pas retomber dans les groupements, les attitudes, les expressions déjà connus, qui hantent, quoi qu'on en ait, la mémoire la plus défiante ? On peut donc comprendre le parti résolument pris par quelques-uns de ne jamais s'aventurer hors de l'observation directe et de l'étude immédiate de la nature, pour ne pas s'exposer aux chutes faciles dans la banalité, mais on ne peut croire qu'ils déploient ainsi le courage propre aux grands artistes. Les meilleurs ouvrages de la section des *Hors concours*, ceux qui sont hors de discussion : le *Job*, par M. Bonnat ; *le Sommeil* et *la Fontaine*, par M. Henner ; le *Portrait de M. P.*, par M. Jules Lefebvre, fixent nettement le niveau le plus élevé de perfection technique que l'école contemporaine puisse ou veuille atteindre et qu'elle doit s'efforcer de garder. Ce ne sont pourtant que de superbes phrases, mélodiques ou harmoniques, qui ne remplacent point des symphonies complètes.

Dans un pays comme la France, dont le tempérament, au fond, est plus littéraire que pittoresque, où le goût des arts est presque partout le résultat d'une culture ancienne ou récente plus que la manifestation spontanée d'un besoin naturel, la composition sera toujours, aux yeux du public, une nécessité des plus légitimes. De là le succès qui s'adresse toujours aux scènes dramatiques et émouvantes, même lorsque l'ordonnance en est banale et l'expression factice, même lorsque l'exécution technique s'y montre de la plus déplorable infériorité. Rien ne changera, sur ce point, nos tendances nationales, qui sont conformes

à notre génie dans tous les autres ordres de l'activité intellectuelle, et qui nous assurent d'ailleurs, à notre tour, une originalité moins éclatante, mais plus durable, dans le domaine de l'art. Le problème qui se pose devant chaque génération de peintres est toujours le même ; chaque génération est forcée de le résoudre de la même façon. En France, il ne faut pas seulement bien peindre, il faut encore être un homme de pensée ou un homme d'esprit, il faut parler à l'intelligence en même temps qu'aux yeux. Grâce à ce double besoin, si nous n'avons jamais assisté à ces grandes floraisons resplendissantes qu'ont connues des races plus passionnées et moins équilibrées, nous ne sommes jamais non plus, depuis la Renaissance, tombés en des chutes profondes. Nos décadences éphémères ont été encore pour l'Europe des récréations délicates et des enseignements utiles.

L'Exposition de 1880, tout en laissant constater encore, même chez les plus habiles, un certain embarras lorsqu'il s'agit de grouper plusieurs figures, dans une action expressive et naturelle, sans répéter des attitudes académiques, a montré cependant que tous n'abandonnent pas la partie. L'accroissement considérable du nombre des médailles et des mentions nous a obligés, à notre grand regret, de restreindre dans *le Livre d'or* l'espace laissé aux *Hors concours*, et nous n'avons pu consacrer de notices complètes à tous les artistes dont les efforts heureux méritaient un souvenir. Aux noms que nous avons enregistrés en première ligne, ceux de MM. Bastien-Lepage, Bouguereau, Cabanel, Laugée, Leloir, Luminais, Gustave Moreau, Ranvier, Roll, etc..., nous devons en ajouter quelques autres. On n'oubliera certainement ni l'*École des Vestales*, de M. Hector Leroux ; ni *les Derniers Rebelles*, de M. Benjamin Constant ; ni le *Renaud de Bourgogne*, de M. Maignan ; ni *la Musique*, de M. Raphaël Collin ; ni *le Menuet*, de M. Jacquet ; ni *le Printemps*, de M. Parrot ; ni la

Sainte Élisabeth, ni le *Dante*, de M. Sautai; ni la *Salomé*, de M. Humbert. Dans la peinture de genre, MM. Worms (*Devant l'Alcade*), M. Gros (*Pergolèse dans l'atelier de Joseph Vernet*), M. Adrien Moreau (*Une Halte*, le *Centenaire*), ont également fait des envois dignes de leur spirituel talent.

Il va sans dire, avec le goût décidé des peintres pour les études d'après nature, que les *portraitistes* intéressants et les *paysagistes* attachants ont été fort nombreux aussi. Les portraits du *Général de Gallifet,* par M. Becker; du *Général Salvador,* par M. Lecomte du Nouy; de M. *Auguste Vacquerie,* par M. Léon Glaize; de M. *Lepère,* par M. Feyen-Perrin; de M. *Constans,* par M. Ponsan-Debat; de M. *Clémenceau,* par M. Bin, n'avaient point comme unique attrait celui de représenter des personnages connus. Nous eussions dû encore inscrire parmi les plus fins portraits, au *Livre d'or*, les délicates études de MM. Paul Dubois et Jules Breton, si, obligés de nous limiter, nous n'avions dû nous contenter de présenter l'un comme notre plus grand peintre vivant de scènes rustiques, l'autre comme le plus constamment excellent de nos sculpteurs. De même, parmi les paysagistes, nous ne pourrions sans injustice passer sous silence les *Champs à Coubron*, de M. Segé; le *Souvenir de Lardy*, de M. Lavieille; le *Retour de chasse*, de M. Harpignies; *le Flon à Massignieu*, de M. Zuber; *le Luisant* et le *Parc de Ménars*, de M. Lansyer; le *Retour du troupeau*, de M. de Vuillefroy.

La sculpture, qui a paru, dans son ensemble, moins brillante que les années précédentes, n'inspire néanmoins aucune inquiétude à ceux qui ont examiné de près son exposition. Sans parler des artistes en pleine renommée qui ont envoyé des statues en marbre ou en bronze dignes de leur passé, ou des modèles qui promettent des œuvres excellentes, tels que MM. Thomas, Chapu, Falguière, Barrias, Lafrance, Tony-Noël, on a remarqué

qu'un grand nombre de médailles ont été accordées à des débutants qui comprennent leur art avec un sentiment très marqué de la puissance décorative et de l'expression plastique. MM. Lanson, Paris, Louis Lefèvre, Enderlin, Longepied, Plé, Vital Cornu, Beylard, Pezieux, en particulier, nous paraissent marcher dans une voie où ils rencontreront, avec le souvenir et l'appui de nos traditions nationales, la sympathie du public contemporain. Là aussi nous avons dû limiter notre choix parmi les *Hors concours*. En général, nous nous sommes contentés d'enregistrer les ouvrages remarquables qui se sont présentés sous leur forme définitive, marbre ou bronze. La plupart des modèles en plâtre sont destinés, en effet, à revenir sous nos yeux dans un temps prochain : il n'est donc point juste de les classer et de les cataloguer avant qu'ils aient subi les dernières corrections de l'artiste. Nous n'avons fait exception que pour certains monuments funéraires ou commémoratifs, qui seront complètement exécutés et fixés avant les expositions prochaines à une place qu'ils ne pourront plus quitter.

On remarquera que, dans *le Livre d'or* de 1880, les notices descriptives sont, en général, suivies d'une très brève appréciation de l'ouvrage. En faisant cette addition, nous nous sommes rendu au désir exprimé par un grand nombre de lecteurs ; mais nous avons essayé d'y apporter la réserve et la prudence que l'expérience nous enseigne à garder dans nos jugements sur les contemporains. Nous avons toujours essayé de nous placer au point de vue choisi par les artistes, afin de les mieux comprendre, nous contentant de préciser, autant que possible, en quelques mots, non pas les défauts que nous pouvions personnellement trouver dans leurs œuvres, mais surtout les qualités qui les avaient désignées soit aux récompenses du jury, soit à l'admiration du public. Nous n'avons jamais entendu autrement le rôle de la critique d'art, lorsqu'elle

analyse les productions modernes. Saurait-elle mieux faire alors que d'être l'interprète avisé et bienveillant qui traduit dans une langue plus courante et plus claire les beautés des œuvres sculptées ou peintes ? Et n'est-ce pas ainsi qu'elle peut les faire mieux aimer d'un public, souvent ignorant et parfois railleur, à qui l'enthousiasme manque plus que le dédain, et qui, pour dire vrai, en ces matières comme en d'autres, réclame l'éperon plus souvent que le frein ?

Georges Lafenestre.





A. H. Morot pinx. Le Rat sc.

LE SAMARITAIN



MÉDAILLES D'HONNEUR

I. — PEINTURE

MOROT (Aimé-Nicolas), né à Nancy, le 16 juin 1850, Prix de Rome 1873, Méd. 3e cl. 1876, 2e cl. 1877, 1re cl. 1879, élève de M. Cabanel. — H. C.

N° 2736. *Le Bon Samaritain.*

H. 3^{m}60. — L. 2^{m}05. — Fig. grandeur naturelle.

Un chemin pierreux entre des rocs abrupts et nus qui ne laissent rien voir du ciel. Sur un âne noir, sellé d'un tapis d'Orient, qui descend de face, est assis, nu et blanc, le front saignant et bandé, le blessé que le Samaritain vient d'y placer. Il s'affaisse lourdement à gauche sur les épaules de son bienfaiteur, qui le soutient péniblement en cheminant près de l'âne qu'il mène comme il peut. Le Samaritain ne porte qu'une ceinture bleue et montre à nu les chairs halées de sa tête grisonnante et ridée, de sa poitrine musculeuse, de ses jambes gonflées. Sur le de-

vant quelques flaques d'eau dans les pierres. C'est par la résolution et l'exactitude du dessin, par la précision et la fermeté de la peinture, que cette vigoureuse étude, d'une composition si simple, a mérité les suffrages du jury.

II. — SCULPTURE

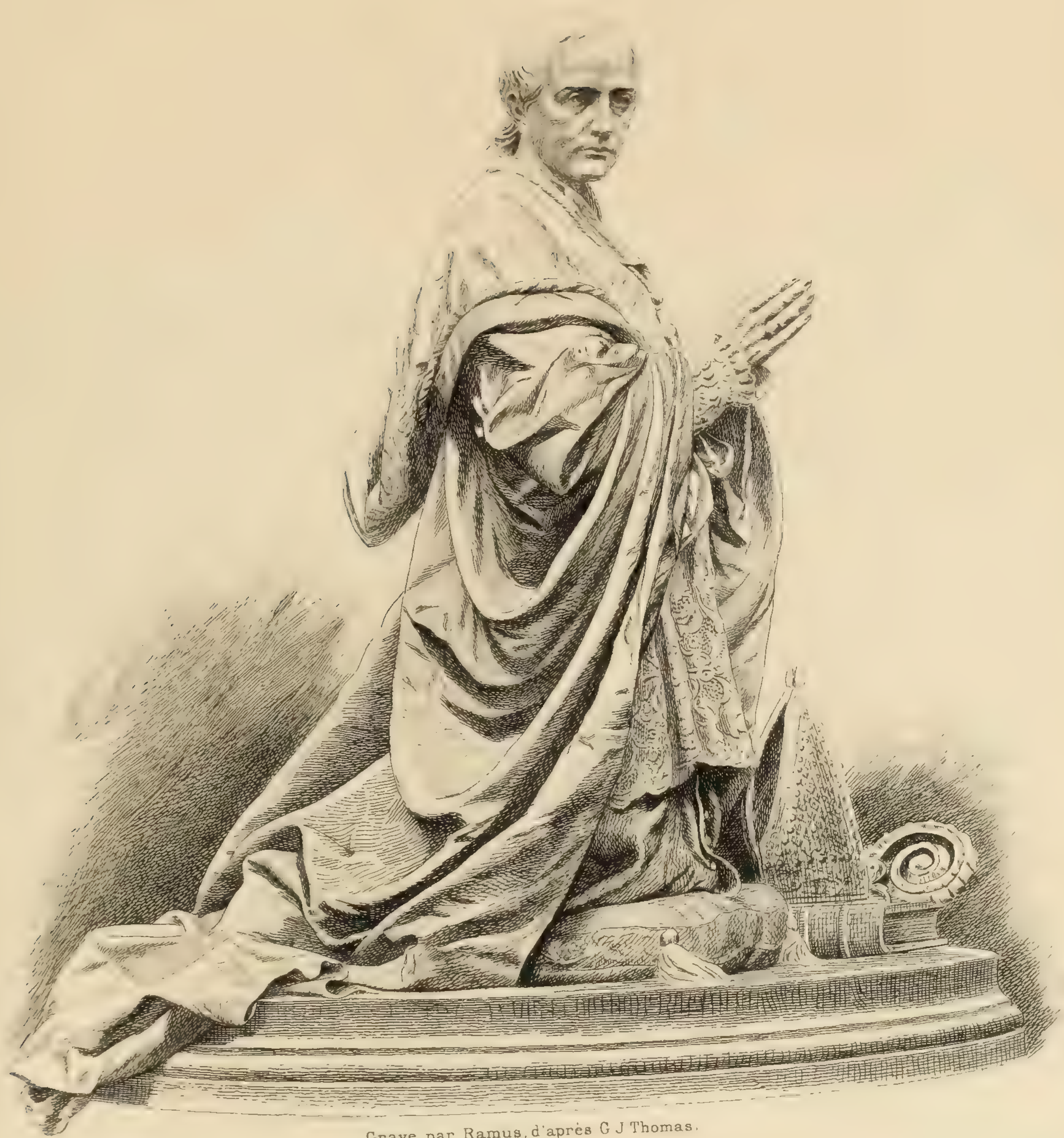
THOMAS (GABRIEL-JULES), né à Paris, le 10 septembre 1824. Prix de Rome 1848, Méd. 3e cl. 1857, 1re cl. 1861 et 1867 (E. U.), ✻ 1867, Membre de l'Institut 1875, Rap. méd. 1re cl. 1878 (E. U.). — H. C.

N° 6699. *Mgr Landriot.*

H. 2m. — L. 1m65. — Pr. 1m30.
Statue en marbre. — Fig. grandeur naturelle.

L'évêque, en surplis brodé et long manteau traînant, est agenouillé, les mains croisées, sur un coussin. Il tourne vers la droite sa tête nue aux fins cheveux longs et tombant en couronne. Le visage est amaigri, délicat, d'une expression bienveillante et tendre. A gauche, sur le sol, une crosse et une mitre posées sur un livre. Les chairs, les étoffes, les accessoires, sont exécutés avec une habileté soutenue qui donne une rare valeur à ce beau marbre, dans lequel on retrouve le style expressif, l'aisance distinguée, la liberté savante de la sculpture française du XVIIe siècle.

Fait pour la cathédrale de LA ROCHELLE.



Grave par Ramus, d'après G J Thomas.

MONSEIGNEUR LANDRIOT

(Marbre)

PRIX DU SALON

SUCHETET (Auguste), né à Vendeuvre-sur-Barse (Aube), le 3 décembre 1854, élève de M. Cavelier.

N° 6686. *Biblis changée en source.*

Nymphes qui la voyez, son désespoir vous touche,
Des larmes de Biblis qui meurt et dépérit
Vous formez un ruisseau qui jamais ne tarit.

H. $0^{m}65$. — L. $1^{m}72$.

Statue en plâtre. — Fig. grandeur naturelle.

La nymphe, toute nue, est étendue sur le sol, les jambes croisées, les deux bras en avant, les mains jointes, affaissée sur le côté droit. Sa tête tombe, ses cheveux flottent, ses yeux se ferment. Cet abandon douloureux du corps tout entier est exprimé avec une vérité et une souplesse qui ont charmé justement et comme attendri les yeux.



PEINTURE



P. A. J. Dagnan pinx — Mongin sc

UN ACCIDENT



PEINTURE

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

DAGNAN-BOUVERET (Pascal-Adolphe-Jean), né à Paris, le 7 janvier 1852, Méd. 3e cl. 1878, élève de M. Gérome.

N° 951. *Un Accident.*

H. 1m45. — L. 1m70.

Intérieur de campagne. Au milieu de la chambre, assis sur un escabeau, un gamin, en manches de chemise, tout pâle, tend résolument son bras droit à un jeune médecin assis sur une chaise, qu'on voit de profil et qui lui bande une blessure. Une cuvette pleine de sang, sur un banc, près du blessé. A gauche, au bout d'une longue table, une vieille femme apprêtant un linge, deux paysans assis et un autre debout regardent, attentifs, l'opération. A droite, au deuxième plan, le père se tient debout, l'air mécontent, près d'un enfant qui regarde, tandis qu'au fond la mère se cache la tête dans sa jupe, près du lit sous lequel

se tapit un chat. La vivacité et la variété des expressions, la franchise et la vérité de l'émotion, l'exactitude et l'habileté de l'exécution, poussées jusqu'au trompe-l'œil, ont valu à cette excellente toile un succès égal auprès des artistes et auprès de la foule.

LEROLLE (Henri), né à Paris, en 1848, Méd. 3e cl. 1879, élève de Lamothe.

N° 2296. *Dans la campagne.*

H. 2m56. — L. 4m26. — Fig. grandeur naturelle.

Vaste plaine semée de cultures, baignée par la lumière paisible et tendre d'un matin d'été. Une rangée de grands hêtres, dont on ne voit que les fûts élancés et brillants, forme au second plan une sorte de barrière à claire-voie à travers laquelle l'œil se perd dans la campagne. A droite, sur le devant, une jeune paysanne, pieds, col et bras nus, vêtue d'une chemisette flottante et d'une jupe brune, s'avance d'un pas lent vers la gauche. Des lueurs fines jouent dans ses cheveux et courent le long de ses chairs délicates. Elle tient de la main droite une gaule posée sur son épaule droite, et de la main gauche tend nonchalamment une brindille à un agneau qui la suit. Autour d'elle paissent des moutons. La peinture harmonieuse, tendre et calme de M. Lerolle a valu à cette composition très simple, d'une poésie saine et fraîche et d'un aspect résolument décoratif, un succès rapide et soutenu.

Acquis par l'État.

PELEZ (Fernand), né à Paris, en 1848, Méd. 3e cl. 1876, 2e cl. 1879, élève de MM. Cabanel et F. Barrias.

N° 2912. *Au lavoir.*

H. 2m51. — L. 1m96. — Fig. grandeur naturelle.

Au premier plan, debout, de face, une jeune blanchisseuse, tête nue,

bras nus, en jupe courte et corset, tord vivement un linge mouillé au-dessus d'un baquet à trépied rempli d'eau savonneuse. Dans la pénombre, au second plan, de profil, une autre blanchisseuse, coiffée d'un fichu, savonne son linge sur une planche inclinée. A gauche, au premier plan, un seau retourné. A droite, un autre baquet posé sur des tréteaux. C'est par la fermeté de l'exécution que cette étude réaliste, tout à fait en dehors des premiers travaux de M. Pelez, a su intéresser le public.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CAZIN (JEAN-CHARLES), né à Samer (Pas-de-Calais), en 1841, élève de M. Lecoq de Boisbaudran. — Ex.

N° 660. *Ismaël.*

H. $2^{m}50$. — L. 2^{m}. — Fig. plus petites que nature.

Paysage désert et sablonneux, d'aspect jaunâtre, clair-semé de buissons âpres et de broussailles maladives. A gauche, le petit Ismaël, presque nu, de profil, se presse contre sa mère qui, la tête voilée, se cache en pleurant les yeux dans ses mains. A leurs pieds, un bâton et une gourde. Peinture harmonieuse, expressive, qui trouve des effets très poétiques dans l'emploi d'éléments empruntés à la réalité contemporaine.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

BOURGEOIS (Urbain), né à Nevers, le 19 août 1842, Méd. 3e cl. 1877, élève de H. Flandrin, de Cornu et de M. Cabanel.

N° 7242. *La Science.*

Carton d'une peinture décorative devant être exécutée en tapisserie.

H. 2m28. — L. 2m34.

Sous un dais circulaire soutenu par six colonnettes, la Science, sous la figure d'une jeune femme drapée dans le goût du XVIe siècle, se tient assise, la main gauche appuyée sur une sphère, le coude droit posé sur une pile de livres. Elle lit dans un volume ouvert sur ses genoux. Au-dessus d'elle, deux génies envolés déroulent une banderolle portant le mot « Science ». Au-dessous, plusieurs autres petits génies sont dispersés sur les degrés du dais ou aux alentours. Deux à gauche étudient un plan. Un autre est couché et lit. Celui-ci regarde une fleur à la loupe; celui-là tient dans ses petites mains une locomotive minuscule. A droite, l'un s'envole, emporté par un aérostat; l'autre, à gauche, juché sur une balustrade, braque vers le ciel un télescope. Des deux côtés le fond est formé par des décorations architecturales dans le sentiment pompéien. La composition est entourée d'une bordure de fruits. Un goût délicat a inspiré l'arrangement général et les détails ingénieux de cette décoration élégante, dont les éléments sont empruntés avec discernement aux œuvres les plus fines de la Renaissance italienne.



E. Dantan pinx — R. de los Rios sc

UN COIN D'ATELIER

DANTAN (JOSEPH-ÉDOUARD), né à Paris, le 26 août 1848, élève de Pils et de M. H. Lehmann.

N° 970. *Un Coin d'atelier.*

H. 0m98. — L. 1m30.

Monté sur une caisse, un vieux sculpteur, qu'on voit de dos, en vareuse brune, en casquette, en pantoufles, travaille avec attention à un bas-relief de marbre blanc placé sur une selle presque de face, et représentant une marche de Silène. A sa droite, au premier plan, une jeune femme nue jusqu'à mi-corps, assise, les bras sur les genoux, le regarde travailler. Sur une table, une tasse à café, des bouteilles, des petits verres. La muraille blanche, au fond, est couverte de moulages et de maquettes. Tout est clair dans l'atelier silencieux et rempli d'une lumière tranquille et fraîche que l'artiste a su répandre, avec le même charme pénétrant, sur les accessoires et sur les figures.

Signé dans la caisse : *E. Dantan,* 1880.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

LE BLANT (JULIEN), né à Paris, en 1851, Méd. 3e cl. 1878.

N° 2181. *Le Bataillon carré; — Affaire de Fougères,* 1793.

H. 1m50. — L. 2m30.

Sur une petite élévation, au centre, un bataillon de soldats républicains, formé en carré, tient tête à une furieuse attaque des chouans qu'on voit monter en désordre sur la gauche, débouchant impétueusement de tous les plis du terrain, armés au hasard de fusils, de sabres, de faux. Quelques-uns sont déjà, corps à corps, aux prises avec les Bleus. Entre les deux groupes, le sol est semé de cadavres et de blessés. Sur la droite on devine d'autres chouans rampant dans les herbes et des pétillements de fumée à l'horizon annoncent encore une attaque lointaine. La vivacité de l'action, grave et calme du côté des Bleus, enthousiaste et furieuse du côté des Blancs, a été rendue par M. Le Blant

avec une chaleur et un entrain remarquables. Les types sont observés avec exactitude, la composition est bien groupée sans aucun sacrifice des vraisemblances, l'exécution est vive, précise, harmonieuse.

BESNARD (Paul-Albert), né à Paris, Méd. 3e cl. 1874, Prix de Rome 1874, élève de M. Cabanel.

N° 304. *Après la défaite; — Épisode d'une invasion au Ve siècle.*

H. 4m30. — L. 6m. — Fig. grandeur naturelle.

Au centre de cette vaste et puissante composition se dresse un grand arbre déchiré auquel est pendu le chef vaincu, sa couronne d'or dans les cheveux, sanglant et demi-nu. A ses pieds se lamente, en s'embrassant, un groupe de femmes désespérées. A droite, sur des civières, parmi des débris de toute espèce et de riches tapisseries, s'allongent des cadavres blafards sous les éclats de leurs costumes militaires. Sur la gauche, une jeune femme, debout, soutient son petit garçon tout pâle juché sur un âne surchargé de ballots. On voit derrière accourir des bandes de fuyards, portant les uns des femmes évanouies, les autres des enfants et des objets précieux. La longue et triste procession se déroule, sur deux files, dans le chemin tortueux qui descend des portes ouvertes de la ville incendiée flambant en haut de la toile. Un reste d'incertitude dans l'exécution a nui au succès de cette composition savante, vigoureusement ordonnée, qui contient plusieurs morceaux d'un style ferme et élevé.

Acquis par l'État.

COURTOIS (Gustave), né à Pusey (Haute-Saône), le 18 mai 1852, Méd. 3e cl. 1878, élève de M. Gérome.

N° 923. *Dante et Virgile aux enfers; — Cercle des traîtres à la patrie.*

« ... Lorsque je vis, plus loin, deux malheureux fixés dans une même fosse, de telle façon que la tête du premier surmontait et couvrait la tête du second;

mais celui qui dominait s'était acharné sur l'autre, et lui dévorait le crâne et le visage comme un homme affamé dévore son pain...

« Ugolin suspendit son atroce repas, et, s'essuyant la bouche à la chevelure du crâne qu'il rongeait, parla ainsi... »

H. 3m. — L. 2m15. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, parmi les glaçons, d'où sortent çà et là des têtes désespérées, Virgile se tient, debout, de profil, le front ceint de laurier, tout drapé de blanc. Dante, vêtu de rouge, debout à sa gauche, tremblant et affaissé, s'attache des deux mains à son poignet; il regarde avec terreur Ugolin qui se dresse à leurs pieds, sur la droite, hors des glaces, la bouche dégoutante de sang et serrant dans ses mains crispées le crâne de son ennemi criblé de morsures béantes. Fond de glaciers. M. Courtois, dessinateur attentif et précis, a donné à cette scène dramatique un accent particulier de terreur par le relief vigoureux et la réalité hardie des figures et du paysage.

Acquis par l'État.

RENOUF (Émile), né à Paris, en 1845, élève de MM. G. Boulanger, J. Lefebvre et Carolus Duran.

N° 3199. *La Veuve; — Ile de Sein* (*Finistère*).

H. 2m59. — L. 1m71. — Fig. grandeur naturelle.

Un cimetière, à la pointe de l'île, devant la mer. De face, une paysanne en grand deuil est agenouillée sur une dalle funéraire toute verdie et moisie par l'embrun. Elle médite, tristement calme, le menton appuyé sur sa main. A sa gauche se tient, de profil, à genoux aussi, mais comme ennuyé et déjà distrait, son fils, un petit garçon en vareuse bleue et pantalon bleu qui regarde devant lui, tournant son béret dans ses doigts. Derrière le groupe, un parapet de pierres et le rivage rocheux battu par les vagues. Ciel brouillé. Impression profonde et pénétrante de douleur résignée dans un solennel isolement. L'exécution est simple, franche et poussée, dans les figures, jusqu'au relief.

Signé sur une pierre tombale à gauche : *E. Renouf.* 80.

GUILLON (Adolphe-Irénée), né à Paris, le 29 mars 1829, Méd. 1878, élève de MM. G. Noël et Gleyre.

N° 1749. *La Ville de Vézelay (Yonne).*

H. 1m50. — L. 2m30.

Effet d'été. Sous un grand ciel gris de plomb, chargé de lourdes chaleurs, la silhouette grave et fière de la ville de Vézelay, allongée au sommet d'une haute colline, se découpe, avec ses clochers et ses tours, dans sa ceinture de remparts chargés d'arbres. L'ombre énorme qu'elle porte au soleil penchant descend mollement, du côté du spectateur, sur les pentes en culture semées d'arbres en groupes. A gauche, dans une échancrure du terrain, apparaissent, au loin, des horizons successifs de collines violacées. Excellent paysage, d'une belle tenue, hardiment simplifié, franchement exécuté.

Signé à gauche : *Adolphe Guillon*. Vézelay, 1879.

Acquis par l'État.

ROZIER (Dominique), né à Paris, en 1840, Méd. 3e cl. 1876, élève de M. Vollon.

N° 3367. *La Fin du réveillon.*

H. 1m70. — L. 2m10.

Sur une table grossière dont le tiroir est entr'ouvert gisent pêle-mêle un jambon entamé dans un plat, des verres à demi bus ou sales, des bouteilles vides, une soupière, un bocal presque vide, des piles d'assiettes avec des coquilles d'huîtres, et, dans l'ombre, près d'une armoire béante, des morceaux de pain coupé, bref, tous les reliefs d'un réveillon de cuisine, peints avec une largeur et une franchise joyeuses.

Acquis par l'État.

ROUGERON (JULES-JAMES), né à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), le 8 octobre 1842, élève de Picot et de M. Cabanel.

N° 3332. *Une Prise d'habit aux carmélites.*

« La postulante, vêtue de blanc comme une mariée, se présente à la porte du cloître. »

H. $2^{m}50$. — L. 3^{m}.

A gauche, sur les marches du cloître, se tiennent debout trois carmélites, les têtes couvertes de voiles noirs, celle du milieu avec un grand crucifix noir, les deux autres avec des cierges allumés. La postulante, en riche costume de mariée, s'agenouille, les mains jointes, devant elles, ayant posé son bouquet sur la pierre. A droite, un évêque, chapé et mitré, fait le geste de la bénédiction; près de lui se tiennent un prêtre en camail et un enfant de chœur portant un cierge. La mère en deuil sanglote, son mouchoir aux lèvres. Deux jeunes filles pleurent, appuyées l'une sur l'autre, près de trois messieurs aux têtes nues et d'un petit garçon qui regarde. Un long mur, au-dessus duquel apparaissent dans un ciel gris les toits de la ville, ferme au fond la cour plantée d'arbres jaunis dont les feuilles courent à terre. L'expression de douleur que donne un enterrement vivant est exprimée, dans toutes les figures, avec une simplicité émue qui a vivement touché le public.

LHERMITTE (LÉON-AUGUSTIN), né à Mont-Saint-Père (Aisne), le 31 juillet 1844, Méd. 3e cl. 1874, élève de M. Lecoq de Boisbaudran.

N° 2323. *L'Aïeule.*

H. $1^{m}53$. — L. $1^{m}15$. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Une vieille paysanne en robe brune, tablier noir, bonnet et fichu blancs, une croix d'or au cou, est assise, de face, sur un banc d'église. Elle tient de la main droite un paroissien ouvert sur ses genoux. Près d'elle se tient, à droite, de profil, une fillette agenouillée en robe noire et capuce de laine blanche. Peinture franche et expressive, d'une exécution libre et vigoureuse, surtout dans la figure principale.

Signé à gauche : *L. Lhermitte.*

VERNIER (ÉMILE), né à Lons-le-Saunier, en 1831, Méd. 3e cl. 1879.

N° 3781. *La Vente du coquillage à Saint-Wast-la-Hougue (Manche).*

H. 2m38. — L. 2m87.

Une plage rocheuse à mer basse. Sur le devant, une charrette attelée d'un cheval, où un paysan range des bourriches que lui préparent cinq pêcheurs debout à droite. Sur la gauche, plus loin, plusieurs groupes de femmes fouillant la plage et une barque à sec. Grand ciel gris et doux, traversé de longues nuées. L'effet est simple et vivement rendu.

Appartenant à M. J. ASTOR, de New-York.

MONVEL (LOUIS-MAURICE BOUTET DE), né à Orléans, le 18 octobre 1850, Méd. 3e cl. 1878, élève de MM. Cabanel, G. Boulanger, J. Lefebvre et Carolus Duran.

N° 2700. *La Leçon avant le sabbat.*

H. 2m18. — L. 1m93. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, une jeune fille nue, aux chairs rosées, est assise de profil, tenant un balai entre ses jambes. Elle pose la main droite dans un grand livre que tient une vieille femme au teint couperosé, la tête encapuchonnée, accroupie au second plan, qui lui explique, la main en l'air, les prescriptions du grimoire. Les deux figures, vigoureusement et brillamment peintes, s'enlèvent en relief sur le fond sombre où l'on entrevoit quelque carcasse accrochée à la muraille.

VELY (Anatole), né à Ronssoy (Somme), Méd. 3e cl. 1874, élève de M. Signol.

N° 3768. *Le cœur s'éveille.*

H. 2m46. — L. 1m46. — Fig. grandeur naturelle.

Une jeune fille en costume de fantaisie dans le goût de la Renaissance est assise, de face, sur un degré couvert de tapis, aux pieds d'une vieille femme assise elle-même dans un fauteuil Louis XIII. La vieille tient ouvert sur ses genoux un livre qu'elle feuillette et se penche vers la jeune qui regarde en face d'un air rêveur. En bas, un grand lévrier couché. Composition élégante, peinte avec soin et d'un pinceau brillant.

GILBERT (Victor-Gabriel), né à Paris, en 1847, élève de MM. Adan, Busson et Levasseur.

N° 1609. *Un Coin de la halle aux poissons, le matin.*

H. 1m80. — L. 1m40.

Sur le devant, presque de face, un homme en chapeau mou, les bras nus, un genou en terre, soulève un gros poisson qu'il va jeter dans un panier à sa droite. A gauche, au deuxième plan, un autre homme assis lui adresse la parole tout en allumant sa pipe. Derrière, dans la pénombre, une marchande de poisson avec un éventaire chargé et un homme portant une bourriche sur la tête. Au fond, dans le mouvement du marché, les lueurs rougeâtres du matin piquées des flammes pâlissantes du gaz laissent voir les grilles de la Halle.

Acquis par l'État.

FEYEN (Eugène), né à Bey-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle), le 11 novembre 1815, Méd. 1866, élève de P. Delaroche.

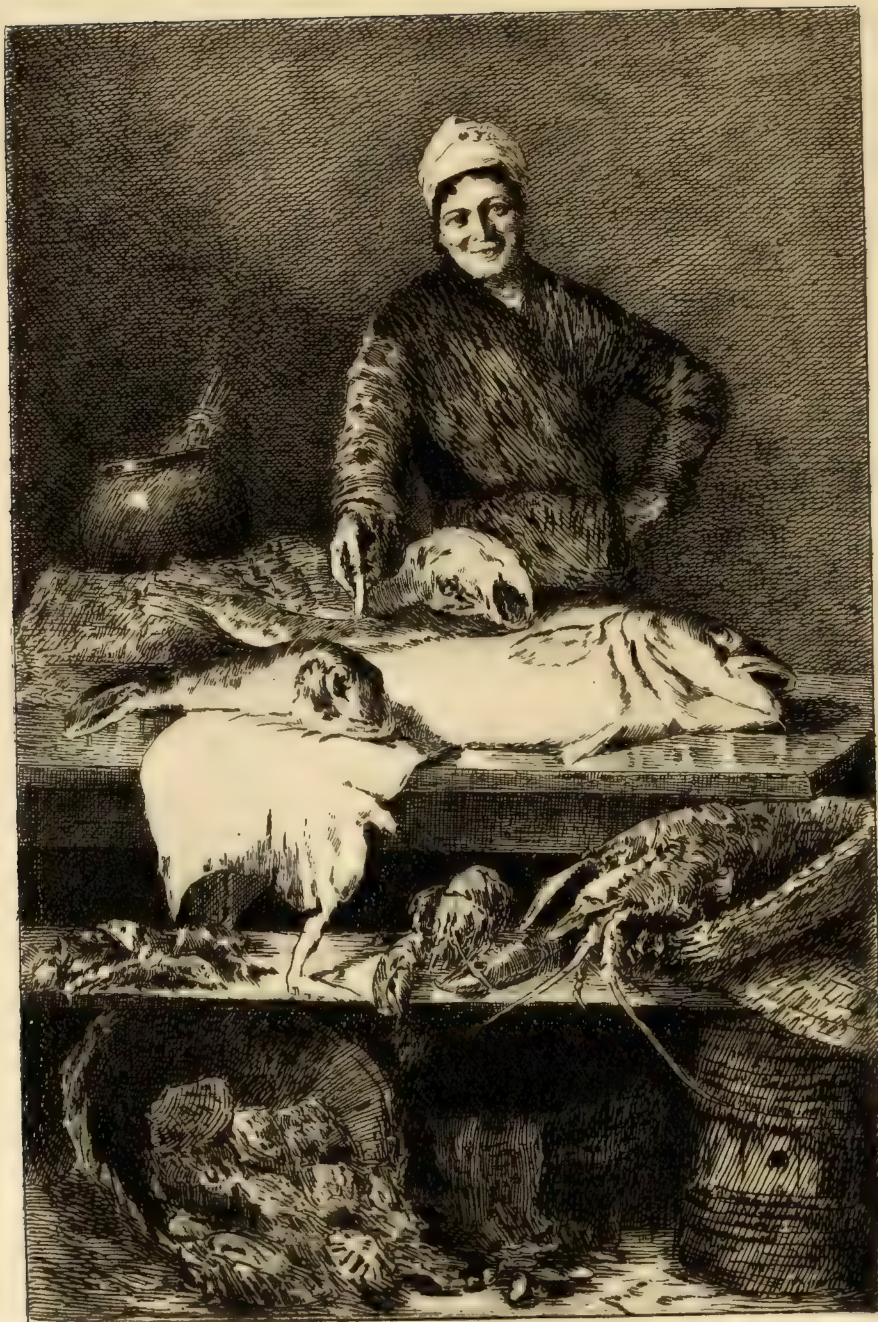
N° 1412. *Berceuse endormie.*

H. 0m78. — L. 0m55.

Une paysanne bretonne, assise sur un coffre, la tête appuyée sur la

main gauche, s'assoupit en berçant machinalement, dans son berceau de bois, un marmot bien éveillé qui la regarde tranquillement. Sur le coffre, un bas à demi tricoté; à terre, une écuelle et des cuillers. Beaucoup de naturel et de soin.

Signé à gauche : *Eug. Feyen.*



G. Haquette pinx — Ch. Courtry sc

MARCHANDE DE POISSONS A DIEPPE.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

HAQUETTE (Georges), né à Paris, le 2 mai 1852, élève de MM. A. Millet et Cabanel.

N° 1789. *Marchande de poisson à Dieppe.*

H. 1m80. — L. 1m30.

La marchande se tient, de face, le poing gauche sur la hanche, le bras droit étendu et montrant, de son couteau, la superbe marchandise étalée devant elle : sur une table trois énormes poissons, et plus bas, sur une planche que supporte un tonneau, des homards et des langoustes, puis enfin, à terre, plusieurs bourriches débordantes. Toute cette victuaille, appétissante, reluisante, grouillante, est vivement peinte, très en relief, sur un fond obscur, d'une main sûre, avec entrain.

Appartenant à M. A. Fontaine.

BALLAVOINE (Jules-Frédéric), né à Paris, en 1842, élève de Pils.

N° 148. *La Séance interrompue.*

H. 2m. — L. 1m60. — Fig. grandeur naturelle.

Sur le divan en désordre d'un atelier de peintre, une jeune fille, un modèle, est assise, de face, serrant de la main droite, sur sa poitrine nue, un châle noir qui lui cache les seins, le ventre et les cuisses.

Épaules, bras et pieds restent nus. Fond de draperie verdâtre. Sur le divan, à droite, une guitare et une palette. La fraîcheur des carnations, la vérité naïve de l'attitude, la simplicité de l'expression, la souplesse vive et légère de l'exécution, donnent un grand charme à cette jolie étude.

BARILLOT (Léon), né à Montigny-lez-Metz (Lorraine), en 1844, élève de MM. Cathelinaux et Bonnat.

N° 156. *Les Étangs de Saint-Paul-de-Varax* (*Ain*).

H. 1m80. — L. 3m.

Au milieu, dans l'étang, descendent de profil, marchant vers la gauche, deux grands bœufs accouplés sous le joug, l'un blanc, l'autre roux. Un paysan se tient à droite, dans une toue, près du bord, son aiguillon en main. Sur la gauche, au deuxième plan, barbottent et s'abreuvent, dans l'eau jusqu'au poitrail, trois juments et un poulain. Au fond, la rive plate et boisée s'allonge sous un ciel clair, chaud, vibrant, semé de légers nuages. Peinture éclatante et vigoureuse.

Signé à droite : *L. Barillot.*

Acquis par l'État.

AUGUIN (Louis-Augustin), né à Rochefort (Charente-Inférieure), en 1834, élève de Corot et de J. Cogniet.

N° 105. *Solitude* (*Limousin*).

H. 1m50. — L. 2m.

A droite, un vaste pan de roches éclatantes dresse, au-dessus d'une rivière, sa muraille raide et grise, aux assises inégales, tachée de verdures et de fleurs. A gauche, lente et bleue, sous un ciel chargé de

chaleur, s'en va la rivière somnolente affleurant son autre rive très basse. L'impression est grave, l'exécution décidée et brillante.

Signé à gauche : *L. A. Auguin*, 1878.

BEAUMETZ (Étienne), né à Paris, le 29 septembre 1852, élève de MM. Cabanel et L. Roux.

N° 202. *Les voilà!* — 1870.

H. 1^m55. — L. 1^m55.

A gauche, la façade d'une maison de campagne formant lisière d'un village attaqué par les Allemands. Sur le perron, un vieillard montre du doigt, à un officier, les cimes des collines déployées à l'horizon, sur la droite, d'où descendent les colonnes ennemies. Dans la maison et dans le jardin, effarement et désordre. A une fenêtre paraît un homme, son fusil à la main. Devant le perron, un jeune homme s'arme aussi, un petit garçon s'avance pour voir, tandis qu'un soldat descend de la maison un matelas sur ses épaules, et que trois francs tireurs, plus à droite, le genou en terre derrière un petit mur blindé d'un matelas, s'apprêtent à faire feu. Au fond, des soldats s'embusquent sur des échelles et des échafaudages d'une maison en réparation. Par-dessus les murs, dans un jardin voisin, on aperçoit un officier à cheval entouré de ses hommes. Composition vive et mouvementée.

Signé à gauche : *E. Beaumetz.*

Acquis par l'État.

FOUBERT (Émile-Louis), né à Paris, en 1848, élève de l'École municipale de Bayonne et de MM. Bonnat, Busson et H. Lévy.

N° 1480. *Satyre lutiné par des nymphes.*

H. 3^m30. — L. 2^m28. — Fig. grandeur naturelle.

Sur le devant, un satyre, de face, assis dans l'herbe. Une nymphe

agenouillée, à gauche, lui barbouille en riant le front avec des raisins. Une autre, debout, toute nue, les mains derrière le dos, tient un thyrse dont elle va le frapper. Une troisième nymphe est assise, au second plan, sur un rocher, de face, et regarde. Fond d'arbres et de rochers, ouvrant à gauche sur une vallée. Composition assez vive qui contient de bonnes études de nus.

Acquis par l'État.

MARAIS (Adolphe-Charles), né à Honfleur (Calvados), le 25 avril 1856, élève de MM. Busson et Berchère.

N° 2457. *Les Herbages de Merville* (*Calvados*).

H. 2m05. — L. 2m53.

A droite, une vache rousse, vue de dos, couchée dans l'herbe. Un grand taureau noir, de profil, marche en beuglant vers la gauche, où un ânon paît devant un petit ruisseau. Derrière, quatre autres vaches, et dans tout l'herbage qui s'étend, toujours plat, jusqu'aux ondulations basses de l'horizon, une quantité d'autres bestiaux et de chevaux. Effet d'automne. Grand ciel nuageux. Peinture soignée et brillante.

Signé à droite : *Ad. Marais*, 1880.

QUOST (Ernest), né à Avallon, en 1843.

N° 5669. *Poissons; étude. — Faïence.*

Sur une table couverte d'une serviette blanche, divers poissons, grosse-tête, soles, éperlans, etc..... devant un pot de grès vert.

Acquis par l'État.

N° 5670. *Gibier; étude. — Faïence.*

Sur une table à demi couverte d'une serviette blanche, une perdrix,

une pie et quelques oisillons devant un pot de grès bleu et un verre à pied de couleur verte.

Acquis par l'État.

On a remarqué dans ces deux faïences, avec des qualités brillantes de couleur, la sûreté et la franchise de l'exécution.

VALADON (Jules-Emmanuel), né à Paris, le 9 octobre 1826, élève de Drolling et de MM. L. Cogniet et H. Lehmann. — Ex.

N° 3791. *Portrait de M. D...*

Il est représenté de face, la tête et les mains nues, vêtu de noir.

H. $1^{m}20$. — L. $0^{m}80$. — Fig. à mi-corps, de grandeur naturelle.

BONNEFOY (Henri), né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), en 1839, élève de M. L. Cogniet.

N° 401. *Juin en Danemark.*

H. $1^{m}70$. — L. 2^{m}.

Intérieur de bois touffu et humide. A gauche, un grand sapin, au milieu de troncs d'arbres morts, près duquel s'arrête un cerf aux aguets. Sur la droite, un sentier dans les mousses. Au fond, à travers les feuillages, on entrevoit la ligne ensoleillée d'une plaine jaunie par les blés mûrs. Le ciel qui se montre en haut est d'un gris bleuté. Verdures abondantes et délicates. Vif sentiment de fraîcheur et de recueillement.

Signé à droite : *H. Bonnefoy.*

Acquis par l'État.

HAREUX (Ernest-Victor), né à Paris, le 20 février 1837, élève de MM. Busson, Bin, F. Trottin, Pelouse et Levasseur.

N° 1791. *Un Potager aux environs de Quillebœuf* (*Eure*).

H. 1^m84. — L. 2^m40.

Effet de nuit. A droite, dans l'obscurité transparente, on devine un puits, un baquet, un arbre fruitier portant des linges suspendus à ses branches, et, plus loin, parmi les touffes d'arbres, une maison dont une fenêtre est éclairée. Sous la lueur vague de la lune qui monte dans le ciel, entourée d'un cercle de nuages noirs, plusieurs paysannes travaillent dans le potager. L'une d'elles tient une lanterne. Sur le devant, des plants de choux.

Acquis par l'État.

DUPRÉ (Julien), né à Paris, en 1851, élève de Pils et de MM. Laugée et H. Lehmann.

N° 1296. *Faucheurs de luzerne.*

H. 1^m15. — L. 1^m50.

Sur le premier plan, un vieux faucheur, les bras nus, portant une culotte bleue rapiécée, des jambières de toile, des sabots et un chapeau de paille, se penche à gauche pour lancer sa faux. Un autre, debout derrière lui, aiguise la sienne. Au deuxième plan, une paysanne, assise près d'une meule, mange sa soupe. Campagne plate, couverte de cultures, en plein soleil. Peinture claire, ferme et vive.

Signé à gauche : *Julien Dupré*, 1880.

KRUG (Édouard), né à Drubec (Calvados), en 1835, élève de M. L. Coignet.

N° 2029. *Mort de saint Clair.*

H. 2^m. — L. 4^m40. — Fig. grandeur naturelle.

Le saint, en froc brun, est étendu, de profil, sur une civière posée à

terre. A gauche, un frère lui soutient la tête, tandis qu'il se soulève pour regarder la Vierge qui lui apparaît, sur la droite, debout, dans une grande lumière, parmi des rayons et des fumées qui laissent voir les bustes de deux moines, debout, regardant la scène. Deux autres moines sont près de la civière, l'un à genoux, l'autre debout. Plusieurs autres, à gauche, descendent, dans l'ombre, les degrés d'un escalier. Composition émue et bien disposée qui contient de bonnes études de tête.

Signé à gauche : *E. Krug*, 1880.

DAWANT (Albert-Pierre), né à Paris, le 21 septembre 1852, élève de M. J.-P. Laurens.

N° 1013. *Henri IV d'Allemagne fait amende honorable devant le pape Grégoire VII, en présence de la comtesse Mathilde* (*Canossa*, 1077).

H. $1^{m}75$. — L. $2^{m}25$.

Dans une grande salle de style roman, Grégoire VII, mitré de blanc, chaussé et ganté de rouge, vêtu d'une dalmatique verte, est assis, sous un dais rouge, dans un fauteuil à bras, près du mur. Un greffier en robe noire, debout à sa gauche, donne lecture d'un parchemin, tandis qu'à sa droite la comtesse Mathilde, debout, s'appuie au bras de son fauteuil, ayant près d'elle, un peu au-dessous, un évêque assis, sa crosse en main. Le pape regarde fixement l'empereur agenouillé dans le milieu de la salle, tête nue, bras nus, jambes nues, n'ayant qu'une chemise serrée aux reins par une corde, les mains écartées, implorant sa grâce. A gauche, deux moines debout, et derrière eux, le long d'un grand rideau, trois autres moines, mitrés, assis, tous regardant en silence la terrible entrevue. Tous ces visages de religieux sont étudiés avec un heureux souci de l'exactitude vivante et de la vérité historique. La peinture est par instants vigoureuse et relève une composition d'un caractère un peu commun.

Acquis par l'État.

LIX (Frédéric-Théodore), né à Strasbourg, en 1830, élève de Drolling et de M. Biennourry.

N° 2342. *Camille Desmoulins au Palais-Royal.*

« ... Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : Que tous les citoyens m'imitent... »

(*Œuvres de* C. Desmoulins.)

H. 4m. — L. 5m. — Fig. de grandeur naturelle.

A gauche, Camille vient de s'élancer sur une table, brandissant d'une main un pistolet, de l'autre agitant son chapeau. Sur le devant, un abbé, un bourgeois, un noble, applaudissent avec feu. A droite, d'autres groupes s'agitent et crient; c'est un garde française et un ouvrier qui se prennent par la main, un gros homme en tricorne qui lève une canne menaçante, un vieillard que retient une vieille dame. Au milieu, c'est un citoyen qu'on voit de dos et qui se dresse, levant une chaise du bras gauche. Au fond, un grand tumulte le long des galeries du Palais-Royal; on distingue, dans la foule, des femmes qui agitent des branches ou les fixent à des chapeaux. A droite, une rangée d'arbres; un gamin, monté dans l'un d'eux, jette des feuillages. Mise en scène mouvementée et expressive.

Acquis par l'État.

BOMPARD (Maurice), né à Rodez, le 11 février 1857, élève de MM. J.-P. Laurens et J. Lavée.

N° 390. *Le Repos du modèle.*

H. 1m75. — L. 2m25. — Fig. de grandeur naturelle.

Sur un escabeau en marqueterie d'Orient, une jeune femme dont la nudité brune s'enlève en vigueur sur le fond obscur, est assise, de profil, tenant son genou dans ses mains. Elle regarde, sur un chevalet à droite, un tableau ébauché qui représente une nymphe sous bois. Du même côté, une palette sur le tapis, un chapeau et une canne sur un tabouret devant un piano ouvert. A gauche, sur une chaise de jardin, un corset et des nippes de femme. On entrevoit, dans l'ombre qui

enveloppe tout le fond, de vagues armures suspendues à la muraille. Peinture éclatante et ferme, largement modelée.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MOTTE (HENRI-PAUL), né à Paris, en 1846, élève de M. Gérome.

N° 2745. *César s'ennuie.*

César passe, et vers lui les fauves rugissants
Se penchent : n'est-il pas leur pourvoyeur, leur frère?
César pourtant s'ennuie, et ne peut se distraire,
Pas même au sang versé des chrétiens innocents.

(LUCIEN AUGÉ.)

H. 2m85. — L. 3m80.

Intérieur des prisons dans un cirque romain. A gauche, dans une niche grillée, sur un énorme soubassement, se dressent et rugissent plusieurs lions. Au-dessous d'eux, appuyée au soubassement, une grande cage dans laquelle sont entassés des chrétiens, vieillards, femmes et enfants. Deux soldats vont en ouvrir la porte, sur le signe d'un centurion à cheval, d'autres apprêtent des menottes, tandis que l'Empereur s'approche, porté par des captifs sur une grande litière drapée de rouge. Le César obèse, aux chairs tombantes, couronné d'or, vêtu de rose, est affaissé lourdement dans sa chaise d'ivoire incrustée d'or. Des soldats le suivent. La lumière tombe d'en haut, à gauche, par un soupirail, et, glissant sur les dalles verdies de la niche aux lions, vient frapper les pourpres et les ors de César. L'exactitude des costumes et des types donne un intérêt particulier à la composition dramatique de M. Motte.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

EDELFELT (ALBERT), né à Helsingfors (Finlande), le 21 juillet 1854, élève de M. Gérome.

N° 1333. *Le Convoi d'un enfant (Finlande).*

H. 1m20. — L. 2m04. — Fig. presque aussi grandes que nature.

Sur une mer bleue, sous un ciel bleu, par une grande lumière d'été,

une barque, vue en long, filant à droite, emporte un petit cercueil d'enfant, cercueil bleu, appuyé à son banc du milieu. Près de ce cercueil, regardant l'eau, est assise une petite fille, nu-tête, en robe bleue, tenant un bouquet d'immortelles dans sa main gauche. Sur le banc d'arrière, une femme âgée, en noir, tenant un livre de prières, à côté d'une plus jeune, en bleu, une servante, les mains croisées sur un paquet de linge. Un paysan, en manches de chemise, pantalon, gilet et chapeau noirs, est au gouvernail. A droite, à l'avant, rament tristement un homme en casquette et une femme vêtue de bleu. Le contraste de la douleur grave et muette empreinte sur les visages avec la gaieté tranquille de cette mer, de ce ciel, de ces vêtements même, où tout n'est qu'azur clair et léger, donne un vif accent à cette scène, où toutes les attitudes sont naturelles, et qui dénote chez l'artiste, avec des habitudes d'observation émue, une franchise de pinceau déjà très habile.

Signé à droite, dans le bateau : *A. Edelfeldt*, 1879.

MURATON (Mme Euphémie), née à Beaugency (Loiret), élève de M. Muraton.

N° 2769. *Un Banc de jardin.*

H. 1m96. — L. 2m00.

Sur un grand banc en bois, dans un jardin, sont posés une caisse pleine de raisins, une corbeille pleine de pêches, un gros bouquet de chrysanthèmes, un chapeau de feutre à plumes. Sous le banc, un melon entamé dans un plat et un petit carlin noir qui, la patte dressée, montre son nez. Sur le devant, à droite, un autre carlin noir, taché de feu, couché, fait sentinelle en se léchant les babines. Peinture savoureuse, sérieusement étudiée, soigneusement exécutée.

Signé à gauche : *Euphémie Muraton.*

MOULLION (ALFRED), né à Paris, élève de M. Delestre.

N° 2751. *Le Moissonneur.*

H. 1m14. — L. 1m96.

Un grand champ de blé mûr, fourmillant de fleurs. Au milieu passe un moissonneur, sa faux sur l'épaule. A droite, des touffes de broussailles vertes. A gauche, dans l'horizon très ouvert, les maisons blanches d'un village; au milieu, des étages de côtes découpées; à droite, la mer. Ciel d'été traversé par de grands nuages. Peinture émue, franche, lumineuse.

Signé à gauche : *A. Moullion,* 1880.

PÉRAIRE (PAUL-EMMANUEL), né à Bordeaux, le 22 septembre 1829, élève de MM. E. Isabey et Luminais.

N° 2939. *La Seine à Saint-Denis.*

H. 1m30. — L. 2m20.

La Seine arrive de face, d'un bleu pâle, sous un ciel d'automne. A gauche, sur la rive herbue, un grand bouquet d'arbres devant lequel est amarré un bateau. Plus loin, d'autres embarcations, et une barque, au milieu du courant, montée par trois personnes. Au fond, un pont suspendu traverse l'horizon, menant à la ville jetée sur la berge à droite. Le ciel est brouillé de nuages grisonnants. La justesse de l'observation et la limpidité de la peinture donnent de la poésie à cette consciencieuse étude.

Signé à gauche : *P. Péraire.*

RAVAUT (RENÉ-HENRI), né à Paris, le 23 mars 1854, élève de MM. J.-P. Laurens et Butin.

N° 3160. *Résurrection d'un enfant par saint Benoît.*

H. 3m. — L. 3m60. — Fig. grandeur naturelle.

Grand paysage montagneux très ouvert, très aéré Au milieu, saint

Benoît, en froc noir, debout et de profil, s'incline à droite, posant avec précaution deux doigts sur la poitrine d'un jeune garçon tout nu que lui présente, le tenant sous les bras, une femme en robe verdâtre. Le saint attentif soutient de la main gauche la tête du petit cadavre qui commence à s'animer. A droite, le père de l'enfant, rude berger aux jambes et aux épaules nues, le dos ceint d'une peau de mouton, un genou en terre, les mains jointes, attend le miracle, tandis qu'à gauche, au deuxième plan, trois moines, debout, regardent. Toutes les figures sont à l'action, simplement, naturellement. M. Ravaut a rajeuni la légende en empruntant ses types et son paysage à la réalité contemporaine avec un sentiment très vif de la poésie élevée et simple. Peinture un peu sommaire, mais franche, libre, harmonieuse.

Signé à gauche : *R. Ravaut,* 1880.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

AUBLET (ALBERT), né à Paris, élève de Jacquand et de M. Gérome.

N° 99. *Portrait de Mme la baronne de B...*

H. 2m. — L. 1m16.

Elle est vue en pied, de profil, la tête de face, montant un escalier de marbre gris. Elle est toute vêtue de noir, chapeau Rubens à plumes noires, robe décolletée de soie noire pailletée de jais noirs, gants noirs; elle joue d'un éventail noir. Un bouquet de roses-thé, fixé au corsage, tranche seul, par sa couleur tendre, sur tous ces noirs. A gauche, la rampe en fer de l'escalier sur un fond gris. Peinture hardie et habile, d'un aspect original.

LARCHER (JULES), né à Choloy (Meurthe-et-Moselle), élève de MM. Sellier et Léon Bonnat.

N° 2131. *Christ au tombeau.*

H. 2m25. — L. 3m50. — Fig. grandeur naturelle.

Le Christ nu est étendu, en travers du tableau, sur un linge blanc

La Vierge, drapée de noir, étendue à son côté, s'affaisse sur lui, d'une main lui prenant la tête, de l'autre essayant de soulever son bras. L'attitude est douloureuse, poignante, dramatique. A droite, saint Joseph d'Arimathie, vu de dos, la tête dans ses mains, s'appuie sur le tombeau ouvert. Peinture vigoureuse, d'un style ferme et élevé.

Signé : *Larcher*, 1880.

RIVEY (Arsène), né à Caen, élève de Picot et de M. Bonnat.

N° 3262. *Portrait de Mme ***.*

H. 1m32. — L. 0m86. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Elle est représentée de face, les bras nus et tombants, la main droite gantée, tenant un gant dans sa main gauche. Elle porte une robe de satin noir décolletée en carré. Aucun ornement dans la chevelure. Fond uni gris. Figure bien posée, avec simplicité, et soigneusement peinte.

Signé à gauche : *A. R.*

MENTIONS HONORABLES

ARTZ (Adolphe), né à La Haye, le 18 décembre 1837, élève de J. Israël.

N° 90. *L'Orphelinat de Katwyk.*

H. $1^{m}40$. — L. $1^{m}60$.

Intérieur hollandais. A droite, près d'une fenêtre aux vitraux armoriés qui laisse voir la campagne, une vieille femme est assise devant une table couverte de linge. Elle se tourne à gauche vers une fillette qui se tient debout et lui parle en lui montrant une pièce de linge. Deux autres jeunes filles assises, l'une à droite, l'autre à gauche de la table, sont en train de coudre. Au fond, une grande armoire surmontée de pots de faïence bleue, et un pupitre, le long du mur, portant une Bible. La fermeté et la franchise de la peinture donnent à cette scène intime, d'un style ému et naturel, un accent très pénétrant.

BACKER (Mlle Harriett), née à Holmestrand (Norwège), le 21 janvier 1845, élève de Mme Trélat de Lavigne.

N° 126. *Solitude.*

H. $0^{m}63$. — L. $1^{m}83$.

Intérieur hollandais. Au fond, deux portes en boiseries sur un mur blanc; et, sur la droite, une statuette de Madone peinte, sous un verre, dans un grand cadre sculpté. Au milieu de la grande salle, toute seule, une jeune fille en grand deuil est assise, de profil, la tête dans ses mains,

devant une table. Elle rêve, abandonnant les bobines qui pendent à son coussin de dentelière posé sur la table. A droite, quelques livres sur l'appui d'une fenêtre. Impression triste, recueillie, pénétrante, que la simplicité grave et sincère de l'exécution fait admirablement valoir.

Signé à droite : *Harriet Backer*. Paris, 80.

BEYLE (Pierre-Marie), né à Lyon, le 6 juillet 1838.

N° 320. *Sur la falaise.*

H. 1m95. — L. 1m35. — Fig. de grandeur naturelle.

Une jeune paysanne, en costume breton, se tient debout, de profil, sur une falaise d'où l'on aperçoit la mer. Petit bonnet blanc, corsage bleu entr'ouvert, jupe et tablier bruns, gros sabots. Elle regarde d'un air rêveur, les bras appuyés sur un gros maillet avec lequel elle vient d'enfoncer dans le sol le piquet où s'attache la corde qui tient quelque bétail. La figure est jolie, bien posée dans la lumière fine qui la baigne, peinte avec charme.

BOUCHET-DOUMENQ (Henri), né à Paris, en 1834.

N° 428. *Portrait de M. Poujade, député.*

H. 1m30. — L. 1m. — Fig. de grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Il est représenté de trois quarts, assis, les mains croisées sur ses genoux, dans un fauteuil Louis XV. Tête grisonnante, un peu chauve, nez aquilin, yeux noirs, moustache et barbiche brunes. Redingote, pantalon et cravate noirs. Fond gris uni. Peinture vive et franche, d'une bonne tenue.

Signé à gauche : *Bouchet-Doumenq*, 1879.

BOUDIER (Édouard-Louis), né à Paris, en 1849.

N° 433. *Automne.*

H. 1^m15. — L. 1^m65.

Effet juste et brillant de taches multicolores vivement jetées. Au centre, un grand arbre aux rameaux tordus, à demi effeuillé et tout jauni, s'enlève sur un ciel noir, coupé à l'horizon par une trouée de lumière blanche. A ses côtés, trois pins jaunissants. Tout ce groupe, isolé sur une pente sablonneuse de ravine escarpée, est environné de broussailles confuses, déjà fanées et flétries. A droite, une éclaircie sur une vallée. Impression vive, brillamment rendue.

Signé à droite : *E. Boudier*, 1880.

BOUDOT (Léon), né à Besançon, le 25 juillet 1851, élève de M. Français.

N° 435. *Une Allée de noyers en novembre.*

H. 1^m30. — L. 1^m90.

Intérieur de parc. Au centre, deux grands noyers, tout à fait dépouillés, formant tête d'une avenue, tordent leurs grands bras secs. L'avenue se termine au fond par une porte grillée au milieu d'un mur, près de laquelle stationne un coupé. Au delà du mur on embrasse un horizon vaporeux de plaines cultivées. Près des noyers conversent deux dames. Au deuxième plan, sous les arbres, un jardinier attise un feu d'herbes sèches. Le ciel gris est strié de lueurs rosées et blanchâtres, et fait valoir le dessin exact des squelettes d'arbres étudiés avec soin.

Signé à droite : *L. Boudot.*

CALMETTES (Fernand), né à Paris, le 11 octobre 1846, élève de MM. A. et L. Glaize.

N° 592. *Antigone.*

H. 2^m70. — L. 1^m90. — Fig. de grandeur naturelle.

Antigone, vêtue de blanc, se tient debout, à gauche. Elle approche d'un geste attentif une tasse en terre rouge des lèvres du vieil Œdipe, qui est assis sur une pierre à droite et tend en tâtonnant ses deux mains. En même temps, elle l'encourage tendrement en entourant son cou ridé de son bras. A gauche, une source tombant d'un rocher. Le contraste de la figure douce, presque élégante, d'Antigone, avec les nudités hâlées et fatiguées du vieil aveugle, a fourni l'occasion à M. Calmettes de montrer à la fois un sentiment délicat du style poétique et des qualités vigoureuses de praticien habile.

CLAUDE (Eugène), né à Toulouse, en 1841.

N° 789. *Pour le marché.*

H. 2^m80. — L. 2^m70.

Deux coqs et cinq poules, de grandeur naturelle, se promènent sur un lit de paille reluisant sous un coup de soleil. A gauche, un cochon d'Inde ronge une feuille de chou. Derrière, des volailles mortes sont déposées sur un grand panier d'osier. A droite, trois pigeons tournent autour d'un panier qui emprisonne une pigeonne et ses petits. Sur ce panier, un grand chaudron. Peinture brillante et grasse.

Signé à droite : *Eug. Claude*, 79.

COLIN (Gustave-Henri), né à Arras, en 1836, élève de Dutilleux.

N° 829. *La Nive, au Pas-de-Rolland (Basses-Pyrénées), en octobre.*

H. 1m60. — L. 2m20.

Le gave aux eaux verdâtres arrive du fond en serpentant, et s'étale, au premier plan, sur une grève pierreuse. Un paysan, à droite, s'agenouille pour y boire. A gauche, sur le rocher, se penchent de grands arbres échevelés et tordus. A droite, la muraille de rocs, coupée droit, porte un plateau de verdures desséchées. Le ciel est d'un bleu intense piqué de nuages blancs. Impression forte, librement et largement exprimée.

Acquis par l'État.

COLIN-LIBOUR (Mme Uranie), née à Paris, en 1833, élève de P. Rude et de MM. Müller et Bonvin.

N° 832. *Attendant son admission; — Souvenir de l'hôpital.*

H. 1m07. — L. 1m78.

Une antichambre d'hôpital. A droite, une jeune femme malade est assise sur un banc de bois au-dessous d'une balustrade de séparation à claire-voie, qui laisse voir deux femmes qui attendent, et sur un mur cette inscription : *Avis. La Consultation commencée, le public ne sera pas admis.* A gauche, sur des marches conduisant à un palier où l'on aperçoit un homme appuyé contre un mur et une vieille femme arrêtée au guichet de la pharmacie, est assis un gamin ayant sa sacoche près de lui. La distribution pittoresque de la lumière sur les différents plans et l'attitude naturelle des figures font de cette toile une bonne étude d'intérieur.

DARDOIZE (Émile), né à Paris, en 1828.

N° 973. *La Nuit verte; — Ruisseau sous bois.*

H. 1m28. — L. 2m.

Une rivière, calme, transparente, couverte de plantes, coule lentement entre des terrains plantés d'arbres minces au feuillage tendre et transparent. Le soleil, qui du fond pénètre doucement ces légères frondaisons, répand sur l'eau une teinte verte. L'effet est vif et rendu avec finesse.

Signé à gauche : *Émile Dardoize.*

DEMAREST (Guillaume-Albert), né à Rouen, en 1848, élève de M. J.-P. Laurens et J. Lavée.

N° 1095. *Voyage* in extremis.

H. 1m13. — L. 1m80.

Sur un chemin de montagne descendant, de gauche à droite, vers la mer, qu'on aperçoit au fond d'une vallée, une jeune femme malade, très élégamment vêtue, est transportée sur une civière par deux paysans. Sa tête pâle, pleurante, s'affaisse sur un oreiller, au milieu des dentelles. Des fleurs sont jetées sur la couverture qui enveloppe ses jambes. A son côté marche tristement un jeune homme en costume de voyage, puis, derrière, une vieille garde-malade, et à la suite un domestique portant des bagages. Sur un tertre, au deuxième plan, un paysan au pied d'une meule suspend son travail et salue. Les feuillages sont jaunis par l'automne, le ciel gris est traversé de quelques lueurs hésitantes. Le paysage est triste comme ceux qui le traversent. Cette impression touchante est simplement et délicatement exprimée.

Signé à droite : *A. Démarest*, 1880.

DEMONT-BRETON (Mme Virginie), née à Courrières (Pas-de-Calais), le 26 juillet 1859, élève de M. J. Breton, son père.

No 1102. *Fleurs d'avril.*

H. 0m74. — L. 0m55.

Une petite fille, toute nue, s'ébat dans l'herbe fraîche, couchée de son long sous une branche de pommier en fleur qui jonche son petit corps de pétales blancs et roses. Elle rit de toutes ses dents, montrant de face sa tête vive aux yeux fins et perçants et sa chevelure ébouriffée toute piquée de fleurs tombées. L'impression et l'exécution sont également vives, jeunes, délicates.

DESBROSSES (Jean), né à Paris, élève d'A. Scheffer et de Chintreuil.

No 1124. *Dans les montagnes.*

Le brouillard automnal, que la pluie accompagne,
Tandis que dans le fond du vallon abrité
Le paysage agreste est en pleine clarté,
Jette un long voile gris sur la haute montagne.

(Léon Duvauchel.)

H. 1m25. — L. 2m85.

Sur le premier plan, le lit pierreux d'une petite rivière qu'on voit descendre, à gauche, entre des pentes étagées de terrains très herbus. Sur la droite, la vallée est plus escarpée, et les ravines sont bourrées de broussailles dont le vert plus dur tranche sur le vert tendre des gazons humides. Un nuage de brouillards en train de remonter coupe d'une barre horizontale tout le haut des montagnes. En bas, dans cette solitude, se tiennent deux petits ours noirs.

Acquis par l'État.

DEVÉ (Eugène), né à Rouen, en 1826, élève de Flers.

N° 1172. *La Vieille Route des bains, à Saint-Honoré (Nièvre).*

H. 1m50. — L. 2m.

La grande route arrive de face, débouchant d'un majestueux bouquet d'arbres qui occupe le fond de la toile. Sur la gauche, des pentes herbeuses conduisent à deux rangs de collines étagés à l'horizon. A droite, le talus, plus raide, est couronné de broussailles et de fleurs. Ciel bleu d'été, semé de rares et légers nuages. Étude agréable et consciencieusement exécutée.

Signé à droite : *E. Devé.*

DU PATY (Léon), né à Paris, en 1849, élève de Pils.

N° 1289. *En wagon K.*

H. 0m55. — L. 0m65.

Intérieur d'un wagon de troisième classe, rempli de soldats de ligne qui mangent, boivent, lisent, regardent le paysage. Pochade amusante et vive, pleine de traits justes et joyeusement observés.

Signé à droite : *L. P. Du Paty*, 1880.

FLAMENG (Marie-Auguste), né à Metz, le 17 juillet 1843, élève de MM. E. Vernier, Dubufe, Mazerolle, E. Delaunay et Puvis de Chavannes.

N° 1430. *Le Varech; — Marée basse dans la Manche.*

H. 1m38. — L. 2m25.

Une grève rocheuse toute jonchée de varechs rougeâtres à mer basse. Sur le devant, une charrette que deux paysans chargent de varech. A l'horizon, la mer, d'un vert pâle sur la droite, un peu plus

sombre à gauche sous le poids d'un grand ciel orageux. Peinture brillante, joyeusement enlevée, qui rend avec un vif sentiment des colorations puissantes le miroitement des eaux et l'éclat bigarré des herbes marines.

Signé à droite : *Auguste Flameng.*

FLEURY (Mme Fanny), née à Paris, élève de MM. Henner et Carolus Duran.

N° 1443. *Portrait de Mme L...*

H. 2m40. — L. 1m72. — Fig. de grandeur naturelle en pied.

Dame brune, en costume de bal, robe de dentelle à traîne, gants paille jusqu'au coude, épaules et bras nus. Elle s'avance de face, un éventail dans la main gauche. Elle porte des violettes dans les cheveux, et sur sa robe une longue guirlande de violettes. Au fond, un rideau verdâtre.

Signé à gauche : *F. Fleury.*

FRAPPA (José), né à Saint-Étienne, le 17 avril 1854, élève de M. Comte.

N° 1493. *Derniers Moments de saint François d'Assise.*

« ..... Il ôta son habit, sortit de son lit et se coucha sur la terre, afin de pouvoir dire avec Job : « Je suis sorti nu du ventre de ma mère, et j'y retournerai nu. »

H. 1m90. — L. 2m65. — Fig. de grandeur naturelle.

Intérieur de cellule. Le saint, tout nu, est étendu sur le pavé, les mains croisées, regardant le ciel. Un moine en froc brun, agenouillé à gauche, lui soutient la tête. A droite, un autre, à genoux aussi, l'admire et l'encourage. Au fond, dans l'ombre, on entrevoit près d'une couchette un troisième moine qui regarde debout les bras croisés. Sérieuse

étude d'un naturalisme franc et grave. Quelques têtes, des portraits sans doute, très largement peintes, sont fort expressives.

Signé à droite : *José Frappa.*

GOENEUTTE (NORBERT), né à Paris, le 24 juillet 1854, élève de Pils.

N° 1645. *La Soupe du matin.*

H. 1m15. — L. 1m64.

Le trottoir du boulevard Montmartre un matin d'hiver. A gauche, la porte du restaurant Brébant, près de laquelle s'allonge, le long du mur, une longue queue de pauvres grelottant, causant, battant la semelle. La distribution de soupe est commencée. Au premier plan, à gauche, une jeune femme en toilette très élégante, que lorgne un jeune homme, fait l'aumône à une pauvresse qui tient un marmot sur son bras. Devant elle, un petit garçon empiffre avidement son bol de soupe. A droite, près d'un grand tas de neige sale, un homme à barbe rousse donne le reste de sa portion à un chien, tandis que devant lui deux autres misérables, un vieillard et une vieille, achèvent leurs bols. L'artiste a étudié avec finesse les types variés de la misère parisienne qu'il a groupés habilement dans cette triste scène prise sur le vif. La peinture, quelquefois un peu lourde, est, le plus souvent, large, brillante, très ressentie et très expressive.

Signé à gauche : *Norbert Goeneutte,* 1880.

GUILLAUME (Mlle NOÉMIE), née à Besançon, élève de MM. Carolus Duran et Henner.

N° 1741. *Portrait de Mme ***.*

H. 1m30. — L. 0m95. — Fig. de grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Elle est représentée de trois quarts, la tête de face, assise dans un

fauteuil à bras de style Louis XIII. Elle est brune, dans la force de l'âge, et porte une robe noire à grand col tuyauté, décolletée en carré, à manches courtes bordées de tulle blanc. Dans la main droite, qu'elle appuie sur le bras du fauteuil, elle tient un éventail rouge. La main gauche est pendante. Fond uni rougeâtre.

Signé : *Noémie Guillaume,* 1880.

JADIN (Emmanuel-Charles), né à Paris, le 3 août 1843, élève de son père et de M. Cabanel.

N° 1936. *Vision de saint Hubert* (*VIIe siècle*).

« Hubert, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, naquit en l'an 656. Venu à la cour de Pépin d'Héristal, maire d'Austrasie, en 683, ses jours s'y écoulaient dans les plaisirs et la dissipation. Comme il était à la chasse dans la forêt d'Ardenne, le cerf, au moment d'être forcé, lui apparut, une croix lumineuse entre ses bois, et une voix d'en haut dit : « Hubert, repens-toi!... » Il se convertit et devint évêque de Liége où il mourut en 728. »

(*Légende de saint Hubert.*)

La race des chiens de saint Hubert s'est conservée à la forêt d'Andain, dans les Ardennes, jusqu'au siècle dernier ; on la trouve encore aujourd'hui en Angleterre sous le nom de *Blood Hounds.*

H. $4^{m}27$. — L. 3^{m}. — Fig. un peu plus grandes que nature.

A gauche, saint Hubert, coiffé de fourrure noire, ceint d'une peau de mouton, culotté de peau de chèvre, rassemble d'un geste vigoureux l'énorme cheval qu'il monte, en voyant se dresser, en haut de l'allée, en face, le cerf portant la croix lumineuse. A sa droite, se presse en hurlant une meute tumultueuse de chiens bruns et noirs. Au fond, de grands bois. Composition énergique et vivante, d'une grande et noble allure, simplement et largement exécutée.

Signé en bas : *E. Jadin,* 1880.

LAUGÉE (Georges), né à Montivilliers (Seine-Inférieure), le 19 décembre 1853, élève de son père, de Pils et de M. H. Lehmann.

N° 2149. *La Veuve.*

H. $0^{m}94$. — L. $0^{m}99$.

Une cour de chaumière. Une paysanne encore jeune, coiffée d'un mouchoir, chaussée de sabots, à la mine pâle, traverse d'un pas fatigué. Elle porte sur le dos une fillette endormie et traîne, accroché à sa jupe, un gamin déguenillé qui tient avec peine un gros pain sous son bras. Elle a, dans la main droite, un cabas plein de légumes. Peinture simple et franche, d'une couleur juste et d'un accent ému.

Signé à gauche : *G. Laugée fils;* à droite : 1880.

LELEUX (Mme Armand-Émilie), née Giraud; née à Genève, en 1824, élève de M. Armand Leleux.

N° 2261. *Confidences.*

H. $0^{m}40$. — L. $0^{m}52$.

Intérieur et costumes XVIIIe siècle. Une jeune femme, allongée sur un large sopha de tapisserie, lit une lettre à une autre jeune femme qui se tient assise devant elle sur le bord du sopha, un éventail à la main. A gauche, une mandoline et un cahier de musique tombé à terre. A droite, près d'une fenêtre, un mantelet et un livre sur un tabouret, un carton à dessin. Peinture spirituelle, brillante et vive.

Signé à gauche : *Émilie Leleux.*

MARTIN (François), né à Paris, le 17 avril 1861.

N° 2501. *Chez un orientaliste.*

H. 1m21. — L. 1m77.

Sur une grande table couverte d'un tapis de fleurs à fond bleu, sont placés pêle-mêle des objets d'Orient, escabeau algérien, gourdes, aiguières, bassines, lanterne, narghilés, une coupe remplie de perles et de sequins, des kandjars, un bouclier, etc. Devant la table, sur un escabeau, une cafetière et un bassin de cuivre. Étude large et vigoureuse d'une couleur solide et forte.

MATIFAS (Louis), né à Amiens, le 1er octobre 1846, élève de M. Vollon.

N° 2541. *Les Carrières d'Amérique à Romainville.*

H. 2m. — L. 3m.

A gauche, se dressant à pic, la paroi éclatante d'une brèche ouverte dans des assises de calcaire blanc, surmontée de broussailles brûlées. Le ciel, noir et pesant, ne s'entr'ouvre qu'à droite pour laisser tomber un jet de lumière blanche sur les saillies âpres de la brèche. Des pentes gazonnées descendent vers la droite, où paît un troupeau de moutons devant quelques masures délabrées. Très vive impression, fortement et brillamment rendue par le mouvement heureux des lumières sur des fonds vigoureux et solides.

MAUVE (Anton), né à Zaardam (Hollande), le 18 septembre 1838, élève de P.-F. van OS.

N° 2555. *Troupeau de moutons.*

H. 1m63. — L. 2m18.

Le troupeau est en train de paître, éparpillé sur une pente tapissée

d'herbes pâles, dont le profil se découpe sur un ciel blanchâtre. A droite, au fond, une ouverture sur la campagne, par laquelle on voit accourir un berger. Esquisse franche et vive, d'un aspect très juste.

Signé à gauche : *A. Mauve.*

MICHEL-LÉVY, élève de MM. F. Barrias et Vollon.

N° 2638. *La Bouquetière.*

H. $1^{m}80$. — L. $1^{m}40$. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune fille vue de trois quarts, tenant devant elle un éventaire chargé de fleurs. Elle est en train de composer un bouquet. Elle est coiffée d'un foulard jaune et vêtue d'un corsage marron, d'une jupe rougeâtre et d'un tablier bleu. Fond de paysage orné de statues. Étude soignée, d'un accent vrai, d'une bonne couleur.

MORLOT (ALPHONSE-ALEXIS), né à Isômes (Haute-Marne), en 1838, élève de Corot et de M. Henner.

N° 5451. *Études à l'aquarelle.*

Neuf études de paysage, intérieurs de bois et de village, très vivement et librement enlevées.

PICKNELL (W.-L.), né à Boston (États-Unis d'Amérique), le 23 octobre 1853, élève de M. Gérôme.

N° 3015. *La Route de Concarneau.*

H. $1^{m}05$. — L. 2^{m}.

La route, poussiéreuse, aveuglante, en plein soleil, marche tout droit vers le fond, entre des plaines couvertes de genêts et de broussailles en

fleurs d'un vert intense. A l'horizon, un bois de sapins. Sur le milieu du chemin, marche, péniblement traînée par deux chevaux, une charrette chargée de fumier, conduite par un paysan breton. Ciel d'été, à midi, d'un bleu âpre, à peine taché de minces flocons blancs. Peinture solide et chaleureuse, d'une vérité hardie.

Signé à droite : *W.-L. Picknell*, 1880.

PIOT-NORMAND (Alexandre), né à Pont-l'Évêque (Calvados), en 1830, élève de Picot.

N° 3043. *Portrait du prince E.-S. Czartoriski.*

H. 0^m56. — L. 0^m42.

En buste, de face, yeux bleus, sourcils gris, cheveux blancs, vêtement et cravate noirs. A gauche, un écusson, avec saint Georges tuant le dragon, surmonté d'une couronne de prince. Peinture soignée et expressive.

Signé à droite : *A. Piot-Normand*, 1879.

POMPON (Paul), né à Sens (Yonne), élève de MM. Gérome et Boulanger.

N° 7280. *Les Phocéens débarquent en Provence et prennent possession du sol; — Panneau décoratif.*

H. 2^m. — L. 7^m10. — Fig. un peu plus petites que nature.

La composition est divisée en deux compartiments par un cartouche doré sur lequel on lit l'inscription : « *Les Phocéens débarquent en Provence. — Les Phocéens prennent possession du sol.* »

Dans le compartiment de gauche, on voit, arrêtée devant la côte, une barque dont un matelot cargue la voile. Un autre a déjà sauté sur le rivage et, vu de dos, reçoit une grande amphore des mains d'un

troisième qui est dans l'eau à mi-corps. A droite, un quatrième, qui porte un sac, pose le pied sur le rivage.

Dans le compartiment de droite, trois matelots tirent, à travers le cartouche, les cordes qui retiennent la barque arrêtée dans le compartiment de gauche. Un Phocéen, à genoux, jette des brindilles dans un feu allumé sur quelques pierres, tandis qu'un autre, debout, y verse une libation en invoquant le ciel. Au fond, un jeune homme joue de la double flûte, un autre tient un vase.

Composition d'une ordonnance simple et naturelle, d'un bon sentiment antique, peinte avec harmonie dans le ton mat qui convient à la décoration murale.

Appartient à M. LOGEROTTE.

POPELIN (GUSTAVE), né à Paris, en 1859, élève de MM. Eug. Giraud et G. Ferrier.

N° 3080. *Sacrifice à Esculape.*

H. 1^m46. — L. 0^m83. — Fig. de grandeur naturelle.

Un adolescent, nu, aux cheveux noirs bouclés, se dresse sur la pointe des pieds pour placer une rose sur un autel de marbre sculpté qui s'élève sur la gauche. Des charbons fument au sommet de l'autel, auquel est déjà suspendu un coq, et dont le piédestal porte des couronnes de fleurs et des branches de laurier. A droite, la mer bleue scintille au-dessus d'une balustrade de marbre blanc, laissant voir à l'horizon une côte de montagnes violacées avec les blanches maisons d'un port Cette jolie composition, d'un aspect jeune et frais, d'un coloris léger et délicat, est peinte avec un vif sentiment de la poésie antique.

RAUB (CHARLES-FRANCISQUE), né à Brest, le 7 février 1854, élève de M. Bonnat.

N° 3155. *Ismaël.*

H. 1^m15. — L. 1^m90. — Fig. de grandeur naturelle.

L'enfant est étendu sur le dos, la tête tombée sur le bras droit

allongé, en travers du sable jaune et nu. Il tient la main droite pliée sur sa poitrine. A ses pieds une cruche. Consciencieuse étude de nu, exécutée avec émotion.

Signé à droite : *Ch. Raub*, 1880.

Acquis par l'État.

ROYER (Lionel), né à Château-du-Loir (Sarthe), le 25 décembre 1852, élève de M. Cabanel.

N° 3366. *Daphné changée en laurier.*

H. 3m. — L. 2m. — Fig. de grandeur naturelle.

Au milieu, presque de face, Daphné, nue, les pieds pris dans le sol et déjà confondus avec les racines d'un laurier-rose, se renverse, les bras et les cheveux épars, sous le regard d'Apollon qu'on voit, sur la droite, descendre du ciel, assis sur un nuage, sa lyre d'ivoire à la main, dans un grand rayonnement. Étude de nus intelligente et soignée.

SALOMÉ (Emile), né à Lille.

N° 3414. *Solitude; — Couvent de trappistes dans le Valais (Suisse).*

H. 0m77. — L. 0m55.

Une petite avant-cour de chapelle. A gauche, un grand crucifix de bois, sur des marches de pierre, portant une statue peinte du Christ sous un auvent triangulaire. Derrière une petite terrasse avec des pots de fleurs et un petit réduit peint à la chaux, accosté à l'église, sur le mur duquel on lit l'inscription : *Ecce f. longa vi... fugiens... si in solitudine.* A droite, la porte fermée de l'église, en bois brun, au milieu des murs éclatants de blancheur, à laquelle conduit un sentier gazonné sur

un soubassement de pierres. Effet très juste rendu avec une intensité d'émotion et une sûreté d'exécution remarquables.

Signé à gauche : *Salomé.*

SAUBÈS (Léon-Daniel), né à Guiche (Basses-Pyrénées), le 6 mars 1855, élève de M. Bonnat.

N° 3430. *Christ mort.*

H. 1m05. — L. 2m05. — Fig. de grandeur naturelle.

Le Christ, nu, est étendu, la tête à gauche, sur le dos. La Vierge, vêtue de blanc, à genoux, se penche, s'affaisse sur lui, soulevant son bras inanimé de la main gauche et de la droite lui soutenant la tête. Au fond, à droite, l'ouverture de la grotte éclairée par le soleil couchant. Peinture vigoureuse et poussée au relief.

SAUVAIGE (Louis-Paul), né à Lille, le 5 avril 1837, élève de Corot et de Daubigny.

N° 3442. *Retour de la pêche.*

H. 1m26. — L. 2m23.

Deux grandes barques, à voiles rouges, sont ancrées près d'une plage basse. L'équipage a commencé à débarquer les paniers. Des femmes arrivent de loin marchant dans l'eau. A l'horizon d'autres voiles courant le long d'une dune blanche. Ciel pâle sur une mer pâle. Effet juste et bien rendu.

Signé à droite : *L. Sauvaige.*

SAUZAY (Adrien), né à Paris, en 1842, élève de M. A. Pasini.

N° 3443. *L'Étang de Villiers; — Sologne.*

H. 1^m12. — L. 2^m.

Effet d'automne vif et pétillant. Au milieu la vanne de l'étang dont l'eau bleue luit paisiblement, reflétant un grand ciel chargé de chaleur. En face, dans la plaine basse, semée d'arbres et de buissons, quelques maisons blanches à toits rouges. A gauche, des arbres trapus et touffus, déjà jaunes, sous lesquels paissent des vaches. L'exécution de cette étude émue est libre, vive et brillante.

Signé à droite : *Sauzay*, 1880.

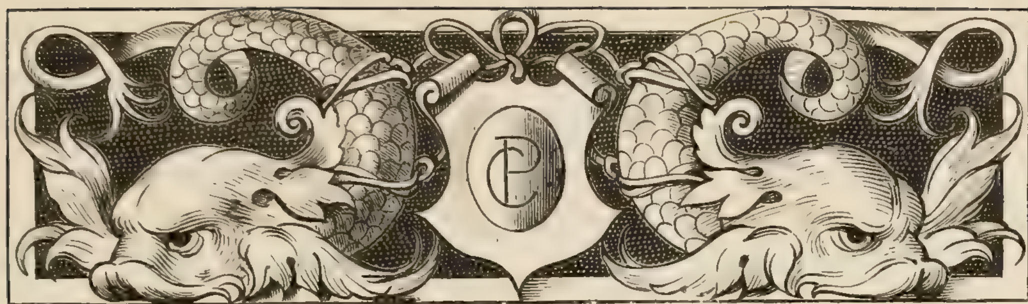
WINTER (Pharaon-Abdon-Léon de), né à Bailleul (Nord), en 1849, élève de MM. Cabanel, J. Breton et Colas.

N° 3912. *Portrait de M. G...*

H. 1^m35. — L. 0^m93. — Fig. jusqu'aux genoux.

Il est représenté de face, assis dans un fauteuil, les mains croisées sur les genoux. Menton rasé, cheveux blancs et courts, teint basané, yeux noirs. Vêtement et cravate noirs. Fond uni brun. Peinture ferme et décidée, d'une expression très nette.

Signé en haut : *Pharaon de Winter.* — Bailleul, 1880.



ARTISTES HORS CONCOURS

BASTIEN-LEPAGE (Jules), né à Damvillers (Meuse), le 1er novembre 1850, élève de M. Cabanel. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 177. *Jeanne d'Arc.*

H. 3m15. — L. 3m45. — Fig. grandeur naturelle.

Un verger en désordre, au printemps, plein de végétations confuses et de floraisons vives. La jeune paysanne, négligemment vêtue d'une jupe et d'un surcot gris en lambeaux et mal attachés, qui laissent voir une chemise grossière, se tient, de face, à droite, debout, la figure enflammée, les yeux fixes et hagards, la poitrine haletante, en extase! C'est le type lorrain : cheveux châtains, large front, pommettes saillantes, prunelles gris-bleu. De sa main gauche, main maigre et fiévreuse, elle tire machinalement une brindille de l'arbre auquel elle s'appuie. Le bras droit, nu jusqu'au coude, pend le long du corps. A gauche, dans l'éloignement, une maisonnette de paysans, et parmi les branchages, vaguement envolées, les saintes apparitions des deux Vierges et de saint Michel cuirassé d'or. A terre, un escabeau tombé, un rouet abandonné. Tous les accessoires sont exécutés avec une précision extrême, qui donne quelque confusion à l'ensemble, dont la coloration est sourde et pâle. Toutefois la figure principale, d'un ca-

ractère hardiment réel, se détache peu à peu de ce fond mouvant avec une force d'expression intense et d'énergie maladive singulièrement pénétrante.

Signé à droite : *J. Bastien-Lepage.* Damvillers (Meuse), 1879.

BAUDRY (Paul-Jacques), né à La Roche-sur-Yon le 7 novembre 1828. Prix de Rome 1850. Méd. 1re cl. 1857. Rappel 1861, ✻ 1861, O. ✻ 1869, membre de l'Institut 1870, C. ✻ 1875.

N° 189. *Portrait de M. Eug. Guillaume, membre de l'Institut.*

H. 1m70. — L. 1m20. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Le sculpteur est représenté de face, le bras droit pendant, accoudé, à gauche, sur le bord d'une selle en bois, où l'on voit un encrier et des papiers posés près d'une maquette en terre représentant une madone. Il soutient de la main gauche sa tête un peu penchée. Costume d'atelier, pantalon et gilet sombres, veston brun.

Signé à droite, en bas, sur le pied de la selle : *Baudry,* 1876. *A l'amico Eugenio.*

BLANCHARD (Édouard), né à Paris, en 1845, décédé le 24 octobre 1879, élève de M. Cabanel.

N° 360. *Françoise de Rimini.*

« Dante, pourquoi dis-tu qu'il n'est pire misère
Qu'un souvenir heureux dans les jours de douleur?

. . . .

Et c'est à ta Françoise, à ton ange de gloire,
Que tu pouvais donner ces mots à prononcer,
Elle qui s'interrompt, pour conter son histoire,
D'un éternel baiser? »

(Alfred de Musset.)

Françoise est représentée de face, nue, cachant son front de la main gauche par un geste douloureux, le bras droit tombant, emportée, au

milieu d'un brouillard, par le tourbillon infernal. Son amant, dont on n'aperçoit que la tête désespérée, l'enlace et la soutient des deux bras par derrière. Les deux corps, groupés avec expression, puissamment modelés, s'enlèvent, en blancheurs mates, sur le fond confus des vapeurs grisâtres. Ce tableau inachevé restera l'œuvre la plus remarquable du jeune artiste mort si prématurément.

BONNAT (Léon), né à Bayonne (Basses-Pyrénées), élève de M. L. Cogniet. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 394. *Portrait de M. Grévy, Président de la République.*

H. 1m47. — L. 1m10. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Le Président est représenté, de face, la tête nue, debout et droit dans sa redingote noire boutonnée, le bras gauche pendant, la main droite posée sur des livres que supporte une table ornée de bronzes dorés. La tête, calme et grave, modelée en pleine lumière, avec hardiesse et précision, mais sans âpreté ni violence, s'enlève en vigueur sur le fond obscur. Ce portrait, d'une très belle tenue, montre la décision de style habituelle à M. Bonnat avec plus de calme et plus d'expression.

N° 395. *Job.*

H. 1m62. — L. 1m30. — Fig. grandeur naturelle.

Job est assis de face, les jambes repliées, dans une grotte, les deux bras ouverts, levant vers le ciel sa tête pâle à longue barbe blanche et ses yeux éraillés. Tout son corps décharné, où les muscles et les veines s'enlèvent en âpres saillies, éclate sous une lumière intense, au milieu de l'ombre des fonds. La vigueur soutenue de l'exécution fait de cette étude hardiment naturaliste un des morceaux de peinture les plus solides et les plus complets du Salon.

BOUGUEREAU (William-Adolphe), membre de l'Institut, né à La Rochelle, le 30 novembre 1825, élève de Picot. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 443. *Flagellation de N.-S. Jésus-Christ.*

H. 3m60. — L. 2m60.

Au centre, le Christ, lié par les poignets aux anneaux d'une grande colonne, se tord et s'affaisse, les jambes abandonnées, la tête pendante, la bouche suppliante, les cheveux épars. A gauche, un bourreau, de profil, la tête et la poitrine nues, le poing crispé, prend un élan vigoureux pour le flageller avec des lanières; à droite, au second plan, un autre, de face, s'élance par un mouvement semblable avec même fureur. Sur le premier plan, un troisième, un genou en terre, est en train de lier un paquet de verges, en regardant de côté le supplicié d'un air menaçant. Au fond, plusieurs personnages, rangés devant une porte, regardent avec indifférence cette scène violente. Même habileté de composition, même facilité de style, même égalité d'exécution que dans les ouvrages précédents de l'artiste.

BRETON (Jules-Adolphe), né à Courrières (Pas-de-Calais), le 1er mai 1827, méd. 3e cl. 1855 (E. U.); 2e cl. 1857, 1re cl. 1859; Rap. 1861, ✻ 1872, médaille 1re cl. 1867 (E. U.); O. ✻ 1867, méd. d'honneur 1867.

N° 487. *Le Soir.*

Sarcleuses, qui traînez encor vos genoux lents
Sur les blés, où le soir met des joyaux tremblants;
Qui retenez l'azur dans vos plis; l'astre énorme
D'un trait de feu sublime agrandit votre forme;
Sur vos fronts, dans sa gloire, il rayonne vermeil.
Filles, prosternez-vous, adorez le soleil!

(*Jeanne*, ch. XIII.)

H. 1m20. — L. 2m.

Le soleil rouge s'éteint au fond dans la plaine qui se décolore et

Breton pinx

Yon sc

LE SOIR



Ch. Busson pinx — Gaucherel sc

L'ABREUVOIR DU VIEUX PONT

descend dans la fraîcheur des premières ombres. Sur le devant, une paysanne, grande, debout, de face et dans la lumière, les pieds nus, coiffée d'une cape, étire lentement ses bras fatigués en rendossant sa camisole. A ses pieds, à gauche, étendue dans l'herbe, une de ses compagnes, appuyée sur son coude, qu'on voit de dos, regarde au loin une rangée de sarcleuses achevant leur travail. Une autre, de profil, accroupie à droite, son sarcloir pendant entre les mains, lève la tête et lui parle. Une harmonie grave et douce, d'une poésie profonde et pénétrante, enveloppe ces belles figures dont la simplicité est délicieusement expressive.

BUSSON (Charles), né à Montoire (Loir-et-Cher), élève de Rémond et de M. Français. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 561. *L'Abreuvoir du vieux pont du château de Lavardin.*

H. 1m45. — L. 2m10.

Un coup de soleil oblique et pâle frappe les maçonneries grises du vieux pont, dont deux arches se développent, à gauche, devant un fond d'arbres assombris dans leurs fourrés et pâlis dans leurs cimes par l'approche de l'orage. A droite, sur la berge qui descend à la rivière, un paysan menant deux chevaux tient avec peine son chapeau que fouette le vent; une paysanne marche près de lui. Le ciel, menaçant, est pesant et noir. La clarté de l'ordonnance, la précision du dessin, la justesse de l'effet, qui sont les qualités accoutumées de l'artiste, se retrouvent dans ce paysage animé et expressif.

CABANEL (Alexandre), membre de l'Institut, né à Montpellier le 28 septembre 1823, élève de Picot. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 567. *Phèdre.*

Consumée sur un lit de douleur, Phèdre se renferme dans son palais, et un voile léger entoure sa tête blonde. Voici le troisième jour que son corps n'a

pris aucune nourriture : atteinte d'un mal caché, elle veut mettre fin à sa triste destinée.

(EURIPIDE.)

H. 2^m50. — L. 3^m50.

Sur un lit grec richement incrusté, Phèdre, amaigrie et épuisée, ses grands yeux noirs flottant dans son visage pâle, est étendue, de face, tout le haut du corps nu, les jambes à peine couvertes par une draperie blanche et transparente. Son bras gauche pend languissamment, tandis qu'elle soutient avec peine de sa main droite sa tête échevelée et affaissée sur le coussin. A ses pieds, à droite, assise sur un degré, s'appuyant à son lit, une esclave, de face, dort, accablée, tandis que la nourrice, s'avançant à moitié, de profil, joint les mains sur ses genoux en regardant la reine avec compassion. Au fond, un piédestal de statue entre deux lampadaires. A droite, un trophée d'armes suspendu au mur.

CAROLUS-DURAN, né à Lille, élève de Souchon. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1304. *Portrait de Mme G. P.*

H. 2^m18. — L. 1^m42.

Fig. en pied de grandeur naturelle.

Jeune femme, aux yeux bleus, aux cheveux blonds. Elle se tient debout, tête et mains nues, un peu tournée à gauche, et pose sa main droite sur l'extrémité d'une table. Elle est vêtue d'une robe de soie bleue à traîne. Peinture à la fois éclatante et douce, d'une harmonie vive et fine.

N° 1305. *Portrait de M. Louis B...*

H. 1^m50. — L. 0^m90.

Fig. en pied de grandeur naturelle.

Jeune garçon, à la longue chevelure blonde, vêtu de rouge, debout



F. Cormon pinx — J. Massard sc

CAIN

devant une draperie rouge, près d'un coussin rouge. L'artiste se joue, dans ce portrait, avec sa verve habituelle, des difficultés de coloration qu'il recherche à plaisir.

CORMON (Fernand), né à Paris en 1845, élève de Fromentin et de MM. Cabanel et Portaels.

N° 877. *Caïn.*

Lorsque avec ses enfants couverts de peaux de bêtes,
Échevelé, livide au milieu des tempêtes,
Caïn se fut enfui de devant Jéhovah.....

(Victor Hugo, *Légende des Siècles.*)

H. 4^{m}. — L. 7^{m}. — Fig. grandeur naturelle.

Dans un désert de sable rouge, brûlé au loin par l'écrasante lumière d'un ciel plombé, s'avance, à pas pénibles, en silence, la famille maudite. En tête, à droite, se traîne avec peine sur ses pieds gonflés, le vieux Caïn, affreusement échevelé, ridé, fangeux, une hache d'os passée dans sa ceinture de peau. Derrière, quatre de ses fils portent péniblement, à bout de bras, un grossier brancard de branches sur lequel est assise, les yeux hagards, une femme échevelée, tenant deux enfants endormis, parmi des peaux de bêtes encore saignantes. Sur le premier plan marchent, côte à côte, deux hommes, l'un portant dans ses bras une belle jeune fille endormie, l'autre ayant un chevreuil en bandoulière. A la suite, viennent encore deux chasseurs, chargés de gibier, suivis de chiens farouches. La légende préhistorique a été traitée, par M. Cormon, avec une abondance d'invention, une énergie d'expression, une largeur de style que ses œuvres antérieures, d'un goût moins simple et d'une allure moins franche, laissaient à peine pressentir. Aussi cette œuvre remarquable a-t-elle disputé de très près la médaille d'honneur au *Bon Samaritain* de M. Morot.

Signé à gauche : *E. Cormon*, 1880.

Acquis par l'État.

DUEZ (Ernest-Ange), né à Paris, élève de Pils. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1265. *Portrait de M. Ulysse Butin.*

H. 1m65. — L. 1m30. — Fig. de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Le peintre est représenté assis, de profil, tourné à gauche, en pleine campagne, sa palette à la main, en train de peindre une petite toile posée sur un chevalet. Il est coiffé d'un béret brun, vêtu d'une vareuse noire, les genoux enveloppés d'un plaid gris. Au fond, s'étale une mer d'un gris pâle, fermée par un promontoire de falaises, sur laquelle s'enlèvent en vigueur la tête et les épaules. Peinture franche et robuste, d'une exécution simple et large, d'un aspect sympathique et vivant.

FRANÇAIS (François-Louis), né à Plombières (Vosges), le 17 novembre 1814, élève de Corot et de J. Gigoux.

N° 1489. *La Grand'Route à Combs-la-Ville.*

H 0m60. — L. 0m70.

Sur le bord de la grand'route, se dressent, sur deux rangs, les arbres d'une allée ombragée où passent quelques figures. A gauche, une dame sort d'un jardin dont elle ferme la porte. A droite, sur la route, une carriole arrêtée, et, dans le fond, un mur blanc, au-dessus duquel rougit une maison en briques. Le charme délicat et pénétrant de ce petit tableau, d'un style toujours net et large, est dans la juste et fine distribution de la lumière, dans l'harmonie calme et chaude de la coloration.

Signé à droite : *Français*, 1879.



F L Français pinx — G Greux sc

LA GRAND ROUTE A COMBS-LA VILLE

GUILLAUMET (Gustave), né à Paris en 1840, élève de Picot et de M. J. Barrias. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1743. *Les Palanquins; Laghouat.*

H. 1m10. — L. 1m80.

La scène est prise, à une heure plus chaude, presque au même endroit que le tableau de 1879. Sur une large place nue, bordée à droite par des murailles plates qui projettent de larges ombres, et à gauche par quelques hauts palmiers, un chameau se tient, de face, en plein soleil, la tête droite, balançant sur son dos un grand palanquin rouge. Une femme arabe, la poitrine nue, portant un enfant, s'appuie au bras du palanquin. A ses pieds, un autre enfant est assis, enveloppé dans son burnous. Plus à droite, rumine, accroupi, de profil, un autre chameau, porteur d'un autre palanquin rouge. Sur la gauche, deux Arabes assis à terre, dans leurs burnous, et deux chiens dont l'un endormi. Le ciel, plombé, vibrant de chaleurs accumulées, baigne harmonieusement toute la scène d'une lumière ardente et calme. C'est la même force tranquille de vision et d'exécution que dans le *Laghouat* du Salon précédent, avec des effets plus éclatants et plus chaleureux encore.

HANOTEAU (Hector), né à Decize (Nièvre), le 25 mai 1824, élève de M. J. Gigoux.

N° 1783. *L'Eau dormante.*

H. 2m. — L. 2m60.

Une mare d'eau, calme et claire, couverte de plantes et de fleurs, au pied d'une futaie touffue d'arbres minces aux feuillages verts. Le ciel, qui apparaît au-dessus du bois, est légèrement rougi par le soleil couchant. Impression de paix, de silence, de recueillement, rendue avec gravité, précision, émotion.

HÉBERT (Antoine-Auguste-Ernest), membre de l'Institut, né à Grenoble, en 1817, élève de David d'Angers et de Paul Delaroche. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1804. *Portrait de M P...*

H. $1^{m}35$. — $1^{m}05$. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Elle est vue de face, tête nue, des perles aux oreilles, les bras nus et croisés. Elle porte une robe de velours bleu, décolletée, avec une bordure de dentelle d'or. Yeux et cheveux noirs. Fond de tenture jaune. Peinture calme et savante, d'une harmonie délicate, où les lumières et les ombres, finement distribuées et nuancées, se marient avec un charme pénétrant.

HENNER (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Alsace), élève de Drolling et Picot. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1820. *La Fontaine.*

Heure silencieuse où la Nymphe se penche
Sur la source des bois qui lui sert de miroir,
Et rêve en regardant mourir sa forme blanche
Dans l'eau pâle où descend le mystère du soir.

(Georges Lafenestre.)

H. $0^{m}82$. — L. $0^{m}60$.

Une nymphe, nue, de profil, le pied gauche à terre, appuyant son genou droit et sa main droite sur le bord d'une cuve de pierre, se penche, pour s'y regarder, dans l'eau bleuâtre qui miroite sous les dernières lueurs du crépuscule. Elle tient sa main gauche sur son sein. Ses longs cheveux, d'un blond ardent, flottent devant son visage et sur ses épaules. Toute la figure, d'une blancheur dorée, se détache, avec la grâce harmonieuse et vive d'une statue antique, en bas, sur la chaude obscurité du bois, en haut, sur la clarté profonde du ciel qui s'éteint.

N° 1821. *Le Sommeil.*

H. 0^m41. — L. 0^m35. — Tête d'étude. Grandeur naturelle.

Tête de jeune fille couchée, à cheveux blonds, vue de profil, les yeux fermés, la bouche entr'ouverte, les joues en feu, dormant d'un profond sommeil. Cette étude est aussi remarquable par la vérité de l'expression que par la liberté savante de l'exécution.

LAUGÉE (DÉSIRÉ-FRANÇOIS), né à Maromme (Seine-Inférieure), le 25 janvier 1823, élève de Picot. Méd. 3e cl. 1851, 2e cl. 1855 (E. U.), Rap. 1859, 1re cl. 1861, Rap. 1863, ✱ 1865.

N° 2146. *Serviteur des pauvres.*

H. 1^m92. — L. 2^m56. — Fig. de grandeur naturelle.

Intérieur d'une salle moyen âge, lambrissée de chêne et garnie d'un banc circulaire adossé à la muraille. Au milieu, un homme d'âge mûr, vêtu d'une houppelande brune à capuchon, se penche, à droite, de profil, soulevant un grand panier long, plein de fruits, dont il verse le contenu dans un sac de toile que lui tend une vieille femme assise sur le banc. Au premier plan, assise sur le même banc, une fillette, déjà servie, tient des pommes dans ses mains; un mendiant chauve, en guenilles, serre dans sa besace le pain qu'il a reçu. Dans le fond, six autres femmes, assises sur le banc, attendent leur tour. L'une, encore jeune, tient un nourrisson sur ses genoux. A gauche, sur une table, un jambon dans un plat. A terre, des légumes. Cette scène, d'une impression grave et simple, est traitée dans un sentiment de naturalisme très élevé. Les attitudes sont aisées et expressives. La plupart des têtes, modelées avec vigueur, sont d'une vérité parlante et d'un style très personnel.

Signé à droite, dans le degré du banc : *D. F. Laugée*, 1880.

LAURENS (Jean-Paul), né à Fourquevaux (Haute-Garonne), 28 mars 1830, élève de MM. Bida et L. Coignet. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 2150. *Le Bas-Empire; Honorius.*

H. 1m55. — L. 1m10.

Le jeune empereur, au teint basané, le front ceint d'un diadème de perles, vêtu d'une tunique à bande d'orfèvrerie et d'un manteau de vive écarlate, est assis, de face, immobile, l'œil fixe et vide, les lèvres épaisses et béantes, les jambes pendantes, sur un grand siège de marbre noir, incrusté de pierres précieuses. Il soutient de sa main gauche, sur le bord du siège, un globe d'or, orné du monogramme ☧ et surmonté d'une Victoire ailée, et tient une large épée dressée dans sa main droite. Peinture archéologique, inspirée des monuments du Bas-Empire, d'une expression forte et d'une coloration vive.

Signé à droite : *J. Paul Laurens,* 1880.

N° 2151. *Portrait de Mlle T...*

H. 0m48. — L. 0m36. — Tête de grandeur naturelle.

Tête de jeune fille, de profil. Cheveux blonds abondants. Robe de couleur sombre. Fond uni. Peinture large, ferme et franche.

LEFEBVRE (Jules), né à Tournan (Seine-et-Marne), élève de M. L. Coignet. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 2222. *Portrait de M. F. Pelpel.*

H. 0m50. — L. 0m40. — Tête de grandeur naturelle.

Le centenaire est vu, de profil, tourné à gauche, ses cheveux blancs ramenés sur la tempe. Il est vêtu d'une redingote brune. Cette figure



Leloir pinx. L. Monziès sc.

LA PÊCHE

décidée, émue, parlante, est dessinée et modelée avec une précision et une hardiesse remarquables.

N° 2223. *Portrait de Mme Paul Horteloup.*

H. 0m53. — L. 0m35. — Petite figure à mi-jambes.

Jeune femme assise, de face, sur une causeuse d'étoffe verte, la tête tournée, de profil, à droite, et accoudée, à gauche, sur le bras de la causeuse, les mains jointes et pendantes. Elle porte une robe de soie brun clair, une rose thé au corsage, un manteau fourré jeté sur l'épaule droite. Peinture vive, délicate, fine, d'un caractère très moderne

Signé à droite, en haut : *A mon ami Paul Horteloup. — Jules Lefebvre*, 1880.

LELOIR (ALEXANDRE-LOUIS), né à Paris 14 mars 1843, méd. 1874, 1868 et 1870, ☀ 1876, méd. 2e cl. 1878 (E. U.).

N° 2265. *La Pêche.*

H. 1m60. — L. 2m70. — Panneau décoratif à pans coupés. Fig. demi-nature.

Dans une longue barque plate arrêtée au milieu des roseaux, assis à droite, un homme en costume de la Comédie-Italienne, grande collerette et feutre pointu, qu'on voit presque de face, se tourne à gauche pour suivre d'un œil attentif le mouvement de la ligne. A gauche, assise à son côté, une jeune femme, en costume de fantaisie du même genre, tête nue, son feutre à plumes posé à son côté, regarde en souriant. Elle tient aussi une ligne dont le fil pend de l'autre côté de la barque. Composition spirituelle peinte avec verve et finesse.

Signé à droite : *Louis Leloir*, 1879.

LUMINAIS (Évariste-Vital), né à Nantes, le 14 octobre 1822, élève de Troyon et de M. Léon Cogniet.

N° 2390. *Les Énervés de Jumièges.*

Clovis II, vainqueur de ses deux fils révoltés contre lui, les énerva en leur faisant brûler les jarrets; il les fit placer ensuite sur un bateau, et les abandonna au cours de la Seine, qui les porta jusqu'au monastère de Jumièges, où les moines les recueillirent.

H. 2m. — L. 2m89. — Fig. de grandeur naturelle.

Le bateau plat dans lequel les deux misérables sont côte à côte étendus, sous une draperie grise qui ne laisse voir que leurs têtes, pâles et gonflées, enfoncées dans de grands oreillers de velours rouge, soutenus par une traverse d'arrière, descend, presque de face, la Seine aux eaux sales et jaunâtres, sous un ciel blanc d'une tristesse glaciale. A l'avant du bateau est suspendue une Madone, dans une châsse d'orfèvrerie. A droite, on voit s'allonger la côte sablonneuse et déserte clairsemée de gazons maigres. Le paysage s'accorde avec les figures, pour donner un effet lugubre à cette scène tragique, rendue avec une franchise et une largeur de pinceau remarquables.

PUVIS DE CHAVANNES (Pierre), né à Lyon, élève de Couture et de Scheffer. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 7281. *Jeunes Picards s'exerçant à la lance.*

Projet pour le complément décoratif du Musée d'Amiens.

H. 3m57. — L. 15m82.

Cette grande scène qui se passe dans une vaste plaine, aux ondulations tranquilles, semée de bouquets de bois et d'habitations rustiques, comprend trois groupes principaux. A gauche, devant une métairie,



Le Couteux sc

LES ÉNERVÉS DE JUMIÈGES

des femmes et des enfants vaquent à leurs occupations accoutumées. Une aïeule assise gronde doucement une fillette qui vient de laisser tomber une tasse de lait et se cache le visage de ses bras croisés. Un petit garçon, près d'elle, se traîne à quatre pattes, un marmot embrasse une grosse cruche. Deux jeunes filles sont près d'un four, la première défournant des pains, tandis que la seconde les dispose dans une corbeille; deux autres s'approchent d'un vieillard tenant une flûte de roseau, que l'une semble cajoler par de douces paroles, tandis que sa compagne écoute en souriant. Au milieu se tient le groupe des tireurs, jambes et poitrines nues; l'un d'eux, en avant, est en train de viser avec son javelot l'arbre dépouillé qui sert de but, à l'extrémité droite du paysage. Cinq de ses compagnons, derrière lui, observent le coup dans des attitudes variées; un sixième, inattentif, fait sauter en l'air son javelot. Près d'eux une jeune fille, assise au pied d'un saule, tient la couronne de chêne destinée au vainqueur; une autre, étendue sur l'herbe, des fleurs dans les cheveux, des fleurs dans la main, des fleurs au sein, sourit en rêvant. Sur la droite, un vieillard vénérable, assis sur un tertre, regarde et juge, tandis qu'une fillette lui jette les bras autour du cou et qu'un enfant s'appuie sur ses genoux. Derrière eux, une jeune femme, son nourrisson dans les bras, se tourne vers les tireurs; une autre jeune mère présente son enfant à son mari, qui tient encore son javelot et se laisse tirer la barbe par le marmot. Un chasseur, chargé d'oiseaux tués, ferme la scène que traverse, dans toute son étendue, au second plan, un cours d'eau où l'on aperçoit à droite, trois mariniers halant une barque triangulaire et, à gauche, deux pêcheurs, l'un manœuvrant une barque, l'autre retirant un filet. Jamais l'harmonieux compositeur n'avait encore réuni dans une scène si vaste, d'une majesté si simple et si calme, avec autant d'aisance et de grandeur, un tel nombre de figures charmantes, à la fois nobles et naturelles, poétiques et vraies, qui transportent l'imagination aux plus belles époques de l'art.

Acquis par l'État.

MOREAU (Gustave), né à Paris, méd. 1864, 1865 et 1869, 1875 ✻, méd. 2e cl. 1878 (E. U.).

N° 2711. *Galatée.*

H. 1m40. — L. 1m30.

La nymphe, blanche et nue, laissant couler jusqu'à ses pieds les fines tresses de ses cheveux d'or crespelés, est assise dans une grotte marine pleine de végétations étranges et de floraisons étincelantes. Elle rêve, à demi dormante, accoudée sur son bras gauche et caressant nonchalamment quelques fleurs de sa main droite, tandis que la surveille, l'enveloppe, la fascine, l'œil énorme et fixe du Cyclope, dont la tête gigantesque apparaît, à gauche, dans la confusion scintillante des broussailles diamantées. On dirait un rêve de Shakspeare, interprété par un Quattrocentista florentin. Cette fantaisie, d'une poésie délicate et pénétrante, est exécutée avec un raffinement savant de colorations brillantes qui en aiguise encore le charme étrange.

RANVIER (Joseph-Victor), né à Lyon en 1832, méd. 1865, 2e cl. 1873 ✻, 1878, élève de MM. Janmot et J. Richard.

N° 3149. *Ariane et Bacchus.*

H. 1m18. — L. 1m53. — Fig. de grandeur naturelle.

Ariane, nue, est étendue, au premier plan, la tête de profil à gauche, présentant de face sa poitrine et tout le bas du corps. Bacchus, arrivant du fond, s'élance vers elle et met le genou droit en terre, en la regardant avec un geste de surprise et d'admiration. Il tient dans sa main gauche un thyrse. A gauche, un tronc d'arbre feuillu. A droite, dans l'éloignement, la mer. Peinture d'une harmonie délicate et d'un dessin recherché, surtout dans la figure d'Ariane.



F Van Marcke pinx G Charpentier sc

LES PRÉS DE BOURBEL

ROLL (Alfred-Philippe), né à Paris en 1846, élève de MM. Gérome et Bonnat, méd. 3e cl. 1875, 1re cl. 1877.

N° 3295. *Grève de mineurs.*

H. 4m37. — L. 3m47.

Sur le premier plan, au milieu, un mineur, de face, l'air accablé, l'œil pensif, est assis sur un tas de charbon, la tête sur son poing serré. A sa gauche, une femme en cheveux retient son mari qui veut lancer un morceau de charbon. Derrière lui, devant une charrette aux brancards dressés, dans laquelle sont grimpés des gamins, un autre mineur debout, qu'une fillette tient par sa veste, et une femme assise, allaitant un enfant, l'œil fixe, le visage consterné. A droite, un grand cheval noir de gendarmerie, vu de dos. Le gendarme a mis pied à terre pour passer les menottes aux mains d'un ouvrier, tandis qu'un second cavalier tient sa bête par la bride. Au fond, une foule onduleuse de têtes d'ouvriers, au-dessus desquelles flotte un drapeau. A gauche, les constructions d'un haut fourneau. L'artiste a hardiment donné à ces pâles figures, noires de poussière, un caractère de réalité poignant. Quelques-unes sont des morceaux d'un style ferme et franc, exécutés avec une résolution, une vigueur et une précision qui marquent un progrès décisif dans la manière, déjà puissante, de M. Roll.

Acquis par l'État.

VAN MARCKE (Emile), né à Sèvres (Seine-et-Oise), méd. 1867, 1869 et 1870 ✻, 1872, méd. 1re cl. 1878 (E. U.), élève de Troyon.

N° 3854. *Les Prés de Bourbel.*

H. 1m05. — L. 1m60.

Un troupeau de vaches paissant dans une vaste plaine; à droite,

quelques flaques d'eau où s'abreuve, au second plan, un cheval blanc monté par un paysan. A gauche, un chien accourt. Dans l'éloignement, on aperçoit tout le pâturage rempli d'autres bestiaux. Ciel d'été nuageux et menaçant. Peinture brillante, solide, chaleureuse et vivante.



SCULPTURE



SCULPTURE

GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE

LANSON (ALFRED), né à Orléans, le 11 mars 1851, élève de MM. A. Millet et Jouffroy. (Voir le *Livre d'Or* de 1879.)

N° 6448. *Judith.*

Groupe en plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 1m25. — L. 1m50.

Judith, debout, le sein nu, la tête tombante et pensive, tient encore au fourreau, de la main gauche, l'épée hésitante que sa main droite, en suspens, n'ose saisir. Holopherne, accablé d'un sommeil pesant, est étendu derrière elle, la tête et le bras pendants à droite. Sculpture énergique et grandiose, d'une inspiration vigoureuse.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

PARIS (Auguste), né à Belleville-Paris en 1850, méd. 3e cl. 1876, élève de M. Jouffroy.

N° 6548. *Orphée et Eurydice.*

Groupe en plâtre. Grandeur naturelle.

H. $2^{m}60$. — L. $1^{m}30$. — Pr. $0^{m}90$.

Orphée, nu, le genou droit sur un rocher, la tête jetée en arrière, tend, d'un geste désespéré, les bras vers Eurydice qu'il voit, devant lui, s'envoler, les bras tombants, la tête inclinée, les cheveux épars. Eurydice est à demi couverte d'une draperie flottante qui laisse voir sa poitrine et ses bras nus. En bas, une lyre appuyée au rocher. Sur la plinthe : Ορφευς και Ευριδικη.

Cette œuvre, d'une conception heureuse, exécutée avec soin et émotion, a disputé le prix du Salon à la *Biblis,* de M. Suchetet.

Acquis par l'État.

SUCHETET (Auguste), né à Vendeuvre-sur-Barse (Aube), le 3 décembre 1854, élève de M. Cavelier.

N° 6686. *Biblis changée en source.*

Cette figure, ayant obtenu le *Prix du Salon*, a été décrite plus haut page 3.

BOISSEAU (Émile-André), né à Varzy (Nièvre), le 29 mars 1842, méd. 1869, élève de MM. A. Dumont et Bonnassieux.

N° 6115. *Le Génie du mal.*

Statue en marbre. Grandeur naturelle.

H. 2^{m}. — L. 1^{m}. — Pr. 1^{m}.

Satan, sous la figure d'un homme nu, avec deux petites cornes pointant sous ses cheveux courts, est assis, la tête penchée et méditative, sur un rocher autour duquel s'enroule le serpent qui dresse vers lui sa tête en effleurant sa jambe droite. Il tient deux pommes dans sa main gauche, et appuie sa main droite sur sa cuisse gauche.

Sculpture d'un style expressif et d'une exécution vigoureuse.

Acquis par l'État.

LEFÈVRE (Louis), né à Cherbourg (Manche) en 1849, méd. de 3e cl. 1878, élève de M. A. Dumont.

N° 6475. *Premières Joies.*

Groupe en plâtre. Grandeur naturelle.

H. $1^{m}35$. — L. $0^{m}80$. — Pr. $0^{m}90$.

Une jeune femme, nue jusqu'à la ceinture, est assise, tenant sur son genou droit un enfant. Celui-ci pose la main sur la tête de sa grande sœur qui est agenouillée, devant leur mère, appuyée à ses genoux, tournant le dos, dans une attitude charmante d'affectueux abandon. Le groupe entier, conçu dans un sentiment délicat, est d'une poésie naturelle et aimable.

Acquis par l'État.

BARRAU (Théophile-Eugène-Victor), né à Carcassonne le 5 octobre 1848, méd. 3e cl. 1879, élève de MM. Jouffroy et Falguière.

N° 6074. *La Poésie française.*

Groupe en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1^{m}80. — L. 1^{m}30.

La Poésie est représentée sous la figure d'une jeune femme nue, assise sur un haut rocher, jouant de la lyre. Sa tête, d'un type moderne, est couronnée de lauriers. Entre le rocher et ses jambes, dont l'une est un peu relevée, s'élance, de droite à gauche, un petit génie ailé, qui porte inscrit sur une banderole le nom de Victor Hugo. D'autres noms de poètes français, depuis Villon et Marot jusqu'à Musset et Lamartine, se lisent sur un papier déroulé le long du rocher. En bas, une palme. Le groupe est bien disposé et l'exécution des nus habile et vivante.

DUMAIGE (Étienne-Henri), né à Paris le 16 janvier 1830, élève de Jean Feuchère et de M. Dumont.

N° 6290. *François Rabelais.*

Statue en marbre. Figure plus grande que nature.

H. 3^{m}. — L. 0^{m}98.

Il est debout, drapé dans une large houppelande, le pied droit en avant, les bras croisés. Dans la main gauche il tient un papier, dans la droite une plume. La tête, coiffée d'une petite calotte, se penche à gauche, avec un sourire sardonique. A ses pieds, des livres. La pose est naturelle, franche, parlante, l'exécution simple et large, comme il convient à une sculpture de place publique.

Appartient à la ville de Tours.

GEMITO (VICENZO), né à Naples, en 1852, élève de M. Lista.

N° 6361. *Portrait de M. Meissonnier.*

Statuette en bronze.

Le peintre est en pied, en veste de travail, tête nue. Il tient d'une main sa palette. La vivacité, la vérité, l'expression de cette statuette, ont été fort admirées.

LOMBARD (EDOUARD-HENRI), né à Marseille, élève de M. Cavelier.

N° 6494 *bis. Sainte Cécile.*

Bas-relief en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 3m05. — L. 2m. — Pr. 0m40.

La sainte, de profil, en costume Renaissance, est assise devant un clavecin. A gauche, debout, un ange, sous la figure d'un jeune homme ailé, est accoudé sur le clavecin et la regarde. En haut, deux autres anges sortant, à mi-corps, d'un nuage, l'un joignant les mains, l'autre montrant le ciel. Sur la plinthe un glaive avec des palmes. On a remarqué, dans ce bas-relief d'un style délicat et distingué, une imitation intelligente des maîtres les plus poétiques de la Renaissance florentine au XVe siècle.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

GUGLIELMO (Lange), né à Toulon (Var), le 15 août 1839, élève de MM. Jouffroy et Courdouan.

N° 6388. *Innocence.*

Statue en marbre. Grandeur naturelle.

H. $0^{m}60$. — L. $0^{m}65$. — Pr. $0^{m}85$.

L'Innocence est représentée sous la figure d'un jeune garçon à l'air naïf, assis à terre, qui est en train de saisir avec la main gauche un serpent qui s'enroule à son pied, tandis qu'il s'appuie sur sa main droite. Le mouvement offre des lignes agréables, et le marbre est traité avec soin.

ENDERLIN (Joseph-Louis), né à Bâle (Suisse), le 26 juin 1851, de parents français, élève de MM. Jouffroy et Roubaud jeune.

N° 6298. *Joueur de billes.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. $0^{m}80$ — L. $1^{m}70$. — Pr. $0^{m}80$.

C'est un adolescent, nu, qui se penche en avant, tout le corps portant sur la jambe droite, la jambe gauche tendue en arrière, pour lancer une bille de la main droite. Devant lui, sur le sol, un sac et des

billes. L'attitude, saisie sur le vif, est très franche et présente des combinaisons de lignes mouvementées d'un caractère très sculptural.

Cette figure a obtenu le *Prix de Florence*, fondé par le journal *l'Art*.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

LONGEPIED (LÉON-EUGÈNE), né à Paris, le 10 août 1849, élève de MM. Cavelier, Mathurin-Moreau et Coutan.

N° 6495. *Pêcheur ramenant dans ses filets la tête d'Orphée.*

Tum quoque marmorea caput a cervice revulsum,
Gurgite cum medio portans Œagrius Hebrus
Volveret....

(VIRGILE.)

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1m85. — L. 1m03. — Pr. 1m03.

Debout, au bord de l'eau, un homme nu, le genou droit appuyé sur un tronc d'arbre, se penche avec terreur vers un grand filet qu'il tire fortement de la main droite et d'où sort la tête d'Orphée posée sur une grande lyre. Cette figure, d'un mouvement hardi, d'une expression vigoureuse, est exécutée avec fermeté, dans le style large et décoratif de l'École française du XVIIe siècle.

ACQUIS PAR LA VILLE DE PARIS.

RODIN (AUGUSTE), né à Paris en 1840, élève de Barye et de M. Carrier-Belleuse.

N° 6640. *L'Age d'airain.*

Statue en bronze. Grandeur naturelle.

H. 1m85. — L. 0m60. — Pr. 0m50.

Un homme nu, maigre, se tient debout, se frappant le front de son

poing crispé, la face contractée, les yeux fermés. Une expression profonde de douleur est empreinte sur tous les membres de cette figure étrange, dont les diverses parties sont étudiées avec soin.

Acquis par l'État.

RICHARD (Félix), né à Nantes, élève de M. Jouffroy.

N° 6627. *Le Harponneur.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 2^m. — L. 1^m. — Pr. 1^m40.

Un homme nu, assis sur un rocher, la jambe droite portant à terre, se tourne à gauche par un mouvement résolu et lève des deux mains un grand harpon, au-dessus d'un gros poisson dont on voit sortir la tête de l'eau. La figure est hardiment posée, l'attitude vivement saisie, l'exécution ferme et large, dans le goût décoratif du XVIIe siècle.

LECOURTIER (Prosper), né à Gremilly (Meuse), le 12 juillet 1851, élève de M. Fremiet.

N° 6469. *Chiens Saint-Hubert.*

Groupe en plâtre. Grandeur naturelle.
H. 1^m. — L. 0^m80. — Pr. 1^m20.

Deux grands chiens de chasse, debout, accouplés et attachés à un pieu par une corde. Ils sont marqués d'un L. Sculpture large et vivante.

Acquis par l'État.

GATTI (Jesualdo), né à Naples, en 1856, élève de Cacioni.

N° 6348. *Le Chat et la Souris.*

Groupe en bronze. Grandeur naturelle.

H. 1m55. — L. 0m80. — Pr. 0m70.

Un adolescent, nu, est juché sur une haute pierre, le pied gauche relevé, la jambe droite pendante. De la main droite il retient un chat furieux qui veut s'élancer vers une petite souris qu'il lui montre sur son bras gauche. Le mouvement est original et vif, l'exécution habile, hardie, joyeuse.

MOREAU (Louis-Auguste), né à Paris, le 23 avril 1855, élève de MM. Dumont, Thomas et Mathurin Moreau.

N° 6567. *Giotto.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1m. — L. 1m20. — Pr. 0m61.

Le jeune pâtre est assis, à terre, sur une grande peau étendue, les jambes croisées. Il s'appuie sur le bras gauche, et de la main droite trace avec un morceau de bois, sur le sable, une tête de bouc. C'est un bel adolescent, aux formes déjà pleines, posé avec naturel.

Acquis par l'État.

DORÉ (Gustave), né à Strasbourg, le 6 juin 1832.

N° 6277. *Madone.*

Groupe en plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2m40. — L. 1m25. — Pr. 1m15.

Grande et élancée, largement drapée, la Vierge est debout, présen-

tant des deux bras, appuyé sur sa poitrine et tout proche de ses lèvres, l'Enfant Jésus qui regarde de face, les deux bras étendus comme un crucifié. Le mouvement de la Vierge est expressif et tendre, et a beaucoup contribué au succès de cette composition originale.

COULON (JEAN), né à Ebreuil (Allier), élève de M. Cavelier.

N° 6221. *Mort de Pyrame.*

.....A ces mots il emporte le voile de Thisbé, et, le couvrant de baisers et de larmes, s'écrie : « Reçois aussi mon sang ! »

(*Métam. d'*OVIDE.)

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 2^m70. — L. 0^m80.

Le bel adolescent aux longs cheveux est debout, adossé à un tronc d'arbre. De son bras droit dressé, il dirige le poignard contre sa poitrine, et de la main gauche serre le voile sur son cœur. Sculpture naturelle et expressive.

BROUSSARD (ANDRÉ-PIERRE-HENRI), né à Menigoute (Deux-Sèvres), le 30 novembre 1846, élève de MM. Jouffroy et P. Dubois.

N° 6139. *Christ au tombeau.*

Plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1^m85. — L. 0^m60.

Le Christ, nu, est étendu sur le dos, le bras droit allongé, la main gauche ramenée sur le ventre, les jambes légèrement écartées. Il a de longs cheveux et la barbe courte. La tête, un peu inclinée à droite, est d'un caractère douloureux. Le sculpteur n'a pas craint, d'ailleurs, de

marquer, avec une sincérité expressive, l'amaigrissement du corps et l'affaissement des chairs.

PLÉ (Henri-Honoré), né à Paris, le 2 mars 1853, élève de MM. Picault et Mathurin Moreau.

N° 6606. *Cyparisse.*

Cyparisse, en ce lieu conduit par le hasard,
Par un coup imprudent le perce de son dard,
Et, le voyant mourir, il veut mourir lui-même.

(Ovide, *Métamorphoses.*)

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 2m60. — L. 0m60. — Pr. 0m65.

Il est nu, assis sur un rocher, les jambes croisées et légèrement inclinées à gauche. Des deux mains, il soulève dans une draperie une chevrette blessée qui lève vers lui sa tête et qui lui lèche le bras droit. Le mouvement est tendre et naturel, l'ensemble bien équilibré et sculptural.

ROGER (François), né à Rambervillers (Vosges), le 6 février 1849, élève de MM. Bonnassieux et Dumont.

N° 6642. *Le Bilboquet.*

Figure en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1m35. — L. 0m40. — Pr. 0m65.

Un gamin nu, debout, la jambe gauche en avant, le corps portant sur la jambe droite, tient de la main droite un bilboquet sur lequel vient de retomber la boule. Il est encore tout attentif et béant. Le mouvement est juste et bien saisi, la figure soigneusement étudiée.

Acquis par l'État.

BORREL (Alfred), né à Paris, le 18 août 1836, élève de MM. Jouffroy et Merley.

N° 6121. *Médaillons et Médailles.*

1. Claude Bernard, médaillon, plâtre; deux médailles, face et revers, même sujet (Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts). — 2. Charles Sauvageot, médaillon, plâtre. — 3. Mlle C..., médaillon, plâtre. — 4. La Prudence maritime, médaille, plâtre. Elle est représentée sous la figure d'une femme au torse nu, assise sur un ballot, devant la mer qu'elle montre de la main droite.

VAUDET (Auguste-Alfred), né à Paris, en 1838, élève de M. Lequien.

N° 6773. *Dans un cadre:*

1. Tête égyptienne sur sardonix, habillement or, turquoise et diamant. — 2. Le Char de l'Amour sur sardoine.

MENTIONS HONORABLES

CORNU (Vital), né à Paris, le 17 avril 1851, élève de M. Jouffroy.

N° 6217. *Le Ricochet.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1m25. — L. 1m.

Un adolescent, nu, posant le pied droit sur une pierre au milieu de l'eau, la jambe gauche traînant en arrière sur la rive herbue, prend son élan pour lancer un caillou de la main droite. Le mouvement est vif, gai, bien saisi, l'exécution franche et soignée.

SAINT-GAUDENS (Augustus), né à New-York, le 1er mars 1848, élève de M. Jouffroy.

N° 6661. *L'Amiral Farragut.*

Statue en plâtre. Fig. plus grande que nature.

(Pour la ville de New-York.)

H. 2m68. — L. 1m20. — Pr. 0m80.

Il est représenté debout, en uniforme, le bras droit tombant. Il tient dans la main gauche une lorgnette.

N° 6662. *Cinq médaillons en bronze.*

1. Francis-David Millet. — 2. D. Maitland Armstrong. — 3. Helen

Maitland Armstrong. — 4. Richard Watson, sa femme et sa fille. — 5. Bastien-Lepage.

MOULY (Jean-Joseph-François), né à Clermont-Ferrand, le 22 septembre 1847, élève de M. Jouffroy.

N° 6576. *Jeune Faune.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1^m90. — L. 0^m55. — Pr. 1^m.

Il est nu, et danse, la jambe droite en l'air, les deux bras dressés. De la main droite il agite un thyrse. Bonne figure d'étude.

Acquis par l'État.

ROBERT (Eugène), né à Paris, en 1831, élève de M. Mathurin Moreau.

N° 6636. *Jeune Colporteur.*

Statue en bronze. Grandeur naturelle.

H. 1^m25. — L. 0^m55. — Pr. 0^m80.

Un jeune garçon, nu, debout, se penche, en souriant, un peu en avant, pour offrir de la main droite un cœur transpercé. Il tient, passé dans le bras droit, un panier plein de cœurs. Sculpture gracieuse et facile.

Acquis par l'État.

BASSET (Urbain), né à Grenoble, le 5 décembre 1842, élève de l'École des beaux-arts.

N° 6083. *Les Premières Fleurs!*

Statue en bronze. Fig. plus petite que nature.

H. 1m. — L. 0m50. — Pr. 0m40.

Une fillette égyptienne, nue, coiffée du casque à ailerons, lève ses deux bras pour enrouler une petite guirlande de fleurs autour de sa tête. Elle porte sur le front un bijou en forme de croissant, orné d'une tête d'épervier. A ses pieds, derrière, un serpent. Sur le socle, la bande du zodiaque.

BEYLARD (Charles), né à Bordeaux, élève de Perraud et de M. Dumont.

N° 6104. *Maria Magdalena.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1m25. — L. 1m20.

Elle est assise à terre, les jambes enveloppées d'un sayon, les mains tombant, à demi croisées, sur le genou gauche, le corps affaissé, la tête un peu renversée, avec une expression extatique. Sculpture soignée et expressive.

OGÉ (Pierre-Marie-François), né à Saint-Brieuc, le 24 mars 1849, élève de son père, de Carpeaux et de M. Eude.

N° 6582. *Pilleur de mer.*

C'est sur ces côtes sauvages que se perpétuera dans le *droit de bris* l'usage de dépouiller et d'immoler les naufragés.

(Pitre-Chevalier, *Histoire de Bretagne.*)

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 2m40. — L. 0m60. — Pr. 1m.

Il est nu, n'ayant qu'une ceinture de cuir où pend un coutelas, et

s'élance, tout échevelé, le pied droit en avant, sur un rocher battu par la vague, pour lancer un grand harpon à cinq branches dont la corde s'enroule autour de son bras gauche. Mouvement hardi, dramatique, dont l'artiste a tiré un heureux parti au point de vue sculptural.

BEER (Frédéric), né à Brünn (Autriche), élève de l'Académie des beaux-arts de Vienne.

N° 6091. *Portraits de Mlles B...*

Petit groupe en bronze. Deux figurines en pied.

BION (Paul-Laurent), né à Paris, le 20 mai 1845, élève de MM. Jouffroy, Ponscarme et Delaunay.

N° 6106. *Hylas.*

Statue en plâtre.

H. 1m20. — L. 0m40.

Le jeune homme, nu, se penche sur la fontaine où trempe déjà son pied gauche et où il va plonger une cruche de la main gauche. Il s'arrête en retournant la tête, comme surpris par un bruit. Attitude sculpturale, bonne étude.

Acquis par l'État.

THOMAS (Mlle Mathilde), née à Troyes, le 19 août 1858.

N° 6701. *Cheval russe attaqué par des loups.*

Groupe en plâtre. Grandeur demi-nature.

H. 1m35. — L. 1m65. — Pr. 0m85.

Un cheval, tout déharnaché, se cabre, en hennissant, sous l'étreinte

d'un loup qui a sauté sur lui et le mord à la gorge. Un autre loup se dresse en hurlant et lui déchire le ventre de ses griffes. A terre, des débris de traîneaux. Composition habile, mouvementée, exécutée avec entrain.

GODEBSKI (Cyprien), né à Méry-sur-Cher (Cher), en 1835, élève de M. Jouffroy.

N° 6368. *Enfants.*

Groupe en bronze. Grandeur naturelle.

(Pour un monument élevé à l'École polonaise par les enfants de l'émigration à leurs bienfaiteurs.)

H. 0^m80. — L. 0^m55.

Un petit garçon, nu, qu'on voit de dos, s'appuie sur la face d'un monument, où il trace de la main droite cette inscription : « Les enfants de l'émigration polonaise à leurs bienfaiteurs ». Son pied droit pose sur des livres. A sa gauche, un autre petit garçon, nu, est assis, les jambes croisées, un livre ouvert sur ses genoux. Il lève la tête vers son compagnon. Sculpture franche et large, d'un bon aspect monumental.

PERRIN (Jacques), né à Lyon, en 1847, élève de M. A. Dumont.

N° 6597. *Saint Jean-Baptiste.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 1^m50.

C'est un adolescent, nu, au visage maigre, aux longs cheveux, au torse décharné. Il marche, le bras droit dressé, une croix dans la main gauche, criant à pleine bouche. Figure émue, vive et expressive, sérieusement étudiée.

PÉZIEUX (Jean-Alexandre), né à Lyon, le 17 juin 1850, élève de MM. Jouffroy et T. Noël.

N° 6600. *Daphnis.*

S'il se trouvoit seul aucunes fois, il alloit devisant en lui-même : « Dea, que me fait donc le baiser de Chloé? »

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.
H. 2m05. — L. 0m70. — Pr. 0m65.

Il est nu, debout, et s'appuie, d'un air triste et rêveur, sur une houlette, du côté gauche. Dans sa main droite, qu'il tient derrière son dos, flotte une draperie. Sur le piédestal, un petit bas-relief représente Chloé embrassant Daphnis. Cette figure, harmonieusement équilibrée, d'une tournure très sculpturale, est à la fois expressive et naturelle.

Acquis par l'État.

LORMIER (Édouard), né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), en 1847, élève de M. Jouffroy.

N° 6496. *La République française.*

Buste en plâtre.
H. 1m40. — L. 0m80. — Pr. 0m60.

Coiffée d'un bonnet phrygien, couronnée de chêne, les cheveux flottants, elle porte une cuirasse où se dresse une tête de lion, la gueule ouverte, entre les seins. Sur l'épaule gauche pend une draperie. Sculpture puissante, d'une expression grave.

Acquis par l'État.

DARBEFEUILLE (PAUL), né à Toulouse, le 4 octobre 1852, élève de M. Jouffroy.

N° 6241. *Enfant à la coquille.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. $0^{m}75$. — L. $0^{m}20$. — Pr. $0^{m}31$.

Un enfant, assis sur un rocher, la jambe gauche pendante, la jambe droite un peu relevée, approche de son oreille, d'un air attentif, une grosse coquille. Dans la main droite il tient un coquillage plus petit. Jolie figure.





ARTISTES HORS CONCOURS

ALBERT-LEFEUVE (Louis-Étienne), né à Paris, en 1845.

N° 6046. *L'Adolescence.*

Statue en marbre. Grandeur naturelle.

Une fillette rêveuse, aux grands yeux doux et fixes, est appuyée à un arbre. Elle relève nonchalamment son bras gauche jusqu'à son front, et son bras droit jusqu'à son menton. Les formes sont d'une délicatesse chaste et charmante, la pose élégante et naturelle, l'expression émue et naïve.

BARRIAS (Ernest-Louis), né à Paris, le 13 avril 1841. Prix de Rome 1865. Méd. 1870, Méd. 1re cl. 1872, ✻ 1878, Méd. d'honneur 1878, Méd. 1re cl. 1878 (E.U.), élève de MM. Cavelier, Jouffroy et L. Cogniet.

N° 6078. *Bernard Palissy.*

Statue en plâtre. Grandeur naturelle.

H. 2m10. — L. 0m85. — Pr. 0m85.

Le grand artiste, penchant sa tête amaigrie, dans l'attitude de la

méditation, tient de la main gauche un plat appuyé sur sa hanche, tandis qu'il montre de la droite un manuscrit posé sur un fourneau. Il est vêtu d'un pourpoint et d'un haut-de-chausses par-dessus lesquels il porte un tablier de cuir. Figure vive et expressive, modelée avec émotion, dans un style très français, avec un sentiment très juste de l'époque et du personnage.

COMMANDÉ PAR LA VILLE DE PARIS.

BECQUET (JUST), né à Besançon, le 17 juin 1829 Méd. 1869 et 1870, Méd. 1re cl. 1877, 2e cl. 1878 (E. U.), ✱ 1878. Élève de Rude.

N° 6089. *Faune jouant avec une panthère.*

Statue en marbre. Grandeur naturelle.

H. 2m. — L. 0m95. — Pr. 0m95.

Le Faune, au large sourire, est assis sur un tronc d'arbre qu'enlace une vigne et où il s'appuie de la main droite; de l'autre, il tient en l'air une grappe de raisins. La panthère, sur laquelle il pose le pied droit, se redresse câlinement le long de sa jambe, et dresse une de ses pattes vers la grappe qu'il lui refuse. Aux branches de la vigne, derrière le groupe, est pendue une syrinx. Cet ouvrage, d'un aspect sculptural et vivant, dont le modèle avait été très remarqué autrefois, n'a rien perdu à se montrer, sous sa forme définitive, dans un marbre consciencieusement travaillé.

APPARTIENT A L'ÉTAT.

CAILLE (JOSEPH-MICHEL), né à Nantes, le 27 mars 1836, élève de Duret et de M. Guillaume.

N° 6155. *Élégie.*

Statue en marbre.

H. 1m90. — L. 0m50. — Pr. 0m40.

Une jeune femme, debout, la tête couronnée de laurier, élégamment

drapée d'un péplum qui laisse voir les épaules, le sein droit et les bras nus tombants. Dans la main droite elle tient un style, dans la gauche un papyrus. L'attitude est modeste et expressive. Figure très agréable, d'un sentiment fin et d'une exécution délicate.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CHAPU (HENRI-MICHEL), né au Mée (Seine-et-Marne), le 29 septembre 1833, élève de Pradier, de Duret et de M. L. Cogniet. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 6176. *Leverrier.*

Modèle en plâtre de la statue érigée par souscription publique.
Fig. plus grande que nature.
H. 2m80.

L'astronome se tient debout, la tête nue, dressée et parlante, la jambe droite en avant, tenant des papiers dans sa main gauche qu'il appuie, à droite, sur une sphère soutenue par une statuette d'Atlas. De la main droite il montre un signe sur le zodiaque. Il porte un pardessus flottant sur son costume d'académicien. Figure à la fois grave et fine, d'une expression très libre et très vive.

N° 6177. *Le Génie de l'Immortalité.*

POUR LE TOMBEAU DE JEAN REYNAUD.
Figure haut relief en plâtre.
H. 2m42. — L. 1m25.

Le Génie de l'Immortalité est représenté sous la figure d'un homme nu, s'élançant vers le ciel, les deux bras dressés, la tête précédée d'une flamme, par un mouvement noble et hardi qui dégage du bloc tout le haut du corps, tandis que la jambe droite reste seule encore un peu engagée dans la draperie flottante dont il vient de se débarrasser. Derrière lui, en travers, la bande du zodiaque. A terre, à ses pieds, un

serpent. A gauche, l'inscription : *Transitoriis quære æterna.* Cette belle et noble figure, d'un élan magnifique, est modelée avec la puissante simplicité d'une sculpture antique.

DUBOIS (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des beaux-arts, né à Nogent-sur-Seine (Aube), le 18 juillet 1829, élève de Toussaint.

N° 6285. *Portrait de M. Pasteur, membre de l'Institut.*

Buste en plâtre.

H. 0^m75. — L. 0^m45. — Pr. 0^m30.

Tête nue, les cheveux et la barbe coupés courts. Portrait exact, intelligent, vivant, exécuté avec la franchise naturelle et la délicate émotion que M. Dubois apporte dans ses moindres ouvrages de sculpture ou de peinture.

FALGUIÈRE (Alexandre), né à Toulouse, le 7 septembre 1831, élève de M. Jouffroy.

N° 6315. *Ève.*

Statue en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m75. — L. 1^m. — Pr. 1^m.

Elle est nue et se tient debout, l'air pensif, près de l'arbre du Bien ou du Mal, au tronc duquel elle s'accoude à gauche, tandis que le serpent monte vers elle. De son bras droit dressé elle attire d'un geste indécis et rêveur une branche qui passe au-dessus de sa tête. Figure vivante et charmante, d'une grâce originale et d'un sentiment moderne, fixée avec soin dans un beau marbre.

LAFRANCE (Jules), né à Paris, le 16 décembre 1841, élève de Duret et de M. Maillet.

N° 6440. *Frédéric Sauvage, inventeur de l'hélice.*

Statue en plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2^m70. — L. 1^m20. — Pr. 0^m95.

Pour la ville de Boulogne-sur-Mer.

L'ingénieur est représenté debout, parlant, un peu tourné vers la gauche, et montrant du doigt un modèle de bâtiment à hélice posé à sa droite sur un tréteau, qu'il semble expliquer. Derrière lui, à terre, une hélice. Figure très sculpturale, d'un style vivant, d'une expression franche, très savamment préparée pour le bronze.



APPENDICE



APPENDICE

EXPOSITION PUBLIQUE

DES

OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS

POUR L'ANNÉE 1880

RAPPORT

AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le règlement pour l'Exposition annuelle des artistes vivants en 1880.

Les changements que vous y remarquerez ne modifient point dans ses principes l'organisation adoptée en dernier lieu, en ce qui concerne l'admission des ouvrages, la composition du jury, la nature des récompenses. Cette organisation, en effet, paraît, à la suite de nombreuses expériences, être encore celle qui répond le mieux aux diverses exigences, et qui concilie dans la plus juste mesure les intérêts des artistes avec l'intérêt de l'art lui-même, dont l'État doit surtout se préoccuper. Si nous pouvons, si nous devons donc, d'une part, nous montrer empressés d'apporter au règlement traditionnel, dans les détails, toutes les modifications que l'expérience conseille et que le progrès appelle, ce serait, d'autre

part, une véritable imprudence d'en bouleverser, sans motifs graves, les dispositions générales, au risque d'atteindre des situations régulièrement acquises et de jeter le trouble dans l'esprit des artistes comme dans l'esprit du public.

La protection que l'État accorde aux beaux-arts n'a de raison d'être, sous un régime républicain, que si les beaux-arts servent à l'enseignement populaire. C'est dans cette pensée que vous avez déjà, Monsieur le Ministre, donné une si vive impulsion à l'enseignement des beaux-arts et du dessin dans toute la France; c'est dans cette pensée que vous avez décidé la création, au palais du Trocadéro, de deux musées de moulages où se dérouleront l'histoire de l'art antique et l'histoire de l'art français, et que, confiant dans l'appui des Chambres, vous vous préparez à entreprendre, sur une vaste échelle, la décoration de nos édifices provinciaux, hôtels de ville, préfectures, facultés, écoles, théâtres, etc.

L'Exposition, qui est comme la fête annuelle, toujours impatiemment attendue, de nos arts nationaux, ne saurait rester en dehors du programme que nous nous sommes imposé. Plus le palais des Champs-Élysées sera librement ouvert aux artistes de toute école et de tout pays, plus il faudra s'efforcer d'apporter dans le rangement d'ouvrages disparates un soin et une méthode qui, en s'adressant à l'intelligence des visiteurs, puissent les mettre en état de s'éclairer promptement sur leurs mérites divers.

Je n'ignore pas les difficultés de toute espèce qui se présenteront lorsqu'il s'agira de substituer, pour l'installation des peintures, à l'ordre alphabétique, dont la clarté n'est qu'apparente, un ordre plus rationnel et plus instructif. Toutefois je ne désespère point de surmonter ces difficultés, et je suis convaincu que le public entier, à qui vous aurez ainsi assuré un plaisir plus facile, vous saura gré d'avoir jeté la lumière dans une confusion toujours croissante et vraiment bien faite pour égarer son goût.

Je vous propose donc, en premier lieu, de donner une place importante à l'art monumental, à cet art d'intérêt public que l'État a pour mission d'encourager spécialement, parce que c'est son auxiliaire le plus utile.

L'architecture tiendra, dans nos salles intérieures, la place qui lui est due comme à l'art fondamental d'où procèdent tous les arts décoratifs. Autour des projets et des restaurations de nos architectes se rangeront les travaux de la peinture monumentale et décorative. Des esquisses, des maquettes, des aquarelles, au besoin même des photographies prises sur place, reconstitueront, pour l'imagination, autant que possible, les milieux que ces travaux doivent occuper. Il en sera de même pour les œuvres de la sculpture monumentale.

Dans ces deux sections (peinture et sculpture), le jury spécial aura le droit, par dérogation au règlement, d'admettre, quel qu'en soit le nombre, tout assemblage de sculptures ou de peintures formant soit un monument complet, soit un ensemble indivisible. N'est-il pas fâcheux que, jusqu'à présent, les ouvrages les plus importants de nos artistes, par suite de la rigueur d'une formule, aient dû être soustraits au jugement de tous dans l'endroit et à l'heure où ce jugement s'exerce le mieux? N'est-il pas fâcheux qu'il faille attendre une Exposition universelle pour y contempler, dans leur unité imposante, des monuments qui ne sauraient être morcelés, comme le *Tombeau de Lamoricière*, par M. Paul Dubois, ou le *Monument de Berryer*, par M. Chapu? Il est certain d'ailleurs que la vue de

ces ensembles, où la pensée de l'artiste s'imprime en traits plus fermes, plus libres, plus expressifs, accoutumera peu à peu le public à comprendre l'art d'une façon plus haute, dans ses manifestations complètes.

C'est dans la même pensée d'enseignement que nous convierons les artistes placés par le jugement de leurs confrères en tête de l'école contemporaine à accepter résolument les nobles obligations que leur impose une situation privilégiée. A qui les visiteurs du Salon vont-ils d'eux-mêmes demander des exemples? Naturellement à ceux qui leur sont désignés par les honneurs dont ils jouissent et par les récompenses qu'ils ont obtenues : aux membres du jury, aux membres de l'Institut, aux anciens prix de Rome, aux prix du Salon, à tous les médaillés, à tous les hors concours, à tous les exempts de l'examen du jury. N'est-il pas juste et utile que tous ces groupes divers entrent franchement dans la lutte, sous leurs propres drapeaux, en réunissant toutes leurs forces? L'autorité des vrais maîtres et des écoles fécondes s'en trouvera sensiblement accrue, et l'émulation qui naîtra d'un pareil concours ne peut que rehausser l'éclat de l'Exposition.

A côté de cette section spéciale, réservée aux artistes hors concours et exempts, nous en disposerions une autre pour les artistes étrangers, qui nous apportent, vous le savez, un concours de plus en plus actif. A tous les points de vue, il est bon de constater leurs efforts et leurs tendances. Soit qu'ils se distinguent de nos artistes nationaux par leurs qualités originales, soit qu'ils s'en rapprochent par leurs qualités acquises, nous avons, dans les deux cas, tout en faisant acte d'hospitalité courtoise, un grand intérêt à les suivre dans leurs travaux.

Cette première sélection faite en faveur d'artistes appartenant à des catégories nettement déterminées, il deviendra bien plus aisé de classer le reste des exposants avec le même soin, en groupes sympathiques dont les ouvrages, jùxtaposés suivant le genre et l'école, se feront valoir les uns les autres, au lieu de se nuire mutuellement. Cette classification, qui ne s'astreindrait point, cela va sans dire, à une rigueur formaliste et qui s'efforcerait d'éviter la monotonie autant que la confusion, aurait l'avantage de permettre aux jurés comme aux visiteurs des comparaisons plus faciles entre les ouvrages de même nature et de même tendance.

Les œuvres appartenant à cette dernière catégorie, c'est-à-dire ayant subi l'examen du jury, seraient d'ailleurs placées dans des conditions aussi avantageuses de lumière et de passage que les œuvres des catégories précédentes, puisque toutes les séries de salles peuvent s'ouvrir sur le grand salon d'entrée.

Telles sont les dispositions qui pourraient déjà, je le pense, donner à nos Salons annuels un caractère plus instructif et une portée plus haute. Afin de fournir, en outre, au jury les moyens de récompenser les diverses manifestations de l'art, j'ai pensé qu'il serait bon de créer une première médaille en plus, pour l'architecture, médaille réservée à un travail, soit de création, soit de restauration, ayant pour objet un grand édifice national, et une première médaille en plus pour la peinture. Le nombre des premières médailles se trouvant ainsi, dans cette dernière section, porté à quatre, deux d'entre elles seraient attribuées à la peinture monumentale et à la peinture historique. Les deux autres demeureraient réservées aux peintres de genre et aux peintres de paysage, dont les œuvres atteignent parfois la perfection, sans qu'il soit pourtant possible de les mettre en parallèle avec des travaux d'une nature trop différente.

C'est en suivant cette direction d'idées, Monsieur le Ministre, que nous pourrons, dès cette année, préparer la série, plus instructive encore, de ces expositions récapitulatives dont votre honorable prédécesseur avait décidé la création, sur l'avis des artistes les plus éclairés, et qui devront résumer, tous les trois ans, par un ensemble d'œuvres choisies, le travail accompli par les artistes français. La première Exposition triennale doit s'ouvrir, vous le savez, le 1er mai 1881.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Edmond TURQUET.

Vu et approuvé :

Jules FERRY.

RÈGLEMENT

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État au Ministère des beaux-arts,

Arrête :

CHAPITRE Ier. — *Du dépôt des ouvrages.*

Art. 1er. — L'Exposition des ouvrages des artistes vivants aura lieu, au palais des Champs-Élysées, du samedi 1er mai au dimanche 20 juin 1880.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages de peinture, architecture, gravure, devront être déposés du lundi 8 mars au samedi 20 mars inclusivement, de dix heures à *quatre* heures.

Les ouvrages de sculpture, dans leur forme définitive, devront être déposés du lundi 8 mars au lundi 29 mars inclusivement, de dix heures à *quatre* heures.

Aucun sursis ne sera accordé, pour quelque motif que ce soit; en conséquence, toute demande de sursis sera considérée comme non avenue et laissée dès lors sans réponse.

Art. 2. — Sont admises à l'Exposition les œuvres des sept genres ci-après indiqués :

1° Peinture;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, à l'exclusion toutefois des vitraux et cartons de vitraux qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation;

3° Sculpture;

4° Gravure en médailles et sur pierres fines;

5° Architecture;

6° Gravure;

7° Lithographie.

Les artistes ne pourront envoyer à l'Exposition que deux ouvrages de chacun des sept genres désignés ci-dessus.

Sera considéré comme ne formant qu'un seul ouvrage tout assemblage d'œuvres placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas 1 mètre 20 centimètres.

* *Pourra n'être considéré comme ne formant qu'un seul ouvrage, sur l'avis du jury spécial, un assemblage de sculptures ou de peintures formant soit un monument complet, soit un ensemble décoratif. Dans ce cas, avant d'être autorisés à faire le dépôt de leur œuvre, les artistes devront adresser une demande spéciale, contenant les indications nécessaires, avant le 20 février.*

Art. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, *même celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent. Sont seuls exceptés les dessins exécutés par les graveurs, qui devront être exposés en même temps que les gravures;*

Les peintures sur émail, sur porcelaine ou sur faïence servant à la décoration d'objets ayant une forme usuelle, tels que vases, coupes, plats, etc., si ces sortes de peintures ont le caractère de produits industriels;

Les ouvrages qui ont figuré aux Expositions précédentes à Paris;

Les tableaux et autres objets sans cadre;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon;

Les ouvrages anonymes;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Le maximum pour la dimension des bordures sera de 30 centimètres en largeur et de 20 centimètres en épaisseur. Pour les gravures et les lithographies, le maximum sera *rigoureusement* de 15 centimètres seulement, en y comprenant la marge.

Art. 5. — Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

Chaque ouvrage exposé devra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

L'indication est facultative pour les portraits.

Art. 6. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés, francs de port, à M. le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des beaux-arts, au palais des Champs-Élysées.

Art. 7. — Chaque artiste, en déposant ou en faisant déposer ses œuvres, devra, en même temps, remettre ou faire remettre une notice, signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité,* le lieu et *la date* de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux Expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

* Les passages imprimés en *lettres italiques* indiquent les additions ou modifications apportées au Règlement de 1879.

Toute notice qui ne contiendrait pas toutes les indications demandées sera considérée comme nulle.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 8. — Les ouvrages de chacun des sept genres désignés ci-dessus à l'article 2 devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 9. — Des salles spéciales et un appendice du catalogue seront réservés *aux ouvrages exécutés pour les monuments publics ou ayant un caractère décoratif, ainsi qu'*aux esquisses, cartons, modèles *ou photographies* des ouvrages de même nature qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Les artistes, en déposant au bureau du catalogue la notice indicative des travaux de cette nature exécutés par eux, devront produire à l'appui de leur déclaration un certificat de l'architecte du monument attestant la commande de ces travaux et la date de leur réception.

Art. 10. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 11. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 12. — L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les ouvrages ornés de pierres et de métaux précieux.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont l'Administration sera juge.

Les ouvrages déposés au Salon devront être retirés dans le courant du mois qui suit la clôture. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'Administration.

CHAPITRE II. — *De l'admission.*

Art. 13. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes qui ne remplissent aucune des conditions indiquées à l'article 22 ci-après sera prononcée par un jury composé, pour les trois quarts, de membres élus par les artistes à la majorité relative, et, pour le dernier quart, de membres nommés par l'Administration.

Art. 14. — Le jury sera divisé en quatre sections :

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, émaux, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux;

La seconde, la sculpture et la gravure en médailles et sur pierres fines;

La troisième, l'architecture;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

Art. 15. — Les listes des quatre sections du jury élu par les artistes seront composées de :

15 membres pour la section de peinture;
9 membres pour la section de sculpture;
9 membres pour la section d'architecture;
9 membres pour la section de gravure.

La section de peinture devra comprendre cinq membres représentant la peinture de paysage, d'animaux, de fleurs, de nature morte, etc.

La section de sculpture devra comprendre au moins un graveur en médailles et un graveur sur pierres fines.

La section de gravure devra comprendre *quatre* graveurs au burin, *trois* graveurs à l'eau-forte, un lithographe et un graveur sur bois.

Art. 16. — Sont électeurs tous les artistes français exposants remplissant l'une des conditions suivantes : membres de l'Institut, décorés de la Légion d'honneur pour leurs œuvres, ayant obtenu soit une médaille, soit le prix du Salon, soit le prix de Rome, soit une mention honorable, ou ayant été admis trois fois à l'Exposition.

Art. 17. — Le vote pour les jurys de peinture, architecture, gravure, aura lieu le mercredi 24 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Le vote pour le jury de sculpture aura lieu le vendredi 2 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera dans l'urne de sa section un bulletin portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs exposants qui, domiciliés hors de Paris, ou absents momentanément de cette ville, ne pourraient venir voter en personne aux jours indiqués plus haut, pourront adresser, par la poste, à M. le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des beaux-arts, au palais des Champs-Élysées, un pli cacheté, signé d'eux, contenant leur bulletin de vote également cacheté. Ces votes seront mentionnés sur le registre des électeurs.

Art. 18. — Le dépouillement de chaque scrutin aura lieu le jour même du vote, à quatre heures du soir, après la clôture des urnes, en présence de M. le Sous-Secrétaire d'État et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant parmi les personnes que l'élection aura désignées à la suite.

Art. 19. — Le Sous-Secrétaire d'État sera président du jury, mais chacune des sections élira un président et un vice-président particuliers.

Art. 20. — La présence, dans chaque section, de la moitié au moins des jurés sera nécessaire pour la validité des opérations.

Art. 21. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité absolue des membres présents est indispensable. En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Art. 22. — Seront reçus sans examen les ouvrages des artistes membres de l'Institut, décorés de la Légion d'honneur pour leurs œuvres, ayant obtenu soit

une médaille aux Expositions précédentes, soit le prix du Salon, soit le prix de Rome, soit une mention honorable.

Nul ne jouira de cette exemption que dans la section où il aura obtenu ses récompenses.

Art. 23. — Le placement des ouvrages sera fait par l'Administration, sur les indications et avec le concours du jury, qui devra se faire représenter par un ou deux délégués.

Les ouvrages des artistes hors concours et les ouvrages des artistes exempts du jury d'admission seront placés dans des salles spéciales.

Les ouvrages des artistes étrangers formeront une section à part.

Pendant les travaux de placement les portes seront fermées à tout le monde sans exception.

CHAPITRE III. — *Des récompenses.*

Art. 24. — Le jury d'admission sera également chargé de désigner les artistes qui se seront rendus dignes de médailles à décerner.

Art. 25. — L'acceptation des fonctions de juré entraîne la renonciation à toutes les récompenses, *même à celle de la médaille d'honneur.*

Art. 26. — Les médailles seront de trois classes, sauf ce qui est spécifié à l'article 29.

La 1re classe, d'une valeur de 1,000 francs; la 2e, d'une valeur de 600 francs; la 3e, d'une valeur de 400 francs.

Art. 27. — Les propositions du jury ne pourront dépasser :

Pour la section de peinture, dessins, etc., *quatre médailles de 1re classe, dont une pour la peinture monumentale ou décorative, une pour la peinture d'histoire ou portrait, une pour la peinture de genre et une pour la peinture de paysage, animaux, fleurs et nature morte; dix* médailles de 2e classe et *dix-huit* médailles de 3e classe. *Deux des médailles de 2e ou de 3e classe devront être attribuées à des dessins, pastels ou aquarelles, deux autres à des émaux, faïences, porcelaines, vitraux ou cartons de vitraux.*

Pour la section de sculpture, gravure en médailles et sur pierres fines, deux médailles de 1re classe, *six* médailles de 2e classe, *douze* médailles de 3e classe. *Deux de ces médailles devront être attribuées à la gravure en médailles et sur pierres fines.*

Pour la section d'architecture, *deux médailles de 1re classe, dont une devra être attribuée soit à la restauration d'un monument historique, soit à la construction d'un édifice public français,* quatre médailles de 2e classe, cinq médailles de 3e classe.

Pour la section de gravure, une médaille de 1e classe, trois médailles de 2e classe, six médailles de 3e classe.

Des mentions honorables pourront être décernées dans chaque section, à la suite des médailles, savoir :

16 *pour la peinture, dont deux pour les dessins, pastels ou aquarelles, et deux pour les émaux, porcelaines, faïences ou vitraux;*
8 pour la sculpture;
8 pour l'architecture;
4 pour la gravure.

Art. 28. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles déjà obtenues.

Celui qui aura obtenu une première médaille sera hors concours.

Celui qui aura obtenu une seconde médaille sera considéré comme hors concours, mais il pourra renoncer au bénéfice de cette disposition, s'il en fait la déclaration par écrit, en déposant ses ouvrages.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées; la médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une 3e médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une 2e si elle a été obtenue deux fois, d'une 1re si elle a été obtenue trois fois.

Art. 29. — Deux médailles d'honneur, de la valeur de 4,000 francs chacune, seront décernées aux auteurs des deux œuvres les plus éminentes du Salon, par les sections réunies des divers jurys, sous la présidence du Sous-Secrétaire d'État.

Ces deux médailles ne pourront être décernées dans la même section.

A la suite de la distribution des récompenses, le Ministre des beaux-arts se charge de faire reproduire par la gravure les ouvrages qui auront mérité la médaille d'honneur.

Art. 30. — Tous les jurys réunis en séance générale, sous la présidence du Sous-Secrétaire d'État, choisiront entre les exposants des diverses sections un artiste âgé de moins de trente-deux ans, qui paraîtra, par les qualités de ses œuvres exposées, le plus propre à profiter d'un séjour de trois années à l'étranger, dont *une* au moins devra être passée en Italie.

Il est alloué au jeune artiste désigné par le jury une somme de 4,000 francs pour chacune de ces trois années, aux conditions indiquées par l'arrêté du 16 mai 1874.

Art. 31. — Les résolutions des jurys des récompenses seront prises à la majorité absolue des suffrages, la voix du président étant prépondérante.

La présence des deux tiers au moins des membres sera indispensable pour la validité des opérations.

Les médailles de chaque classe ne pourront donner lieu à plus de deux tours de scrutin à la majorité absolue, et d'un troisième à la majorité relative.

Chaque section du jury dressera un procès-verbal détaillé de ses opérations. Ce procès-verbal sera publié au Journal officiel.

Le procès-verbal des sections réunies sera également publié au Journal officiel.

Art. 32. — Les récompenses seront distribuées en séance solennelle dans l'ordre même où le jury les aura votées, et les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

CHAPITRE IV. — *Des entrées.*

Art. 33. — L'Exposition sera ouverte tous les jours de la semaine, de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

L'entrée sera gratuite le jeudi à partir de midi et le dimanche à partir de dix heures.

Les autres jours, le droit d'entrée sera de 2 francs jusqu'à midi, et de 1 franc dans la journée.

Art. 34. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants, des artistes non exposants, *mais ayant le droit de vote,* qui en feront la demande, et des représentants de la presse.

Ces cartes seront distribuées, sur demande écrite, au commissariat général, au palais des Champs-Élysées.

MM. les sénateurs, MM. les députés, *MM. les membres du Conseil général et et du Conseil municipal de la Seine* et MM. les membres de l'Institut seront admis sur la présentation de leurs médailles.

En dehors des personnes ci-dessus désignées, nul ne sera admis à visiter gratuitement l'Exposition sans un permis spécial de M. le Sous-Secrétaire d'État.

Des cartes d'abonnement, valables pour une, deux, trois personnes, et donnant accès au palais dès huit heures du matin, seront délivrées au prix de 20 francs pour une personne, 30 francs pour deux personnes, et 40 francs pour trois personnes.

Fait à Paris, le 30 décembre 1879.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Jules FERRY.

ARRÊTÉ

MODIFIANT L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION PUBLIQUE DES OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des beaux-arts,

ARRÊTE :

I° Le nombre des médailles de 3e classe décernées en récompense à l'Exposition des œuvres des artistes vivants est porté :

1° Pour la section de peinture, dessins, etc. . . . . de 18 à 25;
2° Pour la section de sculpture, gravure en médailles et pierres fines . . . . de 12 à 15;
3° Pour la section d'architecture. . . . . de 5 à 7;
4° Pour la section de gravure. . . . . de 6 à 8.

II° Le nombre des mentions honorables décernées en récompense à l'Exposition des œuvres des artistes vivants pourra être porté :

1° Pour la section de peinture, dessins, etc. . . . . de 16 à 30;
2° Pour la section de sculpture, gravure en médailles et pierres fines . . . . de 8 à 15;
3° Pour la section d'architecture. . . . . de 8 à 15;
4° Pour la section de gravure. . . . . de 4 à 8;

Paris, le 10 mai 1880.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

J. FERRY.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

Médailles d'honneur.

MM. THOMAS (Gabriel-Jules), sculpteur.
MOROT (Aimé-Nicolas), peintre.

Prix du Salon.

M. SUCHETET (Auguste), sculpteur.

SECTION DE PEINTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. DAGNAN-BOUVERET (Pascal-Adolphe-Jean).
LEROLLE (Henri).
PELEZ (Fernand).
CAZIN (Jean-Charles).

Médailles de 2e classe.

MM. BOURGEOIS (Urbain).
DANTAN (Joseph-Édouard).
LE BLANT (Julien).
BESNARD (Paul-Albert).
COURTOIS (Gustave).
RENOUF (Émile).
GUILLON (Adolphe-Irénée).
ROZIER (Dominique).
ROUGERON (Jules-James).
LHERMITTE (Léon-Augustin).
VERNIER (Émile).
MONVEL (Louis-Maurice BOUTET DE).
VÉLY (Anatole).
GILBERT (Victor-Gabriel).
FEYEN (Eugène).

Médailles de 3e classe.

MM. HAQUETTE (Georges).
BALLAVOINE (Jules-Frédéric).
BARILLOT (Léon).
AUGUIN (Louis-Augustin).
BEAUMETZ (Étienne).
FOUBERT (Émile-Louis).
MARAIS (Adolphe-Charles).
QUOST (Eugène).
VALADON (Jules-Emmanuel).
BONNEFOY (Henri).
HAREUX (Ernest-Victor).
DUPRÉ (Julien).
KRUG (Édouard).
DAWANT (Albert-Pierre).
LIX (Frédéric-Théodore).
BOMPARD (Maurice).
MOTTE (Henri-Paul).
EDELFELT (Albert).
Mme MURATON (Euphémie).
MM. MOULLION (Alfred).
PÉRAIRE (Paul-Emmanuel).
RAVAUT (René-Henri).
AUBLET (Albert).
LARCHER (JULES).
RIVEY (Arsène).

Mentions honorables.

M. ARTZ (Adolphe).
Mlle BACKER (Harriett).
MM. BEYLE (Pierre-Marie).
BOUCHET-DOUMENQ (Henri).
BOUDIER (Édouard-Louis).

MM. Boudot (Léon).
Calmettes (Fernand).
Claude (Eugène).
Colin (Gustave-Henri).
Mme Colin-Libour (Uranie).
M. Dardoize (Émile).
Mme Demont-Breton (Virginie).
MM. Desbrosses (Jean).
Démarest (Guillaume-Albert).
Dévé (Eugène).
Du Paty (Léon).
Flameng (Marie-Auguste).
Mme Fleury (Fanny).
MM. Frappa (José).
Gœneutte (Norbert).
Mlle Guillaume (Noémie).
MM. Jadin (Emmanuel-Charles).
Laugée (Georges).
Mme Leleux (Armand-Émilie).
MM. Mauve (Anton).
Martin (François).
Matifas (Louis).
Michel-Lévy.
Morlot (Alphonse-Alexis).
Picknell (W. L.).
Piot-Normand (Alexandre).
Pompon (Paul).
Popelin (Gustave).
Raub (Charles-Francisque).
Royer (Lionel).
Salomé (Émile).
Saubès (Léon-Daniel).
Sauvaige (Louis-Paul).
Sauzay (Adrien).
Winter (Pharaon-Abdon-Léon de).

SECTION DE SCULPTURE.

Médaille de 1re classe.

M. Lanson (Alfred).

Médailles de 2e classe.

MM. Paris (Auguste).
Suchetet (Auguste).
Boisseau (Émile-André).
Lefèvre (Louis).
Barrau (Théophile).
Dumaige (Étienne-Henri).
Gemito (Vincenzo).
Lombard (Édouard-Henri).

Médailles de 3e classe.

MM. Guglielmo (Lange).
Enderlin (Joseph-Louis).
Longepied (Léon-Eugène),
Rodin (Auguste).
Richard (Félix).
Lecourtier (Prosper).
Gatti (Jesualdo).
Moreau (Louis-Auguste).
Doré (Gustave).
MM. Coulon (Jean).
Broussard (André-Pierre-Henri).
Plé (Henri-Honoré).
Roger (François).
Borrel (A.), grav. en médailles.
Vaudet (Auguste-Alfred), graveur sur pierres fines.

Mentions honorables.

MM. Cornu (Vital).
Saint-Gaudens (Augustus).
Mouly (Jean-Joseph-François).
Robert (Eugène).
Basset (Urbain).
Beylard (Charles).
Ogé (Pierre-Marie-François).
Beer (Frédéric).
Bion (Paul-Laurent).
Mlle Thomas (Mathilde).
MM. Godebski (Cyprien).
Perrin (Jacques).
Pezieux (Jean-Alexandre).
Lormier (Édouard).
Darbefeuille (Paul).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médaille de 1re classe.

M. Paulin (Edmond-Jean-Baptiste).

Médailles de 2e classe.

MM. Deslignières (Marcel).
Colla (Angelo).
Dauphin (Louis-Marie-Théodore).

Médailles de 3e classe.

MM. Calineaud (Louis).
Blondel (Paul).
Rocque (Anthème-Marin de La).
Jaffeux (Léon).
Dutocq (Victor).

MM. Deglane (Henri).
Petitgrand (Louis-Victor).
Boudin (Amédée-François).
Bunot (Charles-René-Auguste).
Nenot (Henri-Paul).
Ricquier (Charles-Émile).

Mentions honorables.

MM. Cazeaux (Charles).
Roussi (Charles-Georges).
David (Claude).
Leclère (Jean-Louis-Ernest).
Morice (Charles).
Ruy (Alphonse).
Moyneau (Jean-Alban).
Bonenfant (Léon).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Médaille de 1re classe.

M. Waltner (Charles).

Médailles de 2e classe.

MM. Lamotte (Alphonse).
Monziès (Louis).
Robert (Jules-Charles).

Médailles de 3e classe.

MM. Thibault (Charles-Eugène).
Gaujeau (Eugène).
Rousseau (Léon).
Buhot (Félix).
Foulquier (Valentin).

MM. Grellet (François).
Lhuillié (Victor-Gustave).
Vion (Henri).
Boutelier (Louis).

Mentions honorables.

MM. Letoula (Jules).
Boulard (Auguste).
Bichard (Adolphe-Alphonse).
Lepère (Auguste).
Puyplat (Jules-Jacques).
Rapine (Maximilien-Honoré-François).
Baude (Charles).
Ramus (Edmond).
Lucas (Louis).

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE D. JOUAUST

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

—

TIRAGE DES PLANCHES PAR A. SALMON

—

M DCCC LXXX

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

TROISIÈME ANNÉE. — MDCCCLXXXI

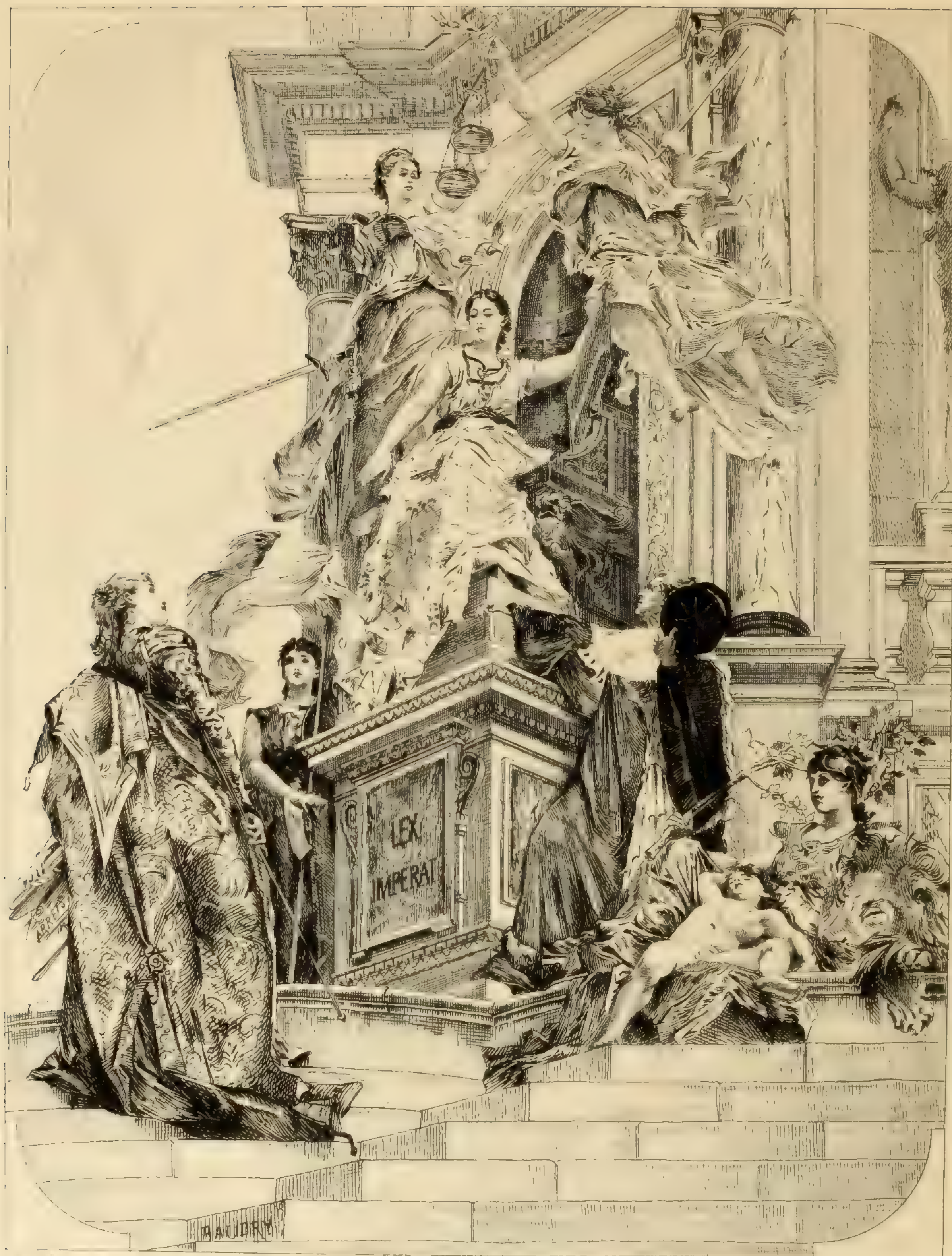
TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

125 exemplaires, numérotés.



Paul Baudry pinx E. Champollion sc

GLORIFICATION DE LA LOI

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

ET ORNÉ DE

SEIZE PLANCHES A L'EAU-FORTE

GRAVÉES PAR

ABOT, CHAMPOLLION, COURTRY, DAMMAN,
DUVIVIER, L. FLAMENG, GAUCHEREL, G. GREUX, LALAUZE, L. MASSARD,
MONGIN, MONZIÈS, RAMUS, SALMON, TOUSSAINT, YON

Sous la direction de M. Edmond Hédouin



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXI



PRÉFACE



Au train dont marchaient les choses, il était facile de prévoir que l'État renoncerait un jour à assumer la responsabilité des expositions annuelles, qu'il ne dirigeait déjà plus qu'en apparence. Les artistes, en prenant chaque année une part plus directe aux opérations du jury et une action plus grande sur la confection des règlements, s'exerçaient insensiblement à ressaisir l'usage d'une liberté que l'administration leur avait d'ailleurs, à plusieurs reprises, spontanément offerte[1]. Le Salon de 1880 fit éclater à tous les yeux l'impossibilité pour le ministère d'organiser un Salon de choix,

---

1. On peut suivre l'histoire des rapports de l'État avec les artistes au sujet des Expositions depuis le XVIIe siècle dans notre article *Le Salon et ses vicissitudes*, publié dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er mai 1881).

d'un caractère instructif, par l'intermédiaire de la corporation des artistes, s'il n'en prenait résolument la direction effective. La question était donc mûre quand le Conseil supérieur des Beaux-Arts se réunit, pour l'étudier, au mois de novembre 1880. Après plusieurs séances intéressantes, dans lesquelles furent déterminés les vrais principes qui doivent régler les rapports des artistes avec l'État, le Conseil proposa au ministre de prendre une décision qui rétablirait sur ce point l'ordre depuis longtemps troublé : d'une part, le Gouvernement laisserait dorénavant aux artistes le soin d'organiser, librement et à leurs risques, les expositions annuelles où une large part doit être faite à des intérêts légitimes qu'eux seuls peuvent bien connaître; d'autre part, il accomplirait lui-même plus résolument le devoir qui lui incombe, comme éducateur public et comme protecteur des hautes activités intellectuelles, en organisant périodiquement, sous son entière responsabilité, de grands concours nationaux ou internationaux dans lesquels la réunion des chefs-d'œuvre de l'art contemporain permettrait au public de constater solennellement les progrès ou les affaiblissements du génie français, de comparer, de contrôler, de confirmer les gloires anciennes ou nouvelles, devant un ensemble de travaux assez important pour que son imagination en puisse être frappée, sa critique affermie, son goût développé.

C'est pour se conformer déjà au premier des vœux émis par le Conseil que M. le sous-secrétaire d'Etat invita tous les artistes français ayant exposé une fois à élire un comité dépositaire de leurs pouvoirs, et que, le 19 janvier 1881, il donna lecture à ce comité d'une déclaration par laquelle le ministre lui remettait la gestion du Salon. Afin de faciliter aux artistes l'exercice, nouveau pour eux, de cette entière liberté, afin d'affirmer en même temps le bienveillant intérêt que le Gouvernement portait à leur entreprise, le ministre mettait à leur disposition, pour cette année, le

local ordinaire des expositions dans le palais des Champs-Élysées et leur assurait le concours d'une partie de son personnel. L'expérience ne tarda pas à prouver qu'on n'avait point trop préjugé des artistes français en les croyant capables de bien gérer leurs affaires. L'Exposition, ouverte avec éclat et plus fréquentée que jamais, laissa aux mains du Comité un bénéfice considérable (130,000 francs), qui servira vraisemblablement de premier fonds à la corporation pour s'organiser définitivement en société permanente et indépendante.

Les conséquences de la gestion directe des artistes, pour l'admission et pour les récompenses, ont apparu dès cette année, comme il était facile de le prévoir. D'un côté, le chiffre des admissions, moins imprudent que celui de 1880, est resté forcément encore fort élevé (5,005 numéros), car les artistes chargés par leurs confrères de la défense de leurs intérêts collectifs ne sauraient, sans manquer à leur mandat, leur interdire, à moins de nécessité patente, l'accès du jugement public. D'autre part, pendant que le vote des récompenses supérieures, les *Médailles d'honneur*, était confié au collège entier des artistes exposants, les récompenses inférieures, déjà si nombreuses, devaient être augmentées encore (62 mentions honorables dans la peinture, au lieu de 40) par les mêmes raisons, afin de donner satisfaction au plus grand nombre. Le ministre, de son côté, constatait avec la même franchise sa résolution de garder, sur le mouvement de l'art, l'action qui lui est confiée par les Chambres, en créant, à côté du *Prix du Salon*, huit *Bourses de voyage*, décernées, cette fois, sous sa responsabilité, et en acquérant, dans des proportions plus grandes, pour les musées nationaux et départementaux, une partie des ouvrages exposés. Désormais la liberté de l'État demeure donc entière comme la liberté des artistes; et si chacune des parties apporte avec une confiance mutuelle, dans l'accomplissement de sa tâche, de

l'activité et de la résolution, on peut espérer que leur concurrence vers un but commun ne sera pas inutile au relèvement de l'art français.

A moins de fermer volontairement les yeux ou d'être aveuglé par un dangereux patriotisme, on ne saurait, en effet, se dissimuler que l'art français, jusqu'à présent sans rival, commence à courir de sérieux dangers. L'imagination et la science baissent chaque année, chez nous, d'une façon sensible, tandis qu'elles tendent à s'élever chez les étrangers. Ce n'est point une raison de nous rassurer que la plupart de ces étrangers viennent chez nous recevoir leur instruction. L'histoire des arts prouve que c'est presque toujours dans la décadence d'une école voisine que les nations trouvent leurs éléments de régénération. L'influence utile de l'Italie, des Flandres, des Pays-Bas, ne s'est pas exercée sur les artistes français à l'heure où vivaient leurs grands maîtres ; si Poussin avait été le contemporain de Raphaël, Delacroix le contemporain de Rubens, Théodore Rousseau le contemporain de Ruysdael, il est probable que, trop directement émus et trop profondément troublés par ces actifs génies, ils eussent moins complètement compris et moins librement développé leurs principes dans le sens de l'originalité nationale. Sommes-nous à la veille de voir se reproduire, en sens inverse, une évolution semblable dans le vieux et dans le nouveau monde ? Allons-nous assister à un réveil général des écoles étrangères sous l'impulsion tardive et prolongée des maîtres français de la dernière génération, tandis que leur souvenir ira s'effaçant de plus en plus dans leur propre pays ? Il nous est encore impossible de le croire. L'avance que nous avons prise depuis un siècle est trop considérable pour que nous n'ayons pas le temps de nous raffermir et de nous recueillir, si nous le voulons bien. Toutefois, il est grand temps de le vouloir ; car les cruelles surprises qui nous ont déjà déroutés, dans la guerre et dans l'indus-

trie, nous pourraient bien attendre sur le champ des beaux-arts.

Le jury des artistes, si disposé qu'il fût à l'indulgence, a dû reconnaître l'infériorité de l'exposition, en renonçant à donner des premières médailles pour la peinture. Aucun ouvrage, parmi ceux qu'envoyaient les jeunes artistes, ne lui a paru, avec juste raison, soit par la force du dessin, soit par la grandeur de la composition, soit par la richesse de l'exécution, soit par l'originalité de l'invention, mériter cette distinction supérieure. Il a dû, pour la distribution même des secondes médailles, se montrer d'une bienveillance extrême et récompenser aussi souvent de bonnes intentions que de bons ouvrages. Le *Cierge,* par M. Chartran, le *Samson et Dalila,* par M. Comerre, la *Mort d'Agrippine,* par M. Rixens, l'*Atala,* par M. Nonclercq, sont, sans nul doute, des œuvres sérieuses, poursuivies avec volonté, achevées avec conscience ; mais on ne laisse pas d'être effrayé lorsqu'on se trouve obligé de constater chez les lauréats les plus brillants de l'école des Beaux-Arts une science des formes si incertaine et une originalité d'observation si médiocre. La grande toile de *Patrie,* par M. Georges Bertrand, est sortie d'une généreuse et noble inspiration ; toutefois les dessous n'en semblent pas aussi fermes que l'apparence ; il faut attendre le jeune artiste à une seconde épreuve pour juger ses qualités de peintre et de dessinateur. Quant aux tableaux rustiques de MM. Julien Dupré (*la Récolte des foins*), Beauverie (*la Cueillette des pois*), Jourdain (*le Halage*), Dameron (*Cabane de bûcherons*), Guillou (*Le Dernier Marin du Vengeur*), ce sont certainement d'agréables ou touchantes paysanneries; il serait pourtant difficile d'y trouver, soit dans l'observation, soit dans le mouvement, soit dans l'ordonnance, soit dans la couleur, un accent décisif qui dénote des personnalités indépendantes s'apprêtant à agrandir le champ ouvert par Millet, Courbet et Jules Breton.

Le goût du public est de plus en plus porté à ces études

simples d'après la vie quotidienne dans les villes et dans les campagnes. Excellente condition pour que les artistes se fortifient, s'assainissent, se renouvellent par l'observation directe et constante de la nature ! Mais encore faut-il qu'ils apportent à cette observation des études préalables, une intelligence élevée, une complète sincérité. Sous prétexte de naturalisme, malheureusement, un grand nombre des peintres qui s'adonnent au genre populaire, se dispensent de dessiner, de composer, de réfléchir. Jamais on n'a présenté au peuple le plus spirituel de la terre tant de niaises pochades plus impertinemment brossées. L'affluence prodigieuse des *natures mortes* sur le marché marque suffisamment le niveau des sensations qui suffisent à une multitude de peintres et à une multitude d'amateurs. Notez qu'en général, on se contente, dans ces études banales, d'un ton heureux, d'une tache amusante ; les artistes qui composent savamment une *nature morte*, des harmonistes puissants et réfléchis, comme MM. Philippe Rousseau et Vollon, vont bientôt sembler des pédants à tous ces écoliers en rupture d'école aussi affolés de bruit que dédaigneux du travail. Dans le paysage on remarque de plus en plus la même nonchalance à grouper ses observations, la même indifférence à trier ses impressions, la même impuissance à les mûrir. Tous ces défauts d'une école fatiguée s'exagèrent encore par la disproportion croissante entre l'énormité des cadres et l'exiguïté de leur contenu. Une sensation que Rousseau ou Millet eussent fixée dans un dessin grand comme la main se délaye piteusement dans un cadre de deux mètres carrés. Ce manque de tact est commun aux peintres de paysage et aux peintres de genre. Les scènes familières les moins faites pour décorer des monuments prennent, on ne sait pourquoi, des proportions monumentales. Personne ne sait plus dire : « Allons manger la soupe, » sans monter à cheval et sonner la trompette. On ne saurait apporter plus de prétentions dans la simplicité.

Cette insouciance pour l'exactitude du dessin, cette hâte à produire trop vite et trop grand, sont les deux maladies qui minent notre école et menacent son existence au moment même où elle voit accourir à elle un nombre incroyable de joyeuses recrues, presque toutes ardentes, alertes, enthousiastes à leurs débuts, mais qui trouveront la chute proche et la désillusion terrible s'ils ne s'arment pas d'études plus complètes.

Dans cette immense quantité d'études brillantes, presque toujours sincères et habiles, mais d'une sincérité superficielle et d'une habileté courante, que la jeune école de paysage et de genre étalait sous ses yeux, le jury a donc pu se trouver embarrassé lorsqu'il s'est agi de décerner les récompenses secondaires. A-t-il cru se tirer d'embarras en doublant le nombre des mentions honorables ? La faiblesse n'est jamais un bon calcul. Plus le niveau des récompenses descend, plus le nombre s'accroît de ceux qui le peuvent atteindre ; chacun dès lors pense avoir droit à une distinction si commune, et le chiffre des plaignants s'augmente en raison directe du nombre des favorisés. Les désignations du jury, en général, paraissent justifiées; mais, une fois entré dans cette voie, on pouvait aller plus loin encore, et je crois qu'on ira forcément plus loin. La récompense au Salon n'aura bientôt plus que la valeur d'un brevet professionnel. Les vingt *troisièmes médailles* ont servi presque toutes à consacrer d'honorables réputations déjà préparées aux Salons précédents, et les soixante-deux *mentions honorables* ont signalé ou encouragé, dans les genres divers, des débuts presque toujours intéressants. Ces deux listes pouvaient sans injustice être encore allongées, car la plupart des œuvres qu'elles contiennent ne s'élèvent guère au-dessus du niveau moyen de la production courante. Là encore les meilleurs tableaux récompensés ne sont pas des compositions d'une invention réfléchie ni d'une exécution savante, mais des études d'après nature plus vives que profondes, soit dans le

paysage, soit dans le portrait. Le talent n'y manque pas, tant s'en faut, ni même parfois l'éclat ; pourquoi n'est-ce presque toujours qu'un talent indécis qui trahit l'absence de fermes convictions, qu'un éclat de pratique, sorte de beauté du diable ne promettant guère de lendemain ?

Parmi les artistes hors concours, quelques-uns ont donné une note plus haute et plus complète. Le grand plafond de M. Paul Baudry, pour la Cour de cassation, salué par les acclamations du jury et par le vote des exposants, a montré le maître plus libre et plus moderne que jamais dans son interprétation décorative des traditions vénitienne et française. L'accord d'un dessin vif, précis, souple, et d'une coloration brillante, délicatement équilibrée, fait de cette toile une œuvre exemplaire, dans un moment propice, pour toute la jeune école. Aucune œuvre, au moment où de toutes parts l'art se dispose à pénétrer dans nos appartements et à partager notre vie quotidienne sous toutes les formes de la décoration, ne pouvait paraître plus à propos. En même temps, MM. Henner, Jules Lefebvre, Bastien Lepage, Laugée, montraient comment on sait exécuter encore à Paris un vigoureux morceau de peinture, étude de nu ou étude de figure, avec un sentiment profond et réfléchi de la lumière, de la beauté, de la réalité ou de la vie. MM. Paul Dubois, Delaunay, Bonnat, Carolus-Duran, Hébert, Cabanel, affirmaient encore, avec l'autorité d'œuvres voulues et menées à bout, que les portraitistes français restent dignes de leurs ancêtres, les uns par la pénétration expressive qui ressuscite l'âme sous le masque des chairs, les autres par la sincérité énergique qui évoque dans les cadres des corps vivants et des visages parlants.

Dans cette section même, la science de la composition et la richesse de l'imagination font encore trop souvent défaut à ceux qui traitent les sujets historiques. Aussi a-t-on su gré à MM. Hector Leroux, Maignan, Olivier Merson et quelques

autres de ne point déserter le champ de la légende poétique où se plaira toujours l'esprit ouvert de notre race accessible à tous les sentiments, sinon à tous les enseignements du passé. La peinture anecdotique n'a point décliné entre les mains de MM. de Neuville, Adrien Moreau, Dantan et beaucoup d'autres que l'espace ne nous a pas permis d'inscrire dans le *Livre d'or*. MM. Français, Hanoteau, Busson, Lansyer, à la tête d'une école nombreuse, ont maintenu le paysage français à la hauteur où nous sommes accoutumés à le voir. Ils ont montré, par leurs œuvres aussi savantes que sincères, ce que ce paysage doit tout au moins être, sous peine de n'exercer plus qu'une action insignifiante : une impression vive ou profonde reçue d'abord devant la nature, analysée ensuite par une intelligence réfléchie, reproduite enfin au moyen de colorations justes enveloppant un dessin exact.

Dans la sculpture deux œuvres remarquables se sont disputé la médaille d'honneur. Le groupe romantique du *Paradis perdu,* de M. Gautherin, par sa composition énergique, s'était attiré presque autant d'admirateurs que le groupe classique des *Adieux d'Alceste,* de M. Allar, par son ordonnance harmonieuse. Ces deux œuvres, d'écoles diverses, avaient également saisi le public par une qualité supérieure, aujourd'hui assez rare, qui se trouvait leur être commune, une émotion douloureuse et noble exprimée d'un côté par une gesticulation plus passionnée, de l'autre par des attitudes plus contenues, comme il convenait à deux sujets pris l'un dans la légende biblique et l'autre dans la poésie grecque, mais des deux côtés aussi profonde et aussi communicative. Après un vote incertain, le suffrage des électeurs s'arrêta décidément sur les *Adieux d'Alceste*. Ce beau groupe lui parut joindre plus complètement à la puissance d'expression dramatique qui remue les âmes la perfection rythmique des formes qui enchante les yeux. M. Allar, par cette œuvre supérieure, où la sincérité de l'émotion personnelle anime une science profonde

puisée aux plus saines traditions, a pris son rang définitif parmi les maîtres de notre école à côté de MM. Guillaume, Paul Dubois, Chapu, Mercié.

Le jury de sculpture a eu sans doute moins de peine que le jury de peinture à établir ses listes de récompenses. S'il ne s'est pas trouvé en présence d'un nombre aussi grand d'œuvres suffisamment habiles pour attirer son attention et suffisamment banales pour embarrasser son choix, il a eu le plaisir de pouvoir saluer sans hésitation un petit nombre d'œuvres signées par des noms nouveaux qui témoignent de la conscience avec laquelle les sculpteurs poursuivent encore leurs études et de l'intelligence avec laquelle ils comprennent leur art. L'une des premières médailles a été donnée à un peintre célèbre, M. Gérôme, qui, en obtenant à son tour chez les sculpteurs le succès éclatant qu'avait naguère obtenu chez les peintres M. Paul Dubois, a rendu une fois de plus à notre génération fatiguée le service de lui prouver que tous les arts du dessin se tiennent entre eux et que leur connaissance générale est aujourd'hui, comme dans l'Antiquité et à la Renaissance, la condition presque indispensable de la prééminence dans l'un d'eux. L'autre première médaille, décernée à M. Dampt, a récompensé cette perfection de l'exécution qui donne un prix exceptionnel à la statue de marbre, quelle que soit sa dimension, perfection nécessaire aux œuvres plastiques qui ne sauraient s'en dispenser sous aucun prétexte.

Parmi les médaillés de deuxième et de troisième classe, M. Gaudez, l'auteur souple et vif du *Ciseleur du XVIe siècle* et de la *Nymphe Écho,* M. Etcheto, l'auteur spirituel d'un joyeux *François Villon,* apportent dans leurs inventions élégantes autant de liberté que MM. Gérard, Hugues, Carlès, Desca, Labatut, Voyez, Guilloux, Osbach, ont mis de force ou de conscience dans la recherche des combinaisons expressives du mouvement ou du développement élégant des formes. Tous ces sculpteurs,

débutants ou à peu près, viennent joyeusement renforcer l'armée, jusqu'à présent un peu inactive, de sculpteurs habiles que la France possède, vaillants ouvriers tout prêts, comme leurs ancêtres modestes du moyen âge, à remplir de figures vivantes tous nos édifices publics et privés, lorsque l'indifférence publique ne se refusera plus à les leur livrer. Parmi ceux qui n'ont obtenu que des *mentions honorables*, il en est plus d'un aussi à qui l'on peut déjà prédire une carrière estimable, pour peu que la vie, si rude pour les sculpteurs, ne lui soit pas trop cruelle.

Somme toute, avec toutes ses faiblesses, le Salon de 1881 prouve à nouveau la vitalité de l'École française. Jamais on n'a vu s'élever à la fois autant de débutants pleins d'espoir et de bonne volonté; c'est seulement en l'examinant avec attention qu'on se sent inquiet sur les résultats définitifs de cette vitalité si souvent mal dirigée, incertaine où factice. La facilité croissante avec laquelle s'obtiennent l'accès au Salon et les récompenses qu'on y décerne produit sur l'enseignement des effets désastreux dont s'épouvantent pour l'avenir tous ceux dont l'esprit n'est pas troublé par le tapage de l'actualité. Il n'est point de débutant qui ne se croie hors de page dès que les gazettes ont salué son apparition au Salon et que les photograveurs ont reproduit son œuvre. A quoi bon dès lors continuer, dans le silence de l'atelier ou de la campagne, ces études patientes et obscures d'après la nature et d'après les maîtres, par lesquelles on se croyait autrefois obligé de passer non seulement avant d'être un artiste, mais même avant d'être un ouvrier de l'industrie? A quoi bon se condamner, durant de longues années, à l'obscurité et à la pauvreté qui accompagnent fatalement ces études longues et rudes, tandis que les journalistes et les marchands sont tout prêts à vous encenser et à vous acheter, pourvu que vous fabriquiez à la mode courante des banalités qui se comprennent vite, se succèdent vite et s'oublient vite? Quelle vigueur de tempérament, quelle

énergie de volonté, quel héroïsme d'indépendance il faudrait aujourd'hui à un jeune artiste pour se soustraire à toutes les séductions de ces entraînements ! Combien sont-ils de la taille nécessaire ? De là tant de surprenantes élévations rapidement suivies de chutes irrémédiables, de là tant de brillants débuts presque immédiatement démentis par des impuissances incurables, de là tant de réputations surfaites, tant de vies manquées, tant de jalousies, de douleurs, de désespoirs !

Deux erreurs fatales répandues depuis longtemps dans notre pays grâce à la légèreté des uns et grâce au pédantisme des autres, ont troublé l'œuvre de la génération actuelle. Ces erreurs troubleront encore l'œuvre de la génération à venir, si l'expérience des faits ne suffit pas à les dissiper. L'une est celle qui consiste à croire que l'artiste, semblable à une plante sauvage, se développe spontanément en vertu de son seul tempérament, sans avoir à compter ni avec la science, ni avec la tradition. L'histoire des arts, ancienne et moderne, dément, d'un bout à l'autre, avec éclat cette théorie faite par les bavards à l'usage des paresseux ; les peintres les plus originaux d'Italie, des Pays-Bas, de France, ont été presque toujours les hommes les plus instruits de leur temps. C'est par la forte éducation que se développent toutes les personnalités ; qui n'a pas eu le bonheur de la recevoir doit avoir la force de se la donner sous peine de rester en route. L'autre erreur est celle qui consiste à diviser l'art en catégories hiérarchiques et en partis hostiles, celle qui oppose spécialité à spécialité, qui voit dans telle fonction de l'art un sacerdoce et dans telle autre un métier vil, qui répudie toute influence directe, continue, réciproque, des arts inventeurs sur les arts industriels; qui, en un mot, se refuse à comprendre cette unité essentielle des arts dans laquelle l'Antiquité, le Moyen Age, la Renaissance, ont trouvé sans efforts de prodigieuses ressources et sans laquelle tant d'artistes trop spéciaux restent aujourd'hui fatalement isolés dans

leurs labeurs, au milieu d'une foule isolée dans son ignorance.

L'affaiblissement des expositions annuelles ira donc en croissant tant que, d'une part, une éducation plus complète et plus sérieuse ne mettra pas les peintres et sculpteurs, directeurs naturels du mouvement des arts, en mesure de fournir au goût public des exemples moins douteux et des modèles moins contestables, et tant que, d'autre part, on ne trouvera pas moyen de dériver vers les arts décoratifs la plus grande partie de ces praticiens médiocres dont la discipline industrielle peut tirer bon parti, mais qui se trouvent à la fois inutiles et déclassés lorsqu'ils aspirent au rôle de créateurs. Sur ces deux points l'État, rendu plus libre par la remise aux artistes de leurs intérêts professionnels, peut prendre une action énergique et décisive, en soutenant tous les efforts publics ou privés ayant pour but de conjurer le péril. Dans notre pays si sensible à l'action gouvernementale lorsqu'elle s'exerce avec suite, réserve et fermeté, il n'est pas douteux qu'une organisation de grands Salons périodiques, nationaux et internationaux, tant pour les beaux-arts que pour les arts décoratifs, et qu'un système soigneusement combiné de hautes récompenses et de grandes commandes données à la suite de concours et d'expositions, ne puissent, en peu d'années, rendre à notre école la force qu'elle perd peu à peu dans des travaux d'ordre inférieur. Il est temps que l'État prenne résolument cette action.

GEORGES LAFENESTRE.

LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET

DE SCULPTURE



RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

MÉDAILLES D'HONNEUR

I. — PEINTURE

BAUDRY (Paul-Jacques), né à la Roche-sur-Yon, le 7 novembre 1828. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 52.)

Glorification de la Loi.

H. $1^{m}70$. — L. 4^{m}. — Fig. grandeur naturelle.
Plafond. — Fragment de la décoration de la grande salle des audiences de la Cour de cassation.

Au centre, sur le haut piédestal d'une niche pratiquée entre deux colonnes corinthiennes et portant l'inscription *Lex imperat,* siège la Loi, sous la figure d'une jeune femme vêtue d'une robe grise, tête nue et bras nus. Elle tient de la main gauche les tables de la loi, et de la droite

fait un geste de commandement. Au-dessus d'elle planent deux autres jeunes femmes aux draperies flottantes, dont l'une, à gauche, avec le glaive et les balances, personnifie la *Justice*, dont l'autre, à droite, montrant la règle métrique et une couronne, symbolise l'*Équité*. Au pied du trône, à gauche, au second plan, l'*Autorité*, debout, appuyée sur un faisceau consulaire, tient un drapeau tricolore. Sur le premier plan à gauche, de profil, une femme de haute stature, la *Jurisprudence*, drapée dans un riche manteau de brocart d'or, un sceptre à la main, debout, lève la tête vers la *Loi*. A droite, au deuxième plan, un président de la Cour de cassation, dans sa robe rouge, debout aux pieds de la *Loi*, se découvre en la regardant, et, sur le devant, la *Force*, cuirassée et casquée, une branche de feuillage dans la main droite, repose, de profil, sur les degrés de marbre, à demi couchée sur un grand lion assoupi; à son côté, appuyé sur elle, dort paisiblement, de face, un enfant nu, l'*Innocence*. Un ciel vif et bleu, découvert sur la gauche, répand sa lumière brillante sur toute la scène.

II. — SCULPTURE

ALLAR (André), né à Toulon, le 22 août 1845, élève de A.-L. Dantan et de MM. Guillaume et J. Cavelier. Prix de Rome, 1869. Méd. 1re cl. 1878 (E. U.), ✻ 1878. Hors concours. — Rue Pigalle, 37.

N° 3570. *La Mort d'Alceste.*

Groupe en marbre. — Grandeur naturelle.
H. 1m65. — L. 1m05. — Pr. 1m55.

Voir, pour la description, le *Livre d'or* du Salon de 1879 (p. 78), où le modèle en plâtre de ce groupe a déjà figuré sous le titre : *Les Adieux d'Alceste*.



Gravé par Abot d'après A. Allar

LA MORT D'ALCESTE
(Marbre)



Gravé par Ramus d'après A. Boucher

L'AMOUR FILIAL

(Plâtre)

RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PRIX DU SALON

BOUCHER (Alfred), né à Nogent-sur-Seine (Aube), élève de MM. A. Dumont, Ramus et Paul Dubois. Méd. 3e cl. 1874, 2e cl. 1878. — Rue Blomet, 45 (Vaugirard).

N° 3649. *L'Amour filial.*

H. $2^{m}40$. — L. $1^{m}20$. — Pr. 1^{m}. — Fig. plus grandes que nature.

Un vieillard nu, à tête chauve et longue barbe, est assis sur un bloc de pierre auquel son pied droit est enchaîné. Une jeune femme, debout devant lui, vêtue d'une robe étroite, la tête enveloppée d'un tissu noué, lui offre le sein en lui posant le bras droit sur l'épaule.



PEINTURE



RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE[1]

BERTRAND (Georges), né à Paris, le 22 novembre 1849, élève de MM. Yvon, F. Barrias et Bonnat. — A Versailles, avenue de Villeneuve-l'Etang, 38, et à Paris, rue de Clichy, 60.

Patrie.

H. 5m. — L. 4m. — Fig. plus grandes que nature.

Dans un terrain défoncé et boueux, sous un ciel d'orage, s'avance péniblement, de face, un groupe de cuirassiers revenant du combat.

1. Il n'y a pas eu de médailles de première classe.

Au centre, l'un d'eux, blessé, tout sanglant, la tête nue, s'affaisse sur son cheval noir, pressant ardemment contre sa poitrine un drapeau en lambeaux. Au premier plan, à gauche, un de ses camarades, marchant à pied, le maintient sur sa selle. Un autre, à droite, pensif, la tête penchée, tient son cheval à la bride. Derrière, deux autres cavaliers, dont les montures s'effarent, le soutiennent encore par les épaules; ils précèdent une file d'autres cuirassiers dont les casques s'entrevoient dans le brouillard.

Acquis par l'État.

RIXENS (Jean-André), né à Saint-Gaudens (Garonne), le 30 novembre 1846, élève de M. Gérôme. Méd. 3e cl. 1876. — Rue du Cherche-Midi, 102.

N° 2017. *Mort d'Agrippine.*

« Agrippine, voyant le centurion qui tirait son épée, dit : « Frappe ce « ventre qui a porté Néron. »

H. 2m80. — L. 2m40. — Fig. grandeur naturelle.

Sur un grand lit en désordre, Agrippine, assise, nue, prête à se dresser, la jambe droite encore sous les draps, la jambe gauche dehors et posée à terre, se présente de face. Furieuse, les yeux en feu, elle dresse, sous les linges emmêlés, son poing droit menaçant, et de la main gauche montre son ventre aux deux assassins, qui s'avancent vers elle, sur la droite, passant leurs têtes entre les rideaux rouges sous lesquels ils se cachent encore à moitié. La chambre est tendue de rouge.

Signé à gauche : *J.-A. Rixens,* 1881.



G. Bertrand pinx. Ch. Courtry sc.

PATRIE

COMERRE (Léon-François), né à Trélon (Nord), le 10 novembre 1850, élève de M. Cabanel. Méd. de 3e cl. 1875. Prix de Rome, 1875. — Rue de La Tour-d'Auvergne, 16.

N° 514. *Samson et Dalila.*

H. 4m58. — L. 3m12. — Fig. plus grandes que nature.

Un grand lit, de marbre sculpté, soutenu, à l'angle, par une figure de sphinx, occupe toute la gauche du tableau. Sur les draps en désordre, Dalila, dressée en sursaut, debout, presque nue, se recule à gauche vers la muraille, peureuse et triomphante, regardant à ses pieds Samson qu'on vient de surprendre. Le héros gigantesque, de face, la jambe droite prise encore sous les draps, la jambe gauche déjà liée par un nègre accroupi au bas du lit, se débat inutilement contre les Philistins qui se ruent sur lui, l'empoignent par derrière, l'enlacent de cordes. Par la porte étroite où s'écrase, au fond, la foule hurlante qui veut entrer, brille un ciel d'un grand bleu sur des bâtisses d'une blancheur aveuglante.

DUPRE (Julien), né à Paris, le 19 mars 1851, élève de Pils et de MM. Laugée et H. Lehmann. Mention honorable, 1879. Méd. 3e cl. 1880. — Boulevard Flandrin, 14 (Passy). (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 33, et de 1880, p. 24.)

N° 813. *La Récolte des foins.*

H. 1m20. — L. 2m20.

Une grande charrette, attelée de cinq chevaux, déjà chargée de foins, est arrêtée en travers, au milieu des champs. Sur le premier plan, un faneur, de dos, est en train de lancer, d'un coup de fourche, une dernière bottelée à son compagnon qui attend, debout sur le faîte du chargement. A droite, deux faneuses, debout, avec leurs râteaux;

près d'elles, un enfant. Tout le fond de campagne plate est parsemé de meules. De grands nuages lourds et noirs s'étendent, menaçants, dans le ciel.

Signé à droite : *Julien Dupré,* 1881.

SARGENT (John-S.), né à Florence, en 1856, de parents américains, élève de M. Carolus Duran. Mention honorable, 1879. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 29.)

N° 2109. *Portraits de M. E. J. et de Mlle L. J.*

Fig. en pied. Grandeur naturelle.

Sur un divan oriental est assise, de face, les jambes pendantes, une petite fille, tête nue, en robe courte d'étoffe blanche. A gauche, un jeune garçon, plus âgé, en veste noire, assis sur le même divan, en sens inverse, se tourne à demi vers elle. A droite, traîne un manteau gris bordé de fourrure noire. Fond de tenture rouge.

Signé en haut à droite : *J. Sargent.*

NONCLERCQ (Élie), né à Valenciennes (Nord), élève de M. Cabanel. — Rue Boissonade, 11.

N° 1742. *Atala.*

« Enfin, nous arrivâmes au lieu marqué par ma douleur. »

(Chateaubriand.)

H. 2m40. — L. 3m50. — Fig. grandeur naturelle.

Sur un bloc de rocher, au milieu d'une dune plate et déserte, que borde à l'horizon une ligne étroite de mer pâle, sous un grand ciel

triste et gris, René est assis, nu, les bras tombants, les yeux fixes, dans l'attitude d'un désespoir profond. Atala, morte, est étendue à ses pieds dans le sable, les mains jointes sur la poitrine, les jambes couvertes d'un linge blanc. On voit arriver sur la droite, au deuxième plan, d'un pas lent, sous son froc, le père Aubry.

MASURE (Jules), né à Braine (Aisne), en 1819, élève de Corot. — Méd. 1866. — Boulevard du Mont-Parnasse, 74.

N° 1552. *Marée basse.*

H. $1^{m}10$. — L. $1^{m}50$.

La mer, calme et transparente, bigarrée de teintes changeantes passant du bleu sombre au vert tendre, étincelle au soleil et déferle doucement sur une longue plage unie. A l'horizon, quelques voiles blanchissantes dans un ciel violacé.

Signé à gauche : *Masure.*

VERHAS (Jan), né à Termonde (Belgique), le 29 septembre 1827.

N° 2331. *Revue des écoles* (*Noces d'argent de LL. MM. le roi et la reine des Belges*).

H. $2^{m}41$. — L. $4^{m}21$.

Sur un large boulevard que borde à gauche une suite de grands édifices, s'avance, de face, défilant par colonnes, sur deux rangs, quatorze de front, une longue procession de fillettes de huit à dix ans. Toutes, en robes blanches, chapeaux de paille, bras nus et jambes nues, la main dans la main, s'avancent, vives et souriantes, d'un pas régulier et leste, en plein soleil. A gauche, à l'arrière-plan, sur le perron d'un

palais dont les degrés disparaissent sous les bouquets, se tient, les regardant passer, la famille royale entourée de personnages officiels. A droite, le long des trottoirs, sont rangés au loin d'autres dignitaires. Ciel d'été, vif et clair, semé de nuages blancs.

Appartient au Gouvernement belge.

BEAUVERIE (Charles-Joseph), né à Lyon, en 1839, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, et de Gleyre. — Rue Gabrielle, 19.

N° 117. *Cueillette des pois à Auvers.*

H. 1^m80. — L. 2^m60.

Dans un champ plat que termine à l'horizon une ligne de maisons basses, cinq paysannes, groupées au premier plan. Deux sont debout, au milieu, l'une versant les pois dans un sac que l'autre lui tend, tandis que deux vieilles, accroupies à droite et à gauche, font la cueillette. La cinquième, sur la droite, s'avance de face, un panier à la main. Au deuxième plan, on aperçoit, sur la gauche, trois autres paysannes, penchées dans le champ, près d'un gamin debout, et, sur la droite, une balance à bascule posée au milieu des herbes. Ciel d'été nuageux.

Signé à droite, C. *Beauverie,* 1881.

Acquis par l'État.

POINTELIN (Auguste-Emmanuel), né à Arbois (Jura), le 23 juin 1839, élève de M. Maire. Méd. de 3e cl. 1878. — Rue Gay-Lussac, 21.

N° 1895. *Coteau jurassien.*

H. 1^m43. — L. 2^m10.

Une large vallée herbue, avec quelques flaques d'eau dormante, silencieuse et déserte, qu'envahit lentement, dans la fraîcheur du cré-

puscule, l'ombre d'un grand coteau aux cimes déchiquetées qui s'allonge, au fond, sur l'horizon pâle. A gauche, quelques arbustes à feuilles brûlées piquent de roux le gris tendre et calme du paysage recueilli.

Signé à droite : *Aug. Pointelin.*

CHARTRAN (Théobald), né à Besançon, le 20 juillet 1849, élève de M. Cabanel. — Méd. 3e cl. 1877. Prix de Rome, 1877. — Rue de l'Université, 11, et, à Rome, à l'Académie de France.

N° 437. *Le Cierge.*

H. 2m55. — L. 1m58. — Fig. de grandeur naturelle.

Un paysan romain à demi nu sous ses vêtements en haillons se tient, l'air farouche et contrit, agenouillé, un gros cierge à la main, devant une statuette de madone posée, dans une niche, sur un pilier de pierre à degrés. Derrière, à droite, deux capucins, debout, sont en prière. A droite et à gauche, des branchages jaunis par l'automne laissent voir un horizon de montagnes bleuâtres.

Signé à gauche : *Chartran*, Roma, 1881.

MANET (Edouard), né à Paris. — Rue d'Amsterdam, 77.

N° 1517. *Portrait de M. Pertuiset, le chasseur de lions.*

H. 1m80. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle.

M. Pertuiset se présente de face, le genou droit en terre, tenant son fusil, prêt à ajuster. Visage sanguin, épais favoris, grosses moustaches brunes. Il est coiffé d'un feutre noir et porte une veste verte à boutons

de cuivre. A sa gauche, derrière, un fût d'arbre. En travers, un lion mort étendu. Fond de bois. Le terrain sablonneux est taché d'ombres violacées par le soleil couchant.

Signé sur l'arbre : *Manet*, 1881.

JOURDAIN (Roger), né à Louviers (Eure), le 11 décembre 1845, élève de M. Cabanel. Méd. 3e cl. 1879.—Avenue de Villiers, 55. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 19.)

N° 1235. *Le Halage.*

H. 1m80. — L. 2m. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Dans le sable jaune d'un sentier étroit, bordé sur la droite par des champs en fleurs, et sur la gauche par la berge gazonnée d'un large fleuve s'avancent de face, péniblement, pieds nus, sous le soleil lourd, deux femmes, halant un bateau. L'une, vieille, ridée, courbée, tire machinalement et rudement sur sa bandoulière. L'autre, encore jeune, en marchant, se retourne, s'appuyant sur la corde de la main droite. Dans l'horizon de coteaux boisés, quelques longues cheminées d'usine fument sur la droite.

Signé à gauche : *Roger Jourdain.*

LECLAIRE (Victor), né à Paris, le 21 décembre 1830, élève de M. L. Leclaire. Méd. 3e cl. 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 19.)

N° 1374. *Fleurs d'automne.*

H. 1m68. — L. 2m20.

Une grosse gerbe de roses blanches, roses rouges, roses jaunes jetée à terre. Derrière, des gerbes de reines-marguerites, asters, chrysan-

thèmes, etc... A gauche, un sécateur et un panier d'osier avec une étiquette : « *Envoi de M. V. Leclaire à M. Objois à Amiens.* »

Signé à gauche : *V. Leclaire.*

Appartient à M. Objois.

DAMERON (CHARLES-ÉMILE), né à Paris, le 20 mai 1848, élève de M Pelouse. Méd. 3e cl. 1878. — Rue de Bréda, 26.

N° 582. *Cabane de bûcheron dans la vallée des Vaux de Cernay ; en automne.*

H. 1m60. — L. 2m20.

A gauche, une hutte de bûcheron, sur la lisière d'une forêt. Sur la route qui monte, une bûcheronne, assise, montre son nourrisson à une paysanne arrêtée devant elle, qui tient une vache par son licol. La vache tourne la tête pour regarder un feu de broussailles qu'allument, un peu plus haut, un garçonnet et une fillette. La futaie d'arbres jaunis par l'automne monte à gauche sur les pentes, tandis que sur la droite bleuit dans les fonds brumeux l'eau tranquille d'un étang.

Signé à gauche : *E. Dameron,* 1881.

GUILLOU (ALFRED), né à Concarneau (Finistère), en 1844, élève de MM. Cabanel et Bouguereau. Méd. 3e cl. 1877. — Boulevard Saint-Michel, 137.

N° 1076. *Le Dernier Marin du vaisseau* le Vengeur, *Torec, mort en* 1858, *à Concarneau.*

H. 1m25. — L. 1m55. — Fig. demi-nature.

Dans un intérieur bas de pauvre chaumière est étendu, à gauche, sur un lit, le cadavre, tout habillé, du vieux marin, portant à sa bou-

tonnière la croix de la Légion d'honneur. Sa tête blafarde, coiffée d'un béret rouge, s'éclaire vivement sous la lueur d'une chandelle posée à droite, sur une chaise, devant la haute cheminée. Au pied du lit, sur le sol, une vieille paysanne affaissée dans sa jupe noire, un chapelet dans ses mains jointes, se tient immobile, atterrée par sa douleur.

Signé à droite : *Alf. Guillou.*

Acquis par l'État.



Virginie Demont Breton pinx. Mongin sc.

FEMME DE PÊCHEUR

venant de baigner ses enfants

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

DEMONT-BRETON (Mme Virginie), née à Courrières, le 26 juillet 1859 (Pas-de-Calais), élève de M. J. Breton, son père. Mention honorable, 1880. — A Montgeron (Seine-et-Oise). (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 38.)

N° 675. *Femme de pêcheur venant de baigner ses enfants.*

H. 2m03. — L. 1m25. — Fig. grandeur naturelle.

Une paysanne bretonne, en costume de Douarnenez, jupon court de laine bleue, bonnet blanc serre-tête, arrive, de face, posant ses pieds nus sur les pierres glissantes, entre les flaques d'eau d'une plage à mer basse. Elle rapporte du bain ses deux enfants, tout grouillants, vifs et nus, l'un, de dos, assis sur son bras droit, l'autre pressé contre sa hanche sous son bras gauche. Au loin, la mer calme sous un ciel clair.

Signé à droite : *Virginie Demont-Breton,* 1881.

COUTURIER (Léon-Lucien), né à Mâcon, en décembre 1843, élève de MM. Cabanel et Danguin. Rue Notre-Dame-des-Champs, 118, et boulevard Mont-Parnasse, 161.

N° 564. *Le Récit. — Guerre de* 1870-71.

H. 1m30. — L. 1m95. — Fig. demi-nature.

Au milieu d'une plaine, plusieurs cuirassiers se groupent, attentifs, autour d'un de leurs camarades, blessé, qui leur parle, debout, tandis

qu'un chirurgien lui bande le pied gauche. Sur le devant un feu de broussailles. A gauche, une palissade rustique. Au fond des taillis sous un ciel brumeux.

Signé à droite : *Léon Couturier,* 1881.

FLAMENG (Marie-Auguste), né à Metz, le 17 juillet 1843, élève de MM. E. Vernier, Dubufe, Mazerolle, E. Delaunay et Puvis de Chavannes. Mention honorable, 1880. — Rue Ampère, 71.

N° 891. *Bateau de pêche de Dieppe.*

H. 2m25. — L. 1m67.

Pleine mer. Un gros bateau de pêche, vu d'arrière, sous voile rousse, marche vers le fond, traînant derrière lui sa chaloupe dans son ombre. Sur sa poupe est écrit : *Marie-Louise, Dieppe.* A l'horizon d'autres barques blanchissent sur les vagues ensoleillées, le ciel se charge de grosses nuées sombres.

Signé : *A. Flameng.*

Acquis par l'État.

LE MARIÉ DES LANDELLES (Émile), né à Pontorson (Manche), le 14 janvier 1847, élève de MM. Rapin et Pelouse. — Rue de Moscou, 11 *bis.*

N° 1414. *La Passerelle de Mesnil-Glaize (Orne).*

H. 2m. — L. 3m.

Une rivière encombrée de plantes aquatiques, de branchages tombés, de broussailles pendantes, étale ses eaux claires et lentes parmi des

taillis enchevêtrés. Au milieu une passerelle rustique jetée entre les deux rives. Feuillages déjà roussis par l'automne. Ciel clair et bleu baigné d'une lumière fine.

Signé à gauche : *Le Marié des Landelles*, 1880.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

HAWKINS (L.-WELDEN), né à Stuttgart, le 1er juillet 1840, de parents anglais, élève de MM. Bouguereau, J. Lefèvre et Boulanger. — Rue Boissonnade, 6.

N° 1113. *Les Orphelins.*

H. 0m90. — L. 1m45.

Un cimetière de campagne étroit et désert. A gauche, dans les gazons secs, une croix de bois que regardent, debout à droite, une petite paysanne, encapuchonnée de bure grise, tenant une poignée de fleurs pâles, et son frère, plus grand, qui se penche et pleure, la main posée sur l'épaule gauche de sa sœur. Au fond, sur la clôture basse de pierres sèches par-dessus laquelle on voit une rangée de logis rustiques, chemine lentement un chat à poil roux.

Signé à droite : *L.-Welden Hawkins.*

LAUGÉE FILS (GEORGES), né à Montivilliers (Seine-Inférieure), le 19 décembre 1853, élève de son père, de Pils et de M. H. Lehmann. Mention honorable, 1880. — Boulevard Flandrin, 10 (Passy), et boulevard Lannes, 15 *bis*. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 43.)

N° 1834. *En octobre.*

H. 1m37. — L. 0m90.

Sur une route défoncée, au travers d'une plaine boueuse, s'avancent péniblement, de gauche à droite, plusieurs paysans. Une jeune femme

en haillons, les pieds dans de gros sabots, une corde passée en bandoulière autour du corps, traîne une brouette chargée de gros sacs que pousse un vieillard. Derrière marche une autre femme, un panier au bras, entre une petite fille et un petit garçon. Sur le talus à gauche se dressent quelques meules. A droite, s'étend la plaine, nue et triste, sous d'énormes nuages menaçants.

Signé à gauche : *G. Laugée fils;* à droite : 1881.

Acquis par l'État.

DELANCE (Paul), né à Paris, le 14 mars 1848, élève de M. Gérôme. — Rue Saint-Ferdinand, 22 (Ternes).

N° 645. *Le Retour du drapeau.* — 14 juillet 1880.

Autour du drapeau qui nous guide,
Tout un peuple attend intrépide
L'heure que nul ne peut prévoir.
— L'homme espère, Dieu seul décide. —
Autour du drapeau qui nous guide,
Tout un peuple est prêt au devoir.

Paul Deroulède.

H. 3m80. — L. 5m50. — Fig. grandeur naturelle.

Sur une avenue bordée d'arbres, arrive, de face, un régiment de ligne, par la gauche. En tête marche un soldat qui lève son képi. Derrière vient le porte-drapeau qu'un groupe de passants, arrêté à droite, regarde passer, têtes découvertes. Un homme, en bras de chemise, assis sur le bord du trottoir, salue de sa casquette à rubans tricolores. Quelques gamins marchent près de la troupe. Sur le trottoir se pressent des messieurs, des dames, des enfants; au deuxième plan, plusieurs personnes saluent, debout dans une voiture. Grand ciel, grand air, grande lumière.

Signé à gauche : *Paul Delance,* 1881.

Acquis par l'État.

MOUTTE (Alphonse), né à Marseille, en 1840, élève de M. Meissonier. — A Marseille, rue Sylvabelle, 110, et à Paris, chez M. G. Petit, rue Saint-Georges, 7.

N° 1697. *Un coin de la plage du Prado.*

H. 1m20. — L. 2m.

La mer, bleue et transparente, s'étale, sous le soleil déjà vif du matin, sur une plage unie, de sable brillant, dans une anse que ferment à gauche un quai de pierres et au fond une côte rocheuse semée de villas. Au premier plan, accourt à toutes jambes un pêcheur portant sur l'épaule un panier, poussant devant lui son ombre légère et longue. Le ciel ouvert, d'un azur calme et clair, est taché en bas de quelques flocons blancs.

Signé à gauche : *Alphonse Moutte,* Marseille, 1881.

BEYLE (Pierre-Marie), né à Lyon, le 6 juillet 1838. — Boulevard de Clichy, 6.

N° 181. *Pêcheuses de moules au Pollet (Dieppe).*

H. 2m40. — L. 1m60. — Fig. de grandeur naturelle.

Une paysanne normande, vêtue de sombre, déguenillée, les pieds nus dans de gros souliers, sur une plage détrempée, se tient debout, de face, soulevant des deux mains un gros panier d'osier sur sa hanche gauche. A ses pieds, à droite, une autre femme, plus jeune, à genoux, soulève une grande pierre. Au fond, à droite, la ligne de mer pâle sous un ciel brumeux.

Signé à droite : *Beyle.*

Acquis par l'État.

SKREDSVIG (CHRISTIAN), né à Modun (Norvège), le 12 mars 1854. — Place Dancourt, 10.

N° 2187. *Une ferme à Venoix (Normandie).*

H. 2m. — L. 3m. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Un enclos de ferme, plein d'herbe, fermé au fond par des bâtiments, ouvert à droite sur une campagne plate semée de taillis. Au premier plan, une vache rousse couchée, de profil. Sur la droite, une vache blanche que vient de traire une servante qui transvase le lait d'un seau dans un pot de fer-blanc. Sur la gauche, au deuxième plan, une paysanne trait une autre vache rousse que suit son veau. Effet calme et clair du matin.

Signé à gauche : *Chr. Skredsvig,* Paris, 1881.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

BENNER (EMMANUEL), né à Mulhouse (Alsace), en 1836. — Rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

N° 134. *Le Repos. — Étude.*

H. 1m50. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle.

Sur une pente gazonnée, parmi les bruyères, dort, étendue sur le dos, une femme nue, qu'on voit de profil. La tête est complètement tournée, la jambe gauche légèrement relevée. A ses pieds, sur la gauche, brille de l'eau dans un creux de rocher. Au fond, dans l'échancrure du terrain, s'allonge une ligne embrumée de collines.

Signé à droite : *Emmanuel Benner,* 1881.

ACQUIS PAR L'ÉTAT

DIEUDONNÉ (EMMANUEL), né à Genève, naturalisé Français, élève de M. Cabanel. — Avenue de Wagram, 35.

N° 745. *Tamerlan et Bajazet.*

H. 3m50. — L. 5m65. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu d'une place, une femme, debout, échevelée, demi-nue, se débat aux mains de deux misérables qui s'efforcent de la dépouiller de ses derniers vêtements, sur l'ordre de Timour-Ling qu'on voit assis, à droite, sur un trône. A gauche, enfermé dans une cage de fer, Bajazet, les bras et la tête dressés douloureusement à travers les barreaux, s'efforce en vain de s'élancer vers sa femme insultée. A droite, autour du trône, plusieurs soldats et plusieurs femmes. Sur le premier plan, des drapeaux, des casques, des aiguières à terre. Au fond, des murailles blanches surmontées de terrasses au milieu desquelles se dressent quelques têtes vertes de palmiers.

Signé à gauche : *E. Dieudonné.*

BOUDIN (EUGÈNE), né à Honfleur (Calvados). — Rue Lamartine, 54.

N° 260. *La Meuse à Rotterdam.*

H. 0m85. — L. 1m30.

Ciel d'été lourd et nuageux. Dans l'eau vaste et jaune du grand fleuve sont amarrés, à droite, sur des bas-fonds, quelques bateaux de pêcheurs, près du bord. Au milieu, d'autres embarcations se dirigent vers le fond où s'allongent les bâtisses d'une grande ville et, plus loin, sur la droite, dans le brouillard, les arches confuses d'un grand pont de fer.

Signé à droite : *E. Boudin,* 1881.

MARTIN (François), né à Paris, le 17 avril 1861. — Rue Bochard-de-Saron, 8.

N° 1539. *Intérieur oriental.*

H. 2^m90. — L. 2^m.

Pêle-mêle d'objets orientaux. Au premier plan, à droite, sur un escabeau de marqueterie, à côté d'une aiguière en cuivre, une robe jaune brochée d'or. A terre, des vases, des plats de métal damasquiné sur un tapis bleu. A gauche, des fusils appuyés sur un autre escabeau. Au fond, un grand coffre à pentures de fer portant des pots, des émaux, des instruments de musique. Le tout brillant, étincelant, éclatant sur un fond sombre.

Signé à droite : *Fr. Martin,* 1881.

JADIN (Emmanuel-Charles), né à Paris, le 3 août 1843, élève de son père et de M. Cabanel. — Place Vendôme, 25, et rue Jadin, 5 *bis* (parc Monceau).

N° 1202. *Cerfs bramant. — Forêt de Fontainebleau, septembre.*

H. 3^m45. — L. 2^m95. — Animaux grandeur naturelle.

A droite, sur le premier plan, parmi les bruyères et les flaques d'eau, s'avance, tête dressée, d'un pas lent et fier, escorté de trois biches, un énorme cerf qui regarde venir, du fond, sur la gauche, un autre grand cerf bramant et menaçant. Le ciel, rougi par le crépuscule, découpe vivement, sur l'horizon, une longue crête de rochers.

Signé à gauche : *Em. Jadin,* 1881.

Acquis par l'État.

SAUZAY (ADRIEN), né à Paris, en 1843, élève de M. A. Pasini. Mention honorable, 1880. — Rue d'Orsel, 19, Montmartre. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 50.)

N° 2117. *Le Hameau de Plomarc'h, à Douarnenez.*

H. 1m02. — L. 1m87.

Les chaumières basses du hameau, d'où montent quelques fumées, s'alignent, en contre-bas, sous un rideau d'arbres immobiles au fond du tableau. On y descend par un chemin sablonneux, venant de droite, que bordent des talus couverts de genêts. A gauche, l'entrée d'un champ clos par un échalas. Ciel gris et calme. Verdure générale fraîche et unie. Beaucoup de fleurs dans l'herbe.

Signé à gauche : *Sauzay*, 1881.

KROYER (PETER-SEVERIN), né à Copenhague (Danemark), élève de l'Académie des Beaux-Arts de Copenhague et de M. Bonnat. — Rue de Douai, 5, et chez M. Jourdeuil, passage Saulnier, 6.

N° 1266. *Le Chapelier de village.*

H. 1m36. — L. 1m08.

Dans une cabane sombre qu'éclaire brusquement d'un rayon blafard tombant, au centre, sur un énorme billot, une lucarne percée dans le mur de fond, travaille debout, nu jusqu'à la ceinture, un pauvre ouvrier, hâve, noir, décharné, hideux. Il aplatit sur le billot la pâte du feutre. Deux misérables gamins, aussi secs et étiques que leur père, demi-nus comme lui, juchés sur des tabourets, l'aident dans sa besogne. A droite, des paquets de feutre sont empilés sur une malle. A gauche, dans une grande cheminée, flambe le feu sous une marmite suspendue.

MICHEL-LÉVY (Henri), élève de MM. F. Barrias et Vollon. Mention honorable. — Boulevard de Clichy, 25, et chez MM. Bertrand et Cie, rue Halévy, 6. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 45.)

N° 1629. *Nourrice.*

H. 1m58. — L. 0m95. — Fig. grandeur naturelle.

Une nourrice, assise sur un divan, tournée à gauche, de trois quarts, donne le sein à un enfant habillé de blanc. Elle porte une robe grise, un tablier blanc, un bonnet blanc à rubans jaunes retenu par de longues épingles en filigrane d'or. Fond gris-brun.

Signé en bas, à droite : *Michel Lévy.*

GIRARDET (Jules), né à Paris, le 16 avril 1856, élève de M. Cabanel. — A Versailles, rue Rémont, 7 *bis.*

N° 999. *Épisode du siège de Saragosse.*

« Feu ! » dit un officier.

. . . .

Le moine, d'une main s'appuyant sur le faîte
De l'autel, et tâchant de nous bénir encor.

. . . .

Et Spiritus Sanctus !
« *Amen !* » dit un tambour, en éclatant de rire.

H. 1m45. — L. 2m20.

Intérieur d'église. A droite, appuyé sur l'autel, un prêtre tombe, frappé d'une balle, la main levée, tandis que roule déjà, en arrière, sur les marches, un moine avec l'ostensoir. Sur la gauche, se rangent, sous les voûtes, le fusil à la main, plusieurs soldats. Un tambour, debout

contre une colonne, bat la charge ; un officier, tête nue, menaçant, s'élance. Sur la porte ouverte on voit s'agiter la foule dans la fumée.

Signé à droite sur les marches de l'autel : *Jules Girardet*, 1881.

SAUVAIGE (Louis-Paul), né à Lille, le 5 avril 1837, élève de MM. Corot et Daubigny. — A Lille, boulevard de la Liberté, 51.

N° 2115. *Le Calme.*

H. $1^{m}25$. — L. $2^{m}02$.

Sur une mer calme, d'un vert bleuâtre, légèrement embrumée au soleil couchant, marchent, vers la gauche, sous voiles brunes, avec vent arrière, deux grosses barques de pêche, marquées Ho. T. T. A droite, plus loin, une autre embarcation. L'horizon clair est semé de flocons roses. Au premier plan, des bouées soutiennent des filets.

Signé à droite : *L.-P. Sauvaige.*

Acquis par l'État.

MENTIONS HONORABLES

BINET (Victor-Barthélemy), né à Rouen, le 17 mars 1849, élève de Troyon. — Rue de la Glacière, 18 *bis*.

N° 199. *La Côte pelée près de Quillebœuf (Eure)*.

H. $2^{m}45$. — L. $1^{m}40$.

Un chemin pierreux, en plein soleil, montant, de face, entre un talus raviné qui le borde à droite et une pente herbue, semée de broussailles, qui descend à gauche. Un troupeau de moutons est en train de le traverser. Au fond, dans le lointain, quelques toitures basses derrière un massif de grands arbres. A droite, en haut, un rideau de verdure découpant sa cime dentelée sur le bleu profond et clair d'un ciel sans nuages.

Signé à gauche : *V. Binet*, 1881.

BLANCHON (Henri-Émile), né à Paris, en 1844, élève de M. Cabanel. — Rue de Rome, 62.

N° 214. *Cours des adultes (le soir)*.

Panneau décoratif pour la mairie du XIXe arrondissement, à Paris.

H. 4^{m}. — L. 3^{m}. — Fig. grandeur naturelle.

Une salle d'études éclairée au gaz. Au fond, de face, le professeur, debout dans sa chaire, est en train de faire une démonstration au tableau, son bâton de craie à la main. Devant lui, sur trois rangs, les



V Binet pinx Gaucherel sc

LA CÔTE PELÉE

auditeurs se montrent de dos. Au premier plan, un jeune homme, en veste marron, assis, tient un livre ; un autre, en manches de chemise, portant un tablier de travail, est debout.

Signé à gauche : *E. Blanchon.*

PREVOST-ROQUEPLAN (Mme CAMILLE), née à Malmort (Bouches-du-Rhône), élève de M. A. Stevens. — Rue de Vaugirard, 55.

No 1928. *La Saint-Jean. — Fleurs.*

H. 0m75. — L. 1m45.

Un gros bouquet de géraniums, roses trémières, boules-de-neige, roses, lis, etc... dans un grand pot de grès bleu à anse. A gauche, en haut, vole un papillon.

Signé en bas, à gauche : *Clle Prévost-Roqueplan.*

DESBORDES (Mme LOUISE-ALEXANDRA), née à Angers, élève de M. A. Stevens. — Boulevard de Strasbourg, 2.

No 694. *Le Songe de l'eau qui sommeille.*

H. 1m40. — L. 0m85.

Une eau claire et bleue dans laquelle se reflètent doucement des roseaux, des touffes d'églantiers, des joncs, des iris en fleurs. Deux libellules voltigent autour des pétales tombés.

Signé à gauche : *Louise Desbordes*, 1881.

BRISPOT (Henri), né à Beauvais, le 5 juillet 1846, élève de M. Bonnat. — Avenue Trudaine, 3.

N° 302. *En province.*

H. $0^{m}92$. — L. $1^{m}50$.

Sur un banc peint en vert, au bord d'une route plate que longe un fil télégraphique, au milieu d'une campagne plate, cinq bourgeois assis prennent le frais, regardant les passants. Le premier, maigre et sec, en casquette et pantoufles, s'appuie sur sa canne; le second, gros court, rougeaud, tient un parapluie entre ses jambes; le troisième, portant chapeau gris, redingote verte, guêtres brunes et lunettes, se penche, joignant les pouces; le quatrième, en chapeau de paille, grosse chaîne au gilet blanc, fume une grosse pipe; le cinquième, plus ventru encore, haletant sous la chaleur, son chapeau d'une main, son mouchoir de l'autre, regarde son chien assis à ses pieds. A droite, une station de chemin de fer. Ciel grisâtre et terne.

Signé : *H. Brispot*, 1881.

YARZ (Edmond), né à Toulouse, en 1845. — Rue d'Amsterdam, 77.

N° 2433. *Source dans un parc. — Haute-Garonne.*

H. $1^{m}20$. — L. 2^{m}.

A gauche, un bassin naturel rempli d'une eau claire et peu profonde sur lequel se penchent des arbrisseaux verts. A droite, un lit de cailloux blancs et, dans l'éloignement, une éclaircie sur des plaines et des bois.

Signé à gauche : *E. Yarz*, 1881.

Acquis par l'État.

BROUILLET (Pierre-André), né à Charroux (Vienne), le 1er septembre 1857, élève de MM. Gérôme et J.-P. Laurens. — Rue Boissonnade, 15.

N° 307. *Violation du tombeau d'Urgel.*

Encouragés par le pape Innocent IV, protégés et secondés par le roi d'Aragon et par le roi de France, Louis IX, les dominicains violèrent le tombeau de l'évêque d'Urgel, afin de brûler ses os dans un auto-da-fé.

Lhorentz, *Lettres.*

H. 3m. — L. 4m. — Fig. grandeur naturelle.

Dans un cimetière planté, à droite et à gauche, de hauts cyprès, un homme, nu jusqu'à la ceinture, dans un fosse ouverte, soulève un cercueil vermoulu qu'attirent par des cordes deux autres hommes debout. Deux dominicains, debout, à gauche, assistent à l'exhumation. Au deuxième plan, à droite, est assis sur un banc un fossoyeur, sa bêche à la main. Effet de soleil couchant.

Signé à gauche : *A. Brouillet.*

Acquis par l'État.

BERTEAUX (Hippolyte-Dominique), né à Saint-Quentin (Aisne) le 28 mars 1843, élève de H. Flandrin et de M. P. Baudry. — Chez M. Maincent, rue de Richelieu, 60.

N° 151. *Projet esquisse de l'ensemble du plafond du théâtre Graslin, à Nantes.*

1° Naissance de la musique : harmonie; mélodie; — 2° Musique, depuis le luth primitif jusqu'aux instruments modernes : accords parfaits. Gloire couronnant la musique moderne; — 3° Tragédie : Oreste poursuivi par les Furies; — 4° Comédie érotique : danse et chant, coquetterie, beauté, etc...

H. 1m35. — L. 1m35.

N° 152. *Fragment du plafond du théâtre Graslin, à Nantes.*

H. 5m25. — L. 9m25. — Forme d'éventail. Fig. plus grandes que nature.

En haut, Thalie, en robe jaune, des verges à la main, prête à écrire, regarde, du haut du nuage où elle est assise, descendre dans l'espace Momus agitant son hochet et son masque. A gauche, danse, un thyrse à la main, une jeune fille demi-nue, devant un jeune homme assis qui tient une lyre. A droite, Vénus, couchée, vue de dos, regarde Bacchus debout. Au-dessus d'eux voltige l'Amour. A droite, deux génies portant un miroir.

GRANDJEAN (Edmond-Georges), né à Paris, le 21 mai 1844, élève de Pils et de MM. Signol et Yvon. — Rue des Sablons, 83 (Passy).

N° 1035. *Automédon.*

H. 3m30. — L. 4m05. — Fig. plus grandes que nature.

Deux chevaux, lancés au galop, traversent la plaine de droite à gauche. L'un d'eux est monté par un homme nu, avec un manteau rouge flottant sur l'épaule droite, qui agite une corde à nœuds. Le ciel nuageux laisse voir au loin la longue ligne d'une mer blanchissante.

Signé à gauche : *E. Grandjean,* 1881.

MONTENARD (Frédéric), né à Paris, le 17 mai 1849, élève de Lambinet et de MM. Dubufe, Mazerolle, E. Delaunay et Puvis de Chavannes. — Rue Ampère, 7.

N° 1654. *Sur la falaise.*

H. 1m60. — L. 2m80.

Une vaste lande, déserte et sèche, descendant, de droite à gauche, vers la mer. Au milieu quelques broussailles abritées par un pli de

terrain. Grand ciel, gris et calme, pommelé de flocons rougis par le soleil couchant. Sur le devant, à gauche, des touffes de centaurées et de chardons. A droite, au fond, la mer plate et paisible.

Signé à droite : *Montenard,* 1881.

SAINTIN (HENRI), né à Paris, en octobre 1846, élève de Pils et de MM. Saint-Marcel et A. Segé. — Rue Nationale, 14.

N° 2084. *Gelée blanche en octobre.*

H. 1m60. — L. 2m45.

Une grande route, montant de face, entre des talus surmontés de broussailles : toutes les verdures sont blanchies d'un voile de verglas. La campagne plate est au loin couverte d'une brume épaisse que rougissent les lueurs de l'aube. A gauche un bouquet d'arbres. Au fond, une charrette sur la route.

Signé à droite : *Henri Saintin,* 1881.

BETTANIER (ALBERT), né à Metz, en 1854, élève de MM. Lehmann et Maillard. — Rue des Poitevins, 14.

N° 179. *En Lorraine.*

H. 4m. — L. 3m. — Fig. grandeur naturelle.

Devant une croix de bois plantée, à gauche, dans un champ et portant la date 14 *août* 1870, se tient debout, dans une attitude recueillie, un groupe de quatre paysans. Près d'un petit garçon qui appuie son chapeau contre sa poitrine, un faucheur de haute stature, de mine résolue, d'aspect militaire, sa faux sur l'épaule droite, tient son chapeau

dans sa main gauche ; un vieillard, coiffé d'un bonnet bleu, se penche sur sa canne ; une femme à genoux prie, les mains croisées. Tous regardent la croix d'un regard grave et triste. A gauche, en contre-bas, un village et un clocher. Le soleil, déjà tombé sous les collines, emplit le ciel d'une lumière adoucie.

Signé à droite : *Albert Bettanier,* 1880.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

HAYON (LÉON), né à Paris, en 1840, élève de Benouville, de Picot et de Pils. — Avenue de Wagram, 38.

N° 1114. *Plumeuse de volailles.*

H. 1m83. — L. 1m12. — Fig. grandeur naturelle.

Une paysanne, coiffée d'un mouchoir, en jupon bleu, en gros sabots, la chemise flottante, est assise, de face, dans une cour de ferme, en train de plumer un poulet. A sa gauche, des poules, des perdrix, des canards morts jetés en tas.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

ROBERT (PAUL), né à Paris, en 1856, élève de MM. Guillaumet et Bonnat. — Rue de Bruxelles, 30.

N° 2024. *Portrait de Mme L. B.*

H. 1m60. — L. 1m35. — Fig. de grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune femme, de face, tête nue, la main droite tombante, la main gauche à la ceinture. Cheveux blonds ébouriffés, yeux gris, teint pâle. Sur la robe montante de soie noire, un peu échancrée au cou, se détache une ceinture d'un rouge vif. La main droite est gantée de noir.

Signé à gauche : *Paul Robert.*

AYRTON (Mme ANNIE), née à Londres, élève de M. Chaplin. — A Nanterre, rue Volant, 74.

N° 63. *Fruits secs et accessoires.*

H. 0m89. — L. 1m.

Sur une table de marbre une fontaine de cuivre rouge, une soupière de faïence peinte, un bocal de confitures, devant lesquels sont jetés des dattes, des figues, des raisins secs, des pruneaux dans un plat de porcelaine, des biscuits sur un plateau de laque brune.

Signé à gauche : *Annie Ayrton.*

LAGARDE (PIERRE), né à Paris, élève de MM. Busson, Humbert, Dubufe et Mazerolle. — Rue Pigalle, 27.

N° 1286. *La Vierge dans le désert.*

H. 2m37. — L. 3m60. — Fig. un peu plus petites que nature.

Le croissant de la lune éclaire d'une lueur douce la grande plaine de sable que traverse lentement, de droite à gauche, la sainte famille. Saint Joseph, sa besace sur l'épaule, marche le premier. La Vierge, en robe bleue, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche, suit, assise sur un âne blanc.

Signé à gauche : *Pierre Lagarde*, 1881.

LE SENECHAL DE KERDREORET (GUSTAVE-ÉDOUARD), né à Hennebont (Morbihan), le 9 octobre 1844, élève de MM. Vollon et Cot. — Rue du Cherche-Midi, 15.

N° 1432. *L'Heure de la marée au Tréport.*

H. 1m30. — L. 1m60.

Sur le quai que ferment au fond, comme une muraille brune, les voilures pressées des embarcations amarrées dans le bassin, grouille

une foule de pêcheurs et pêcheuses apportant, étalant, vendant le poisson. Au premier plan, à gauche, un marin, tout en mangeant dans un pot de grès, s'entretient avec une femme assise qui tricote des bas. Sur la droite, une rue bordée de maisons monte vers une église. Ciel bleu chargé à droite d'un gros nuage blanc.

Signé à gauche : *Le Sénéchal.*

DELAHAYE (Ernest-Jean), né à Paris, le 22 avril 1855, élève de M. Gérôme. — Rue Bayen, 27.

N° 643. *Au lavoir.*

H. 1m12. — L. 1m53.

Intérieur de lavoir rempli de buées de lessive. A gauche, une vieille, son battoir à la main, s'avance, furieuse, avec un geste de menace, vers une fille aux cheveux roux qui se campe hardiment, à droite, le poing sur la hanche, la défiant. Derrière regardent, curieuses, interrompant leur travail, plusieurs blanchisseuses, tandis qu'accourt, du fond, un seau bouillant dans la main, un homme en tricot bleu. A droite et à gauche, des baquets, des vases, des linges jetés à terre ou suspendus à des solives.

Signé à gauche : *Ernest Delahaye,* 1881.

DELPY (Camille-Hippolyte), né à Joigny (Yonne), en 1842, élève de Corot et de Daubigny. — Place Pigalle, 11.

N° 669. *Entrée de Dordrecht.*

H. 1m25. — L. 2m.

A gauche, l'Escaut, aux eaux pâles, coule, portant quelques bateaux, le long d'une rive boisée et semée de moulins. A droite, au premier

plan, se dresse, dans un terrain humide, un grand moulin à balcon circulaire. Ciel d'été nuageux et lourd.

Signé à droite : *H. C. Delpy*, 81.

DEYROLLE (Théophile-Louis), né à Paris, en 1844, élève de MM. Bouguereau et Cabanel. — A Concarneau (Finistère), et à Paris, quai d'Orléans, 38.

N° 732. *Pêche au maquereau.*

H. 1m50. — L. 2m.

La pleine mer. Au milieu une barque, vue de trois quarts, montée par six hommes et un mousse. Deux des hommes s'appuient ensemble sur un grand aviron, deux autres, penchés sur le bord de la barque, à gauche, tirent à eux le filet où grouillent les poissons. Alentour et sur l'horizon quelques autres embarcations. A gauche, affleurant la mer, la tache rouge du soleil couchant.

Signé à gauche : *L. Deyrolle*, 1881.

BRESLAU (Mlle Louise), née à Zurich, en 1857, élève de M. Tony Robert-Fleury. — Avenue des Ternes, 40.

N° 289. *Le Portrait des amis.*

H. 1m50. — L. 1m. — Fig. de grandeur naturelle, à mi-corps.

Devant une table couverte d'un tapis rose, une jeune femme, vêtue de brun, tête nue, cheveux ébouriffés, un crayon à la main, un album posé devant elle, regarde de face. A gauche, une autre est accoudée,

de profil. A droite, une troisième, vêtue de gris, se tient, de dos, devant un chevalet garni d'une toile, une tasse dans la main gauche.

Signé à gauche en haut : *L. Breslau,* 1881.

TAVERNIER (Paul), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Guillaumet. — Rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

N° 2223. *Un Bien-aller.*

H. 2m14. — L. 1m65. — Fig. un peu moins grande que nature.

Un piqueur, de profil, sur un cheval gris pommelé, arrêté sur une pente, souffle du cor. En contre-bas, à droite, trois chiens, vus de dos, courent vers la vallée qui s'ouvre au fond dans la brume du soleil couchant.

Signé à gauche : *Tavernier,* 1881.

JENOUDET (Paul-Louis), né à Lyon, le 21 mars 1858, élève de MM. Lefebvre, Boulanger et Clément, rue de Chabrol, 4.

N° 1218. *Portrait de M. B.*

H. 1m. — L. 0m81. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Homme âgé, à longue barbe blanche, assis, presque de face, la main gauche tombant sur le genou, la main droite posée sur une table à tapis rouge. Il porte une calotte brune, un gilet et un veston noirs, un pantalon gris, et tient dans la main droite une cigarette. Fond gris.

Signé en haut à gauche : *L. Jenoudet,* 1881.

KATOW (Paul de), né à Strasbourg, élève de E. Delacroix. — Rue Nollet, 10.

N° 2968. *Rendez-vous pour la chasse au loup.* — Aquarelle.

Une clairière en forêt couverte de neige. Sur le devant un chasseur, en veste rouge, arrête son cheval pour interroger trois paysans bretons dont l'un, armé, allume sa pipe. A droite, deux autres chasseurs à cheval. Au fond, accourt, à gauche, une harde de chiens menée par un piqueur.

Signé à gauche : *P. de Katow.*

RACHOU (Henri), né à Toulouse, le 16 juin 1855, élève de M. Bonnat. — Rue Ganneron, 22, pavillon B.

N° 1954. *Tricoteuses.*

H. 1m30. — L. 1m50. — Fig. moins grandes que nature.

Trois femmes tricotant dans un intérieur pauvre. A gauche, une vieille, debout, de profil, en jupe grise et tablier bleu. A droite, une autre vieille, assise, de face, en tablier blanc. Près d'elle, au milieu, une jeune, de trois quarts, laissant tomber ses mains croisées sur ses genoux, la regarde.

Signé à droite : *H. Rachou*, 81.

ABBEMA (Mlle Louise), née à Etampes (Seine-et-Oise), élève de MM. Chaplin, Carolus-Duran et Henner. — Rue Laffitte, 47.

N° 1. *Portrait de Mme ***.*

H. 0m80. — L. 0m65. — Fig. à mi-corps de grandeur naturelle.

Jeune femme, assise, de face, dans un fauteuil vert. Tête nue, cheveux noirs tombant sur le front, yeux gris. Elle porte une robe de soie

noire montante, entr'ouverte sous le cou, une haute collerette blanche, un bouquet de violettes au corsage, des gants noirs, et tient à la main quelques fleurettes jaunes.

Signé en haut à gauche : *Louise Abbema,* 1881.

GEOFFROY (JEAN), né à Marennes (Charente-Inférieure), le 1er mars 1852, élève de M. Levasseur. — Rue du Faubourg-du-Temple, 54.

N° 974. *Petite Classe.*

H. 0m90. — L. 1m30. — Fig. moins grandes que nature, à mi-corps.

Intérieur d'école. Sur trois bancs parallèles sont assis, de face, plusieurs gamins de cinq à six ans, des livres devant eux, presque tous bavardant ou bayant aux mouches. Dans le fond, un jeune maître, de profil, une baguette à la main, fait épeler un enfant sur un alphabet pendu au mur. Quelques autres enfants sont assis sur des bancs transversaux à gauche, bâillant, buvant, gesticulant. Au mur sont pendus des chapeaux et des manteaux.

Signé à gauche : *Geo.,* 1881.

BORDES (ERNEST), né à Pau, en 1852, élève de M. Bonnat. — Rue du Helder, 18.

N° 247. *Le concierge est tailleur.*

H. 1m72. — L. 1m22. — Fig. en pied de grandeur naturelle.

De face, assis, les jambes croisées, sur un tréteau bas, un concierge, en bras de chemise, coiffé d'une calotte de velours noir, le nez armé de lunettes, raccommode avec attention un pardessus de couleur grisâtre. Sous le tréteau une planche, de la toile, un pot en fer-blanc.

Signé à droite : *E. Bordes,* 1881.

BASSOT (Ferdinand), né à Besançon, le 29 décembre 1843, élève de Pils et de M. Matout. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 117.

N° 94. *Portrait de M. L. Matout.*

H. $0^{m}69$. — L. $0^{m}53$. — Fig. en buste de grandeur naturelle.

Le peintre est vu de trois quarts, tourné à gauche. Front découvert, nez aquilin, yeux gris, cheveux grisonnants presque ras, longue barbe grisonnante. Il porte une redingote noire. Fond gris.

Signé à gauche, en haut : *Bassot.*

CAIN (Georges-Jules-Auguste), né à Paris, en 1854, élève de MM. Cabanel, Vibert et Detaille. — Rue de Chabrol, 18.

N° 360. *Un Tribunal sous la Terreur*

H. $1^{m}05$. — L. $1^{m}60$. — Petites figures.

Le tribunal, composé de trois hommes, installé dans une église, siège devant un autel. Un greffier, à leurs pieds, a pris pour table une commode Louis XV. A gauche, debout devant un pupitre, l'accusateur public ceint d'une écharpe tricolore. Les inculpés qu'on interroge, un jeune noble, en habit de soie, à la mine fière et railleuse, une jeune femme vêtue de noir, une vieille dame enveloppée d'une douillette, sont gardés à droite par quatre soldats dont l'un allume sa pipe. Au fond, derrière la grille du chœur, et à gauche, derrière une barrière, foule gesticulante et menaçante.

Signé à droite : *Georges Cain*, 1881.

PERRANDEAU (Charles), né à Sully-sur-Loire (Loiret), le 31 octobre 1853, élève de M. Cabanel. — Avenue du Maine, 10.

N° 1820. *Extase.*

H. 1m88. — L. 0m72. — Fig. en pied de grandeur naturelle.

Moine franciscain, en froc brun, encapuchonné, debout, de face. Il dresse la tête, les yeux levés au ciel, les mains croisées sur la poitrine. A droite, à ses pieds, un livre.

Signé à gauche : *Perrandeau*, 1881.

Acquis par l'État.

SCHERRER (Jean-Jacques), né à Lutterbach (Alsace), le 29 septembre 1855, élève de MM. Cabanel, F. Barrias et Cavelier. — Rue Bonaparte, 15.

N° 2127. *Le Maréchal Brune; — Avignon*, 2 *août* 1815.

H. 2m22. — L. 3m15. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de chambre d'hôtel. A droite, au pied d'un lit en désordre, le maréchal est étendu. Deux hommes se tiennent près du chevet, l'un tenant un fusil, l'autre un pistolet. Sur la gauche, un homme, vu de dos, en bras de chemise, gesticule, montrant du sabre le cadavre sanglant à un groupe d'hommes et de femmes entrés par la porte à gauche.

Signé à gauche : *Scherrer*, 1881.

Acquis par l'État.

RENIÉ (Jean-Émile), né à Paris, en février 1835, élève de Th. Rousseau et Diaz. — Rue Singer, 29 (Passy).

N° 1991. *Village des hautes Pyrénées.*

H. 1m10. — L. 1m30.

Un torrent coulant dans un lit pierreux. A droite, des maisons sur une

terrasse ; au milieu, un bouquet de peupliers ; sur la berge, à gauche, quelques autres habitations. Le fond est formé par des roches escarpées, tapissées d'herbes, qui surplombent. Ciel d'été d'un bleu intense.

Signé à gauche : *Jean-Émile Renié.*

LE LIÈVRE (MAURICE), né à Lille, le 12 janvier 1848, élève de MM. Dubufe, Mazerolle, Harpignies et J.-P. Laurens. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73.

N° 1409. *Actéon.* Panneau décoratif.

H. 2m60. — L. 3m60. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Une clairière fleurie au milieu d'un bois. A droite, Actéon, de profil, derrière un tronc de hêtre, s'avance avec précaution, contenant de la main gauche trois chiens qui le suivent ; il regarde au loin, à gauche, dans la plaine, Diane, entourée de ses Nymphes, qui s'apprête à descendre dans une rivière. Fond de rochers escarpés éblouissants sous un ciel clair légèrement pommelé.

Signé à gauche : *M. Lelièvre,* 1881.

UCHERMANN (KARL), né à Lofoden (Norwège), le 31 janvier 1855, élève de M. Van Marcke. — Rue Bayen, 31 (Ternes).

N° 2274. *Halte à la chasse.*

H. 1m59. — L. 2m60. — Animaux de grandeur naturelle.

Dans un bois, à gauche, devant deux chiens assis, est étendu à terre un chevreuil mort que vient flairer un grand braque blanc. A

droite, deux chiens couchés, l'un dormant, l'autre haletant, dressant la tête. Sur un tertre sont jetés un manteau bleu et des perdrix.

Signé à droite : *Karl Uchermann.*

VEGMAN (Dlle Berthe), née en Suisse, en 1848, de parents danois. — Chez M. Gerson-Trier, rue des Feuillantines, 27.

N° 2319. *Portrait de Mlle J.*

H. 1m35. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune femme blonde, aux cheveux ébouriffés, vue de face, assise sur un banc, dans un atelier de peintre, au-dessous d'un grand châssis qui laisse voir les toits d'une ville, sous une lumière claire et frisante. Elle est vêtue de noir et tient sur ses genoux, entre ses mains croisées, un album. A droite, une palette, un torchon, des pinceaux.

Signé à droite : *B. Vegman.*

ARCOS (Santiago), né en Espagne, élève de MM. Bonnat et R. Madrazo. — Rue Nitot, 14.

N° 37. *Portrait de Mme R. B. M.*

H. 1m30. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune femme, aux yeux noirs, aux cheveux châtains, les mains tombantes et croisées, regardant de face. Elle porte un chapeau Rubens noir, à grandes plumes, une robe noire, montante et collante, en velours frappé, de longs gants noirs, se détachant en noir sur un fond gris. A droite, en haut, un écu à cimier portant *d'or à lion de gueules.*

Signé à gauche, en bas : *S. Arcos,* 1881.

LIEBERMANN (MAX), né à Berlin, le 20 juillet 1857, élève de M. Verlat. — A Munich ; et à Paris, chez M. Muller, rue d'Hauteville, 47.

N° 1445. *Jardin d'une maison de retraite à Amsterdam.*

H. 0^m75. — L. 0^m55. — Petites figures.

Dans un jardin que ferme au fond un petit mur sont assis, à l'ombre de deux rangées d'arbres dont on ne voit que les fûts, sur deux bancs, face à face, une douzaine de vieillards, en uniforme d'hospice, causant, fumant, regardant. Quelques autres, au fond, passent devant le mur. Effet de soleil criblant, à travers le feuillage, d'une pluie fine de lumière, le sol grisâtre, les vêtements, les visages.

Signé à gauche : *M. Liebermann.*

TATTEGRAIN (FRANCIS), né à Péronne (Somme), en octobre 1852, élève de MM. C. Crauck, Lepic, J. Lefebvre et Boulanger. — Rue de Douai, 61.

N° 2221. *La Femme aux épaves.*

H. 2^m28. — L. 1^m85. — Fig. grandeur naturelle.

Une jeune paysanne, nu-jambes, vêtue de gris, est arrêtée, de face, sur une dune, affaissée sous un poids énorme de piquets, voiles, lanterne qu'elle porte sur le dos et retient de la main gauche par une corde. De la main droite elle s'appuie sur un long aviron brisé. Au fond, une ligne de mer grise, semée de barques, sous un ciel pâle.

Signé à droite : *Francis Tattegrain.* Berck, 10 oct. 80.

PURY (Édouard-Charles de), né à Neuchâtel (Suisse), le 6 mars 1845, élève de Gleyre. — A Neuchâtel, rue du Pommier, 9 ; et chez M. Souty, 33, rue Vaneau.

N° 1943. *Portrait de maître d'armes.*

H. $1^{m}23$. — L. $0^{m}05$. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune homme brun, à fines moustaches. Il se présente de trois quarts, la poitrine plastronnée, la tête de face, la main droite gantée et posée, en avant, sur la garde d'un fleuret. De la main gauche qu'on ne voit pas il tient un masque sur sa hanche.

Signé à gauche : *Al mio amico Conte A. Calori, T. de Pury fecit* 1877.

RICHTER (Édouard), né à Paris, le 13 juin 1844, élève de MM. E. Hébert et Bonnat. — Boulevard de Clichy, 11.

N° 2005. *Othello.*

H. 2^{m}. — L. $1^{m}40$.

Au fond d'une chambre richement tendue, faiblement éclairée par une lampe de cuivre suspendue au plafond, on aperçoit, sous les courtines d'un grand lit, Desdemona endormie, la tête sur le bras. A droite, de face, un chandelier à la main, Othello, les yeux brillants de fureur, tourmente un poignard dans sa main droite. A gauche, des vêtements jetés sur une chaise à laquelle est appuyée une lyre.

Signé en bas : *Ed. Richter.* Paris, 1881.

BILLOTTE (René), né à Tarbes, le 24 juin 1846, élève de Fromentin. — Boulevard de Clichy, 11.

N° 194. *Le soir; — effet de lune.*

H. $1^{m}36$. — L. $1^{m}36$.

La lune, au fond, dans un ciel gris-perle, monte au-dessus d'une vallée déjà envahie par l'ombre. Sur la droite, au bas d'un coteau, dans

le vague quelques maisons; à l'une d'elles scintille une lumière. Au deuxième plan, une paysanne, poussant devant elle deux vaches, rentre d'un pas lent.

Signé à gauche : *René Billotte,* 1881.

BEAUVAIS (Armand), né à Bar-sur-Aube (Aube), le 30 novembre 1840, élève de Desjobert et de M. Gérôme. — Rue Denfert-Rochereau, 18.

N° 116. *Fin d'avril* (Berry).

Verger en pente descendant de droite à gauche. L'herbe est fraîche, le pommier en fleurs, de fines lueurs roses pommelent la pâleur tendre du ciel. A gauche, un paysan pousse sa brouette sur un sentier montant. A droite, picorent des poules. Au fond, entre les troncs d'arbres déjà couverts de verdures légères, on aperçoit une maison couverte en tuiles, des tas de branchages, une paysanne travaillant à genoux.

Signé : *A. Beauvais.*

CARRIER-BELLEUSE (Louis-Robert), né à Paris, le 4 juillet 1848, élève de MM. Carrier-Belleuse, Cabanel et G. Boulanger. — Rue de La Tour-d'Auvergne, 15.

N° 382. *Une Remise de marchandes des rues aux Halles.*

H. $1^{m}50$. — L. $2^{m}50$.

Au milieu, de profil, debout, un marchand montre à une femme un poisson qu'il tire d'une charrette à bras. A droite, de face, un autre, accroupi, emplit de marée un panier. Au deuxième plan, plusieurs marchandes, un balayeur, et, sur la gauche, au fond, une petite bou-

quetière assise le long d'un pilier de bois, près d'une porte sous laquelle on voit s'enfoncer un porteur et une porteuse de poissons.

Signé à droite : *Louis Carrier-Belleuse*, 1881.

PEARCE (Charles-Sprague), né à Boston (Etats-Unis), le 13 octobre 1851, élève de M. Bonnat.— Rue Caulaincourt, 27.

N° 1796. *Décollation de saint Jean-Baptiste.*

H. 2m53. — L. 1m73. — Fig. grandeur naturelle.

Le Précurseur, de profil, nu, maigre, ceint de peau, avec de longs cheveux blonds, se tient à genoux, sur la droite, les mains liées au dos, offrant sa tête au bourreau. Celui-ci, grand Syrien, en cafetan rayé, coiffé d'un turban, résolument campé de face, lève son sabre de la main droite. A terre, sur la gauche, un plat de cuivre; sur la droite, une cruche. Au fond, un escalier de pierre montant vers une lucarne grillée.

Signé à gauche : *Charles Sprague Pearce.* Paris, 1881.

MONGE (Jules), né à Marseille, le 14 décembre 1854, élève de M. Cabanel. — Rue Saint-André-des-Arts, 37.

N° 1646. *Portrait de Boudouresque.*

H. 1m05. — L. 1m73. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Il est représenté de face, la tête nue, la main gauche appuyée sur la hanche, le bras droit tombant et tenant, dans la main droite gantée de noir, son autre gant. Cheveux grisonnants, moustaches noires. Il est vêtu de noir, en redingote, et porte des lunettes. Fond sombre.

Signé à droite : *Jules Monge*, 1881.

DOYEN (Gustave), né à Festioux (Aisne), en 1838, élève de M. Bouguereau, rue Bara, 3.

N° 759. *Baigneuse.*

H. 1m55. — L. 1m. — Fig. grandeur naturelle.

Femme nue, assise sur une roche, vue de dos, les jambes un peu tournées à gauche, tordant ses cheveux. A gauche, le bassin d'une source. Fond de rochers et bois ombreux.

Signé à droite : *G. Doyen*, 1881.

Acquis par l'État.

CALLIAS (Horace de), né à Paris, élève de MM. Lefebvre et Cabanel. — Rue Washington, 13.

N° 366. *Danaé.*

H. 1m20. — L. 1m90. — Fig. grandeur naturelle.

Femme nue, brune, aux cheveux épais, couchée sur le dos dans un monceau de pièces d'or. Elle sourit en relevant son bras gauche au-dessus de sa tête, tandis que sa main droite plonge dans le flot de l'or qui continue à pleuvoir d'en haut.

Signé à gauche : *H. de Callias.*

GARAUD (Gustave-Césaire), né à Toulon, en 1846, élève de M. Français. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 117.

N° 939. *Bords du Gapeau.*

H. 0m46. — L. 0m60.

Un ruisseau coulant, sous les arbres, de droite à gauche, sur des cailloux. A droite, une éclaircie laisse apercevoir une clairière verte,

un fond de coteau, un coin de ciel bleu intense et calme. Au pied de grosses racines, près du ruisseau, sont assis deux paysans.

Signé à gauche : *Gustave Garaud.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

NOZAL (ALEXANDRE), né à Paris, le 7 août 1852, élève de M. Luminais. — Quai de Passy, 7.

N° 1745. *Fin de journée. Étang de Brenne (Berry).*

H. 2m70. — L. 2m35.

Une large flaque d'eau, couverte d'herbes rousses, au milieu d'un marécage. Dans le fond, sur le bord opposé, un groupe de chênes foudroyés contourne bizarrement sa silhouette noire sur la rougeur du ciel. A droite, une vanne en charpente et quelques arbres brûlés se tordant sur des rochers. Effet d'automne et de soleil couchant.

Signé à gauche : *Nozal*, 1881.

BISSON (ÉDOUARD), né à Paris. — Rue Bara, 2.

N° 202. *Contemplation.*

« Écoutant sans entendre et regardant sans voir. »

LAMARTINE.

H. 1m32. — L. 0m92. — Fig. plus petite que nature.

Jeune femme, en robe noire collante, gantée de jaune, la tête nue, assise, de profil, sur une plage de sable, les deux bras appuyés au dos de sa chaise et regardant la mer. A ses pieds un chapeau de paille et un livre rouge.

Signé à gauche : *Édouard Bisson*, 1881.

RENAULT (GASTON), né à Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise), le 13 août 1851, élève de MM. Bonnat, Bouguereau et T. Robert-Fleury. — Chez M. Voisinot, rue Notre-Dame-de-Lorette, 46, et rue Cauchois, 9.

N° 1983. *Daphnis et Chloé.*

H. 1^m50. — L. 2^m. — Fig. grandeur naturelle.

Les deux amants sont assis, côte à côte, sur une grosse branche. Chloé, nue, appuyée au tronc de l'arbre, retire de ses lèvres, en souriant, sa syrinx pour regarder Daphnis, coiffé d'un chapeau de paille, qui l'écoute, les mains croisées sur ses genoux. Alentour une prairie herbue, close par un taillis d'oliviers, qu'éclaire la lumière fraîche du matin.

Signé à gauche : *Gaston Renault,* 1881.

MAINCENT (GUSTAVE), né à Paris, le 20 mars 1848, élève de Pils et de M. Cabasson. — Chez MM. Bertrand et Cie, rue Halévy, 6.

N° 1506. *Place Pigalle.*

H. 0^m82. — L. 0^m60.

Sur la droite, au deuxième plan, la fontaine de la place Pigalle. Sur les marches, un ouvrier, assis, fume sa pipe. A droite, une dame en noir parle à une marchande des quatre saisons arrêtée devant elle avec son haquet. A gauche, dans l'éloignement, un omnibus. Au fond, des squelettes d'arbres secs et les maisons du boulevard. Effet de nuit tombante. Quelques boutiques sont déjà éclairées.

Signé à gauche : *Gustave Maincent.*

CASILE (Alfred), en 1849, né à Marseille. — Boulevard Saint-Michel, 82.

N° 388. *Les Terrains du lazaret à Marseille.*

H. 1m20. — L. 2m.

Terrain sablonneux, plat, plaqué çà et là d'herbes sèches. Au milieu stationne une voiture de bohémiens. A gauche, on aperçoit quelques toitures basses et, dans l'éloignement, des mâtures de navires. A droite, des bâtiments d'usines, quelques hautes cheminées fumantes. Grand ciel chargé de nuages blancs.

Signé à gauche : *A. Casile.*

Acquis par l'État.

FERRARI (Joseph), né à Rome. — A Rome, via dei Greci, et à Paris, chez M. Dike, rue des Marais, 9.

N° 2755. *Musiciens arabes.* — Aquarelle.

H. 1m95. — L. 1m30. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Deux Arabes, de face, portant des burnous blancs par-dessus leurs cafetans aux couleurs éclatantes. Celui de gauche, coiffé d'un énorme chapeau de paille, chante à tue-tête, en s'accompagnant d'un tambourin; celui de droite, coiffé d'un turban, souffle dans un fifre. Fond de ciel très bleu.

Signé à droite : *Giuseppe Ferrari.* Roma, 1880.

PRINCETEAU (René), né à Libourne (Gironde), en 1844, élève de l'École des beaux-arts. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233.

N° 1932. *Le Relais.*

H. 2m10. — L. 1m60. — Fig. demi-nature.

De face, dans un chemin boueux et raboteux, sous la lumière frisante du matin, marche une harde de chiens courants, entraînant le piqueur

qui les tient en laisse. Au fond, suivent deux chasseurs à cheval, trempés de brume. A droite, on devine les silhouettes confuses du bois.

Signé à gauche : *Princeteau.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

PETITJEAN (EDMOND), né à Neufchâteau (Vosges), le 5 juillet 1844. — A Nancy, rue Jeanne-Darc, 13 ; et à Paris, rue Lepic, 46.

N° 1840. *La Rue de Bouxières* (*Lorraine*).

H. 1m30. — L. 1m08.

Une rue de village, raboteuse, escarpée, montant, en plein soleil, entre deux rangs de maisons en pierres sèches, le long d'un coteau aride. En haut, quelques maisons couvertes de tuiles se découpent vivement sur le gris plombé d'un ciel pesant. En bas, une paysanne assise, sa hotte au dos, sur une clôture basse, deux autres paysannes debout et deux enfants. A droite, au premier plan, dans la grande ombre que projette une maison, une cuve renversée.

Signé à droite : *E. Petitjean.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DUTZSCHHOLD (HENRI), né à Paris, le 4 janvier 1841, élève de MM. Gérôme et Véron. — Rue Bara, 2.

N° 830. *Meudon.*

H. 1m25. — L. 2m10.

Une vallée, herbue et semée d'arbres, descendant vers le fond. A droite, quelques pentes douces, semées de bouquets de verdure et couronnées de maisons blanches. Sur un chemin, au milieu, des moutons, deux paysans, une petite fille. De grands nuages blancs s'amon-

cellent sur la droite dans le ciel lumineux. Effet d'automne commençant.

Signé à droite : *H. Dützschhold*, 1881.

CHASE (William-M.), né à New-York. -- Chez MM. Goupil et Cie.

N° 439. *Un Fumeur.*

H. 1m75. — L. 0m95. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune homme blond, vêtu de gris, coiffé d'un grand feutre gris, assis, de côté, les jambes à gauche, sur une chaise dont on ne voit que le dossier. Il fume tranquillement une pipe de la main droite et tient dans la main gauche une gravure. A ses pieds, à gauche, un carton plein de gravures. Fond gris brun.

Signé à gauche : *W.-M. Chase*, 1876.

BOUCHERVILLE (Adrien de), né à Acqueville (Calvados), élève de M. F. Barrias. — Rue de Boulogne, 16.

N° 253. *Chez les pauvres.*

H. 1m30. — L. 1m60.

Intérieur d'une mansarde. Dans le fond, un malade couché sur un grabat. A droite, une femme à peine vêtue et une petite fille en haillons se retournent au bruit que fait la porte, à gauche, en s'ouvrant devant une dame richement habillée. Dans le couloir, une vieille femme s'arrête pour regarder.

Signé à droite : *Ad. de Boucherville.*

ROTH (Mme Clémence), née à Saint-Denis (Seine), élève de MM. Olivié et Stévens. — Rue Turgot, 19.

N° 2048. *Portrait de ma mère.*

H. 0m81. — L. 0m65. — Buste grandeur naturelle.

Dame âgée, tête nue, de face, les bras croisés sur la poitrine. Elle a les yeux noirs, les cheveux grisonnants et porte une robe noire avec des ornements de jais. Une bague à la main gauche. La main droite est cachée sous une écharpe de dentelle noire. Fond de fauteuil rouge.

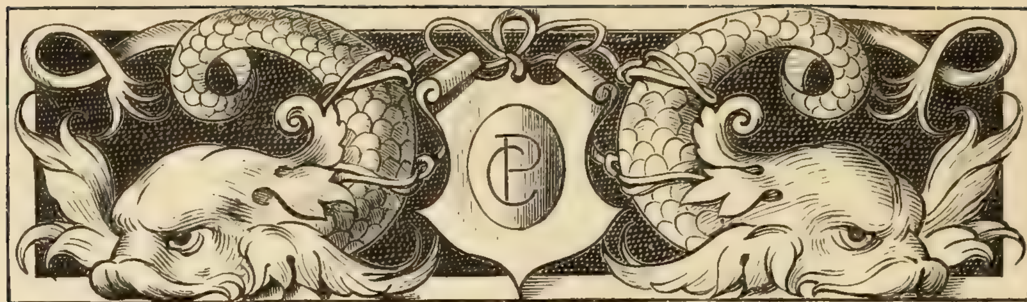
Signé en bas, à gauche : *C. Roth,* 1881.

NIEDERHAUSERN-KŒCHLIN (François de), né à Mulhouse. — A Mulhouse (Alsace).

N° 1730. *Relais de chiens; — Forêt d'Ollwiller* (*Alsace*).

Intérieur de forêt, l'hiver. A gauche, un gros tronc de chêne moussu. Au milieu, trois couples de chiens courants sont arrêtés tandis que leur piqueur attache le collier d'une autre bête. La terre est couverte d'un lit jaune de feuilles mortes, les branchages secs des futaies dépouillées s'entremêlent au loin sur le ciel terne.

Signé à droite : *Niederhausern.*



ARTISTES HORS CONCOURS

BASTIEN-LEPAGE (Jules), né à Damvillers (Meuse), le 1er novembre 1850, élève de M. Cabanel. — Rue Legendre, 12. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 38, 39, et de 1880, p. 51.)

N° 97. *Un Mendiant.*

H. 2^m40. — L. 2^m25. — Fig. grandeur naturelle.

Un vieux mendiant, de face, à barbe grise, coiffé d'une vieille casquette à oreillons, chaussé de sabots, est en train de serrer dans sa besace un morceau de pain qu'il vient de recevoir. Derrière lui, une petite fille, dans la porte entre-bâillée d'une maison, le suit du regard. A gauche, sur un banc, devant le volet blanc d'une fenêtre, un pot de géranium.

Signé à gauche, en bas : *Bastien-Lepage.* Damvillers, 1880.



Bastien Lepage pinx. L. Monzies sc.

UN MENDIANT

BERNIER (Camille), né à Colmar (Alsace), en 1823, élève de M. L. Fleury. — Rue Jean-Nicot, 2. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 40.)

N° 149. *La Lande de Kerrenic.*

H. 1^m90. — L. 2^m60.

Une grande lande couverte d'ajoncs jaunis, de genêts en fleurs, de broussailles où paissent en liberté quelques vaches et chevaux. A droite et au milieu plusieurs bouquets de grands hêtres, aux fûts élancés, derrière lesquels se massent d'autres arbres. Au deuxième plan, sur un petit tertre, deux Bretonnes assises. Ciel d'été, clair et bleu, semé de nuages blancs.

Signé à droite : *C. Bernier*, 1881.

BONNAT (Léon), membre de l'Institut, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), élève de Léon Cogniet. — Rue Bassano, 46. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 40, et de 1880, p. 53.)

N° 236. *Portrait de Léon Cogniet.*

H. 1^m80. — L. 1^m60. — Fig. à mi-corps. Grandeur naturelle.

Le vieux maître est assis, de face, dans un fauteuil rouge, dans une attitude méditative, le menton appuyé sur sa main droite, la main gauche tombant sur le genou. Yeux noirs pétillants sous les lunettes. Barbe et cheveux hérissés, touffus, très blancs. Il porte une calotte noire, une redingote et un pantalon noirs, la rosette d'officier de la Légion d'honneur à la boutonnière. A gauche, sur une selle, une palette et des pinceaux. Fond noir.

Signé à gauche : *L. Bonnat*, 1880.

BOUGUEREAU (William-Adolphe), membre de l'Institut, né à La Rochelle, le 30 novembre 1825, élève de Picot. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 75. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 41, et de 1880, p. 54.)

N° 265. *La Vierge aux Anges.*

H. $2^{m}15$. — L. $1^{m}07$. — Fig. grandeur naturelle.

La Vierge, en robe bleue, coiffée d'un voile blanc, est assise, à gauche, de profil, sur un chapiteau tombé, tenant dans ses bras, sur ses genoux, l'enfant Jésus endormi; elle-même, toute somnolente, s'assoupit. De face, trois anges aux figures de femmes, aux doux sourires, vètus de blanc, s'inclinent vers le petit dormeur, berçant son rêve de leurs tendres accords. Le plus proche, à genoux sur le devant, joue du violon; un autre derrière, agenouillé aussi, de l'accordéon; le troisième, derrière et debout, de la mandoline. Fond de feuillages.

Signé dans le chapiteau : *W. Bouguereau*, 1881.

BUSSON (Charles), né à Montoire (Loir-et-Cher), élève de MM. Rémon et Français. — Rue Pigalle, 5. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 42, et de 1880, p. 55.)

N° 342. *Bois de Saint-Martin, près Montoire.*

H. $1^{m}10$. — L. $1^{m}44$.

Une clairière sur un talus au milieu de puissantes futaies baignées d'un grand soleil. A gauche, près d'un bouquet de jeunes arbres, trois vaches paissant; quelques autres, plus loin, sous les branchages tombants des vieux hêtres. A droite, en contre-bas, tourne un chemin creux.

Signé à gauche : *Ch. Busson*, 1881.

BUTIN (Ulysse-Louis-Auguste), né à Saint-Quentin (Aisne), le 15 mai 1838, élève de Lemasle, de Picot et de Pils. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 42.)

N° 344. *Le Départ.*

H. 2m10. — L. 2m90.

Sur une plage trempée et miroitante s'avance, de face, une famille de pêcheurs. L'homme porte avec effort sur son dos une grande ancre. La femme, tenant sous le bras droit un pain et de l'autre un panier, marche à sa gauche; le gamin chemine à sa droite, deux tonnelets suspendus à l'épaule. Plus loin, on aperçoit une femme, suivie de deux marmots, poussant une brouette devant quelques bateaux échoués. Au fond, d'un vert pâle, la mer calme s'allonge sous un vaste ciel gris.

Signé à droite : *Ulysse Butin*, 1880.

CABANEL (Alexandre), membre de l'Institut, né à Montpellier, le 28 septembre 1823, élève de Picot. — Rue de Vigny, 8, parc Monceau. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 43, et de 1880, p. 55.)

N° 349. *Portrait de Mlle E. M.*

H. 0m90. — L. 0m80. — Fig. grandeur naturelle. Buste.

Jeune fille, de face, nu-tête, blanche avec de grands yeux bruns, en train de se ganter. Ses cheveux châtains, retenus par un ruban blanc, retombent en nattes sur ses épaules. Elle est habillée d'une robe de laine blanche garnie d'un plastron en soie de même couleur. Fond bleuâtre.

Signé en haut : *Alex. Cabanel*, 1881.

CAROLUS-DURAN (ÉMILE-AUGUSTE), né à Lille. — Passage Stanislas, 11, rue Notre-Dame-des-Champs. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 1, et de 1880, p. 56.)

N° 378. *Portrait de Mme ***.*

H. 2m63. — L. 2m. — Fig. grandeur naturelle. En pied.

Elle s'avance de droite à gauche, la tête de face, dans une robe noire très étoffée, à longue traîne, tenant de la main droite un éventail rouge et de l'autre des gants jaunes. Cheveux blonds à frisures tombantes retenus par un cercle d'or sous un grand voile de dentelle noire. La figure sombre s'enlève sur le fond bleu d'une tenture.

Signé à gauche : *C. Duran*. Paris, 1880.

CLAYS (PAUL-JEAN), né à Bruges (Belgique). Méd. 2e cl. 1867 (E. U.), ✻ 1875, Méd. 2e cl. 1878 (E. U.). — Boulevard des Italiens, 14.

N° 481. *L'Escaut à Anvers.*

Sur l'eau miroitante et profonde du large fleuve ensoleillé marchent lentement, à droite, sous leurs voiles affaissées, plusieurs grosses embarcations de commerce. A gauche, dans le lointain, on aperçoit un navire avec plusieurs barques. Atmosphère d'été chaude, pesante, calme. En haut, quelques nuées dans le ciel d'un bleu plombé.

CONSTANT (BENJAMIN), né à Paris, le 10 juin 1845.—Méd. de 3e cl. 1875, méd. de 2e cl. 1876, ✻ 1878, méd. de 3e cl. 1878 (E. U.), élève de M. Cabanel. — Rue Oudinot, 23.

N° 517. *Hérodiade.*

H. 1m85. — L. 1m50. — Fig. grandeur naturelle

De face, assise sur un sofa, les yeux clignotants, les lèvres provocantes, le menton appuyé sur sa main droite, ses pieds nus serrés l'un



pinx. — H. Toussaint sc.

ESCALE A ANVERS



P. Constant pinx. Lalauze sc.

HERODIADE

contre l'autre, la courtisane aux chairs éclatantes rêve et attend. Sa robe de soie rose, brodée d'or, tombe à la naissance des seins. Ses bras, ses mains, ses pieds, son cou, ses oreilles, sont chargés de bijoux étincelants. Derrière elle, un grand tapis rouge à bordure d'or.

Signé dans la bordure : *Benjamin Constant.*

DANTAN (ÉDOUARD), né à Paris, le 26 août 1848, élève de Pils et de M. Lehmann. — A Saint-Cloud, parc de Montretout. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 11.)

N° 590. *Le Déjeuner du modèle.*

H. $0^{m}98$. — L. $1^{m}30$. — Fig. demi-nature.

Intérieur d'un atelier de peintre. A droite, assise sur un canapé vert, devant une table, au-dessous d'un châssis à vitres, une jeune femme, en tunique grecque, le cou nu, les bras nus, mange des œufs sur le plat, tout en tournant les feuillets d'un livre posé près de son assiette. A gauche, au deuxième plan, un jeune peintre vêtu de noir, sa palette au poing, assis sur un haut tabouret, tâte de la main droite la pointe de ses pinceaux. Devant lui des pinceaux sur un siège en velours rouge. Au fond une table avec un pot à tabac, une aiguière, etc. Sur la muraille des dessins encadrés et au-dessus la frise du Parthénon.

Signé à droite dans le divan : *E. Dantan*, 1881.

DELAUNAY (JULES-ÉLIE), né à Nantes, élève de H. Flandrin et L. Lamothe. — Rue de La Rochefoucauld, 17. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 80.)

N° 653. *Portrait de Regnier.*

H. $1^{m}30$. — L. $1^{m}10$. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Il est de face, tête nue, jouant de la main droite avec son binocle,

la main gauche dans la poche. Cheveux courts, favoris blancs. Redingote et pantalon noirs. Fond de rideau bleu foncé.

DUBOIS (Paul), membre de l'Institut, né à Nogent-sur-Seine (Aube), le 18 juillet 1829, élève de Toussaint. — A l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 93.)

N° 774. *Portrait de Mlle ***.*

H. 1m10. — L. 1m. — Fig. grandeur naturelle. Buste.

Tête de jeune femme, aux chairs délicates et fraîches, rose sous de cheveux déjà grisonnants. Yeux bruns, vifs, perçants, sous de grands sourcils noirs; nez fin et frémissant. Robe de velours rouge, échancrée en carré, bordée d'une ruche de dentelle blanche. Des œillets blancs et rouges au corsage. Fond brun-rouge.

Signé à droite, en haut : *P. Dubois.*

FLAMENG (François), né à Paris, le 6 décembre 1856, élève de MM. Cabanel, J.-P. Laurens et Hédouin. Médaille 2e cl. 1879. Prix du Salon 1879.

N° 890. *Les Vainqueurs de la Bastille* (14 juillet 1789).

H. 5m60. — L. 6m90. — Fig. grandeur naturelle.

La scène se passe devant la grande porte grillée de la Bastille. Sur le premier plan, à droite, un prisonnier demi-nu, la tête sanglante et bandée, est assis sur une civière, soutenu par un jeune homme. Un serrurier lui soulève les jambes qu'il s'apprête à délivrer de leurs anneaux de fer. A droite, un vieillard emporte dans ses bras un jeune



F. Flameng inv.

L. Flameng sc.

LES VAINQUEURS DE LA BASTILLE

homme. Au centre, un garde française, la tête nue et ceinte de lauriers, soulevé par deux hommes, brandit triomphalement, en criant, dans la main gauche une grosse clef, dans la main droite une épée; quelques citoyens l'acclament. Devant ce groupe s'avancent, au premier plan, de face sur la gauche, marchant de front, un gamin de Paris, déguenillé, battant du tambour, un jeune bourgeois levant son tricorne, un vieux bourgeois portant le fusil sur l'épaule. Une femme du peuple les regarde passer avec un geste d'admiration. Aux arrière-plans s'agite une foule de têtes. Sous la porte du fond, on voit arriver un blessé porté sur un lit. La cour est remplie de fumée.

Signé à gauche : *François Flameng*, 1879-81.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

FRANÇAIS (FRANÇOIS-LOUIS), né à Plombières (Vosges), le 17 novembre 1814, élève de Corot et de M. J. Gigoux. — Boulevard du Mont-Parnasse, 139. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 46, et de 1880, p. 58.)

N° 921. *Un Lavoir à Pierrefonds.*

H. $0^{m}55$. — L. $0^{m}60$.

Au premier plan, une source miroitant entre deux saules droits dont les feuillages sont coupés en haut par le cadre. Une laveuse, agenouillée de profil, se penche sur l'eau, tandis qu'une autre se relève et regarde. Une végétation touffue et verdoyante de roseaux, de joncs, d'iris en fleurs forme derrière elle un rideau brillant au-dessus duquel on voit bleuir vaguement dans la lumière matinale les grands toits, les tours à poivrières, les pignons dentelés du château de Pierrefonds.

Signé à droite : *Français,* 1880.

HANOTEAU (Hector), né à Decize (Nièvre), le 25 mai 1823, élève de M. J. Gigoux. — Rue Boissonnade, 11, et à Briet, par Cercy-la-Tour (Nièvre). (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 59.)

N° 1096. *L'Étang boisé.*

H. 1m80. — L. 2m.

Un large étang, calme et clair, bordé de joncs touffus, où se reflètent profondément les nuages blancs et les hauteurs bleues du ciel. A gauche, se dresse, verte et feuillue, une grande futaie de hêtres entremêlés de bouleaux. A droite, au fond, la rive basse est couverte de taillis.

Signé à droite : *Hanoteau,* 1880.

HEBERT (Antoine-Auguste-Ernest), membre de l'Institut, né à Grenoble, en novembre 1817, élève de David d'Angers et de P. Delaroche. — Boulevard Rochechouart, 55. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 48, et de 1880, p. 60.)

N° 1118. *Portrait de Mme de D***.*

H. 1m50. — L. 1m15. — Fig. grandeur naturelle jusqu'aux genoux.

Jeune dame aux cheveux châtains, de face, assise dans un fauteuil Louis XIII à fond vert. De la main droite elle tient un long gant jaune. La main gauche repose sur les genoux. Grand chapeau noir à plumes. Robe noire montante, avec collerette et jabot de mousseline blanche.

Signé à gauche : *Hébert,* 1880.

HEILBUTH (Ferdinand), né à Hambourg, naturalisé Français. — Rue de La Rochefoucauld, 64.

N° 1122. *Beau Temps.*

H. 1m30. — L. 1m80.

Deux jeunes Parisiennes canotant sur la Seine, par un temps calme



L'ÉTANG BOISÉ



...beth inv. — Yon sc.

BEAU TEMPS

d'automne. L'une, de face, en costume blanc, gants frais, chapeau de paille enrubanné de blanc, tient les rames suspendues. L'autre, de dos, en carrick gris et chapeau noir, assise à l'arrière, sur un tapis d'Orient, se tourne à droite pour regarder un cygne qui s'approche. Fond de rives boisées et semées de maisonnettes.

HENNER (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Alsace), élève de Drolling et de Picot. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 48, et de 1880, p. 60.)

N° 1126. *Saint Jérôme.*

H. $1^{m}40$. — L. 2^{m}. — Fig. grandeur naturelle.

Le vieil anachorète, maigre et nu, est étendu, de profil, sur le dos, au milieu des broussailles sèches, le bras gauche rejeté en arrière, et, de la main droite, pliée sur sa poitrine, tenant une pierre. Le bleu vif d'un ciel crépusculaire luit, au loin, au-dessus des crêtes noires d'une ligne de montagnes.

Signé à gauche : *J.-J. Henner.*

Acquis par l'État.

LANSYER (Emmanuel), né à l'île de Bouin (Vendée), en 1835, élève de E. Viollet Le Duc, de Courbet et de M. Harpignies. — Quai Bourbon, 29. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 49.)

N° 1312. *La Fin de la tempête* (*côte du Finistère*).

H. $1^{m}27$. — L. $1^{m}75$.

A droite, de hautes roches de granit, noires et déchirées, contre lesquelles se brise violemment la mer écumante. Au fond, sous une

lueur blanche qui troue les nuages noirs, s'éclaire la cime herbue d'une pointe de falaise, sous des vols de goëlands effarés. A gauche, au milieu des vagues en tumulte, cramponnés à deux récifs, deux naufragés faisant des gestes de détresse. Une barque brisée est échouée dans les roches.

Signé à gauche : *Lansyer*, 81.

LAUGÉE (Désiré-François), né à Maromme (Seine-Inférieure), le 25 janvier 1823, élève de Picot. — Boulevard Lannes, 15 *bis*. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 61.)

N° 1333. *La Question.*

H. 1m90. — L. 2m55. — Fig. grandeur naturelle.

Au premier plan, est étendu de profil, sur un lit de torture, les yeux bandés, les bras liés au chevet de bois, les pieds dans une entrave au-dessus d'un fourneau qui flambe, hurlant, se tordant, un homme nu, aux chairs ensanglantées. Derrière lui, à gauche, se tient debout, de face, un papier à la main, un dominicain qui l'interroge. Cinq autres dominicains, en robes blanches et capuchons noirs, sont assis, au fond, devant une table. Derrière eux la tapisserie montre le Christ en croix.

Signé à droite : *D. Laugée*, 1881.

Acquis par l'État.

LEFEBVRE (Jules), né à Tournan (Seine-et-Marne), élève de L. Cogniet. — Rue de La Bruyère, 5. (Voir les *Livres d'or* de 1879, p. 51, et de 1880, p. 52.)

N° 1384. *La Fiammetta.*

H. 0m64. — 0m50. — Fig. grandeur naturelle. Buste.

Elle est représentée de profil, tournée à gauche, dressant vivement sa tête fine aux longs cheveux roux dénoués sous une légère couronne

de feuillage. Yeux bruns, lèvres rouges, teint ardent. Elle porte un corsage de soie grise brochée d'or, avec un nœud de rubans roses sur l'épaule.

En haut, à gauche : *Fiammetta.*

LEROUX (HECTOR), né à Verdun (Meuse), le 27 décembre 1829, élève de Picot. — Rue de Navarin, 12.

N° 1430. *Herculanum (23 août, an 79).*

H. $2^{m}60$. — L. $3^{m}60$. Fig. grandeur demi-nature.

A droite, au premier plan, sur une élévation d'où l'on aperçoit à gauche le Vésuve en flammes, une jeune prêtresse, fuyant l'incendie, s'est affaissée sur un coffre, soutenue par une de ses compagnes qui se tient debout derrière elle. Une autre, agenouillée, se cache dans son sein, ramenant son voile sur son visage. A leurs pieds gisent des vases et des bijoux. Sur la pente, on voit monter vers ce groupe d'autres femmes effarées, portant des fardeaux sur la tête, quelques-unes se retournant pour jeter un regard en arrière sur la plaine qu'inondent des torrents de lave. Au fond, le golfe de Naples au-dessus duquel marchent de gros nuages noirs.

Signé : *H. Leroux.*

LHERMITTE (LÉON-AUGUSTIN), né à Mont-Saint-Père (Aisne), le 31 juillet 1844, élève de M. Lecoq de Boisbaudran. — Rue de Buci, 10.

N° 1443. *Quatuor.*

H. $1^{m}83$. — L. 2^{m}. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de cabaret de village. A gauche, une femme, de profil, en corsage et jupon gris, debout devant une table, verse du vin à un ouvrier assis à droite, une bêche entre les jambes. Un autre paysan,

debout, derrière, en parlant à la femme, pose la main sur l'épaule de son camarade. Un troisième, à droite, en blouse bleue, assis sur un banc, se retourne, son verre à la main. Au fond, le manteau d'une vaste cheminée sur lequel sont rangées des assiettes.

Signé à gauche : *L. Lhermitte.*

Appartient à M. Ch. Huynes.

MAIGNAN (Albert), né à Beaumont (Sarthe), élève de M. Luminais. — Rue La Bruyère, 1. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 9.)

N° 1500. *Le Dante rencontre Matelda.*

« ...Elle allait choisissant des fleurs parmi toutes celles dont la route était émaillée. — O belle dame, vous qui vous échauffez aux rayons de l'amour. »

(*Purgatoire,* ch. xxviii.)

H. 3m22. — L. 2m42. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, au premier plan, de profil, Dante, enveloppé d'une robe brune, coiffé d'un chaperon blanc bordé de jaune, se tourne avec un geste d'admiration vers Matelda, tout en blanc, portant des fleurs dans sa robe, qui s'avance, sur la droite, au delà d'un ruisseau coulant dans une fente de rochers. Virgile, drapé de violet, couronné d'or, se tient, à gauche, debout derrière lui. Au fond, les arbres, couverts de jeunes fleurs et de fraîches frondaisons, brillent en clair sur un ciel vif de printemps.

Signé à gauche : *Albert Maignan,* 1881.

Acquis par l'État.



Em Salmon sc

LE DANTE RENCONTRE MATELDA



Adrien Moreau pinx — Damman sc

BOHÉMIENS

MERSON (Luc-Olivier), né à Paris, en 1846, élève de Pils et de M. G. Chassevent. — Boulevard Saint-Michel, 115. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 53.)

N° 1594. *Saint François d'Assise prêche aux poissons.*

H. 1m50. — L. 2m15.

Sur la berge du Tibre qui roule en tournant ses eaux bleuâtres vers les montagnes assombries aux lueurs dernières du soleil couchant, François d'Assise, en froc brun, se tient debout, parlant aux poissons qui se pressent pour l'entendre. Devant lui, près de son chien portant un collier de médailles, une femme, un jeune homme, un enfant se tiennent à genoux, en extase. A sa gauche regarde avec la même admiration, en des attitudes diverses, un groupe de six femmes et jeunes gens. Plus loin deux enfants, montés sur une roche, se retournent étonnés. A droite, une barque.

Signé à gauche : *Luc-Olivier Merson*, MDCCCLXXX.

MOREAU (Adrien), né à Troyes, le 18 avril 1843, élève de Pils. — Rue Bergère, 7.

N° 1661. *Bohémiens.*

H. 1m50. — L. 2m50.

Dans une ravine sèche abritée au fond par des rochers grisâtres se reposent, au crépuscule, quelques bohémiens autour d'un feu de branches. A gauche, assis sur l'herbe, une femme allaitant son enfant et un vieillard en bonnet rouge, assis, se tournent vers une jeune fille, en guenilles brillantes, des colliers de verroteries au cou, qui chante au milieu, debout, s'accompagnant du tambourin. Deux autres bohémiens se tiennent derrière, au pied des rochers, l'un étendu à plat

ventre; l'autre, sur la droite, assis de face, fumant sa cigarette. Sur le devant, deux enfants dont l'un dort et dont l'autre regarde.

Signé à droite : *Adrien Moreau*, 1881.

NEUVILLE (Alphonse-Marie de), né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), élève de Picot. — Rue Legendre, 14.

N° 1724. *Un Porteur de dépêches ; — Sainte-Marie-aux-Chênes, près Metz* (*septembre* 1870).

Un sous-officier, déguisé en paysan, cherchant à pénétrer dans Metz pour y porter des dépêches, est pris par une patrouille de hussards, amené devant un état-major prussien, interrogé et fouillé. Un émissaire découvert était immédiatement passé par les armes.

H. 1m50. — L. 2m.

La place d'un village. A gauche un perron d'auberge que monte un soldat prussien portant deux paniers de bouteilles. Par la porte ouverte une femme regarde. Devant le perron, sont attablés trois officiers allemands qui font subir un interrogatoire au prisonnier en blouse fièrement campé devant eux, la tète nue, l'œil droit, tandis que deux soldats, le tenant de chaque côté, le fouillent. Devant lui, à terre, sont jetés son chapeau, sa gibecière, un bâton, des papiers. Au deuxième plan, quelques soldats allemands, à cheval ou à pied, suivent la scène du regard. Au fond, à droite, des maisons et un clocher.

Signé à gauche : *A. de Neuville*, 1881.

PASINI (Albert), né à Busseto (Italie), élève de M. E. Ciceri. — Rue de Douai, 22, et chez MM. Goupil et Cie.

N° 1786. *Halte à la mosquée.*

H. 0m81. — L. 0m65.

Une porte de mosquée, à cul-de-four, au-dessus de plusieurs mar-



Pasini pinx. G. Greux sc.

HALTE À LA MOSQUÉE

ches, pratiquée entre deux murailles plaquées de faïences peintes et percées de fenêtres grillées. Devant, à gauche, sont arrêtés des soldats et des chevaux, à côté d'un marchand, près d'un fourneau allumé. Derrière, brillent sous le soleil, dans l'éloignement, une loggia de marbres et de briques, des coupoles blanches, des verdures parmi des maisons. A droite une fontaine devant laquelle se tiennent deux figures dans la grande ombre que répand un large auvent.

Signé à droite : *A. Pasini,* 1881.

ROUSSEAU (Philippe), né à Paris. — Rue de Laval, 26 (avenue Frochot, 15). (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 56.)

N° 2056. *Huîtres.*

H. 1m35. — L. 1m75.

Sur un étal de pierre g rise, des huîtres ouvertes dans un plat de faïence, un couteau d'écaillère, une bourriche pleine d'huîtres portant l'adresse : *M. Ph. Rousseau, rue de Laval,* 26, *avenue Frochot, Paris* (*Grande vitesse*). A gauche, un gros bouquet d'asters dans une cruche de grès, une dame-jeanne en verre, quelques pommes. A droite, un grand chaudron de cuivre. Au fond, au-dessus, une ardoise dans un cadre, sur laquelle est écrit à la craie : *Marée du XIV F.* 4, 3000, *M.* 500.

Signé en bas sur la pierre : *Ph. Rousseau,* 1881.



SCULPTURE



SCULPTURE

GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

GÉROME (Jean-Léon), né à Vesoul en 1824, élève de Paul Delaroche. — Membre de l'Institut. Hors concours dans la section de peinture. Méd. 2e cl. (section de sculpture). 1878. E. U. — Boulevard de Clichy, 65.

N° 3924. *Anacréon, Bacchus et l'Amour.*

Groupe en plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m90. — L. 0m70. — Pr. 0m79.

Le vieux poète, en tunique légère, son pallium glissant sur les épaules, sa lyre en bandoulière, s'avance d'une allure joyeuse, le pied droit en avant. Il porte assis sur son bras gauche le petit Bacchus qui s'est endormi, et sur son bras droit le petit Amour qui lui tire la barbe en souriant. C'est vers l'Amour qu'il penche la tête en lui rendant son sourire.

Signé sur la plinthe : *J.-L. Gérome.*

DAMPT (Jean), né à Vénarey (Côte-d'Or), le 2 janvier 1854, élève de MM. Jouffroy, Dubois et Bonnassieux. Méd. 2e cl. 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 64.) — Rue Neuve-des-Petits-Champs, 95.

N° 3778. *Saint Jean.*

Statuette en marbre. Fig. un peu plus petite que nature.

H. 0m80. — L. 0m30. — Pr. 0m30. —

L'enfant, nu, à longue chevelure, est agenouillé sur le sol, les mains jointes, les yeux au ciel.

Acquis par l'État.



Gérôme pinx L. Massard sc

ANACREON, BACCHUS ET L'AMOUR
(Plâtre)

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

GERARD (Calixte-Marius), né à Paris, élève de M. Dumont. — Rue Boissonnade, 15.

N° 3922. *Lutte de Jacob avec l'ange.*

Groupe en plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 2m10. — L. 1m25. — Pr. 1m50.

Le pasteur, nu, ceint d'une peau de bête, les cheveux serrés par une bandelette, les jambes écartées et violemment tendues, soulève à bras-le-corps l'ange aux grandes ailes éployées. Celui-ci, par un mouvement tranquille, de sa jambe gauche pliée et de sa main gauche posée sur le bras de Jacob, repousse son inutile effort.

Acquis par l'État.

GAUDEZ (Adrien), né à Lyon, en 1845, élève de M. Jouffroy. Méd. 3e cl. 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 66.) — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 3911. *Un Ciseleur du XVIe siècle.*

Statue en plâtre. Fig. de grandeur naturelle.

H. 1m60. — L. 0m60. — Pr. 0m70.

Jeune ouvrier en costume XVIe siècle, pourpoint court, chausses collantes, petite toque. Il est assis gaiement sur un établi, jambe gauche en avant, jambe droite en arrière, en train de travailler, avec un ciseau et un martelet, une poignée d'épée enserrée dans l'étau. A droite, sur le sol, un casque à visière.

HUGUES (Dominique-Jean-Baptiste), né à Marseille, le 15 avril 1849, élève de MM. Dumont et Bonnassieux. Prix de Rome 1875. Méd. 3e cl. 1878. — Boulevard du Mont-Parnasse, 81.

N° 3986. *Femme jouant avec son enfant.*

Groupe en marbre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 1m30. — L. 0m80. — Pr. 1m12.

Une femme nue, assise sur un coussin, les jambes croisées, appuyée à droite sur la main, détourne en souriant la tête, faisant mine de trembler sous la menace joyeuse d'un enfant juché sur son épaule gauche, et qu'elle soutient du bras.

Signé à droite, sur la plinthe : *B. Hugues,* Rome, 1880.

Acquis par l'État.

CARLÈS (Antonin), né à Gimont (Gers), le 22 juillet 1852, élève de MM. Jouffroy et Hiolle. Mention honorable 1879. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 73.) — Boulevard du Mont-Parnasse, 81.

N° 3697. *Abel.*

Statue plâtre. Fig. de grandeur naturelle.
H. 0m72. — L. 1m78. — Pr. 0m90.

L'enfant, nu et maigre, est étendu sur le dos, les cheveux épars, le bras droit à terre un peu écarté du corps, la main gauche posée sur des pierres. Sous le corps, dépassant de droite et de gauche, les courroies d'une ceinture défaite.

Acquis par l'État.

GROOT (Guillaume de), né à Bruxelles, en 1839. — A Bruxelles, rue de la Grosse-Tour, 27.

N° 3952. *Le Travail.*

Statue en bronze. Fig. un peu plus grande que nature.

H. 2^m10. — L. 1^m10. — Pr. 1^m.

Un ouvrier robuste, en vêtements de travail, tête nue, jambes nues, bras nus, est assis sur une pierre, la jambe droite en avant, la jambe gauche un peu repliée en arrière. Il s'appuie de la main droite sur le manche d'une pioche, et tient dans la main gauche une bande de papier déroulée.

Signé dans le fer de la pioche : *G. de Groot.*

MARTIN (Louis), né à Aix en Provence, le 19 mars 1846, élève de MM. Jouffroy et Mercié. — Boulevard Saint-Jacques, 51.

N° 4100. *Persée.*

Statue en plâtre. Fig. un peu plus grande que nature.

H. 2^m50. — L. 1^m. — Pr. 1^m.

Nu, debout, coiffé d'un casque à ailerons, il lève des deux mains son sabre au-dessus de son épaule gauche, pour frapper le monstre à tête de crocodile, sur lequel il a déjà posé son pied gauche.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

DESCA (Edmond), né à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 16 novembre 1855, élève de M. Jouffroy. — Rue de Vaugirard, 73.

N° 3803. *Le Chasseur d'aigles.*

Statue en plâtre. Fig. un peu plus grande que nature.

H. 2^m55. — L. 1^m25. — Pr. 0^m95.

Un homme, robuste et nu, se cramponnant de la main gauche à un tronc d'arbre, a posé le pied sur l'aile d'un aigle renversé à terre qui se débat et le menace de son bec. Il s'apprête à frapper l'oiseau avec une grosse pierre qu'il tient dans la main droite.

LABATUT (Jules), né à Toulouse, le 30 juillet 1851, élève de MM. Jouffroy et Mercié. — Rue Saint-Didier, 60.

N° 4008. *Narcisse surpris de sa beauté.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m80. — L. 0^m90. — Pr. 0^m90.

Le bel adolescent, debout et nu, se penche pour se regarder dans l'eau qui coule à ses pieds. De la main droite il écarte, sur sa gauche, une touffe de roseaux, et fait, de l'autre, un geste d'admiration.

ETCHETO (François), né à Madrid, de parents français, élève de l'École des Beaux-Arts. — Rue de Sèvres, 103.

N° 3854. *François Villon.*

Sec et noir comme escovillon,
Il n'a tente ni pavillon
Qu'il n'ayt laissé à ses amys,
Et n'a mais qu'un peu de billon
Qui sera tantost à fin mys.

(Villon, *Petit Testament.*)

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m90. — L. 0m60. — Pr. 0m82.

L'écolier parisien, maigre et sec, en chausses collantes et pourpo n décolleté, se tient debout, campé d'un air goguenard sur la jambe gauche, la tête un peu penchée, la jambe droite en avant. De la main gauche il caresse une petite dague pendue à sa ceinture, de la droite, posée sur la hanche, il froisse des papiers et une plume. Derrière lui, à ses pieds, une guitare appuyée à un billot de prison où pend une chaîne.

Appartient à la Ville de Paris.

GUILLOUX (Alphonse-Eugène), né à Rouen, le 2 juin 1852, élève de MM. Dumont et Falguière. — Rue de la Grande-Chaumière, 11.

N° 3967. *Orphée expirant.*

... Il pleurait Eurydice, et, plein de ses attraits,
Reprochait à Pluton ses perfides bienfaits.
En vain mille beautés s'efforçaient de lui plaire;
Il dédaigna leurs feux, et leur main sanguinaire,
La nuit, à la faveur des mystères sacrés,
Dispersa dans les champs ses membres déchirés.

(Virgile, *Géorgiques,* trad. Delille.)

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m. — L. 2m. — Pr. 0m75.

Le poète, nu, tombé à terre, se soulève avec peine sur le bras droit,

la main gauche dressée pour se défendre, la tête penchée, épuisé, près d'expirer. A terre, derrière lui, sa lyre faite d'une écaille de tortue.

Acquis par l'État.

THOMAS (Mlle Mathilde), née à Troyes, le 19 août 1859, élève de MM. Chapu et Cain. Mention honorable 1880. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 86.) — Boulevard Saint-Michel, 4.

N° 4319. *Chiens perdus; étude de lévriers russes.*

Groupe en plâtre. Animaux plus grands que nature.

H. 1m20. — L. 1m05. — Pr. 0m68.

Un lévrier debout dresse à gauche la tête en aboyant. Un autre lévrier, assis à sa droite, tourne la tête du même côté.

VOYEZ (Émile), né à Paris, en 1847, élève de Duret et de MM. Lequesne, Guillaume et Cavelier. — Rue de Latour-d'Auvergne, 12.

N° 4360. *Narcisse.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m60. — L. 1m20. — Pr. 0m80.

Le jeune homme est assis, nu, une fleur dans les cheveux, sur un tronc fourchu de saule, les jambes pendantes au-dessus de l'eau. Appuyé sur son bras droit, un peu incliné à droite, il écarte de la main gauche une branche et se penche pour se voir.

THOINET (Benoit), né à Haute-Rivoire, le 2 novembre 1850, élève de MM. Dumont et Guy. — Rue Denfert-Rochereau, 67.

N° 4316. *L'Enfant prodigue.*

« Seigneur, j'ai péché contre vous et contre la terre, je n'ose lever les yeux. »

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m75. — L. 0^m60. — Pr. 0^m50.

Jeune homme, maigre et nu, ceint d'une peau de bête, debout, la main droite levée, un bâton dans la main gauche, dans l'attitude d'un saint Jean prêchant le repentir. Derrière lui, un porc.

Acquis par l'État.

OSBACH (Joseph), né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), en 1851, élève de Carpeaux et de M. Jouffroy.

N° 4168. *Le Dénicheur d'aigle.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m80. — L. 0^m90. — Pr. 0^m70.

Assis sur une pointe de rocher, la jambe droite violemment tendue, la jambe gauche pliée, un jeune homme, nu, cherche à se délivrer d'un grand aigle qui s'est abattu sur ses épaules et le menace du bec. De sa main gauche relevée au-dessus de sa tête il a saisi une aile de l'oiseau; de la main droite, il s'efforce de le frapper avec un bâton. A sa ceinture pend déjà un aiglon tué.

Acquis par l'État.

ESCOULA (Jean), né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), élève de M. Gautherin. — Rue des Fourneaux, 36.

N° 3853. *Le Sommeil.*

Enfant, rêve encore!
Dors, ô mes amours!
Ta jeune âme ignore
Où s'en vont tes jours.
Comme une algue morte,
Tu vas, que t'importe?
Le courant t'emporte,
Mais tu dors toujours!

(Victor Hugo.)

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0^m60. — L. 1^m60. — Pr. 0^m60.

Jeune garçon endormi, nu, sur le côté gauche, les jambes croisées, les deux bras relevés au-dessus de la tête qui repose sur un oreiller. Sur le lit traîne une feuille de papier avec le vers de Victor Hugo : « *Enfant, rêve encore!* »

DARCQ (Albert), né à Lille, le 8 septembre 1848, élève de M. Cavelier. — A Lille, rue d'Angleterre, 10.

N° 3780. *Vulcain travaillant.*

Statue en plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 2^m50. — L. 1^m25. — Pr. 0^m95.

Nu, assis sur un fragment de roche, Vulcain, la jambe droite en avant, lève de toutes ses forces, du bras droit, un énorme marteau au-dessus d'un casque qu'il tient, de l'autre main, posé sur une enclume à sa gauche. A sa droite, le long du rocher, un bouclier avec un bas-relief représentant Aphrodite assise sur un hippocampe.

Acquis par l'État.

MENTIONS HONORABLES

COCLEZ (Arthur), né à Bellicourt (Aisne), élève de M. Jouffroy. — A Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 3745. *Naufrage.*

Groupe en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m. — L. 1m10. — Pr. 1m10.

Sur l'avant d'une barque que battent des vagues furieuses, une femme, à demi vêtue, échevelée, effarée, serre du bras gauche un enfant contre son sein tandis que de l'autre elle s'efforce de retenir un petit garçon nu qui s'affaisse en arrière.

Acquis par l'État.

PIERRE (Louis), né à Paris, le 11 juin 1848, élève de M. Granet. — Rue Denfert-Rochereau, 17.

N° 4205. *Un Charmeur.*

Statue en plâtre. Fig. plus grande que nature.

H. 1m60. — L. 0m90. — Pr. 1m30.

Un homme nu, coiffé d'une étoffe liée par une corde, assis sur une pierre, regarde un serpent s'enrouler autour de son bras gauche qu'il tient levé. De la main droite il approche une flûte de ses lèvres.

PERRAULT (Edmond), né à Paris, en 1830, élève de M. Maillet. — Rue de Fleurus, 27.

N° 4191. *Pueri justi Abel mors.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m55. — 1m63. — Pr. 0m46.

L'adolescent, nu, étendu sans vie sur une peau de bête, s'affaisse sur le côté droit, les bras allongés au-dessus de sa tête pendante, la jambe gauche un peu pliée.

DEVENET (Claude-Marie), né à Uchizy (Saône-et-Loire), le 28 novembre 1851, élève de l'école de Lyon et de M. A. Dumont. — Rue Alain-Chartier, 7 et 9.

N° 3816. *Ismaël mourant.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m70. — L. 0m50. — Pr. 1m15.

L'adolescent, nu, s'est couché dans le sable, la tête sur une grosse pierre, les yeux fermés, la bouche haletante. Un peu incliné sur le côté gauche, les jambes relevées, les pieds croisés, il laisse échapper une petite écuelle de sa main gauche.

ROBERT (Eugène), né à Paris, en 1831, élève de M. Mathurin-Moreau. Mention honorable 1880. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 84.) — Rue Bichat, 16.

N° 4258. *Braccio di Montone.*

Buste en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m35. — L. 0m50. — Pr. 0m52.

Le jeune condottiere, la tête nue, le cou nu, avec une longue chevelure, regarde fièrement à gauche. Il porte une armure ciselée à larges

rinceaux. Un dragon en relief se dresse sur son épaulière gauche ; une croix est suspendue à son cou.

Signé à gauche : *Eug. Robert.*

N° 4259. *Vase avec bas-reliefs, Scènes champêtres.*

Bronze.

H. $0^{m}47$. — L. $0^{m}52$. — Pr. $0^{m}40$.

Les anses de ce vase sont entourées de lierre. Sur chaque flanc se déroule un bas-relief : 1° Un jeune homme, accoudé sur un fût de colonne, tend des ciseaux à un berger assis devant lui qui s'apprête à tondre une brebis couchée sur une pierre. En haut l'inscription Eν αγροις βιος ; — 2° Une jeune femme debout montre un enfant nouveau-né à un jeune homme qui lui tend les bras, le genou posé sur un banc sous lequel on voit une pelle et un panier. En haut : Χρυσους Χρονος.

CARRIÈS (Joseph), né à Lyon. — Rue de l'Université, 2.

N° 3705. *Tête d'homme.*

Buste en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}47$. — L. $0^{m}52$. — Pr. $0^{m}40$.

Tête de vieillard en haillons, maigre, ridé, aux traits tourmentés, avec une barbe en pointe, coiffé d'une vieille calotte rejetée en arrière.

FRIZON (Auguste), né le 12 novembre 1839, à Crest (Drôme). — Boulevard Saint-Jacques, 69.

N° 3901. *Hercule étouffant Antée.*

Groupe en plâtre. Fig. plus grandes que nature.

H. 3^{m}. — L. $1^{m}10$. — Pr. $1^{m}20$.

Hercule, debout et nu, sa peau de lion tombant derrière lui, soulève des deux bras, en le serrant sur sa hanche droite, le géant qui crie

et s'efforce de se dégager par un effort désespéré. A ses pieds, à terre, la massue.

Acquis par l'État.

BASTET (Victorien-Antoine), né à Bollène (Vaucluse), le 17 janvier 1852, élève de M. Dumont. — Rue Vavin, 36.

N° 3608. *La Vigne mourante.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0^m75. — L. 1^m70. — Pr. 0^m70.

Une femme nue, étendue à terre, les jambes pliées, affaissée sur le flanc, s'efforce en vain de se redresser en s'appuyant sur ses deux mains. Des pampres flétris se mêlent aux longs cheveux dénoués de sa tête tombante.

HASSELBERG (Pierre), né à Ronneby (Suède), le 1er janvier 1850, élève de M. Jouffroy. — Rue Humboldt, 25.

N° 3971. *Le Perce-Neige.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m60. — L. 0^m60. — Pr. 0^m60.

Jeune femme, nue, debout, en train de s'éveiller, les yeux encore clos par le sommeil. De sa main droite relevée elle soulève nonchalamment ses cheveux, de sa main gauche elle retient, au-dessous de ses seins, un bout de ceinture déchiré. A ses pieds, à droite, une touffe de perce-neige.

BOUTELLIÉ (Jean-Ernest), né à Toulouse (Haute-Garonne), le 6 août 1851, élève de MM. Jouffroy et Falguière. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

N° 3654. *Jeune Mendiant aveugle.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m40. — L. 0^m60. — Pr. 0^m70.

Un adolescent nu, assis sur un pan de mur, les yeux fermés, la tête

dressée, les cheveux plats et longs et tombant sur le dos, implore les passants en tendant la main droite. De sa main gauche, posée sur son genou, il tient un bâton.

MADRASSI (Luca), né à Tricesimo (Italie), en 1848, élève de M. Cavelier. — Boulevard du Mont-Parnasse, 49.

N° 4086. *Élégie.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 2^m10. — L. 0^m73. — Pr. 0^m70.

Une jeune femme, debout, les pieds nus, enveloppée d'une longue robe et d'un voile tombant jusqu'aux genoux, s'appuie, la tête penchée, les yeux fixes, l'aspect navré, contre un grand mur nu. Elle laisse tomber son bras droit et relève sa main gauche sur sa poitrine.

HOUSSIN (Édouard-Charles-Marie), né à Douai (Nord), le 14 septembre 1847, élève de MM. Jouffroy et A. Millet. Mention honorable 1879. — Rue Denfert-Rochereau, 37.

N° 3985. *Enfant à la panthère.*

Groupe en bronze. Fig. grandeur naturelle.

Voir, pour la description, le *Livre d'or* du Salon de 1879, p. 71, où le modèle en plâtre de ce groupe a déjà figuré sous le titre d'*Évohé!*

Acquis par l'État.

CARAVANIEZ (Adolphe), né à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), le 7 octobre 1855, élève de MM. Cavelier et Millet. — Rue de Chevreuse, 5.

N° 3692. *Cathelineau.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $1^{m}80$. — L. $0^{m}70$. — Pr. $0^{m}70$.

Il se tient debout, la tête nue et dressée vers le ciel, un sabre dans la main droite, tenant la gauche étendue au-dessus d'une croix de pierre jetée sur le sol. Il porte la veste, les culottes, les guêtres, la ceinture du paysan breton. A sa gauche, le piédestal d'où est tombée la croix.

STRASSER (Arthur), né à Vienne (Autriche), le 15 avril 1854, élève de M. Filquer — Boulevard Arago, 65.

N° 4303. *Nègre.*

Buste en terre cuite peinte.

H. $0^{m}70$. — L. $0^{m}40$. — Pr. $0^{m}40$.

Il tient la tête tournée un peu à droite. Cheveux crépus relevés sur la nuque par un ruban rouge, petites moustaches.

Signé à droite, sur la poitrine : *A. Strasser,* 1880, Paris.

LEFÈVRE (Camille), né à Paris, élève de M. Dumont. — Rue Chanoinesse, 4.

N° 4049. *Portrait de Mlle M. H...*

Buste en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}50$. — L. $0^{m}40$. — Pr. $0^{m}30$.

Petite fille, souriante et grassouillette, tournant un peu la tête à gauche. Ses cheveux, divisés en bandeaux, tombent sur ses épaules,

un nœud de rubans est posé sur sa nuque. La chemisette, décolletée en carré, est bordée de dentelle. Sur le piédouche, l'inscription : *Madeleine.*

Signé à gauche : *C. Lefevre,* 1880.

CORNU (VITAL), né à Paris, en 1855, élève de MM. Jouffroy et Delaplanche. Mention honorable 1880. (Voir le *Livre d'or* de 1880, p. 83.) — Rue Monge, 12.

N° 3759. *Narcisse.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m40. — L. 0^m80. — Pr. 0^m50.

L'adolescent, nu, se penche sur l'eau pour s'y regarder. De la main droite il s'appuie à un tronc d'arbre, de la main gauche il écarte une touffe de roseaux.

ROLARD (FRANÇOIS-LAURENT), né à Paris, en 1842, élève de MM. Jouffroy et Crauk. — Rue de Vaugirard, 114.

N° 4265. *L'Éducation civique.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m50. — L. 0^m60. — Pr. 0^m45.

Un adolescent, la tête nue, portant un veston serré à la taille par un ceinturon porte-baïonnette, des guêtres aux pieds, un manteau court sur l'épaule, se tient debout, la jambe droite en avant, un paquet de livres sous le bras gauche, un fusil dans la main droite.

GEORGESCO (Jean), né à Bucharest, en janvier 1856, élève de MM. A. Dumont et Delaplanche. — Rue Barra, 3.

N° 3921. *La Prière d'un enfant.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}80$. — L. $0^{m}75$. — Pr. $0^{m}75$.

Nu, ses longs cheveux tombants, il se tient à genoux sur un petit tabouret, les mains jointes, les yeux au ciel.

RAMBAUD (Joseph-Pierre), né à Allevard (Isère), le 20 avril 1852, élève de MM. Irvoy, Jouffroy et Chapu.

N° 4234. *Jeune Fille à la source.*

Statue en plâtre. Fig. grandeur naturelle.

H. $0^{m}60$. — L. $1^{m}75$. — Pr. $0^{m}53$.

Une jeune fille nue, le genou droit en terre, se penche sur le bord d'une source, en s'appuyant sur sa main droite. Elle trempe sa main gauche dans l'eau où se dressent quelques joncs.

TERRIER (Jules-Laurent), né à Paris, le 23 février 1853, élève de M. Rouillard. — Rue de Buffon, 9.

N° 4313. *Un Cerf.*

Cire.

H. $0^{m}40$. — L. $0^{m}40$. — Pr. $0^{m}27$.

N° 4314. *Lama attaqué par un condor.*

Cire.

H. $0^{m}40$. — L. $0^{m}47$. — Pr. $0^{m}40$.

GAULARD (Félix-Émile), né à Paris, en 1842, élève de MM. Savatelli et Bissinger. — Rue Ordener, 14.

N° 4381. *Phœbus.*

Camée sur opaline.

H. 0m40. — L. 0m48. — Pr. 0m07.





ARTISTES HORS CONCOURS

AIZELIN (Eugène), né à Paris, en 1821, élève de Ramey et de M. A. Dumont. Méd. 3e cl. 1859, 2e cl. 1861. Rappel 1863, ✻ 1867. Méd. 2e cl. 1878. (E. U.) — Rue Gay-Lussac, 10.

N° 3564. *Mignon.*

Comment une âme ailée
Pourrait-elle vivre en cage?

(Goethe, *Wilhelm Meister.*)

Statue en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m40. — L. 0m75.

La jeune fille, pieds nus, bras nus, les cheveux dénoués, est assise sur un escabeau. Elle s'appuie, dans une attitude rêveuse, sur sa main gauche, tenant de l'autre main son genou gauche relevé. Elle porte une robe courte et étroite, lacée sur la poitrine. A ses pieds, à gauche, sa guitare.

Signé à droite : *E. Aizelin,* 1881.

COUTAN (Jules), né à Paris, en 1848, élève de M. Cavelier. Prix de Rome 1872. Méd. 1re cl. 1876. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 80.) — Rue Nicole, 4 (Val-de-Grâce).

N° 3766. *Éros.*

Statue en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. $2^{m}30$. — L. $0^{m}75$.

Éros, adolescent svelte et nu, se dresse vivement sur un globe entouré de nuages, le pied droit en l'air, au-dessus d'un couple de colombes. Il penche la tête à gauche, regardant le grand arc qu'il tient dans sa main allongée, et relève le bras droit par-dessus son épaule pour prendre une flèche dans son carquois. Il porte des ailes de papillon dans les cheveux.

Acquis par l'État.

DAME (Ernest), né à Saint-Florentin (Yonne), en 1845, élève de Duret et de MM. Lequesne, Guillaume et Cavelier. Méd. 2e cl. 1875, 3e cl. 1878. (E. U.) — Rue de l'Abbaye, 13.

N° 3776. *Céphale et Procris.*

Groupe en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. $2^{m}10$. — L. $1^{m}06$.

Céphale, debout, le pied gauche sur une pierre, se penche vers Procris évanouie que, de ses deux bras, il soutient sous les épaules, Tous deux sont nus. Une draperie et une peau de panthère glissent derrière entre les corps rapprochés.

Acquis par l'État.

DELAPLANCHE (Eugène), né à Belleville-Paris, en 1836, élève de Duret. Prix de Rome 1864. Méd. 1866, 1868, 1870, ✻ 1876. Méd. d'hon. 1878. Méd. 1re cl. 1878. (E. U.) — Rue d'Assas, 68.

N° 3792. *Auber.*

Statue en marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1m50. — L. 0m90.

Le compositeur, en costume d'académicien, escarpins et culottes courtes, est assis, la tête nue et penchée à gauche, dans un fauteuil. Un cahier de papier posé sur le genou droit, la plume à la main, il regarde fixement devant lui, dans l'attitude du travail. Un manteau répand ses plis sur le dos du fauteuil entre les pieds duquel sont empilées ses partitions les plus célèbres.

Signé à droite, sur la plinthe : *Delaplanche.*

Commandé par l'État pour la ville de Caen.

GAUTHERIN (Jean), né à Ouroux (Nièvre), en 1814, élève de Gumery et de MM. A. Dumont et P. Dubois. (Voir le *Livre d'or* de 1879, p. 82.) — Rue d'Assas, 84.

N° 3915. *Le Paradis perdu.*

Groupe en marbre. Fig. un peu plus grandes que nature.

H. 2m. — L. 1m30.

Adam, nu, est assis sur un rocher, un peu penché vers Ève, également nue, qui, assise à sa gauche, en contre-bas, s'accoude sur ses genoux, les mains jointes, les yeux fixes, dans l'attitude du désespoir.

Signé à droite, sur la plinthe : *Jean Gautherin.* 1881.

Appartient à la ville de Paris.

MILLET (Aimé), né à Paris, en 1819, élève de David d'Angers. Méd. 1re cl. 1857, ✻ 1859. Méd. 1re cl. 1867. (E. U.) O. ✻ 1870. Rappel Méd. 1re cl. 1878. (E. U.) — Boulevard des Batignolles, 21.

N° 4125. *Tombeau de la princesse Christine de Montpensier.*

Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 0m90. — L. 2m10.

La princesse, allongée sur une chaise longue, s'accoude à droite sur une pile de coussins. Elle tient un crayon dans la main droite relevée à hauteur du visage, et regarde des tablettes qu'elle tient dans la main gauche étendue. Elle porte une longue robe à plis traînants. La tête et les épaules sont enveloppées d'une mantille de dentelle. A gauche, sur la boiserie, les armes de la famille d'Orléans.

Signé au pied : *Aimé Millet sc.*, Paris, M DCCC L XXX.



APPENDICE



APPENDICE

EXPOSITION

DES

ARTISTES VIVANTS

EN 1881

ARRÊTÉ

Le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le vœu émis par le Conseil supérieur des Beaux-Arts, dans sa séance du 13 décembre 1880;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Beaux-Arts,

ARRÊTE :

Article premier. — Les artistes français, peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ayant été admis une fois à l'Exposition annuelle des artistes vivants, sont convoqués pour le mercredi 12 janvier, à l'effet d'élire un Comité de 90 membres qui réglera, d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts, les conditions suivant lesquelles se fera l'exposition de 1881.

Art. 2. — Le Comité sera élu, par sections, au scrutin de liste et à la majorité relative des votants.

La première section, dite section de Peinture, comprendra la peinture, les dessins, les pastels, aquarelles, miniatures, émaux, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, et élira 50 membres.

La seconde section, dite section de Sculpture, comprendra la sculpture, la gravure en médailles et sur pierres fines, et élira 20 membres.

La troisième section, dite section d'Architecture, élira 10 membres.

La quatrième section, dite section de Gravure, comprendra la gravure et la lithographie, et élira 10 membres.

Art. 3. — Le scrutin ouvrira au palais des Champs-Élysées, le mercredi 12 janvier, à 8 heures du matin, et sera clos à 4 heures du soir.

Les artistes électeurs seront admis à voter sur la présentation de leur carte électorale et apposeront leur signature sur un registre spécial. Chacun déposera dans l'urne de sa section un bulletin portant les noms des membres choisis par lui.

Les électeurs qui, domiciliés hors de Paris, ou absents momentanément de cette ville, ne pourraient venir en personne voter au jour indiqué plus haut, pourront adresser par la poste, et jusqu'au 11 janvier, à M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, *au palais des Champs-Elysées*, un pli cacheté signé d'eux, contenant leur carte électorale et leur bulletin cacheté.

Ces votes seront mentionnés sur le registre des électeurs.

Art. 4. — Le dépouillement du scrutin aura lieu le jour même du vote, à 4 heures du soir, après la clôture des urnes ; il sera fait par des fonctionnaires de l'Administration des Beaux-Arts et en présence des artistes qui voudront assister à cette opération.

En cas de non-acceptation d'un ou de plusieurs des membres élus, ils seront remplacés par les membres qui viendront après dans l'ordre des suffrages.

Art. 5. — Le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 décembre 1880.

Jules FERRY.

Le mercredi 12 janvier, il a été procédé, au Palais des Champs-Élysées, sous la présidence de M. Lafenestre, inspecteur des Beaux-Arts, commissaire général des expositions, assisté de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, à l'élection des membres du comité de 90 membres, chargé de régler, conformément à l'arrêté du 27 décembre dernier, les conditions suivant lesquelles doit se faire le salon de 1881.

Le scrutin a été ouvert à huit heures du matin et clos à quatre heures du soir pour toutes les sections.

Dans la section de peinture, le dépouillement, commencé le 12, à quatre heures, et suspendu à minuit pour être repris le lendemain 13, à neuf heures du matin, a été clos dans la nuit du vendredi à une heure quarante-cinq.

Il a donné les résultats suivants :

50 *membres à élire.*

MM. Bonnat, 1,670 voix ; — Henner, 1,632 ; — Puvis de Chavannes, 1,537 ; — Jules Lefebvre, 1,517 ; — J.-P. Laurens, 1,482 ; — Harpignies, 1,460 ; —

Vollon, 1,449; — J. Breton, 1,443; — Carolus-Duran, 1,388; — Bastien-Lepage, 1,365; — Busson, 1,336; — Bouguereau, 1,329; — Delaunay, 1,296; Barrias, 1,273; — de Neuville, 1,263; — Cabanel, 1,214; — Feyen-Perrin, 1,227; — Baudry, 1,207; — Duez, 1,199; — de Vuillefroy, 1,186; — G. Boulanger, 1,172; — Ribot, 1,171; — Roll, 1,159; — Hanoteau, 1,156; Cormon, 1,116; — Morot, 1,086; — Gervex, 1,083; — Humbert, 1,080; — Mazerolle, 1,036; — Lalanne, 1,026; — Guillemet, 1,024; — Français, 1,009; — Fantin-Latour, 1,008; — Benjamin Constant, 1,007; — Protais, 1,001; — Detaille, 992; — Luminais, 972; — Bin, 964; — Émile Lévy, 963; — Rapin, 949; — Lansyer, 926; — Bonvin, 914; — Butin, 894; — Cazin, 894; — Van Marcke, 884; — Lerolle, 873; — Guillaumet, 840; — Lavieille, 823; — J. Dupré, 823; — Henri Lévy, 795.

MM. J. Breton, Delaunay, Baudry, Ribot, Guillaumet, n'ayant pas accepté, ont été remplacés par MM. Pelouse, 788; — L.-O. Merson, 778; — Bernier, 751; — Pille, 705; — T. Robert-Fleury, 696.

M. L.-O. Merson, ayant refusé, a été remplacé par M. Cot, 654.

SCULPTURE.

20 *membres à élire.*

Le dépouillement du scrutin, commencé à quatre heures pour les sections de sculpture, architecture et gravure, et clos le soir même, a donné les résultats suivants :

Ont été élus :

MM. P. Dubois, 271 voix; — Chapu, 267; — Mercié, 243; — Fremiet, 239; — Falguière, 239; — Schœnewerk, 230; — Math. Moreau, 228; — Thomas, 204; — Hiolle, 183; Cavelié, 177; — Guillaume, 176; — Barrias, 176; — Delaplanche, 157; — Millet, 132; — Degeorge, 132; — Captier, 132; — Dumont, 110; — Galbrunner, 110; Tony Noël, 109; — Allar, 100.

M. Dumont, n'ayant pas accepté, a été remplacé par M. Iselin, 98.

ARCHITECTURE.

10 *membres à élire.*

Ont été élus :

MM. Vaudremer, 105 voix; — Lisch, 88; — Ballu, 81; — Bœswillwald, 76; — Ruprich-Robert, 72; — Baudot, 70; — Ch. Garnier, 68; — Bailly, 66; — Coquart, 51; — Brune, 46.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIF.

10 *membres à élire.*

MM. Jules Laurens, 106 voix; — Bracquemond, 102; — Didier, 100; —

Gaillard, 96; — Laguillermie, 86; — Gilbert, 77; — Boilvin, 76; — Rousseau, 67; — Henriquel Dupont, 64; — J. Robert, 63.

M. Gaillard, n'ayant pas accepté, a été remplacé par M. Léveillé, 63 voix.

(*Journal officiel*, 15 janvier 1881.)

Le 17 janvier, à deux heures, le Comité de quatre-vingt-dix membres nommé par les artistes s'est réuni pour la première fois au palais de l'Industrie.

A l'ouverture de la séance, M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'État, a lu la déclaration suivante, et s'est retiré après l'avoir déposée sur le bureau du Comité :

« Le Conseil supérieur des Beaux-Arts, vous le savez déjà, reconnaissant la nécessité de rendre aux expositions officielles l'éclat et l'intérêt qu'on est en droit de leur demander, a émis le vœu que, dorénavant, ces expositions, comprenant la production choisie de plusieurs années, n'eussent lieu qu'à des dates éloignées.

« Tout en s'efforçant d'assigner ses véritables limites à la haute protection que l'État peut exercer vis-à-vis de l'art, le Conseil ne pouvait oublier les intérêts des artistes, dont l'activité, chaque jour croissante, honore et enrichit notre pays. Ces intérêts respectables et multiples ne peuvent, on l'a reconnu, trouver leur satisfaction entière que dans les expositions annuelles, d'un accès plus facile. Le Conseil a donc pensé qu'il fallait maintenir le principe de ces expositions ; mais il a en même temps reconnu que l'État n'avait point à y intervenir directement, et que nul ne pouvait aussi bien que les intéressés les organiser au mieux de leurs intérêts. Il a proposé à M. le Ministre d'en offrir la gestion libre et complète, la gestion matérielle et artistique, à tous les artistes français.

C'est pour donner suite à ce vœu que j'ai invité tous les artistes français dont le nom est inscrit sur les livrets du Salon à nommer un Comité de quatre-vingt-dix membres, et que je viens aujourd'hui vous confirmer, au nom de M. le Ministre, les pouvoirs qui vous sont donnés par l'élection de vos confrères.

« La mission que vous avez à remplir est simple et précise. Vous avez à prendre en main la gestion libre et entière, matérielle et artistique, des expositions annuelles, aux lieu et place de l'Administration. L'État n'interviendra plus dans vos affaires qu'à titre gracieux, si vous le désirez, par la concession temporaire d'un local, dans les conditions déjà faites à d'autres sociétés.

« Vous aurez tous les bénéfices de l'entreprise ; vous en aurez, comme il est juste, toutes les charges aussi. Les recettes seront encaissées par vous, les dépenses seront réglées par vous, vous serez seuls les maîtres de fixer le nombre et la valeur des récompenses que vous jugerez à propos de décerner au nom de votre association. S'il y a quelques difficultés dans une première organisation, elles sont moindres qu'on ne se l'imagine : en tous cas, ce ne sont point des difficultés de nature à effrayer une association qui compte dans son sein tant d'hommes supérieurs, accoutumés à diriger des entreprises autrement longues et compliquées, ni à vous faire renoncer aux avantages considérables d'une liberté

qui permettra à votre corporation de conquérir en peu de temps une situation aussi indépendante que celle dont jouissent déjà, grâce à des efforts pareils, la Société des Gens de lettres et la Société des Auteurs dramatiques.

« Vous avez encore tout le temps nécessaire pour vous organiser, c'est-à-dire pour établir votre acte de société, choisir votre Conseil d'administration, former votre capital social, élaborer votre règlement, nommer votre personnel. Il suffit que vous soyez prêts à agir le 1er février. Dès que vous m'aurez présenté vos propositions, je m'empresserai de les soumettre à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à M. le Ministre des Travaux publics et à M. le Ministre des Finances, qui auront, chacun en ce qui le concerne, à prendre les mesures nécessaires, et qui seront heureux, j'en suis assuré, de prêter leur concours le plus bienveillant à votre initiative. Je vous prie de me faire connaître les décisions que vous aurez prises le 31 janvier au plus tard.

« Ai-je besoin d'ajouter que le concours de l'Administration, dans les questions d'un ordre général et élevé, vous fera d'autant moins défaut que son intervention n'aura plus à s'exercer dans des questions inférieures de détail? La franchise avec laquelle je vous parle doit vous être un sûr garant de l'intérêt que je vous porte.

« Si l'État reprend sa liberté, en vous rendant la vôtre, ce n'est point pour se séparer de vous. Notre conviction profonde est que nous marcherons d'autant mieux d'accord que nous marcherons plus librement côte à côte, et que la dignité des artistes, aussi bien que celle de l'État, sera mieux sauvegardée par l'exacte définition de leurs rôles respectifs. Le soin de faire des acquisitions et des commandes utiles à nos musées et édifices publics, celui de désigner au Président de la République les artistes éminents qui méritent les distinctions honorifiques, nous paraît une tâche assez honorable à accomplir pour que nous n'en désirions pas d'autre.

« Je suis d'ailleurs tout à fait rassuré sur l'issue de vos délibérations par la composition de votre Comité. Le suffrage intelligent des artistes ne pouvait confier le soin de diriger leurs affaires à des maîtres plus respectés ni à de plus dignes confrères. Vos résolutions auront une gravité et une autorité qui s'imposeront à tous. L'expérience a suffisamment démontré qu'il n'y avait point de transaction possible entre la gestion complète par l'État ou la gestion libre par les artistes. »

A la première Assemblée générale le Comité a élu :

Président : M. Bailly, membre de l'Institut, O. ✻. — *Vice-Présidents :* MM. Guillaume, membre de l'Institut, C. ✻, et Bouguereau, membre de l'Institut, O. ✻. — *Secrétaires :* MM. de Vuillefroy, ✻; Ch. Garnier, membre de l'Institut, O. ✻; Thomas, membre de l'Institut, ✻; Jules Laurens, ✻.

Les bureaux ont été constitués de la manière suivante :

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Cabanel, membre de l'Institut, O. ✻.

Vice-Présidents : MM. Bonnat, membre de l'Institut, O. ✱ ; Français, O. ✱.
Secrétaires : MM. de Vuillefroy, ✱ ; Humbert, ✱.

SECTION DE SCULPTURE ET DE GRAVURE EN MÉDAILLES.

Président : M. Cavelier, membre de l'Institut, O. ✱.
Vice-Président : M. Thomas.
Secrétaires : MM. Millet, O. ✱ ; Math. Moreau, ✱.

SECTION D'ARCHITECTURE.

Président : M. Bœswillwald, O. ✱.
Vice-Président : M. Ballu, membre de l'Institut, O. ✱.
Secrétaires : MM. de Baudot, ✱ ; Brune, ✱.

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Président : M. Jules Laurens, ✱.
Vice-Président : M. Bracquemond.
Secrétaire : M. Rousseau.

COMMISSION D'ÉTUDE.

Les membres du bureau du Comité et ceux des bureaux des différentes sections, assistés de MM. Detaille, Mazerolle, Busson, Protais, Bastien-Lepage, Léveillé, P. Dubois, Frémiet, Barrias, Gilbert et Vaudremer, ont été, sous le nom de *Commission d'étude,* chargés par le Comité d'élaborer le règlement du Salon de 1881.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Le Conseil judiciaire, nommé par le Comité, se compose de :

Notaire : Me J.-E. Delapalme.
Avocat : Me Chaix-d'Est-Ange.
Avoué : Me Engrand, avoué par le tribunal de 1re instance de la Seine.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

POUR

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS DE 1881

Par-devant Me Jules-Émile DELAPALME et son collègue, notaires à Paris, soussignés,

Ont comparu :

1° M. Antoine-Nicolas BAILLY, architecte, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 19;

2° M. Claude-Jean-Baptiste-Eugène GUILLAUME, statuaire, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 238;

3° M. Adolphe-William BOUGUEREAU, peintre, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 75;

4° M. Dominique-Félix de VUILLEFROY-CASSINI, peintre, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 16;

5° M. Gabriel-Jules THOMAS, statuaire, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 73;

6° M. Jean-Louis-Charles GARNIER, architecte, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 90;

7° Et M. Jules-Joseph-Augustin LAURENS, lithographe, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue d'Assas, n° 128 *bis*.

Lesquels ont exposé ce qui suit :

En vertu d'un arrêté pris le 27 décembre 1880 par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, conformément au vœu émis par le Conseil supérieur des Beaux-Arts dans sa séance du 13 décembre 1880, et sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État au ministère des Beaux-Arts, les artistes français, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, ayant été admis une fois à l'exposition annuelle des artistes vivants, ont été convoqués pour le mercredi 12 janvier courant, à l'effet d'élire un Comité de 90 membres, ayant pour mission de régler, d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts, les conditions suivant lesquelles se ferait l'exposition de 1881.

Cette convocation a eu pour résultat la nomination d'un Comité composé, savoir :

1° Peinture :

De MM. Bonnat, — Henner, — Puvis de Chavannes, — Jules Lefebvre, — J.-P. Laurens, — Harpignies, — Vollon, — Carolus-Duran, — Bastien-Lepage, — Busson, — Bouguereau, — Barrias (Félix), — de Neuville, — Cabanel, — Feyen-Perrin, — Duez, — de Vuillefroy, — Boulanger (Gustave), — Ribot, — Roll, — Hanoteau, — Cormon, — Morot, — Gervex, — Humbert, — Mazerolle, — Lalanne, — Guillemet, — Français, — Fantin-Latour, — Benj. Constant, — Protais, — Detaille, — Luminais, — Bin, — Ém. Lévy, — Rapin, — Lansyer, — Butin, — Cazin, — Van-Marke, — Lerolle, — Dupré, — Lavieille, — H. Lévy, — Pelouze, — Bernier, — Pille, — T. Robert-Fleury, — Cot ;

2° Sculpture :

De MM. Paul Dubois, — Chapu, — Mercié, — Falguière, — Frémiet, — Schœnewerk, — Mathurin Moreau, — Jules Thomas, — Hiolle, — Cavelier — Guillaume, — Ernest Barrias, — Delaplanche, — Millet, — Degeorge, — Captier, — Galbrunner, — Tony Noël, — Allar, — Iselin ;

3° Architecture :

De MM. Vaudremer, — Lisch, — Ballu, — Boeswilwald, — Ruprich Robert, — de Baudot, — Ch. Garnier, — Bailly, — Cocquart, — Brune ;

4° Gravure et Lithographie :

De MM. Jules Laurens, — Bracquemond, — Rousseau, — Boilvin, — Didier, — Gaucherel, — Gilbert, — Laguillermie, — Léveillé, — Robert.

Le Comité ainsi formé s'est réuni pour la première fois au palais de l'Industrie le lundi 17 janvier, et, à l'ouverture de la séance, le Sous-Secrétaire d'État, après avoir confirmé, au nom du Ministre, les pouvoirs donnés aux membres du Comité par l'élection de leurs confrères, a déclaré que la mission simple et précise du Comité consistait à prendre en main la gestion libre et entière, matérielle et artistique, des expositions annuelles, aux lieu et place de l'Administration, et a invité le Comité à établir immédiatement un acte de société, à choisir un Conseil d'administration, à former un capital social et à élaborer un règlement.

Dans cette même séance, le comité a procédé à la composition d'un bureau et a nommé pour son président M. Bailly, avec MM. Guillaume et Bouguereau pour vice-présidents et MM. de Vuillefroy, Thomas, Ch. Garnier et Jules Laurens pour secrétaires.

Malgré les termes de la communication ministérielle qui vient d'être rappelée, les comparants, pensant que le Comité élu sur l'arrêté du 27 décembre 1880 outrepasserait son mandat s'il s'occupait des expositions futures, ont cru devoir se borner à dresser ainsi qu'il suit, en vue de l'exposition de 1881, les statuts d'une société destinée à en assurer le fonctionnement et à en régler la gestion.

OBJET. — DÉNOMINATION. — SIÈGE ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ.

Article premier. — Il est formé, entre tous ceux qui adhéreront aux présents statuts par la souscription ou la possession des actions qui vont être créées ci-

après, une société civile anonyme qui prend la dénomination de *Société des Artistes français pour l'Exposition des Beaux-Arts de* 1881.

Art. 2. — Cette Société a pour objet d'assurer le fonctionnement de l'Exposition des Beaux-Arts de l'année 1881 (*Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure*).

Art. 3. — Sa durée commencera aussitôt la constitution définitive de la Société, et elle cessera un mois au plus tard après la clôture de l'Exposition.

Art. 4. — Son siège est établi à Paris, au palais de l'Industrie. Il pourra être transféré ailleurs, mais à Paris, par simple décision du Conseil d'administration. Ce siège est attributif de domicile et de juridiction.

CAPITAL SOCIAL. — ACTIONS. — TRANSFERTS.

Art. 5. — Le capital social est fixé à 200,000 francs, divisé en 2,000 actions de 100 francs chacune.

Art. 6. — Sont seuls admis à la souscription des actions ainsi créées tous les artistes français (*peintres, sculpteurs, architectes et graveurs*) qui composent le Comité de 90 membres nommé le 12 janvier 1881, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Art. 7. — Les actions sont émises contre espèces; le montant de chaque action est payable, savoir : un quart au moment même de la souscription, les trois autres quarts au fur et à mesure des besoins de la Société, sur appel fait par le Conseil d'administration, au moyen d'une lettre imprimée adressée à chaque souscripteur.

Les intérêts à 5 p. 100 courront de plein droit contre les souscripteurs d'actions en retard sur leurs versements, sans préjudice du droit qu'aura la Société de poursuivre les débiteurs et de faire vendre les actions en retard.

A cet effet, les numéros de ces actions seront publiés dans un journal d'annonces légales, et, quinzaine après cette publication, il sera procédé à la vente par adjudication publique, en l'étude du notaire de la Société, de ces actions pour le compte et aux risques et périls du retardataire, sans aucune mise en demeure ni formalité judiciaire.

Les titres ainsi vendus deviennent nuls de plein droit, et il en est délivré à l'acquéreur de nouveaux sous les mêmes numéros.

L'adjudication sera toujours faite sous la condition d'admission par le Conseil d'administration, conformément à l'article 10 ci-après. Jusqu'à cette admission, l'adjudication ne sera que provisoire, et, en cas de rejet par le Conseil, il sera procédé, sans autre formalité, à une nouvelle adjudication.

Le prix de la vente s'impute, dans les termes de droit, sur ce qui est dû à la Société par l'actionnaire exproprié, qui reste passible de la différence ou profite de l'excédent.

Art. 8. — Aucune solidarité n'existe entre les sociétaires, qui ne peuvent être soumis à aucune charge ou obligation au delà du montant des sommes par eux souscrites.

Art. 9. — Les actions sont nominatives même après leur entière libération.

Lors du premier versement, il sera remis aux souscripteurs un certificat provi-

soire qui, dans le mois de la constitution de la Société, sera échangé contre un titre définitif, sur lequel seront inscrits les versements ultérieurs.

Tous les titres seront extraits d'un livre à souche, numérotés à la suite et signés de deux administrateurs.

Art. 10. — Les titres définitifs peuvent être transférés par une inscription sur les registres de la Société, signée du cédant et du cessionnaire. — Ce transfert sera mentionné au dos des titres et visé par un des administrateurs.

La Société ne reconnaît d'autres transferts ou mutations que ceux opérés en cette forme.

Elle n'est tenue d'admettre, à l'occasion des transferts, aucune réserve, condition ou stipulation particulière.

Le transfert étant de droit soumis à la décision du Conseil d'administration, aucun ne sera effectué qu'après approbation de ce Conseil et en faveur de l'une des personnes faisant partie du comité.

Il est bien entendu que cette condition n'est pas applicable aux transferts qui s'opéreraient au profit de titulaires anciens.

Le présent article sera transcrit sur les titres d'actions.

Art. 11. — Réserve est faite à chaque membre du Comité de souscrire deux actions.

Art. 12. — La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et à toutes délibérations des assemblées générales, même antérieures au transfert.

Art. 13. — En cas de décès d'un associé, ses héritiers sont tenus de transférer les actions dont il était titulaire à une personne agréée par le Conseil d'administration et dans les formes indiquées en l'article 10 ci-dessus.

Art. 14. — La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre.

Les héritiers ou créanciers d'un sociétaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, poursuivre ni licitation, ni partage, ni s'immiscer dans l'administration.

Ils doivent, dans tous les cas, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et comptes sociaux.

ADMINISTRATION.

Art. 15. — La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de dix-huit membres pris parmi les actionnaires et agissant comme mandataires. — Ces membres personnellement ne sont responsables chacun que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. — Ils ne contractent à l'égard de leur gestion aucune obligation personnelle relativement aux affaires de la Société, ils ne répondent que de leurs actes, conformément à la loi.

Art. 16. — Les Administrateurs doivent être propriétaires de deux actions chacun, affectées à la garantie de leur gestion et comme telles inaliénables et déposées dans la caisse sociale.

Leurs fonctions sont gratuites.

ART. 17. — Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale. Ils doivent être choisis par l'assemblée de façon que chaque catégorie des artistes associés soit représentée dans le Conseil par deux Administrateurs au moins.

Les fonctions des Administrateurs auront la même durée que la Société.

En cas de démission ou de décès de l'un ou de plusieurs des Administrateurs, les membres restants pourront pourvoir à leur remplacement, sauf ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents et deux Secrétaires.

ART. 18. — Le Conseil d'administration se réunit au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au moins une fois par semaine.

La présence de neuf membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations, qui sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Conseil.

Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial, signé du Président et de l'un des Secrétaires.

Les extraits ou copies à produire en justice ou ailleurs sont signés et certifiés conformes par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

ART. 19. — Le Conseil d'administration aura seul la gestion matérielle de l'Exposition, et il est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société activement et passivement.

Il exerce, tant en demandant qu'en défendant, toutes actions judiciaires, administratives et autres.

Il appelle les versements à effectuer par les actionnaires.

Il fixe seul les dépenses relatives à l'installation, à l'entretien et à la garde de l'Exposition, et il fait seul toutes les recettes.

Il nomme, s'il le juge nécessaire, sous sa responsabilité, un Trésorier comptable.

Il peut déléguer à un de ses membres telle partie de ses pouvoirs qu'il est nécessaire pour un but spécial et pour un temps limité.

ART. 20. — La Société est valablement représentée en justice par ses administrateurs, en la personne du Président du Conseil ou de l'un des Vice-Présidents.

Tous traités, engagements et autres généralement quelconques autorisés par le Conseil d'administration sont valables s'ils sont revêtus de la signature d'un seul Administrateur.

ART. 21. — Le Conseil convoque l'Assemblée générale des actionnaires chaque fois qu'il le juge nécessaire.

DES COMMISSAIRES.

ART. 22. — La première Assemblée générale constitutive désigne un ou plusieurs Commissaires, associés ou non, chargés de remplir la mission de surveillance prescrite par la loi.

Ces Commissaires vérifient l'état, qui doit être dressé chaque mois, de la

situation active et passive de la Société, et les comptes présentés par les Administrateurs.

Art. 23. — A l'expiration de la Société, les Commissaires font un rapport à l'Assemblée générale sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés, et, à cet effet, les Commissaires auront le droit, pendant le trimestre qui précédera l'expiration de la Société, de prendre connaissance des livres, papiers et documents sociaux, et d'examiner les opérations de la Société.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 24. — Les Assemblées générales régulièrement constituées représentent l'universalité des actionnaires.

Elles se composent de tous les actionnaires possédant une action.

Pour être valablement constituées, elles doivent être composées du nombre d'actionnaires représentant la quotité du capital indiqué soit par l'art. 29, soit par les art. 30 et 31 de la loi du 21 juillet 1867, selon qu'il s'agit d'Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées générales que par un mandataire actionnaire lui-même.

Art. 25. — L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration, et, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Les deux actionnaires les plus âgés présents sont appelés à remplir les fonctions d'assesseurs.

Le Bureau désigne le Secrétaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. — Chaque actionnaire n'a droit qu'à une voix, quel que soit le nombre des actions qu'il possède.

Art. 26. — Les convocations sont faites par un avis inséré, huit jours avant la réunion, dans un journal d'annonces légales. Les avis indiquent l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration. Par exception, la convocation pour l'Assemblée générale constitutive pourra être faite par un avis inséré seulement quatre jours d'avance.

Art. 27. — L'Assemblée générale entend le rapport des Commissaires sur la situation de la Société. — Elle discute, s'il y a lieu, et approuve les comptes.

Ses délibérations sont constatées sur un registre spécial par des procès-verbaux signés des mêmes membres du bureau.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs des délibérations de l'Assemblée sont signés et certifiés conformes par le Président du Conseil d'administration.

INVENTAIRES. — DISSOLUTION. — LIQUIDATION.

Art. 28. — Il est adressé par les soins du Conseil d'administration, chaque mois, un état de la situation active et passive de la Société.

Art. 29. — La Société sera dissoute de plein droit un mois au plus tard après la clôture de l'Exposition de 1881.

Le Conseil d'administration aura la qualité de Commission de liquidation, avec tous les pouvoirs que comporte cette qualité.

Art. 30. — Les recettes comprendront, outre le fonds social, le produit des droits d'entrée et les recettes de toute nature provenant de l'Exposition.

Les dépenses comprendront : 1° les charges de l'Exposition et les frais relatifs à la constitution, à la publicité, à la gestion et à l'administration de la Société ; 2° et la valeur des récompenses qui pourront avoir été promises par le Comité pour être distribuées aux exposants.

Si la balance entre ces recettes et dépenses donne un résultat actif, on prélèvera sur ce reliquat le remboursement du fonds social sans intérêts et jusqu'à due concurrence.

S'il reste une somme disponible après ce prélèvement, elle constitue les bénéfices, dont l'emploi sera déterminé d'accord avec le Comité élu le 12 janvier 1881.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION.

Art. 31. — En cas de litige quelconque, le Tribunal civil de la Seine sera seul compétent.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 32. — La présente Société ne sera constituée définitivement qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867.

Et les présents statuts seront soumis à l'approbation de M. le Ministre des Beaux-Arts.

Art. 33. — Pour faire les publications et insertions prescrites, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présents statuts.

Dont acte.

Fait et passé à Paris, au Palais de l'Industrie, l'an 1881, le 28 janvier.

Le Président,
A.-N. BAILLY.

Les Vice-Présidents :
Eugène GUILLAUME, William BOUGUEREAU.

Les Secrétaires :
De VUILLEFROY, Ch. GARNIER,
J. LAURENS.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée définitivement, aux termes d'une délibération prise par l'Assemblée générale des actionnaires dans sa séance du 21 février 1881 [1].

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président: M. A.-N. Bailly.

Vice-Présidents: MM. Eugène Guillaume et William Bouguereau.

Secrétaires: MM. de Vuillefroy-Cassini et Ch. Garnier.

Membres: MM. Cavelier, — A.-N. Bailly, — Guillaume, — de Vuillefroy, — J. Thomas, — Bouguereau, — Bonnat, — Ch. Garnier, — Brune, — Bœswillwald, — Cabanel, — Humbert, — Didier, — Français, — Busson, Laguillermie, — de Baudot, — Ballu.

Commissaire de surveillance: M. Eugène Lecomte, agent de change à Paris.

Notaire de la Société: Me J.-E. Delapalme, chevalier de la Légion d'honneur.

Avocat de la Société: Me Chaix-d'Est-Ange, chevalier de la Légion d'honneur.

Avoué de la Société: Me Engrand, avoué près le tribunal civil de la Seine.

ARRÊTÉ

Le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1880, convoquant les artistes français ayant exposé une fois, à l'effet d'élire un Comité de 90 membres, chargé de régler, d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts, les conditions suivant lesquelles se fera l'Exposition de 1881;

Vu le projet des statuts, établis par le Comité, suivant acte devant Me J.-E. Delapalme, notaire à Paris, le 28 janvier 1881, d'une société civile anonyme, qui prend la dénomination de *Société des artistes français pour l'Exposition des Beaux-Arts de* 1881;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État,

Arrête:

Les statuts de la Société susénoncée sont approuvés.

Paris, le 5 février 1881.

Signé: Jules FERRY.

Pour ampliation:

Le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Beaux-Arts,

Signé: Edmond TURQUET.

1. Dans cette séance les 2,000 actions formant le capital social ont été entièrement souscrites et le quart exigé a été versé immédiatement (art. v et vii des statuts). — V. les numéros du journal *le Droit* des 16 février, 7 et 8 mars 1881.

COMITE DES ARTISTES

EXPOSITION PUBLIQUE

DES

OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS

POUR L'ANNÉE 1881

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE Ier. — *Du Dépôt des ouvrages.*

ARTICLE PREMIER. — L'exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu au palais des Champs-Élysées, du lundi 2 mai au lundi 20 juin 1881.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages devront être déposés au palais des Champs-Élysées conformément au règlement particulier de chaque section. Aucun sursis ne sera accordé pour quelque motif que ce soit; en conséquence, l'administration du Salon considérera toute demande de sursis comme nulle et non avenue.

ART. 2. — Sont admises au Salon les œuvres des six genres ci-après désignés :

1° Peintures;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines, faïences, cartons de vitraux et vitraux, à l'exception toutefois des vitraux et cartons de vitraux qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation;

3° Sculpture;

4° Gravure en médailles et gravure sur pierres fines;

5° Architecture et gravure d'architecture;

6° Gravure et lithographie.

ART. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, sauf celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent;

Les ouvrages qui ont figuré aux expositions précédentes de Paris;

Les tableaux et autres objets sans cadre;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon;

Les ouvrages anonymes;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés francs de port à M. le Président du Conseil d'administration du Salon, au palais des Champs-Élysées.

Chaque ouvrage exposé pourra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — Chaque artiste, en déposant ou faisant déposer ses œuvres, devra en même temps donner une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité*, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux Expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 6. — Les ouvrages des six genres désignés ci-dessus devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 7. — Un appendice du catalogue sera consacré aux édifices publics ou privés construits par les architectes, ainsi qu'aux ouvrages de peinture et de sculpture exécutés pour la décoration de ces monuments, et qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Art. 8. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 9. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 10. — L'administration du Salon mettra tous ses soins pour assurer la bonne conservation des objets d'art qui lui seront confiés par les artistes, mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire dans le cas où ils se trouveraient endommagés ou perdus par quelque cause que ce soit.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont l'administration du Salon sera juge.

Les ouvrages admis au Salon devront être retirés avant le 10 juillet. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'administration du Salon.

CHAPITRE II. — *De l'Admission.*

Art. 11. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes sera prononcée par un jury élu à la majorité relative. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du Comité des 90, ou celles de membre du Conseil d'administration de la Société d'organisation du Salon.

Le jury sera divisé en quatre sections.

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux.

La deuxième comprendra la sculpture, la gravure en médailles et sur pierres fines ;

La troisième, l'architecture ;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

Art. 12. — Sont électeurs dans la section où ils envoient leurs œuvres tous les artistes français ayant déjà été admis au moins une fois au Salon dans ladite section.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera dans l'urne de la section dans laquelle il est électeur un bulletin plié portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs qui ne pourraient venir voter en personne aux jours indiqués pour le vote de chaque section pourront envoyer leur bulletin à M. le Président du Conseil d'administration, au palais des Champs-Élysées, sous un pli cacheté signé de leur nom. Ces votes seront consignés sur le registre des électeurs.

Art. 13. — Le dépouillement de chaque scrutin sera fait le jour même du vote, avec toutes les garanties nécessaires pour en assurer la sincérité, aussitôt après la clôture des urnes et en présence de M. le Président du Conseil d'administration et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant à la suite dans l'ordre du scrutin.

Art. 14. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité absolue des membres présents est indispensable.

En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Toutes les œuvres sans exception seront soumises au jury.

Le placement des ouvrages sera fait conformément aux indications données par le jury.

Jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les portes du Salon seront rigoureusement fermées à toutes les personnes qui n'y seraient pas appelées par suite de leurs fonctions ou d'une convocation spéciale. Cette disposition ne s'applique ni au Ministre des Beaux-Arts, ni au Sous-Secrétaire d'État, ni au Commissaire général près l'Exposition des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Des Récompenses.*

Art. 15. — Le jury d'admission votera, dans chaque section, toutes les récompenses, sauf la médaille d'honneur.

L'acceptation des fonctions de juré entraîne la renonciation à toutes les récompenses données par le jury.

Art. 16. — Les médailles seront de trois classes, en dehors de la médaille d'honneur.

Des mentions honorables pourront être décernées par le jury à la suite des médailles.

Art. 17. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles qu'il a déjà obtenues. La médaille d'honneur est exceptée de cette disposition.

Celui qui aura obtenu une première médaille sera hors concours.

Celui qui aura obtenu une seconde médaille sera considéré comme hors concours, mais le jury pourra toujours lui décerner une première médaille.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées. La médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une troisième médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une deuxième si elle a été obtenue deux fois, d'une première si elle a été obtenue trois fois.

Art. 18. — Une médaille d'honneur pourra être décernée dans chaque section.

Elle sera votée par tous les exposants et le jury de la section.

Elle ne donnera lieu qu'à un seul jour de scrutin et sera décernée à l'artiste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu toutefois que ce nombre soit égal au tiers plus un du nombre total des votants.

Art. 19. — Les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

Art. 20. — Les récompenses seront distribuées par le Comité et les quatre sections du jury, en séance solennelle, le 23 juin, dans l'ordre même où le jury les aura votées.

CHAPITRE IV. — *Des Entrées.*

Art. 21. — L'exposition sera ouverte tous les jours de la semaine, de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

Toutefois, le lundi 2 mai, jour de l'ouverture, les portes seront ouvertes à neuf heures.

Le droit d'entrée est fixé à deux francs avant midi et à un franc dans la journée. Par exception, le jour de l'ouverture et le vendredi de chaque semaine, le droit d'entrée est fixé à cinq francs toute la journée. Le dimanche les portes ouvriront à dix heures, et l'entrée sera gratuite.

Art. 22. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit dans les bureaux du Secrétariat de l'administration du Salon, au palais des Champs-Élysées. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

Art. 23. — Il sera fait un service pour la presse.

Art. 24. — Le 1er mai, veille de l'ouverture du Salon, les artistes seront admis, sur la présentation de leur récépissé, à pénétrer dans les salles de l'Exposition.

Art. 25. — Il y aura des cartes d'abonnement.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A CHAQUE SECTION.

PEINTURE, DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

Article premier. — Les ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, porcelaines, émaux, cartons de vitraux et vitraux, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du jeudi 10 mars au dimanche 20 mars inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages pour la section de peinture à l'huile, et deux ouvrages pour celle des dessins, aquarelles, pastels, etc.

Sera considéré comme ne faisant qu'une seule œuvre tout assemblage d'ouvrages appartenant à cette seconde section, placés dans un cadre dont chaque côté mesuré extérieurement n'excédera pas $1^{m}20$.

Art. 2. — Le maximum pour la dimension des bordures sera de $0^{m}30$ en largeur et de $0^{m}20$ en épaisseur.

Art. 3. — Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

Art. 4. — Le vote pour le jury de la section de peinture, dessins, etc., aura lieu au palais des Champs-Élysées le jeudi 24 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 40 membres, sans distinction de genres. Il ne pourra recevoir plus de 2,500 tableaux et plus de 1,200 dessins, aquarelles, pastels, miniatures, etc., vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nombre.

Art. 5. — Le jury, en recevant chaque œuvre, lui donnera un numéro de placement. Il y aura trois numéros. Ces numéros seront collés sur les cadres jusqu'à la fin du placement, et seront consignés au procès-verbal où chaque artiste pourra vérifier celui qu'il a obtenu.

Art. 6. — Le jury de la section de peinture, dessins, etc., disposera de trente-deux médailles qu'il répartira à son gré dans les trois classes, suivant les besoins du Salon.

Art. 7. — Toutes les médailles de la même classe seront votées en un seul tour de scrutin. Seront seules décernées celles qui obtiendront un nombre de suffrages égal au tiers des votants. Chacun des jurés devra signer son bulletin de vote. Ce bulletin sera mentionné au procès-verbal, qui sera tenu à la disposition des exposants.

SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET GRAVURE SUR PIERRES FINES.

Article premier. — Les ouvrages de sculpture, gravure en médaille et sur pierres fines, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du lundi 21 mars au mardi 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Toutefois, les sculpteurs pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, remplacer dans leur matière définitive les modèles en plâtre, grandeur d'exécution, envoyés dans les délais prescrits.

Art. 2. — Les artistes pourront envoyer deux ouvrages pour la sculpture et deux ouvrages pour la gravure en médailles et sur pierres fines. Pour la gravure en médailles et sur pierres fines, tout assemblage d'ouvrages dans un même cadre sera considéré comme une seule œuvre.

Art. 3. — Le vote pour le jury de la section de sculpture, gravure en médailles et gravure sur pierres fines, aura lieu au Palais de l'Industrie, le jeudi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 15 membres, dont 12 devront représenter la sculpture et 3 la gravure en médailles et sur pierres fines.

Art. 4 — Le jury de la section de sculpture disposera de vingt médailles, qu'il distribuera en trois classes, suivant les besoins du Salon.

Deux de ces vingt médailles devront être attribuées à la gravure en médailles et à la gravure sur pierres fines.

ARCHITECTURE ET GRAVURE D'ARCHITECTURE.

Article premier. — Les ouvrages d'architecture et de gravure d'architecture devront être déposés au Palais de l'Industrie du 21 mars au 1er avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Art. 2. — Les architectes et graveurs d'architecture pourront envoyer deux ouvrages. Chaque ouvrage pourra se composer de plusieurs châssis; toutefois, dans le but de répartir l'emplacement disponible d'une façon équitable, le jury aura la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas nécessaires à l'intelligence de l'œuvre présentée.

Art. 3. — La copie d'un dessin ou d'un relevé ne pourra être acceptée. Des photographies ou des monographies pourront être exposées, mais à titre de renseignements compléméntaires, dont le jury appréciera l'opportunité.

Art. 4. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief.

Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des deux ouvrages qu'il a droit de présenter, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces deux ouvrages.

Art. 5. — Le vote pour le jury d'architecture aura lieu au Palais de l'Industrie, le 2 avril, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 12 membres.

Art. 6. — Le jury d'architecture disposera de onze médailles, ainsi réparties :
2 médailles de première classe;
4 médailles de deuxième classe;
5 médailles de troisième classe.

Les médailles de première classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou des projets de restauration d'une importance capitale.

Art. 7. — Les médailles, dans la section d'architecture, seront votées à la majorité absolue au premier tour de scrutin, et à la majorité relative au second tour de scrutin.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Article premier. — Les ouvrages de gravure et de lithographie devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 21 mars au 1er avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Toutefois, les graveurs pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, substituer une nouvelle épreuve à celle qui aura été déposée en temps utile.

Art. 2. — La section de gravure et lithographie sera divisée en quatre sous-sections : la gravure au burin, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie. — Chaque artiste pourra envoyer deux ouvrages de chacune de ces sous-sections.

Sera considéré comme ne formant qu'une seule œuvre tout assemblage de gravures ou lithographies placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

Art. 3. — Le maximum des marges des gravures ou lithographies sera de $0^{m}20$.

Art. 4. — Le vote pour le jury de la section de gravure et de lithographie aura lieu au Palais de l'Industrie, le samedi 2 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Art. 5. — Le jury de gravure et de lithographie sera composé de douze membres, mais le vote aura lieu par sous-sections, de façon que chaque exposant aura le droit de voter pour trois noms dans chacune des sous-sections où il sera exposant.

Les voix données à un juré dans une sous-section ne pourront être ajoutées à celles qu'il aurait obtenues dans une autre.

Le juré nommé dans deux sous-sections devra opter pour l'une des deux.

Une fois nommés, les douze jurés opéreront ensemble.

Art. 6. — Le nombre de médailles à décerner dans la section de gravure est fixé de la manière suivante :

1 première médaille ;

3 secondes médailles ;

8 troisièmes médailles.

La première médaille ainsi que les secondes pourront, sur l'avis du jury, être divisées en médailles d'un ordre inférieur.

Réciproquement, les médailles d'un ordre inférieur pourront être réunies pour former des premières ou des deuxièmes médailles.

Les médailles de chaque classe ne pourront donner lieu à plus de deux tours de scrutin à la majorité absolue, et d'un troisième tour à la majorité relative.

Art. 7. — Le procès-verbal de toutes les séances du jury sera tenu à la disposition des exposants.

Pour le scrutin des médailles, chacun des jurés signera son bulletin de vote. Ce bulletin sera mentionné au procès-verbal.

Le Président,
A.-N. BAILLY,
Membre de l'Institut.

L'un des Secrétaires,
De VUILLEFROY.

JURY

D'ADMISSION ET DE RÉCOMPENSES.

SECTION DE PEINTURE.

40 *jurés à élire.*

Le jeudi 24 mars, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. Bouguereau, de Vuillefroy et Busson, de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de peinture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Bonnat, 1,430 voix ; — J. Lefebvre, 1,392 ; — J.-P. Laurens, 1,384 ; — Henner, 1,374 ; — Vollon, 1,359 ; — J. Breton, 1,325 ; — Carolus-Duran, 1,297 ; — Harpignies, 1,276 ; — Bouguereau, 1,271 ; — Detaille, 1,257 ; — de Vuillefroy, 1,237 ; — Français, 1,234 ; — Busson, 1,234 ; — Luminais, 1,191 ; — Cabanel, 1,154 ; — Guillemet, 1,143 ; — Guillaumet, 1,126 ; — Jules Dupré, 1,120 ; — Gervex, 1,095 ; — Boulanger, 1,059 ; — Feyen-Perrin, 1,059 ; — Barrias, 1,046 ; — Humbert, 1,025 ; — Lalanne, 1,024 ; — Cot, 1,024 ; — Duez, 1,010 ; — Protais, 1,003 ; — Mazerolle, 1,003 ; — E. Lévy, 986 ; — Butin, 953 ; — Benjamin-Constant, 938 ; — Lavieille, 910 ; — Rapin, 906 ; — Roll, 854 ; — Hanoteau, 799 ; — Van Marcke, 798 ; — De Neuville, 766 ; — Bin, 719 ; — Pille, 683 ; — Puvis de Chavannes, 681.

MM. Jules Breton, Jules Dupré et Puvis de Chavannes, ayant donné leur démission, ont été remplacés par :

MM. Baudry, 681 voix ; — Cormon, 681 ; — Bernier, 677.

MM. Baudry et Cormon, ayant démissionné, ont été remplacés par MM. Ribot, 671 ; — Lansyer, 628.

M. Ribot, ayant démissionné, a été remplacé par M. Cazin, 625 voix.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE D'ARCHITECTURE.

12 *jurés à élire.*

Le samedi 2 avril, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury d'architecture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Ballu, 53 voix ; — Ch. Garnier, 49 ; — Brune, 49 ; — Questel, 47 ; — Ginain, 45 ; — Coquart, 44 ; — Diet, 41 ; — Daumet, 40 ; — André, 38 ; — Guadet, 38 ; — Hénard, 38 ; — Guillaume, 36.

SECTION DE GRAVURE.

12 *jurés à élire.*

Le même jour, sous la présidence de M. Bailly, assisté de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de gravure.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Gravure au burin : MM. François, 17 voix ; — Levasseur, 16 ; — Didier, 15.

Gravure à l'eau-forte : MM. Hédouin, 49 voix ; — Courtry, 43 ; — Gaucherel, 41.

Gravure sur bois : MM. Bertrand, 36 voix ; — Yon, 33 ; — Pisan, 25.

Lithographie : MM. Laurent, 16 voix ; — Cicéri, 13 ; — Vernier, 13.

SECTION DE SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES.

15 *jurés à élire.*

Le jeudi 7 avril, sous la présidence de M. Thomas, assisté de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de sculpture.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

MM. Paul Dubois, 237 voix ; — Chapu, 205 ; — Mercié, 201 ; — Guillaume, 186 ; — Schœnewerk, 161 ; — Falguière, 161 ; — Fremiet, 150 ; — Barrias, 149 ; — Thomas, 141 ; — Mathurin Moreau, 140 ; — Captier, 107 ; — Cavelier, 105 ; — Degeorge, graveur en médailles, 111 ; — Levillain, graveur en médailles, 99 ; — Galbrunner, graveur en pierres fines, 98.

COMPOSITION DES BUREAUX.

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Cabanel, membre de l'Institut ; — *Vice-Présidents :* MM. Bouguereau, membre de l'Institut, Bonnat, membre de l'Institut, et Busson ; — *Secrétaires :* MM. de Vuillefroy, Humbert et Benjamin-Constant.

SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES

Président : M. P. Dubois, membre de l'Institut ; — *Vice-Président :* M. Guillaume, membre de l'Institut ; — *Secrétaire :* M. Chapu, membre de l'Institut.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE D'ARCHITECTURE.

Président d'honneur : M. Bailly, membre de l'Institut ; — *Président :* M. Ballu, membre de l'Institut ; — *Vice-Présidents :* MM. Questel, membre de l'Institut, et Ch. Garnier, membre de l'Institut ; — *Secrétaires :* MM. Diet et Guadet.

SECTION DE GRAVURE.

Président : M. Hédouin ; — *Vice-Président :* M. Gaucherel ; — *Secrétaire :* M. Courtry.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Ce matin 25 juin, au Palais de l'Industrie, a eu lieu la distribution des récompenses du Salon. La cérémonie était présidée par M. Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui avait à ses côtés MM. Turquet, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, et M. Bailly, président du Conseil d'administration de la Société des artistes français.

Avaient, en outre, pris place sur l'estrade d'honneur : MM. le général Pittié, représentant M. le Président de la République; Hérold, préfet de la Seine; de Ronchaud, secrétaire général de l'Administration des Beaux-Arts; Liouville, député, membre de la Commission du budget; Rambaud, chef du cabinet de M. le ministre de l'Instruction publique; Hecq, chef du cabinet du sous-secrétaire d'État; Ollendorf, sous-chef du cabinet du Ministre; Lafenestre, commissaire du Gouvernement auprès des expositions, des membres de l'Institut et un grand nombre de notabilités artistiques.

M. Bailly a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer la distribution des récompenses du Salon, permettez-moi de vous faire un exposé succinct des travaux du Comité qui a organisé l'exposition de 1881 et des résultats obtenus par lui.

A la suite d'un vœu émis par le Conseil supérieur des beaux-arts, vœu qui tendait à laisser aux artistes le soin de faire eux-mêmes les expositions annuelles, l'État ne devant se réserver que celui de faire, de loin en loin, des expositions restreintes, vous avez, Monsieur le ministre, pris, à la date du 27 décembre, un arrêté invitant tous les artistes français à nommer un comité de 90 membres pour organiser, de concert avec l'Administration, l'exposition de 1881.

Le Comité élu s'est empressé de répondre à votre appel, et il a accepté la situation à lui faite par M. Turquet, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, qui, dans un message complémentaire de l'arrêté du 27 décembre, demandait de constituer une société civile à laquelle l'État pût remettre ses pouvoirs pour faire dorénavant les expositions annuelles des beaux-arts. M. le sous-secrétaire d'État

donnait en même temps, dans son message, les raisons qui avaient déterminé l'État à faire aux artistes ces propositions; il les assurait que celui-ci ne voulait pas se séparer d'eux, mais que les expositions annuelles gagneraient à être organisées par les artistes directement. Il ajoutait, d'ailleurs, que l'État les aiderait de tout son pouvoir pour mener à bien l'entreprise, et que lui, personnellement, faciliterait leur tâche en leur prêtant un personnel expérimenté et en leur servant d'intermédiaire pour toutes les demandes qu'ils auraient à faire aux différentes administrations ministérielles.

M. le sous-secrétaire d'État n'a pas failli dans l'exécution de ses promesses, et je saisis cette occasion de le remercier publiquement, au nom de tous les artistes, de la bienveillance qu'il leur a témoignée.

Le Comité, pour répondre au message de M. le sous-secrétaire d'État, a donc immédiatement formé une société. Cette société, en raison de l'époque avancée, a dû être constituée à la hâte; elle ne pouvait avoir qu'une durée très restreinte, les artistes électeurs, d'après l'arrêté ministériel qui les convoquait, n'ayant pensé donner au comité élu que des pouvoirs relatifs à l'exposition de 1881. Le Comité eût été heureux de la voir s'étendre en dehors de lui; mais outre les lenteurs et les difficultés que la chose eût entraînées dans un pareil moment, alors qu'il ne restait plus que quelques semaines avant la date des envois pour le Salon, la loi sur les sociétés anonymes ne permet le nombre illimité d'actionnaires qu'avec un capital social considérable et bien au-dessus de celui qui était nécessaire pour organiser le Salon.

Pour assurer l'ouverture de l'Exposition, le Comité a donc dû constituer immédiatement la Société dans son sein; mais, comme il ne devait pas s'arroger un privilège exclusif, il n'a pris d'une société que les charges, c'est-à-dire qu'il a fourni le capital nécessaire, renonçant d'avance à tout intérêt pour l'argent avancé et à toute part personnelle des bénéfices. Tous les membres du Comité, sans exception, sont entrés dans la Société nouvelle, le capital social de 200,000 francs a été souscrit séance tenante, un conseil d'administration de dix-huit membres a été nommé, et en peu de jours M. le sous-secrétaire d'État s'est trouvé en face d'une organisation régulière à laquelle il a pu remettre le palais des Champs-Élysées et prêter une partie de son personnel.

Enfin, le Conseil s'est adjoint un conseil judiciaire, composé de MM. Delapalme, notaire; Chaix-d'Est-Ange, avocat; Engrand, avoué, et Lecomte, agent de change, qui ont bien voulu l'aider de leurs lumières dans toutes les questions de droit et de finances.

En dehors de la constitution d'une société civile, le Comité avait un autre devoir à remplir, celui de faire le règlement du Salon, et de le faire dans le plus bref délai possible. Ce devoir, il l'a rempli concurremment avec la constitution de la société. Il a pris comme base le règlement du dernier Salon et y a introduit certaines modifications, en cherchant à s'inspirer des vœux des électeurs.

La Société a donc été constituée, après avoir reçu l'approbation ministérielle, le règlement a paru, et le Salon s'est ouvert à la date ordinaire. Les résultats financiers ont dépassé nos espérances.

Après la distribution des récompenses, le Comité élu le 12 janvier aura accompli sa tâche; il aura, comme il le devait, assuré l'exposition de 1881. Mais ne lui restera-t-il pas un autre devoir à remplir? Le message que lui a adressé M. le

sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts était formel sur ce point, à savoir, que l'État renonçait à faire désormais l'exposition annuelle des beaux-arts. Le Comité doit assurer l'avenir. Conserver ses pouvoirs, il ne saurait le faire, car il n'a été nommé qu'en vue de l'exposition de 1881. Il doit s'entendre avec l'administration des Beaux-Arts pour convoquer les électeurs à l'effet de nommer un nouveau comité qui continuera, l'an prochain, l'œuvre si bien commencée cette année.

Cette convocation, il ne manquera pas de la provoquer avant de se séparer. Ce sera le dernier acte de sa mission.

M. Jules Ferry, président du conseil, a prononcé ensuite le discours suivant :

Mesdames et Messieurs,

Bien que nous soyons dans un bâtiment de l'État, l'État est aujourd'hui votre hôte en ma personne, et je tiens à bien le dire et à bien le préciser, ce qui s'est fait cette année n'est pas seulement un essai, c'est à nos yeux une situation définitive et qui se perpétuera.

Oui, Messieurs, vous voilà en République, vous aussi, et, bien que vous ayez été un peu surpris au premier abord, je crois que vous commencez déjà à vous y accoutumer. (Sourires et approbation.)

C'est en effet un très bon régime que celui qui consiste à se gouverner soi-même; vous venez d'en donner la preuve dans des conditions nouvelles, difficiles, mais que je considère, quant à moi, comme absolument satisfaisantes.

On est particulièrement propre, en effet, à vivre en République, quand on est, comme vous, une élite intellectuelle assez nombreuse, assez fortement constituée pour avoir un idéal élevé et pour faire passer, avant les visées particulières et avant les intérêts privés, les grands intérêts de l'art français. (Bravos.)

Vous avez essayé de ce régime, et vous avez montré du premier coup que vous en étiez capables. Vous aviez à élire un jury sur les bases d'un suffrage le plus large et le plus étendu qui ait encore été expérimenté. Qu'en est-il sorti? Une assemblée qui comprend les plus respectés parmi les anciens, et les premiers parmi les jeunes, et du premier coup votre suffrage universel a su mettre la main sur les meilleurs dans tous les ordres et sans distinction d'école! (Applaudissements.)

Puis vous avez eu à décerner des récompenses, ou du moins vos élus, ces élus d'un choix si spontané et si excellent, ont eu à décerner des récompenses... Qui ont-ils choisi pour le placer au premier rang? Ils ont donné leur plus haute couronne à la grande tradition du grand art décoratif, au plus brillant représentant qui soit parmi nous de la grande école florentine, à Baudry! (Vifs applaudissements.)

Ce sont là, pour de premiers pas, des pas virils, et véritablement nous méconnaîtrions à la fois et l'idée que nous nous sommes faite du rôle de l'État vis-à-vis des beaux-arts, et le grand exemple que vous venez de donner, si nous considérions comme une simple expérience ce qui est, je le répète, un régime définitif.

Oui, Messieurs, nous avons abdiqué pour tout de bon, abdiqué pour jamais. Ce n'est pas là la fausse abdication de Charles-Quint s'enterrant vivant au monastère de Saint-Just; c'est une abdication définitive, j'ai l'honneur de vous le signifier. (Nouvelles et vives marques d'approbation.)

Il faudra donc désormais et à tout jamais faire vos affaires en matière d'expositions, comme vous les avez faites cette année, car nous ne voulons plus en reprendre le gouvernement. Non pas qu'il nous fût incommode, mais il reposait sur une base essentiellement fausse, et l'on voyait plus clairement, d'année en année, ce qu'il y avait de contradictoire au fond de cette organisation. Qu'était-ce, en effet, Messieurs, qu'un jury, élu pour la plus grande partie, maître des récompenses et des admissions, maître du placement des ouvrages, puisqu'il donnait des numéros? Qu'était-ce qu'un jury élu, ayant la puissance de fait et n'ayant pas la responsabilité qu'il laissait tout entière à l'État?...

Ne valait-il pas beaucoup mieux se résoudre à ce que nous avons fait, à ce que le Conseil supérieur des beaux-arts, après une longue et sérieuse discussion, a posé en principe :

Le rôle de l'État n'est pas de faire les affaires des artistes; le rôle de l'État n'est pas d'être votre ménagère, Messieurs; vous devez régler vous-mêmes vos propres affaires. Le rôle de l'État est exclusivement un rôle d'enseignement et un rôle d'encouragement.

Il doit bien concevoir et bien définir ce rôle d'encouragement : qu'il se garde bien d'encourager les fausses vocations, de multiplier les médiocrités besogneuses; la séparation que nous avons faite a précisément pour but de couper court, en renfermant l'État dans sa véritable fonction, à des abus sur lesquels je n'insiste pas.

Nous ne sommes pas à une époque ni dans un pays où le besoin se fasse sentir de stimuler les vocations artistiques. Jamais l'école française n'a été plus puissante ni plus productive; jamais elle n'a contenu dans son sein plus de talents jeunes et audacieux!

Ce n'est donc pas de ce côté que doivent se porter les efforts de l'État; l'État n'est pas fait pour susciter des artistes, mais avant tout pour conserver certaines traditions, pour veiller sur certains chemins difficiles et escarpés de l'art, faire savoir qu'il est là, qu'il les garde et qu'il y ramasse les blessés; l'État a pour tâche de conserver ce que le mouvement de la société moderne pourrait bien laisser dépérir, de lutter enfin contre l'invasion de l'art par l'industrialisme, le péril, le fléau des sociétés riches et laborieuses comme la nôtre.

Voilà le rôle de l'État. C'est pour cela que, quand l'État fera ses expositions, — et il en fera non pas de fréquentes, car nous ne devons pas être pour vous une concurrence; — mais quand l'État ouvrira ses expositions, il devra les faire sous sa responsabilité, peu nombreuses et bien choisies.

Quant à vous, Messieurs, qu'allez-vous faire, dans les années qui vont suivre, de l'autorité qui vous est rendue?

Qu'allez-vous faire de cette émancipation dont vous êtes si justement fiers? C'est là un problème que vous aurez à vous poser.

Considérerez-vous les expositions comme de vastes bazars où l'on entasse presque sans choix ni distinction toutes les œuvres qui se présentent?

Est-ce le point de vue mercantile qui dominera? Je ne le crois pas... et je suis

très frappé de ce qu'a fait votre Comité ; il a eu un courage que nous ne nous sentions pas, nous : il a limité le nombre des œuvres... Il ne l'a peut-être pas assez limité !... (Rires et applaudissements)... bien qu'il ait considérablement réduit le nombre des ouvrages exposés, et qu'il ait de la sorte offert au public une exposition beaucoup plus claire et dont le public a été beaucoup plus satisfait.

Il a peut-être, — la transition le voulait, — lâché parfois la bride un peu à la bienveillance... mais je compte que, par la force même des choses, par la pression de l'opinion publique artistique que représentera le prochain jury, on sera plus sévère, et l'on réduira encore notablement le nombre des admis.

C'est qu'en effet, Messieurs, c'est le propre des artistes, lorsqu'ils sont groupés, associés dans une œuvre commune ; lorsqu'ils ont le sentiment de leur responsabilité, de comprendre qu'ils ont, comme on dit, charge d'âmes, qu'ils sont désormais pour quelque chose dans le développement de l'art français, et que rien ne saurait être, à ce point de vue, plus utile et plus naturel que de faire de l'admission au Salon le premier grade, en quelque sorte, la première initiation dans la carrière des récompenses. (Marques nombreuses d'approbation.)

Je crois, Messieurs, que ce point de vue-là entrera de plus en plus dans l'esprit des artistes, précisément parce qu'ils sont désormais responsables du Salon, et qu'ils le savent.

Quant à nous, Messieurs, nous ne pourrions qu'applaudir à un parti pris de ce genre, et nous vous promettons, en échange de tout le bien que vous allez faire courageusement, en échange des sacrifices que vous saurez imposer, et vous êtes mieux que nous en état de les imposer, parce qu'étant les élus de tous et parlant au nom de tous, vos décisions ferment la bouche à toutes les protestations ; nous vous promettons en échange notre concours le plus absolu.

Messieurs, voilà votre tâche ! Quant à nous, vous nous trouverez toujours fidèles à notre rôle, qui n'est pas, je l'ai dit bien souvent, de vous gouverner, nous n'avons ni cette ambition ni cette audace, mais d'encourager les vocations artistiques élevées qui ne peuvent se passer du concours de l'État pour se maintenir dans notre pays.

Messieurs, on peut dire sans fatuité nationale que c'est encore l'art français qui tient de nos jours le premier rang ; oui ! vous êtes encore en état de tenir école ouverte pour tout l'art européen.

Mais vous n'êtes pas sans avoir remarqué que vos élèves, eux aussi, ont pris du champ et qu'ils ont grandi, qu'ils marchent à grands pas, et que, pour garder votre suprématie, vous devez redoubler d'efforts.

Dans cette lutte généreuse, dans cette émulation qui sera, Messieurs, si vous le voulez, toujours victorieuse, vous nous aurez pour appui confiant et solide. Messieurs, nous sommes tout à vous, parce que nous savons que, Français, vous êtes tout à l'art français ! (Double salve d'applaudissements.)

Après ce discours, M. le ministre de l'Instruction publique a procédé à la distribution des récompenses décernées par l'État et s'est exprimé en ces termes :

En vous laissant, Messieurs, distribuer les récompenses, nous nous sommes

réservé ce qui nous semble appartenir essentiellement à la mission du Gouvernement et de l'État; nous nous sommes réservé le prix du Salon et les bourses de voyage.

Le prix du Salon, vous le savez, n'est lui-même qu'une bourse de voyage portant sur un nombre d'années plus étendu. Quant à l'institution des bourses de voyage, j'ai tenu à lui donner, cette année, un développement qu'elle n'avait pas eu jusqu'à présent, et, sur l'avis du Conseil supérieur des beaux-arts, j'ai décidé que trois bourses de voyage seraient attribuées à la peinture, deux à la sculpture, deux à l'architecture et une à la gravure.

Ces bourses sont valables pour une année; elles devront être soumises à de certaines conditions et à un certain contrôle. Elles ont pour but de mettre des jeunes gens en communication avec les chefs-d'œuvre que recèlent l'Italie, la Hollande et l'Espagne, et nous tenons à ce que cette condition soit remplie. Vous distribuez ces récompenses, le Conseil supérieur des beaux-arts a été érigé en jury : c'est bien là le jury d'État, chargé de la distribution des récompenses données par l'État.

Voici, Messieurs, les bénéficiaires de ces prix :

Le prix du Salon a été décerné à M. Boucher, sculpteur.

Les bourses de voyage, pour la section de peinture, ont été attribuées à MM. Lucas, Bertrand, Rosset-Granger.

Pour la section de sculpture, les bourses ont été accordées à MM. Etchette et Carlier.

Pour la section d'architecture, le jury a désigné MM. Chancel et Rapine.

Enfin la bourse pour la section de gravure a été attribuée à M. Henri Lefort. (Vifs applaudissements.)

La cérémonie s'est terminée par la distribution des récompenses. Puis M. Bailly, membre de l'Institut, président du conseil d'administration, a témoigné à M. le ministre l'expression de la vive et respectueuse gratitude de la Société des artistes pour les excellentes paroles et la déclaration qu'il venait de prononcer, et notamment de n'avoir pas douté que le moment fût venu de confier aux artistes le soin de diriger eux-mêmes les expositions annuelles et le remercier une fois de plus du concours bienveillant et empressé que la Société a trouvé de sa part d'abord, et ensuite de M. le sous-secrétaire d'État des beaux-arts, ainsi que du personnel relevant de son administration, mis à la disposition de la Société.

La séance a été levée à dix heures trois quarts.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

POUR LE SALON DE 1881

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

Médailles d'honneur décernées par le Jury des artistes français exposants.

MM. Baudry (Paul-Jacques), peintre.
Formigé (Jean-Camille), architecte.
MM. Allar (André), sculpteur.
Chauvel (Théophile), graveur.

SECTION DE PEINTURE.

Médailles de 2e classe.

MM. Bertrand (Georges).
Rixens (Jean-André).
Comerre (Léon-François).
Dupré (Julien).
Sargent (John-S.).
Nonclercq (Élie).
Masure (Jules).
Verhas (Jean).
Beauverie (Charles-Joseph).
Pointelin (Auguste-Emmanuel).
Chartran (Théobald).
Manet (Édouard).
Jourdain (Roger).
Leclaire (Victor).
Dameron (Charles-Émile).
Guillou (Alfred).

Médailles de 3e classe.

Mme Demont-Breton (Virginie).
MM. Couturier (Léon-Lucien).
Flameng (Auguste).
MM. Le Marié des Landelles (Émile).
Hawkins (L. Velden).
Laugée (Georges).
Delance (Paul-Louis).
Moutte (Alphonse).
Beyle (Pierre-Marie).
Skredsvig (Christian).
Benner (Emmanuel).
Dieudonné (Emmanuel).
Boudin (Eugène).
Martin (François).
Jadin (Emmanuel-Charles).
Sauzay (Adrien).
Kroyer (Peter-Séverin).
Michel-Lévy (Henri).
Girardet (Jules).
Sauvaige (Louis-Paul).

Mentions honorables.

MM. Binet (Victor-J.-B.-Barthélemy).
Blanchon (Henri-Émile).
Mme Prevost-Roqueplan (Camille).
Mlle Desbordes (Louise-Alexandre).

MM. Brispot (Henri).
Yarz (Edmond).
Brouillet (Pierre-André).
Berteaux (Hip.-Dominique).
Grandjean (Edmond-Georges).
Montenard (Frédéric).
Saintin (Henri).
Bettanier (Albert).
Hayon (Léon).
Robert (Paul).
Mme Ayrton (Annie).
MM. Lagarde (Pierre).
Le Sénéchal de Kerdréoret (G.-Edmond).
Delahaye (Ernest-Jean).
Delpy (Camille-Hippolyte).
Deyrolle (Théophile-Louis).
Mlle Breslau (Louise).
MM. Tavernier (Paul).
Jenoudet (Paul-Louis).
De Katow (Paul).
Rachou (Henry).
Mlle Abbema (Louise).
MM. Geoffroy (Jean).
Bordes (Ernest).
Bassot (Ferdinand).
Caïn (Georges-Jules-Auguste).
Perrandeau (Charles).
Scherrer (Jean-Jacques).
Renté (Jean-Émile).
MM. Lelièvre (Maurice).
Uckermann (Karl).
Mlle Vegman (Berthe).
MM. Arcos (Santiago).
Liebermann (Max).
Tattegrain (Francis).
De Pury (Ed.-Charles).
Richter (Édouard).
Billotte (René).
Beauvais (Armand).
Carrier-Belleuse (Louis-Robert).
Pearce (Charles-Sprague).
Monge (Jules).
Doyen (Gustave).
Callias (Horace de).
Garaud (Gustave-César).
Nozal (Alexandre).
Bisson (Édouard).
Renault (Gaston).
Maincent (Gustave).
Casile (Alfred).
Ferrari (Joseph).
Princeteau (René).
Petitjean (Edmond).
Dützschold (Henri).
Chase (William M.).
Boucherville (Adrien de).
Mme Roth (Clémence).
M. Niederhausern-Kœchlin (François de).

SECTION DE SCULPTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Gérôme (Jean-Léon).
Dampt (Jean).

Médailles de 2e classe.

MM. Gérard (Calixte-Marius).
Gaudez (Adrien).
Hugues (Jean-Baptiste).
Carlès (Antonin).
Groot (Guillaume de).
Martin (Louis).

Médailles de 3e classe.

MM. Desca (Edmond).
Labatut (Jules).
Etcheto (François).
Guilloux (Alphonse-Eugène).
Mlle Thomas (Mathilde).
MM. Voyez (Émile).
Thoinet (Benoît).
Osbach (Joseph).
Escoula (Jean).
Darcq (Albert).
Gaulard (Félix-Émile).

Mentions honorables.

MM. Coclez (Arthur).
Pierre (Louis).
Perrault (Edmond).
Devenet (Claude-Marie).
Robert (Eugène).
Sollier (Eugène).
Carriès (Joseph).
Frison (Auguste).
Bastet (Victorien-Antoine).
Hasselberg (Pierre).

MM. Boutellié (Jean-Ernest).
Madrassi (Luca).
Houssin (Éd.-Charles-Marie).
Caravaniez (A.-Adolphe).
Strasser (Arthur).
Lefèvre (Camille).
Cornu (Vital).
Rolard (François-Laurent).
Georgesco (Jean).
Rambaud (Joseph-Pierre).
Terrier (Jules-Laurent).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médaille de 1re classe.

M. Blondel (Paul).

Médailles de 2e classe.

MM. Mariaud (Martial-Marcel).
Rapine (Henri).
Guérineau (Abel).
Cassien-Bernard (M.-Joseph).
Dupire-Rozan (Ach.-Édouard).
Pujol (Paul).

Médailles de 3e classe.

MM. Camut (Émile).
Calinaud (Mat.-Eugène).
Eudes (Paul).
Malençon (Gabriel).
Pfnor (Rodolphe).

Mentions honorables.

MM. Albrizio (Charles).
Arnaud (Auguste-Pierre-Jules).
Bazin (Charles-Émile).
Chaine (Henri).
Gardelli (Giovanni).
Girette (Jean).
L'Enfant (Narcisse-Casimir).
Louzier (Sainte-Anne-Auguste).
Michelin (Félix).
Moyneau (Jean-Alban).
Reiber (Émile-Auguste).
Ruy (Alphonse).
Digeon (A.-René).
Oury (Charles).
Penel (Jules).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Médaille de 1re classe.

M. Bracquemond.

Médailles de 2e classe.

MM. Jacquet (Achille).
Lecouteux (Lionel-Aristide).
Champollion (Eugène-André).

Médailles de 3e classe.

MM. Langeval (Jules-Laurent-Louis).
Lefort (Henri-Émile.)
Burney (François-Eugène).
Jacott (Jean-Jules).
Lepère (Louis-Auguste).
Ramus (Edmond).
Ansseau (Joseph).
Didier (Jules).

Mentions honorables.

MM. Buland (Émile-Jean).
Closson (William-Baxter).
Daumont (Émile).
David-Riquier (Alfred-Hector).
Delierre (Auguste).
Fantin-Latour (Henri).
Guérard (Henri).
Juengling (Frédéric).

MM. Los Rios (Ricardo de).
Lowenstam (Léopold).
Manigaud (Jean-Claude).
Moran (John-Patrick).
Adler-Mesnard (Eug.-Édouard).
Marou (Paul).
Perrichon (Georges-Léon-Al.).
Quesnel (Math.-Désiré).
Thornley (Georges-William).
Valentin (Henri-Augustin).

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE D. JOUAUST

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

—

TIRAGE DES PLANCHES PAR A. SALMON

—

M DCCC LXXXI


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 08 12 02 18 07 6